

CONNEXIONS

Manuel pour la lutte contre
le discours de haine en ligne par
l'éducation aux droits humains



Edition révisée
2020



MOUVEMENT CONTRE
LE DISCOURS
DE HAINE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



MOUVEMENT CONTRE
LE DISCOURS
DE HAINE

CONNEXIONS

**MANUEL POUR LA LUTTE CONTRE LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE
PAR L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS**

Edition révisée (2020)

RÉDIGÉ ET RÉVISÉ PAR

ELLIE KEEN, MARA GEORGESCU

ENRICHIE AVEC LES CONTRIBUTIONS DE

OLENA CHERNYKH, ANCA-RUXANDRA PANDEA ET SATU VALTERE

DIRECTION ÉDITORIALE

RUI GOMES

Connexions - Manuel pour la lutte contre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits humains
Edition révisée, 2020

Les opinions exprimées dans cet ouvrage ne reflètent pas nécessairement les opinions du Conseil de l'Europe.

Les droits de reproduction sont propriété du Conseil de l'Europe. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit ou transmis à des fins commerciales sous quelque forme que ce soit ou par un quelconque moyen – électronique (CD-Rom, internet, etc.) ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage ou de récupération de l'information – sans la permission écrite de la Division des Éditions (publishing@coe.int), Direction de la Communication, du Conseil de l'Europe.

La reproduction des matériels contenus dans cette publication est autorisée à des fins éducatives non commerciales et à la condition que la source soit clairement citée.

Toute correspondance relative à cette publication doit être adressée au Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe :

Centre européen de la Jeunesse de Strasbourg
30, rue Pierre de Coubertin
F- 67075 Strasbourg Cedex – France
Mél : youth@coe.int

Crédit de la photo sur la couverture : Conseil de l'Europe

Mise en page et conception : Horváth Dániel (danielhorvath.com)

Imprimé en Hongrie

Connexions PDF Edition révisée ISBN 978-92-871-9024-6

© Conseil de l'Europe, 2020

PREFACE



Le manuel **Connexions** que vous avez entre les mains est un outil précieux pour mettre un terme au discours de haine et consolider les droits humains. Vous vous demandez peut-être : « Pourquoi s'inquiéter, les individus n'ont-ils pas le droit de s'exprimer librement dans une société démocratique ? ». Certes, la liberté d'expression est un droit humain fondamental qui s'applique également aux idées qui peuvent blesser, choquer ou déranger. Mais l'exercice de ce droit va de pair avec des obligations et des responsabilités parfaitement claires. Le discours de haine n'est pas un discours qui bénéficie d'une protection ; les mots de haine peuvent conduire à de véritables crimes de haine, qui ont déjà détruit ou pris la vie d'un trop grand nombre de personnes.

Le discours de haine est devenu l'une des formes les plus répandues d'intolérance et de xénophobie en Europe. Un phénomène particulièrement inquiétant est l'incitation à la haine, de plus en plus présente dans le discours politique, ainsi que sa généralisation dans la sphère publique, en particulier par le biais d'internet. Lorsque l'inacceptable commence à être accepté, à devenir la norme, alors les droits humains sont véritablement menacés. Le Mouvement contre le discours de haine du Conseil de l'Europe a été lancé pour diminuer l'acceptation dont fait l'objet le discours de haine en ligne et mettre un terme à sa « normalisation ».

Personne ne songerait à nier qu'internet nous a apporté de formidables outils pour la communication, la solidarité, l'organisation du changement social et les loisirs. Pour autant, nous ne devons pas accepter qu'il soit utilisé à mauvais escient, comme instrument de torture et de propagande en ligne par les industries et les idéologies de la haine. Sur la toile, la liberté d'expression doit être synonyme du droit à ne pas être exposé à la peur.

Le Conseil de l'Europe a été le premier à définir le discours de haine et à appeler à la condamnation du racisme et de la xénophobie sur internet. Des mesures juridiques sont essentielles, mais elles ne sauraient être suffisantes. L'éducation est la seule solution à long terme pour prévenir le discours de haine, le dénoncer et encourager la solidarité à l'égard de ses victimes.

L'éducation aux droits humains, par et pour les droits humains, est essentielle pour préserver un climat de défense des droits humains face aux rapides changements auxquels sont aujourd'hui confrontées nos sociétés. Les enfants et les jeunes sont à ce titre tout particulièrement concernés, et l'éducation aux droits humains doit indiscutablement être présente dans l'éducation aux médias et à internet.

Le Mouvement contre le discours de haine du Conseil de l'Europe est porté par des jeunes, qui ont appelé à sa création et décidé de sa conduite. C'est là un point important, car ce sont aussi les jeunes qui comptent parmi les victimes les plus fréquentes des violations des droits humains en ligne par le biais de diverses formes de discours de haine et de harcèlement.

Je formule l'espoir que ce manuel trouve sa place dans les écoles, les centres de jeunes et les organisations de jeunesse, ainsi que dans le cyberspace. J'encourage les élèves, les éducateurs et toutes les personnes intéressées à l'utiliser librement et à se joindre à la campagne. Puisse **Connexions** nous aider à nous élever contre le discours de haine !

Thorbjørn Jagland
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Janvier 2014



REMERCIEMENTS

Nous tenons à adresser nos remerciements à tous ceux qui ont apporté leur contribution à ce manuel, que ce soit par leurs suggestions ou leurs observations, et notamment :

- les membres du groupe de suivi de la campagne du Mouvement contre le discours de haine, principalement les représentants du Conseil consultatif pour la jeunesse et du Comité directeur européen pour la jeunesse, et les observateurs représentant le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives, l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes, le Forum européen de la jeunesse, l'Association européenne des Cartes Jeunes, le mécanisme de subvention EEE/Norvège et les cyber-activistes.
- Claudia Lenz (Centre européen Wergeland), Anni Siltanen (Insafe) et Vitor Tomé (consultant).
- Au Conseil de l'Europe, Anne Weber (Bureau du Commissaire aux droits de l'homme), Gordana Berjan (programme « Construire une Europe pour et avec les enfants »), Lee Hibbard, Elvana Thaci et James Lawson (Unité de la gouvernance d'internet) ; Paula Eck-Walters (Secrétariat de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) ; Josef Huber, Yulia Pererva (Service de l'éducation) ; Anca-Ruxandra Pandea, Menno Ettema, Aileen Donegan, Claire Uszynski et Maud Hoffman Boivin (Service de la jeunesse).

Nous nous sommes efforcés autant que possible de citer les sources des textes et les auteurs des activités que nous vous présentons dans ce manuel. Nous vous prions de bien vouloir excuser toute omission éventuelle, à laquelle nous remédierons dans la prochaine édition.

Sommaire

CHAPITRE 1 – À PROPOS DU MANUEL	7
1.1 Présentation du manuel	7
1.2 Le problème du discours de haine en ligne	8
CHAPITRE 2 – LE MOUVEMENT CONTRE LE DISCOURS DE HAINE	11
2.1 À propos de la campagne	11
2.2 Que peuvent faire les jeunes ?	14
CHAPITRE 3 – COMMENT UTILISER LE MANUEL	17
3.1 La nécessité de ce manuel	17
3.2 Structure du manuel	18
3.3 Encadrer les activités	20
3.4 Dix choses à faire et dix choses à ne pas faire	21
3.5 Thèmes et questions	22
CHAPITRE 4 – 24 ACTIVITÉS	23
Tableau synoptique des activités	24
24 activités pour combattre le discours de haine en ligne par l'éducation aux droits humains	27
CHAPITRE 5 – INFORMATIONS DE RÉFÉRENCE	161
5.1 Le discours de haine en ligne	162
5.2 Les droits humains	170
5.3 La liberté d'expression	176
5.4 Le racisme et la discrimination	182
5.5 La vie privée et la sécurité	187
5.6 La démocratie et la participation	191
5.7 Les stratégies de campagne	197
5.8 La maîtrise d'internet	201
5.9 Le cyberharcèlement	211
5.10 Le Conseil de l'Europe et le discours de haine en ligne	215
CHAPITRE 6 – ANNEXES	219
6.1 Déclaration universelle des droits de l'homme (résumé)	220
6.2 Convention européenne des droits de l'homme et ses protocoles (résumé)	222
6.3 Autres ressources pour la lutte contre le discours de haine en ligne	225
6.4 Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet (version simplifiée)	227
6.5 Suggestions d'ateliers basés sur Connexions	229



CHAPITRE 1

À PROPOS DU MANUEL

1.1 PRÉSENTATION DU MANUEL

Ce manuel a été conçu en guise d'appui au Mouvement contre le discours de haine, la campagne de jeunesse du Conseil de l'Europe contre le discours de haine en ligne. Il se veut aussi être un outil pour les éducateurs qui interviennent dans la lutte contre ce phénomène, dans le système d'éducation formelle comme non formelle. Le manuel est destiné à être utilisé avec des jeunes de 13 à 18 ans ; toutefois, ses activités peuvent être adaptées à d'autres tranches d'âge et à d'autres profils d'apprenants.

Publié pour la première fois en 2014, *Connexions* a déjà été traduit en dix-huit langues. Le manuel a été mis jour pour l'édition de 2016 afin de rajouter le *Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'Internet du Conseil de l'Europe*.

La coordination du Mouvement contre le discours de haine assurée par le Conseil de l'Europe s'est terminée en 2018, mais plusieurs campagnes nationales se sont poursuivies. La révision actuelle (2020) comprend des informations récentes sur les suites données par le Conseil de l'Europe au travail entamé dans le cadre de la campagne de jeunesse.

La nécessité de mesures éducatives axées sur le phénomène de la haine en ligne découle en partie de la multiplication des pratiques abusives que l'on peut constater sur internet, dont beaucoup sont extrémistes et racistes et constituent une menace pour les valeurs fondamentales de toute société démocratique. Toutefois, la haine en ligne n'est pas simplement un problème en relation avec le racisme et la discrimination ; c'est aussi un problème lié à l'usage qui est fait d'internet. Cela en fait un phénomène relativement nouveau, qui n'est pas encore pleinement reconnu ni compris. Du fait de sa « nouveauté », le discours de haine en ligne est un problème que le monde ne sait pas encore tout à fait comment aborder.

La plupart des tentatives déployées pour lutter contre le discours de haine en ligne sont focalisées sur le contrôle des mécanismes, autrement dit, éliminer la haine dès lors qu'elle surgit. L'angle d'approche choisi dans ce manuel consiste à appréhender le discours de haine comme le *symptôme* d'un problème plus profond. Les activités proposées ont été conçues pour s'attaquer aux causes sous-jacentes du discours de haine et apprendre à le gérer lorsqu'il se présente.

Les coups de bâton et les jets de pierre peuvent me briser les os, mais les mots sont indolores.

Êtes-vous d'accord ?

Le discours de haine en ligne représente les feuilles d'une plante particulièrement nuisible, dont les racines s'enfoncent profondément dans la société. Couper les feuilles ne peut suffire à l'éradiquer.

UNE APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS

Les activités proposées dans ce manuel devraient aider les jeunes à développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être qu'il leur faut posséder pour qu'internet puisse refléter les principes fondamentaux qui ont été déterminés pour le monde *réel*. Ces principes ont été définis et proclamés il y a plus de 60 ans ; ce sont les droits humains, et notamment la dignité fondamentale de tout être humain, l'égalité des êtres humains dans leurs droits et leur liberté, et leur rôle dans le choix et la mise en place des règles qui devraient gouverner leur existence au quotidien.

Comme la campagne de jeunesse, ce manuel conçoit le discours de haine en ligne comme une préoccupation touchant aux droits humains, et l'approche adoptée dans les activités s'appuie sur les principes et normes des droits humains. Cela fait de ce manuel un outil non seulement pour aborder la question du discours de haine en ligne, mais également pour comprendre les droits humains eux-mêmes et la façon dont ils s'appliquent dans les environnements en ligne et hors ligne. Vous trouverez plus d'informations sur l'approche éducative au chapitre 3, ainsi que quelques informations de référence sur les droits humains en ligne et hors ligne au chapitre 5.

LA DÉMOCRATIE ET LA CITOYENNETÉ... EN LIGNE

Ce manuel est fondé sur la ferme conviction que l'espace en ligne est un espace public et que, par conséquent, tous les principes d'une société démocratique *peuvent* et *devraient* s'y appliquer. Dans ces conditions, le rôle des jeunes est extrêmement important pour combattre le discours de haine en ligne.

Les jeunes sont aussi des citoyens du monde virtuel, ce qui signifie qu'ils peuvent exprimer leurs aspirations et préoccupations en ligne, agir en ligne et mettre face à leur responsabilité ceux qui violent les droits humains en ligne. Qui plus est, ils peuvent être des défenseurs des droits humains en ligne.

L'espace en ligne est aussi un espace de participation, y compris pour ce qui concerne les processus relatifs à la gouvernance d'internet. Au moyen d'activités, le manuel examine les possibilités d'interaction en ligne, la façon dont les jeunes peuvent agir en ligne et comment ils peuvent faire campagne en ligne pour un internet meilleur et plus sûr.

Les thèmes de référence, concernant notamment la démocratie, les campagnes en ligne et la maîtrise d'internet, sont traités au chapitre 5.

1.2 LE PROBLÈME DU DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

NOUVELLES POSSIBILITÉS, NOUVEAUX DANGERS

Les possibilités de relations humaines ont littéralement explosé avec l'avènement d'internet. Internet nous a offert la possibilité théorique de communiquer avec pratiquement n'importe qui dans le monde. Grâce à internet, une idée exprimée en aparté dans un petit coin de la planète encore inconnu peut être reprise par *n'importe qui d'autre* ! Tout individu bénéficiant d'un accès à internet est à la fois un auteur et un orateur public. Peu de choses semblent pouvoir nous empêcher de dire ce que nous voulons.

Savez-vous ce qu'il s'y passe ?

Rendez-vous en page 166 pour des exemples. Ou effectuez vous-même une recherche en ligne.

C'est là une situation nouvelle que peu d'entre nous voudraient inverser. Pour autant, il n'y a rien de surprenant à ce que ce monde virtuel d'interactions, en permanente expansion, soit à la fois le reflet et la source de beaucoup des difficultés que les êtres humains ont de tout temps rencontré dans leur existence « réelle ». Depuis toujours, l'intolérance et la haine sont des traits de la société humaine. Plusieurs études ont même mis en évidence un renforcement de ces attitudes ces dernières années.

Le problème est que, si la différence fait l'objet de moins de tolérance et qu'aucune limite à cette intolérance n'est observée, alors l'intolérance – et la haine – s'exprimeront au travers de ce que disent et font les individus. Internet a ouvert de nouvelles voies pour l'expression de nos idées, avec la possibilité de toucher un plus large public. Or, les limites à ce que nous pouvons dire en ligne sont bien moins nombreuses que celles qui existent dans le monde réel : nous pouvons dire sur la toile des choses que nous n'oserions pas exprimer publiquement dans le monde « réel ».

Si les sociétés ont reconnu que le discours de haine hors ligne est un problème auquel il faut s'attaquer, pouvons-nous ignorer le discours de haine en ligne ?

Qui contrôle ?

Est-il plus facile d'exprimer vos pensées les plus sombres en ligne ?

Qu'est-ce qui est le plus grave... ?

Prononcé lors d'un discours public

« Si tu es gay, fais-toi soigner. Ensuite tu pourras faire partie de la race humaine. »

Posté sur un forum internet

« Si tu es gay, fais-toi soigner. Ensuite tu pourras faire partie de la race humaine. »

L'ÉTENDUE DU PROBLÈME

« Je vais te violer demain à 9h00. On se retrouve près de chez toi ???? »¹

« Nous ne voulons pas de vous ici. Restez chez vous et détruisez votre pays, pas le nôtre !!! »²

*« Tu es un gros****. Ta mère est une sale négresse et ton père un violeur. »³*

Chacun sait à quel point il est difficile de contrôler le discours de haine en ligne. En fait, c'est précisément cette difficulté qui facilite la tâche de ses auteurs et qui rend si difficile pour les gouvernements, et d'autres, de procéder à un quelconque contrôle. Quelques organisations se sont efforcées de mesurer l'ampleur du problème ; toutes ont constaté que le phénomène tend à se renforcer.

L'étendue du problème

- En 2019, Facebook a annoncé qu'il avait éliminé 7 millions de cas de discours de haine rien que pendant le troisième trimestre. Il a recouru dans 80% des cas à l'intelligence artificielle pour ce faire.
- 73% des femmes ont subi des agressions en ligne, y compris des insultes relevant du discours de haine et seules 50% des femmes qui ont répondu à un sondage de la BBC de 2014 ont souscrit à l'énoncé « Internet est un espace sûr pour exprimer mon opinion ».⁵

D'autres études ont essayé d'évaluer dans quelle mesure les jeunes sont confrontés à la haine dans le cadre de leurs activités en ligne.

Les jeunes et la haine en ligne

- En Europe, 6 % des usagers d'internet de 9 à 16 ans ont déclaré avoir fait l'objet de cyberharcèlement, et 3 % ont avoué avoir harcelé d'autres usagers.⁶
- 16 % des jeunes utilisateurs d'internet au Canada déclarent avoir posté des commentaires haineux à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes.⁷
- 78 % des répondants à une enquête en ligne ont déclaré avoir été confrontés régulièrement à des discours de haine. Les trois groupes les plus régulièrement ciblés étaient les personnes LGBT (70 %), les musulmans (60 %) et les femmes.⁸

RÉFÉRENCES

- 1 Tweet envoyé à Stella McCreasy (membre du Parlement britannique).
- 2 De la page Facebook « Bigger off Asylum Seekers ».
- 3 Tweet envoyé lors d'un malaise cardiaque sur le terrain d'un footballeur – Fabrice Muamba, originaire de la République démocratique du Congo.
- 4 Digital Terrorism and Hate Report, présenté au Museum of Tolerance, février 2011
www.wiesenthal.com/site/apps/nlnet/content2.aspx?c=lsKWLbPJLnF&b=4441467&ct=9141065.
- 5 Racism, hate, militancy sites proliferating via social networking, Networkworld, mai 2009
www.networkworld.com/news/2009/052909-hate-sites.html.
- 6 Billy Perigo, "Facebook Says It's Removing More Hate Speech Than Ever Before. But There's a Catch", Time (27 November 2019), <https://time.com/5739688/facebook-hate-speech-languages/>
- 7 Cyberviolence against Women and Girls - A World-wide Wake Up Call, A report by the UN Broadband Commission for Digital Development Working Group on Broadband and Gender, 2015,
<https://en.unesco.org/sites/default/files/genderreport2015final.pdf>.
- 8 Enquête en ligne du Conseil de l'Europe dans la perspective du Mouvement contre le discours de haine, 2012
www.coe.int/youthcampaign.

CHAPITRE 2

LE MOUVEMENT CONTRE LE DISCOURS DE HAINE

LA CAMPAGNE DE JEUNESSE DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LES DROITS HUMAINS EN LIGNE

« Le discours de haine, tel que défini par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, couvre toutes les formes d'expression qui propagent, incitent, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haines fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrés et des personnes issues de l'immigration. Dans le contexte de cette campagne, d'autres formes de discrimination et de préjugés, comme l'antitsiganisme, la christianophobie, l'islamophobie, la misogynie, le sexisme et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre relèvent clairement du discours de haine ».

Définition du discours de haine utilisée lors de la Campagne www.nohatespeechmovement.org

2.1. LA CAMPAGNE

La Campagne de jeunesse du Conseil de l'Europe contre le discours de haine en ligne s'est déroulée de mars 2013 à la fin de 2017. Cette campagne menée par des jeunes a mobilisé la jeunesse pour la sensibiliser au problème du discours de haine en ligne, changer les attitudes à son égard et appeler à intervenir pour le freiner et l'arrêter. Elle s'inscrivait dans le cadre de l'action plus large du Conseil de l'Europe pour promouvoir les droits humains en ligne et inciter les jeunes à promouvoir les valeurs de la démocratie, des droits humains et de l'Etat de droit.

Le Conseil de l'Europe considère le discours de haine comme une menace pour la démocratie et les droits humains. Le Mouvement contre le discours de haine était axé sur les droits humains, mais il est allé au-delà de l'utilisation de mécanismes juridiques pour lutter contre la cyberhaine. La Campagne a encouragé le respect de la liberté d'expression et valorisé les réponses alternatives au discours de haine, y compris la prévention, l'éducation, la sensibilisation, le développement de l'autorégulation par les utilisateurs et l'encouragement de l'aide aux victimes.



2.2. RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu que la Campagne était « la première grande initiative internationale visant à lutter contre le discours de haine et à le considérer comme un problème majeur en matière de droits de l'homme ». La campagne a joué un rôle de premier plan pour :

- a) sensibiliser les jeunes et la société tout entière à l'ampleur du discours de haine et au risque qu'il représente ;
- b) faire en sorte que des milliers d'éducateurs, de travailleurs et d'animateurs de jeunesse disposent des compétences nécessaires pour apprendre aux jeunes, par le biais de l'éducation aux droits humains, à reconnaître le discours de haine, à le dénoncer et à y réagir ;
- c) mobiliser les organisations de jeunesse et les jeunes de l'Europe entière et d'ailleurs pour qu'ils prennent position et qu'ils luttent contre le discours de haine en ligne ;
- d) organiser des activités en solidarité avec des cibles spécifiques du discours de haine, et attirer l'attention sur des manifestations du discours de haine qui sont sous-estimées ou peu signalées ;
- e) opposer au discours de haine des contre-arguments et des discours alternatifs et créer des formes positives d'engagement et d'identité pour les jeunes qui dépassent les frontières nationales, culturelles, sociales, religieuses, ethniques ou organisationnelles ;
- f) réévaluer l'importance de l'éducation aux médias et à l'information dans l'éducation formelle et non formelle ;
- g) concevoir la gouvernance d'Internet comme un domaine d'exercice de la citoyenneté et de la participation des jeunes (*Déclaration du Comité des Ministres sur l'héritage de la Campagne de Jeunesse contre le discours de haine*, adoptée le 29 mai 2019, disponible ici : https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168094b575).

La campagne a permis de réunir les principaux acteurs du secteur de la jeunesse et au-delà, un rôle clé étant joué par les organisations de jeunesse et les jeunes activistes en ligne. Des outils, tant en ligne que hors ligne, ont été élaborés spécifiquement pour la Campagne et dans le cadre de celle-ci.

Pour en savoir plus sur les résultats et l'évaluation de la campagne :

<https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/reports-of-seminars-and-conferences>

2.3. OUTILS ET RESSOURCES DE LA CAMPAGNE

Le site www.mouvementcontrelahaine.org reste le principal point d'accès aux informations actuelles sur les travaux du Conseil de l'Europe concernant le discours de haine, ainsi qu'aux résultats de la Campagne de la jeunesse et à ses archives.

CAMPAGNES NATIONALES

La campagne a été encouragée par le Conseil de l'Europe et ses partenaires européens et mise en œuvre par les comités nationaux de campagne dans les États membres. Au total, 46 campagnes ont eu lieu dans 45 pays. Certaines d'entre elles sont toujours en cours. Vous trouverez leurs contacts ici :

<https://www.coe.int/en/web/no-hate-campaign/national-campaigns1>

COMPENDIUM DES RESSOURCES

Il présente plus de 270 ressources élaborées par les Campagnes nationales, les partenaires et le Conseil de l'Europe.

<https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/compendium-of-resources>

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Connexions a été spécialement conçu pour soutenir la campagne, en abordant le sujet du discours de haine en ligne par le biais de l'éducation aux droits humains. Il a été conçu pour être utilisé avec des jeunes de 13 à 18 ans dans un cadre scolaire, mais il peut facilement être adapté. Il a été traduit dans plus de dix-huit langues.

<https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/connexions-bookmarks>

ALTERNATIVES - LES CONTRE-RÉCITS POUR COMBATTRE LE DISCOURS DE HAINE

Ce manuel présente des approches et des outils de communication et d'éducation destinés aux jeunes et aux autres militants des droits humains afin de développer leurs propres contre-récits pour lutter contre le discours de haine.

<https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/we-can-alternatives1>

GUIDE DES DROITS DE L'HOMME POUR LES UTILISATEURS D'INTERNET

Le guide est un outil permettant aux internautes de s'informer sur les droits humains en ligne, sur leurs limites éventuelles et sur les recours disponibles pour y remédier. Il donne des informations sur la signification pratique des droits et des libertés dans le contexte d'Internet, sur la manière de s'y fier et d'agir en conséquence, ainsi que sur les moyens d'accéder à des recours.

Il est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/guide-to-human-rights-for-internet-users>

SIGNALER LE DISCOURS DE HAINE

Cette partie donne des informations sur la manière de signaler un cas de discours de haine aux principales plateformes de médias sociaux et aux autorités nationales ou aux ONG dans différents pays.

<https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/reporting-hate-speech>

Le **blog**, la **plateforme** et l'**observatoire du discours de haine** ont été désactivés mais ils peuvent toujours être consultés en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.coe.int/en/web/no-hate-campaign/previous-blog-and-platform>

Les médias sociaux de la Campagne sont toujours actifs et peuvent être suivis pour des mises à jour sur les travaux du Conseil de l'Europe. <https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/social-medias>



2.4. SUITES DONNÉES À LA CAMPAGNE PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE

La coordination du Mouvement contre le discours de haine assurée par le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a été réduite en avril 2018. Des campagnes nationales, des militants en ligne et des organisations partenaires ont poursuivi le mouvement par des initiatives d'éducation et de sensibilisation aux droits humains. Diverses institutions du Conseil de l'Europe, telles que l'Assemblée parlementaire et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), poursuivent l'action contre le discours de haine.

DÉCLARATION DU COMITÉ DES MINISTRES

En 2018, le Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) a examiné les résultats de la Campagne et il les a adressés au Comité des Ministres, accompagnés de suggestions pour la suite. En mai 2019, le Comité des Ministres a adopté une Déclaration sur la campagne qui envisageait les mesures suivantes :

[Le Comité des Ministres]

1. décide de veiller au suivi de la campagne, en soulignant le rôle de l'ECRI et la responsabilité spéciale des structures du Conseil de l'Europe consacrées à la jeunesse, aux droits de l'homme, à la lutte contre la discrimination, à l'éducation et aux médias ;
2. convient que ce suivi de la campagne pourrait comporter, entre autres :
 - un renforcement de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme, notamment dans le programme des Centres européens de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse ;
 - une actualisation des projets d'éducation aux médias et à l'information existants et l'élaboration de nouveaux projets, en faisant notamment appel à l'éducation non formelle et informelle ;
 - un soutien à la pleine participation des jeunes à la gouvernance d'internet ;
 - un soutien aux réseaux européens et nationaux de jeunesse et aux activités découlant de la campagne ;
 - la mise en place de politiques adéquates et complètes pour lutter avec efficacité contre le discours de haine ;
 - l'inclusion d'une évaluation de l'impact des outils de la campagne dans les projets de suivi*

LE PROGRAMME JEUNESSE POUR LA DÉMOCRATIE

Le programme « Jeunesse pour la démocratie » continue de s'appuyer sur l'héritage de la Campagne en faveur de la jeunesse, notamment par l'éducation aux droits humains, la participation des jeunes à la gouvernance d'Internet et la lutte contre la discrimination touchant les groupes de jeunes vulnérables (y compris le discours de haine). Plusieurs réunions d'étude au Centre européen de la jeunesse ont notamment abouti à la mise en place d'un « Réseau de lutte contre le discours de haine ». Le Service de la jeunesse continue également à soutenir la traduction des principales ressources éducatives de la Campagne et incorpore la dimension de lutte contre le discours de haine dans un large éventail d'activités de formation européennes et nationales.

* Déclaration du Comité des Ministres sur l'héritage de la Campagne de jeunesse contre le discours de haine, adoptée le 29 Mai 2019.



LE SERVICE DE L'ANTI-DISCRIMINATION

Le Service de l'anti-discrimination aide les États membres du Conseil de l'Europe à combattre la discrimination, et les crimes et le discours de haine en définissant des normes politiques, en assurant le suivi et en renforçant les capacités. Ses activités de coopération en matière de discours de haine s'appuient sur l'héritage de la Campagne et visent à coopérer avec les campagnes nationales et les partenaires.

Une synthèse sur les différents secteurs du Conseil de l'Europe œuvrant pour combattre le discours de haine et pour renforcer les droits humains en ligne est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/coe-work-on-hate-speech>.

2.5. QUE PEUVENT FAIRE LES JEUNES ?

Le travail de lutte et de traitement du discours de haine en ligne et hors ligne avec les jeunes reste essentiel malgré la clôture de la Campagne au niveau européen. Les jeunes peuvent agir de nombreuses manières contre le discours de haine et pour les droits humains. Certaines suggestions figurent dans les «Idées d'action» à la fin des activités de ce manuel, d'autres se trouvent dans le sous-chapitre Stratégies de campagne et dans le Compendium des ressources.



CHAPITRE 3

COMMENT UTILISER LE MANUEL

Ce chapitre contient un aperçu de la structure de l'ensemble du manuel, de ses objectifs et de sa méthodologie. Il devrait vous aider à en appréhender l'approche éducative et à planifier et conduire les diverses activités proposées avec votre groupe.

3.1 LA NÉCESSITÉ DE CE MANUEL

Le discours de haine est une attaque qui vise des personnes souvent déjà vulnérables et qui porte les germes de tensions, d'inégalités plus profondes et, bien souvent, de violences. Le Conseil de l'Europe considère le discours de haine comme une menace pour la démocratie et les droits humains.

Le Mouvement contre le discours de haine reconnaissait que les efforts déployés pour s'attaquer au problème devaient comprendre un engagement à différents niveaux. Bien souvent, le problème et les solutions ne brillent pas par leur simplicité. Ce manuel a été conçu pour soutenir l'action éducative menée pour permettre aux jeunes de trouver leur propre façon d'aborder le discours de haine en ligne et d'y faire face. Il vise à développer la compréhension, les capacités et la motivation dont les jeunes auront besoin pour jouer un rôle actif dans le modelage d'un cyberspace qui respecte pleinement les droits humains et les principes de la participation démocratique.

Les jeunes ne sont pas que des « spectateurs » du discours de haine en ligne ; beaucoup en ont déjà été les victimes et d'autres ont été amenés à faire des victimes. Les initiatives éducatives doivent tenir compte de cet état de fait et appréhender les jeunes dans ces trois rôles. A partir de là, les activités proposées dans ce manuel ont été conçues pour atteindre sept objectifs fondamentaux.

LES OBJECTIFS DU MANUEL

- Permettre aux acteurs de l'éducation formelle et non formelle d'aborder la question du discours de haine avec les jeunes et de faire participer la communauté scolaire à la campagne.
- Développer chez les jeunes les capacités et la motivation nécessaires pour pouvoir identifier le discours de haine en ligne et devenir des « défenseurs » des droits humains en ligne et hors ligne.
- Sensibiliser aux principes des droits humains et promouvoir une vision d'internet qui reflète ses principes.
- Soutenir l'éducation aux droits humains au moyen d'approches d'apprentissage non formelles et développer l'esprit critique des enfants et des jeunes.
- Donner les moyens d'agir à ceux qui sont déjà victimes du discours de haine en ligne ou qui sont susceptibles de l'être.

- Encourager l'empathie envers les groupes ou les individus susceptibles d'être les cibles du discours de haine en ligne.
- Faire tomber les mythes et les préjugés au sujet des cibles les plus fréquentes du discours de haine.

L'APPROCHE ÉDUCATIVE DU MANUEL

Ce manuel utilise l'approche éducative de l'éducation aux droits humains. La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits humains (2010) définit l'éducation aux droits humains en ces termes :

« L'éducation aux droits humains concerne l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à **leur donner les moyens de participer à la construction et à la défense d'une culture universelle des droits humains dans la société**, afin de promouvoir et de protéger les droits humains et les libertés fondamentales ».

L'éducation aux droits humains comporte trois dimensions :

- **l'apprentissage au sujet** des droits humains, autrement dit la connaissance des droits humains, ce qu'ils sont, comment ils sont protégés et garantis, et comment ils s'appliquent en ligne et hors ligne ;
- **l'apprentissage par** les droits humains, reconnaissant que le contexte de l'éducation aux droits humains et la façon dont elle est organisée et dispensée doivent être cohérents avec les valeurs des droits humains (participation, liberté de pensée et d'expression, etc.) et que, dans l'éducation aux droits humains, le processus est tout aussi important que le contenu de l'apprentissage ;
- **l'apprentissage pour** les droits humains, par le développement des capacités, des attitudes et des valeurs nécessaires aux apprenants pour appliquer les valeurs des droits humains dans leur vie et pour agir, seul ou ensemble, et promouvoir et défendre les droits humains.

Repères, le manuel du Conseil de l'Europe pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes, contient de plus amples informations sur l'éducation aux droits humains qui pourront aider les animateurs à comprendre ses approches et ses pratiques. Pour en savoir davantage : www.coe.int/compass.

3.2 STRUCTURE DU MANUEL

CHAPITRES INTRODUCTIFS

Ce chapitre, ainsi que les deux précédents, sont importants car ils précisent le contexte des activités. Nous vous recommandons de commencer par vous familiariser avec le contenu pour mieux comprendre le contexte du manuel et de la campagne.

Une grande partie des informations apportées au chapitre 1 sont approfondies à la section 5.1, sur le discours de haine en ligne. Les renseignements présentés dans cette section vous permettront de vous faire une idée précise de la diversité des questions en lien avec le discours de haine en ligne et de comprendre l'urgence de s'y attaquer.

Le chapitre 2 donne un bref aperçu de la campagne du Conseil de l'Europe contre le discours de haine en ligne.

LES THÈMES SOUS-JACENTS

Le manuel a été construit autour de huit thèmes pleinement pertinents avec la question du discours de haine en ligne. Les thèmes eux-mêmes, ainsi que certaines des questions sous-jacentes qu'ils abordent, sont présentés dans le diagramme en page 22. Les questions ne sont pas exhaustives ; elles ne font que soulever quelques-uns des points importants concernant chacun des thèmes.

La plupart des activités abordent des questions liées à plusieurs de ces thèmes, dont chacune constitue une thématique importante en soi. C'est la raison pour laquelle de nombreuses activités seront également utiles pour appuyer une démarche plus générale sur la lutte contre le racisme, l'éducation à internet, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux droits humains et bien d'autres domaines de travail.

LES ACTIVITÉS

Dans le corps principal du manuel figurent 24 activités, dont chacune a été conçue pour traiter un ou plusieurs thèmes. Les activités ont également été classées en fonction de leur niveau de complexité : une activité de niveau 4 exige une expérience ou une connaissance préalable du domaine, tandis qu'une activité de niveau 1 peut être envisagée avec un groupe parfaitement néophyte.

Dans le corps principal du manuel figurent 24 activités, dont chacune a été conçue pour traiter un ou plusieurs thèmes.

Vous pouvez utiliser le tableau des activités en page 24 pour identifier les activités les plus adaptées en fonction du thème abordé, du temps requis et du niveau de complexité. Bien que nous ne nous attendions pas à ce que beaucoup d'éducateurs aient l'opportunité ou le besoin de mener toutes les activités, l'importance des thèmes corrélés signifie que toutes les activités peuvent être utilisées non seulement pour aborder la question du discours de haine, mais également pour accompagner une réflexion sur bien d'autres sujets de préoccupation.

Chaque activité comporte aussi une rubrique intitulée « Idées d'action ». Elle offre la possibilité de consolider les connaissances et les capacités acquises dans le cadre des activités et d'aider les jeunes à s'engager.

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

Les textes de référence, au chapitre 5, ont été choisis pour soutenir les activités. Les sections 5.1 et 5.2, qui traitent du discours de haine et des droits humains en ligne et hors ligne, sont d'une importance centrale pour toutes les activités. Il est possible de se référer à d'autres textes en fonction des besoins, comme l'indique chaque activité.

3.3 ENCADRER LES ACTIVITÉS

Les instructions données sont relativement détaillées et des conseils supplémentaires figurent à la rubrique « Conseils pour l'animateur ». Cette rubrique met aussi en garde contre les difficultés potentielles, d'où l'importance de la lire au préalable.

Voir au chapitre 1 de Repères pour plus de conseils et de recommandations concernant l'animation des activités sur les droits humains.
www.coe.int/compass

La section qui suit contient des recommandations générales pour optimiser les activités, ainsi qu'un bref aperçu de l'approche éducative adoptée par le manuel. Référez-vous à la liste des choses à faire et à ne pas faire en fin de section pour un rapide point sur ce qu'il convient de garder à l'esprit.

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

Dans ce manuel, le terme « animateur » désigne la personne qui encadre les activités. Un animateur est une personne qui fait en sorte que les choses avancent, qui soutient et encourage l'apprentissage des autres et développe leurs ressources. Une animation effective est essentielle dans le cadre de l'éducation aux droits humains ; c'est aussi l'élément qui donne vie à ces activités.

Ne pensez pas qu'il vous faut être un « expert » pour travailler sur ces questions : une bonne animation ne requiert aucune connaissance ou expertise particulière, hormis peut-être en ce qui concerne la compréhension des jeunes et la capacité de relation aux jeunes. Les activités proposées dans ce manuel seront plus concluantes dans un environnement dans lequel votre groupe est encouragé à explorer et à trouver sa propre approche de questions qui sont compliquées et souvent sujettes à controverse. Il n'y a aucun mal à leur faire savoir que vous réfléchissez avec eux ! La participation directe des apprenants aux processus éducatifs renforce l'impact et la qualité de l'apprentissage et est inhérente à un apprentissage *par* les droits humains. Partant, l'animateur n'a pas besoin d'être un expert dans tous les domaines. En revanche, il doit être en mesure d'aider les apprenants à trouver les informations dont ils ont besoin pour former leurs propres réponses et leurs propres opinions.

INSTAURER UN CLIMAT SÉCURISANT

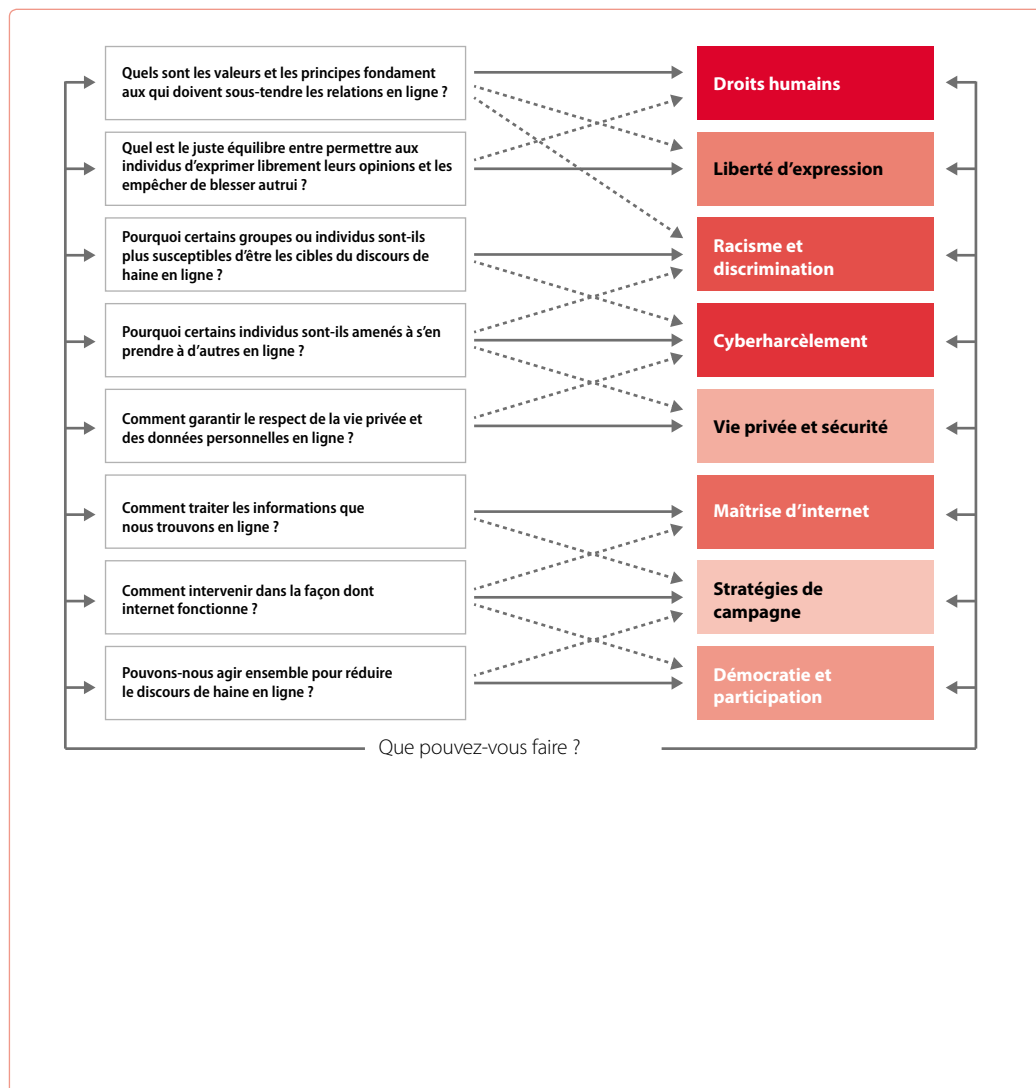
La plupart des activités proposées et des questions soulevées dans ce manuel peuvent toucher certains de vos participants directement. Certains d'entre eux peuvent avoir été victimes de harcèlement ou de cyberharcèlement, voire par des membres du groupe. D'autres peuvent avoir été les cibles d'actes racistes ou de comportements discriminatoires. Il est très important que vous soyez sensibilisé à cette possibilité et que vous fassiez savoir aux participants qu'ils peuvent être soutenus si besoin. Assurez-vous que vous êtes en mesure de les soutenir ou de les diriger vers une personne qui pourra les aider. Les réseaux InSafe et InHope (www.betterinternetforkids.eu) proposent des contacts utiles et des services d'assistance téléphonique permettant de signaler des abus en ligne dans de nombreux pays. Beaucoup d'Etats membres disposent de leurs propres services d'accompagnement et de réception de plaintes. Il est conseillé aux animateurs de s'informer et, le cas échéant, d'inviter ces services à apporter leur soutien à leurs activités éducatives.

Autant que possible, les participants doivent se sentir « en sécurité » pour aborder ces questions. Vous pouvez établir quelques règles de base avec votre groupe, par exemple convenir de respecter les opinions d'autrui et de s'abstenir de toute forme de violence, moquerie ou critique personnelle.

3.4 DIX CHOSES À FAIRE ET DIX CHOSES À NE PAS FAIRE

1	Encouragez les participants à exprimer leurs opinions et idées, sur la base de leurs propres expériences.	Ne qualifiez pas toute suggestion d'inutile, d'inopportune ou de stupide !
2	Tentez de mettre en place une culture de respect mutuel, un environnement sécurisant où chacun se sent à l'aise pour exprimer ses opinions.	Ne permettez pas au groupe d'exclure, d'ignorer, de préjuger ou de manquer de respect à quiconque ; tentez d'établir quelques règles de base dès le début.
3	Encouragez les discussions et les questions : ils apprendront en exprimant leurs doutes et leurs incertitudes.	Evitez les présentations trop longues ; cela ne ferait que rebuter les participants !
4	Faites le lien avec la réalité des participants et de vrais problèmes dans leur environnement.	Ne faites pas de généralisations qui n'ont aucun sens pour eux.
5	Renoncez aux dogmes ! Permettez aux participants de remettre en question des « vérités établies » ; et faites de même.	Ne faites pas la morale ou ne vous servez pas de votre position pour mettre un terme à une discussion.
6	Soyez honnête avec les participants. Ils vous respecteront davantage et seront plus enclins à ouvrir leur cœur.	Ne faites pas semblant de savoir si vous n'êtes pas sûr de vous ! Dites-leur que vous allez chercher la réponse ou encouragez-les à le faire eux-mêmes.
7	Faites confiance aux participants. Ils doivent trouver les réponses pour eux-mêmes.	Ne leur parlez pas comme à des enfants et n'essayez pas de les amener là où ils ne souhaitent pas aller.
8	Prenez leurs suggestions au sérieux ; ils seront plus enclins à s'impliquer s'ils ont le sentiment de pouvoir s'approprier le processus d'apprentissage.	Ne pensez pas que vous devez vous en tenir strictement à ce qui a été prévu ; suivez leurs intérêts s'ils préfèrent aller dans une autre direction.
9	Faites appel à leur compassion. Demandez-leur ce qu'ils ressentent, ou ce qu'ils ressentiraient si...	Ne renoncez pas si leurs opinions semblent manquer d'amabilité ou d'égards. Essayez de leur présenter une autre perspective.
10	Traitez les participants sur un pied d'égalité – égaux les uns les autres, et égaux à vous. Vous n'êtes tous que des êtres humains !	N'excluez pas les participants et ne faites pas d'hypothèse concernant ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire. Les êtres humains peuvent être imprévisibles !

3.5 THÈMES ET QUESTIONS



CHAPITRE 4

24 ACTIVITÉS

POUR COMBATTRE LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE PAR L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

Une journée au tribunal (<i>A day in Court</i>)	27
Une mosquée à Sommeil-City (<i>A new mosque in Sleepyville</i>)	34
Agir et faire campagne pas à pas (<i>Action and campaigning step by step</i>)	43
Changeons les règles du jeu (<i>Changing the game</i>)	53
Les faits à la loupe (<i>Checking the facts</i>)	60
Le clash des libertés (<i>Clash of freedoms</i>)	66
Face au cyberharcèlement (<i>Confronting cyberbullying</i>)	72
Une liberté sans limite ? (<i>Freedom unlimited?</i>)	76
Groupe X (<i>Group X</i>)	81
Quiz sur les droits humains en ligne (<i>Human rights online quiz</i>)	86
Participation en ligne (<i>Online participation</i>)	92
Nos droits en ligne (<i>Our rights online</i>)	96
Rejouons la scène ! (<i>Play it again</i>)	101
La course aux droits (<i>Race for rights!</i>)	105
Des règles à lire ! (<i>Reading the rules</i>)	111
Des racines et des branches (<i>Roots and branches</i>)	118
De mal en pis (<i>Saying it worse</i>)	122
Mettons les choses au clair (<i>Talking it out</i>)	127
Les histoires qu'ils racontent (<i>The stories they tell</i>)	132
Comprendre le discours de haine (<i>Understanding hate speech</i>)	136
Agir en ligne ! (<i>Virtual action</i>)	142
Afficher et partager en ligne (<i>Wear and share</i>)	147
Attaque web (<i>Web attack</i>)	151
Profils web (<i>Web profiles</i>)	156

TABLEAU SYNOPTIQUE DES ACTIVITÉS

Titre	Thèmes	Aperçu	Niveau	Durée (en min)
Une journée au tribunal	Liberté d'expression Droits humains Racisme et discrimination	Les participants simulent un mini-procès qui leur permet d'examiner une affaire qui a été jugée par la Cour européenne des droits de l'homme.	4	120
Une mosquée à Sommeil-City	Démocratie et participation Racisme et discrimination Maîtrise d'internet	Cette activité propose la simulation d'une consultation/d'un débat en ligne. Le sujet est la construction d'une mosquée dans un quartier de tradition chrétienne.	4	3 heures maximum, ou 3 sessions de 50 minutes chacune
Agir et faire campagne pas à pas	Racisme et discrimination Stratégies de campagne Droits humains	Il s'agit d'une série de quatre activités qui débouche sur un projet d'action contre le discours de haine et le crime de haine. Ses différentes parties peuvent être abordées séparément ou être utilisées en association avec d'autres activités proposées dans ce manuel.	4	3 sessions de 90 minutes, 60 minutes et 45 minutes pour les parties 1, 2 et 3. Prévoir aussi du temps pour la mise en œuvre de la campagne
Changeons les règles du jeu	Racisme et discrimination Maîtrise d'internet Stratégies de campagne Démocratie et participation	Après une présentation de la campagne, les participants conçoivent une « mini-campagne » contre le sexisme dans les jeux en ligne	4	60
Les faits à la loupe	Maîtrise d'internet Racisme et discrimination Stratégies de campagne	Les participants sont invités à entrer dans la peau de « chercheurs » pour le compte de responsables politiques sur la question des agressions homophobes. Ils doivent examiner la fiabilité des informations postées en ligne et développer des stratégies qu'ils pourront eux-mêmes appliquer.	4	60
Le clash des libertés	Démocratie et participation Liberté d'expression Racisme et discrimination	L'activité est une simulation mettant en jeu deux communautés qui ont des visions opposées sur la liberté d'expression, mais se trouvent contraintes de vivre ensemble sur la même île.	4	120
Face au cyberharcèlement	Cyberharcèlement Démocratie et participation Maîtrise d'internet	Il s'agit d'une activité qui invite les participants à identifier les réponses qu'ils apporteraient à divers scénarios de harcèlement, et à discuter d'autres possibilités d'action.	1	45
Une liberté sans limite ?	Liberté d'expression Démocratie et participation Droits humains	Les participants explorent le concept de liberté d'expression au moyen de plusieurs scénarios. Ils doivent décider comment gérer des commentaires ou des messages controversés, insultants, voire potentiellement dangereux.	2	45

Titre	Thèmes	Aperçu	Niveau	Durée (en min)
Groupe X	Racisme et discrimination Droits humains Vie privée et sécurité	Les participants établissent le lien entre les droits établis par la Convention européenne des droits de l'homme et les violations de leurs droits dont sont régulièrement victimes les jeunes Roms.	4	60
Quiz sur les droits humains en ligne	Droits humains	Cette activité est un quiz sur les droits humains en ligne destiné à aider les participants à se familiariser avec leurs droits en ligne en utilisant le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet.	3	60
Participation en ligne	Maîtrise d'internet Vie privée et sécurité Droits humains	Cette activité invite les participants à réfléchir à la façon dont ils utilisent internet et participent en ligne. Elle leur permettra d'identifier et de mesurer leur participation sur l'échelle de la participation en ligne et de déterminer le rôle qu'ils souhaiteraient jouer sur internet à l'avenir. Ils apprendront aussi comment lutter contre le discours de haine et protéger les droits humains en ligne de façon plus efficace.	3	45
Nos droits en ligne	Droits humains Démocratie et participation	Le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet est présenté aux participants, qui doivent en analyser les messages et positions clés et réfléchir à son application dans la vie quotidienne.	2	60
Rejouons la scène !	Cyberharcèlement Démocratie et participation Racisme et discrimination	Cette activité est un jeu de rôles qui met en scène une personne poussée à un acte de harcèlement par la pression des pairs. Les participants sont invités à rejouer la scène pour parvenir à une autre issue.	2	60
La course aux droits	Droits humains Racisme et discrimination Vie privée et sécurité	Cette activité propose une introduction aux droits humains au moyen d'un jeu d'équipe. Les participants doivent décrire différents droits aux membres de leur équipe en utilisant tous les moyens qu'ils souhaitent, excepté des mots !	1	60
Des règles à lire !	Stratégies de campagne Maîtrise d'internet Démocratie et participation	Les participants découvrent le règlement d'un site web, ou les « règles pour la communauté », et prennent des mesures pour signaler au site tout contenu inapproprié. Ils examinent les avantages et les inconvénients du signalement, notamment en relation avec les possibilités du web 2.0.	3	60
Des racines et des branches	Racisme et discrimination Droits humains Stratégies de campagne	Les participants explorent les causes et les effets du discours de haine en ligne en se servant de l'approche de « l'arbre des problèmes ». Cette activité peut être utilisée pour faire suite à l'activité « Groupe X », ou de façon indépendante.	2	45
De mal en pis	Racisme et discrimination Démocratie et participation	Il s'agit d'une activité introductive au discours de haine en ligne. Les participants classent différents exemples de discours de haine à l'encontre des gays en fonction de leur degré de gravité.	1	45

Titre	Thèmes	Aperçu	Niveau	Durée (en min)
Mettons les choses au clair	Stratégies de campagne Racisme et discrimination Maîtrise d'internet	L'activité utilise la technique de l'aquarium (groupe-miroir) pour examiner les préjugés les plus répandus au sujet de certains groupes dans la société. Elle invite les participants à conduire une réflexion critique sur des croyances profondément ancrées et à développer des arguments contre le discours de haine.	1	45
Les histoires qu'ils racontent	Racisme et discrimination Droits humains Liberté d'expression	Les participants travaillent en petits groupes pour analyser un support d'information, en se concentrant sur la façon dont sont représentés les migrants et l'immigration. Les résultats sont présentés sous la forme d'un collage.	2	60
Comprendre le discours de haine	Droits humains Racisme et discrimination	Les participants examinent des exemples de discours de haine et discutent de leurs conséquences possibles pour les individus et la société.	2	60
Agir en ligne !	Stratégies de campagne Racisme et discrimination Droits humains	Cette activité propose aux participants de s'inspirer de quelques actions antiracistes pour imaginer comment développer des actions similaires en ligne.	3	60
Afficher et partager en ligne	Vie privée et sécurité Maîtrise d'internet Cyberharcèlement	Les participants complètent un diagramme pour indiquer avec qui ils préfèrent partager certaines informations spécifiques dans le cyberspace, et examinent comment faire preuve de davantage de prudence lors du partage de données à caractère personnel en ligne.	1	40
Attaque web	Maîtrise d'internet Stratégies de campagne Racisme et discrimination	Les participants remodelent le site web d'une campagne (fictive) pour faire face à un afflux de commentaires racistes de la part de la communauté locale.	3	90
Profils web	Racisme et discrimination Maîtrise d'internet Démocratie et participation	L'activité se déroule sur un forum internet imaginaire. Les participants sont invités à se saluer en se conformant aux stéréotypes les plus répandus au sujet de certains groupes. Ils élaborent un ensemble de lignes directrices pour l'interaction en ligne.	1	Partie I : 35 min Partie II : 25 min

NIVEAU 4

GROUPE
9-15DURÉE
120'

UNE JOURNÉE AU TRIBUNAL

Les participants simulent un mini-procès qui leur permet d'examiner une affaire qui a été jugée par la Cour européenne des droits de l'homme.

THÈMES Liberté d'expression, droits humains, racisme et discrimination

COMPLEXITÉ Niveau 4

TAILLE DU GROUPE 9 - 15

DURÉE 120 minutes

- OBJECTIFS
- Examiner comment mettre en balance la liberté d'expression avec la nécessité de protéger les victimes d'actes racistes ou de discours de haine
 - Explorer les protections – et les limites – du droit à la liberté d'expression (article 10) consacré par la Convention européenne des droits de l'homme
 - Comprendre le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme

- MATÉRIELS
- Copies des cartes pages 31-33
 - Stylos et feuilles de papier pour la prise de notes
 - Espaces de réunion pour les petits groupes – des salles séparées de préférence

- PRÉPARATION
- Photocopier et découper les cartes figurant en pages 32-33. Chacun doit avoir sa propre carte et un exemplaire de l'affaire. Faire en sorte qu'il y ait le même nombre (plus ou moins) de juges, de représentants du Gouvernement danois et de représentants de M. Jersild.
 - Numérotter les cartes pour chacun des groupes : il doit y avoir un juge, un M. Jersild et un représentant du Gouvernement danois correspondant à chacun des numéros.
 - Disposer de suffisamment d'espace pour que chacun des tribunaux (trois personnes) puisse siéger à l'écart des autres.

INSTRUCTIONS

1. Expliquez au groupe que la séance sera consacrée à une affaire contre le Gouvernement danois qui a été jugée par la Cour européenne des droits de l'homme. Les participants vont devoir jouer le rôle des différents acteurs, à savoir les juges, le Gouvernement danois et un journaliste qui a été sanctionné pour avoir réalisé un programme présentant des opinions racistes, M. Jersild. Si nécessaire, rafraîchissez la mémoire des participants au sujet de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Convention

européenne des droits de l'homme, et indiquez-leur que l'affaire concerne la liberté d'expression.

2. Demandez aux participants ce qu'ils comprennent par « liberté d'expression », et complétez leurs connaissances au moyen des informations ci-dessous (ou en vous aidant du chapitre 5).

La liberté d'expression, ou le droit à la liberté d'expression, est un droit fondamental. Les individus doivent être autorisés à exprimer leurs opinions, pensées ou convictions, qui font partie intégrante de leur identité. La liberté d'expression doit être protégée, car elle joue un rôle fondamental dans toute société démocratique. Cependant, la liberté d'expression peut parfois faire l'objet de restrictions si elle peut blesser certains ou représenter un danger pour la société.

3. Lisez les informations concernant l'affaire (page 31), en vous assurant que les participants en comprennent tous les détails.
4. Répartissez les participants en trois groupes plus ou moins égaux.
 - Le groupe A représente M. Jersild.
 - Le groupe B représente le Gouvernement danois.
 - Le groupe C représente les juges de la Cour européenne des droits de l'homme.
5. Distribuez aux membres de chaque groupe des copies de leurs cartes de rôle ainsi qu'un exemplaire des informations sur l'affaire. Expliquez-leur qu'ils disposeront de 30 minutes pour discuter et déterminer leur propre position avant de rencontrer des représentants des autres groupes et de démarrer le procès. Ils devront en profiter pour construire leurs arguments ou, dans le cas des juges, préparer les questions à poser aux deux parties.
6. Une fois les 30 minutes de préparation écoulées, demandez aux participants d'identifier dans chacun des autres groupes la personne qui porte le même numéro qu'eux pour former un nouveau groupe avec ces personnes : ainsi, la personne portant le numéro 1 dans le groupe A devra trouver la personne avec le numéro 1 dans le groupe B et la personne avec le numéro 1 dans le groupe C.
7. Expliquez aux participants que chacun de ces petits groupes ainsi formés représente un mini-tribunal. Ceux-ci disposent de 20 minutes supplémentaires pour écouter les arguments des deux parties et pour que les juges puissent poser leurs questions.
8. Au terme des 20 minutes, chaque juge devra se prononcer sur une éventuelle violation de l'article 10. Rassemblez l'ensemble des participants et demandez aux juges de faire part de leurs décisions en les motivant.
9. Invitez ensuite les représentants des deux autres groupes à répondre aux jugements prononcés. Puis faites-leur part de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans cette affaire (page 30). Demandez aux participants ce qu'ils pensent de cette décision.
10. Procédez ensuite au débriefing et à l'évaluation. Assurez-vous que les participants sont sortis de la peau de leur personnage avant d'aborder les questions ci-dessous.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

- Quels étaient les aspects les plus délicats dans l'affaire que vous avez étudiée ?
- Vous a-t-il paru difficile de jouer votre rôle ?
- Pensez-vous que le « juge » a pris la bonne décision dans votre affaire ? Quels ont été les facteurs décisifs pour la décision finale ?

Donnez aux participants les informations ci-après :

Alors que la tâche de la Cour européenne des droits de l'homme n'était pas de décider si les propos des « Blousons verts » auraient du être sanctionnés, les juges ont indiqué, dans leur jugement final, que ces propos n'étaient pas couverts par la liberté d'expression – autrement dit, que les « Blousons verts » n'étaient pas « libres » d'exprimer de telles opinions.

- Etes-vous d'accord avec cet avis ? Quels sont les arguments pour et contre la restriction de leurs droits ?
- Avez-vous déjà constaté des exemples similaires de racisme en ligne ? Comment réagiriez-vous le cas échéant ?
- Pensez-vous que les individus devraient avoir le droit de poster des commentaires racistes ou de faire circuler des discours de haine en ligne ?
- Avez-vous des idées de ce que vous pourriez faire pour faire en sorte que de tels agissements soient moins répandus ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Quelques-uns des propos tenus par les « Blousons verts » font l'objet d'un document à part. A vous de décider si vous souhaitez le distribuer au participants.
- Au point 5, lorsque les groupes se réunissent pour discuter de leur rôle, vous devrez les prévenir qu'ils seront séparés pour le jugement de l'affaire et que chacun doit par conséquent prendre ses propres notes. Ils ne pourront pas compter sur les membres de leur groupe !
- Encouragez les participants à profiter du temps de préparation pour, d'une part, discuter des détails de l'affaire entre eux et, d'autre part, préparer leurs premières déclarations. Les juges devront clarifier les détails de l'affaire et réfléchir au type d'informations supplémentaires qu'ils devront demander aux deux parties pour pouvoir se prononcer.
- Expliquez aux deux parties qui vont s'opposer lors du procès que, même si elles ne sont pas d'accord avec la position qu'elles sont censées représenter, elles devront faire en sorte de présenter la meilleure défense possible aux juges.
- L'idéal serait que vous puissiez faire en sorte que les différents tribunaux se réunissent dans des salles différentes (point 7), ou du moins soient suffisamment éloignés les uns des autres pour que leurs échanges restent confidentiels.
- Demandez aux juges de gérer le temps lors des séances. Ils peuvent décider de déterminer au préalable le temps imparti aux questions et la répartition du temps entre chaque partie. Insistez sur le fait qu'ils doivent accorder à chaque partie approximativement un même temps de parole, mais qu'ils devront aussi s'assurer que suffisamment de temps est disponible pour clarifier tout point de controverse.
- Il pourrait être utile de préciser aux participants que la Cour européenne des droits de l'homme n'avait pas à se prononcer sur l'attitude de M. Jersild, mais sur celle de l'Etat danois à l'encontre de M. Jersild. Les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent s'assurer que la législation nationale protège les droits humains de tout un chacun. Lorsque la Cour est invitée à rendre un jugement, elle examine si la loi, ou son interprétation, offre véritablement une protection à ces droits.
- Vous pouvez consulter le chapitre « Liberté d'expression et d'information » du Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet afin d'être en mesure de faire des parallèles avec des affaires concernant la liberté d'expression sur internet.

VARIANTES

Vous pouvez proposer cette activité sous la forme d'un jeu de rôles joué par un groupe et observé par les autres participants. Dans ce cas, les acteurs reçoivent leurs cartes avant la séance et sont invités à préparer leurs arguments. Les observateurs doivent quant à eux formuler leurs avis sur le processus à la fin du jeu de rôles.

IDÉES D'ACTION

Les participants pourraient vérifier si les sites et les plateformes qu'ils visitent le plus souvent se sont dotés de politiques concernant les agissements racistes ou d'autres formes de discours de haine.

- Ils pourraient recueillir quelques exemples et comparer en groupe les politiques mises en oeuvre par ces différents sites et plateformes. Ont-ils le sentiment que certaines de ces politiques sont mal adaptées à la protection des usagers ? Comment envisageraient-ils de les adapter ? Ils pourraient poster leurs suggestions sur le site du Mouvement contre le discours de haine, les envoyer aux utilisateurs et encourager d'autres militants en ligne à faire pression sur les sites concernés.
- Les participants pourraient aussi sélectionner un ou deux sites qui revendiquent une politique contre le discours de haine et suivre sa mise en oeuvre. Ils pourraient signaler tout cas de discours de haine en ligne aux sites qui hébergent ces contenus, avec une plainte et une référence à leur politique.
- A partir de cette affaire, élaborez avec les participants des contre-arguments aux opinions racistes, afin que les participants puissent les utiliser le cas échéant.
- Avec les participants, réalisez une vidéo sur la valeur de la diversité et de l'acceptation dans une société démocratique.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ARRÊT DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

L'affaire a été jugée par la Cour européenne des droits de l'homme en 1994. La Cour, en désaccord avec le jugement prononcé par un tribunal danois, a estimé que M. Jersild n'aurait pas dû être sanctionné pour avoir réalisé et diffusé ce documentaire. Selon elle, le film indiquait de façon suffisamment claire que les commentaires racistes n'étaient ni acceptables ni approuvés par le réalisateur et qu'il n'y avait aucun danger que ce message soit mal compris par le public.

Voici ses commentaires :

« [le film] cherchait au contraire à l'évidence - au moyen d'un entretien - à exposer, analyser et expliquer ce groupe particulier de jeunes, limités et frustrés par leur situation sociale, avec un casier judiciaire et des attitudes de violence, traitant ainsi d'aspects spécifiques d'une question qui préoccupait déjà alors vivement le public. »

La Cour a également fait valoir que l'information est essentielle dans une société démocratique et qu'elle permet à la presse de jouer un rôle indispensable de « chien de garde » public. Les juges ont déclaré qu'il faudrait de très sérieuses raisons pour sanctionner un journaliste qui a publié les déclarations d'une tierce personne. L'une des fonctions essentielles d'une presse libre est précisément de permettre et d'encourager le débat public sur des questions d'intérêt public.

À DISTRIBUER

L'AFFAIRE

Dans cette affaire, le requérant est M. Jens Olaf Jersild, ressortissant danois, qui travaille pour Danmarks Radio (qui diffuse également des programmes télévisés). Cette chaîne d'information jouit d'une réputation de sérieux absolu et touche un public de personnes bien informées.

M. Jersild souhaitait diffuser un documentaire sur un groupe extrémiste raciste, appelé les « Blousons verts ». Il a pris contact avec des membres du groupe et mené un long entretien. Il a réduit le documentaire à quelques minutes et ajouté quelques commentaires personnels. Le résultat final a été diffusé dans le cadre d'un programme d'information de la télévision nationale.

Ce documentaire met en scène des membres des « Blousons verts » tenant des propos insultants et dégradants au sujet des immigrants et des groupes ethniques présents sur le territoire danois, comparant les noirs à des gorilles et affirmant qu'ils ne sont « pas humains ». Un tribunal danois a jugé que les membres des « Blousons verts » étaient coupables de commentaires racistes et que M. Jersild était coupable de les avoir encouragés et d'avoir diffusé leurs propos à un large public.

M. Jersild a fait appel de sa condamnation devant la Cour européenne des droits de l'homme, estimant que sa condamnation par un tribunal danois constituait une violation de son droit à la liberté d'expression (article 10 de la CEDH).

La Cour européenne devait décider si restreindre le droit de M. Jersild à diffuser ces propos était légitime. Il s'agissait donc de vérifier s'il existait un juste équilibre entre la protection des droits des personnes victimes des commentaires racistes et la nécessité du public à être informé de l'existence de tels groupes.

Facultatif : document à distribuer

Quelques-uns des propos contenus dans le documentaire :

« ... les Etats nordistes (d'Amérique) voulaient que les nègres soient des êtres humains libres, mon pote, ce ne sont pas des êtres humains, ce sont des bêtes. »

« Prends simplement un gorille en photo, mon pote, et regarde ensuite un nègre, c'est la même structure physique et tout, mon pote, un front plat et tout ça. »

« Un nègre, c'est pas un être humain, c'est une bête, et c'est pareil pour tous les autres travailleurs étrangers, les Turcs, les Yougoslaves et compagnie. »

« ... on n'aime pas leur mentalité ... ce que nous, on n'aime pas, c'est quand ils se promènent dans ces frusques Zimbabwe et puis qu'ils baragouinent dans la rue... »

« C'est de la drogue qu'ils vendent, mon pote, la moitié des gens en prison à 'Vestre' y est à cause de la drogue... ce sont eux qui sont en tôle pour trafic de drogue... »

À DISTRIBUER

CARTE DE RÔLE DE M. JERSILD

Vous êtes un journaliste sérieux et souhaitez faire un film sur le racisme et la xénophobie, qui :

1. illustre l'ampleur du problème, y compris la nature extrême des opinions défendues par les « Blousons verts » ;
2. montre que les « Blousons verts » sont un groupe dont certains membres ont déjà été condamnés, qui sont émotionnellement immatures et socialement défavorisés.

Vous estimez qu'il s'agit de deux points qu'il est important que la société comprenne et pensez que votre documentaire a réussi à traiter les deux, en partie en diffusant directement certaines des pires opinions exprimées par ce groupe et en partie en décrivant le faible niveau d'instruction de ses membres, leurs antécédents et les difficultés sociales auxquelles sont confrontés les jeunes que vous avez interrogés. A aucun moment vous n'auriez pensé que votre public puisse croire que votre documentaire soutienne les opinions racistes exprimées par les « Blousons verts ».

En tant que journaliste, vous accordez une très haute importance à la liberté d'expression : trop de restrictions empêcheraient les journalistes d'informer le public sur les véritables problèmes, même s'ils sont parfois gênants. Vous pensez que la responsabilité des journalistes est de porter ces problèmes à l'attention du public, afin de favoriser ainsi leur reconnaissance et des mesures pour y remédier.

Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (simplifiée)

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans ingérence.
2. La liberté d'expression peut faire l'objet de restrictions si une restriction est « nécessaire dans une société démocratique » – en particulier pour protéger les droits d'autrui.

CARTE DE RÔLE DU GOUVERNEMENT DANOIS

Vous estimez que M. Jersild a été condamné à juste titre par le tribunal danois. Son documentaire contenait des opinions extrémistes et racistes qui ne doivent pas être entendues par une aussi large audience. Le programme jouait sur le sensationnel et ne contenait pas suffisamment de commentaires indiquant que les opinions exprimées étaient inacceptables et dangereuses. Vous pensez qu'il incombe aux journalistes de veiller à ne pas heurter la sensibilité du public et à ne pas l'induire en erreur. Vous pensez que les téléspectateurs n'auraient pas compris que le journaliste était choqué par ces affirmations racistes et qu'il ne les approuvait pas. Le public n'aurait pas compris que ces propos étaient empreints d'ignorance, qu'ils étaient blessants et illicites.

M. Jersild a produit ce documentaire pour relayer les pires commentaires exprimés par les « Blousons verts ». Vous pensez qu'il n'aurait pas dû interroger les membres du groupe ni les encourager à s'exprimer, et qu'il n'aurait certainement pas dû leur faire de la publicité en les faisant apparaître dans son documentaire. Vous pensez que le documentaire n'aurait pas dû être réalisé et que M. Jersild doit être tenu responsable d'avoir donné un tel écho à des opinions aussi dangereuses.

Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (simplifiée)

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans ingérence.
2. La liberté d'expression peut faire l'objet de restrictions si une restriction est « nécessaire dans une société démocratique » – en particulier pour protéger les droits d'autrui.

À DISTRIBUER

CARTE DE RÔLE DES JUGES

Votre tâche consiste à gérer le procès et à décider si le jugement du tribunal danois était légitime et si M. Jersild était véritablement coupable ou si, au contraire, ses droits ont été violés.

Le procès :

Commencez par rappeler à M. Jersild et au représentant du Gouvernement danois que chaque partie disposera de quelques minutes pour présenter sa défense. Ensuite, vous leur poserez des questions et ils pourront se répondre mutuellement. Précisez-leur qu'ils doivent se comporter de façon correcte et suivre toutes les instructions que vous leur donnerez !

Le jugement :

Vous devez vous demander si M. Jersild aurait dû autoriser la diffusion de son documentaire au public. Son droit à la liberté d'expression semble l'autoriser à le faire, mais la liberté d'expression n'est pas un droit absolu ; elle doit être mise en balance avec d'autres préoccupations sociales et d'autres droits humains. Il vous appartient de décider si, dans cette affaire, un juste équilibre a été trouvé.

Voici les questions clés grâce auxquelles mettre en balance les positions des deux parties pour vous aider à trancher :

- Pensez-vous que le public aurait pu comprendre que ce documentaire soutenait des opinions racistes ?
- Était-il important que le public soit informé des positions racistes et des antécédents des « Blousons verts », ou était-il plus important que de telles opinions ne soient pas portées à la connaissance d'un large public ?

Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (simplifiée)

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans ingérence.
2. La liberté d'expression peut faire l'objet de restrictions si une restriction est « nécessaire dans une société démocratique » – en particulier pour protéger les droits d'autrui.

NIVEAU 4

GROUPE
15-30DURÉE
180'

UNE MOSQUÉE À SOMMEIL-CITY

Cette activité propose la simulation d'une consultation/d'un débat en ligne. Le sujet est la construction d'une mosquée dans un quartier de tradition chrétienne.

THÈMES Démocratie et participation, racisme et discrimination, maîtrise d'internet

COMPLEXITÉ Niveau 4

TAILLE DU GROUPE 15 - 30

DURÉE Soit une session de 2 h 30 - 3 heures en continu, soit 3 sessions d'environ 50 minutes chacune

OBJECTIFS

- Etudier les droits des minorités religieuses, et leur relation au discours de haine en ligne
- Développer des capacités pour le débat et l'analyse en ligne
- Examiner l'utilisation de la discussion/participation démocratique pour renforcer la tolérance à l'égard des autres personnes ou des autres convictions

MATÉRIELS

- Accès à internet – 5 PC au minimum
- Un espace pour que les groupes se réunissent
- Deux animateurs
- Des bulletins de vote pour les membres du conseil municipal (facultatif)

PRÉPARATION

- Faire des copies des documents à distribuer à tous les participants.
- Créer un espace sécurisé sur internet (pour des suggestions, voir les Conseils pour l'animateur).
- Créer un code d'accès pour chaque participant, ou vérifiez au préalable que chacun peut se connecter sur un compte existant (voir les Conseils pour l'animateur).

INSTRUCTIONS

1. Lisez à haute voix le problème décrit dans le document page 37. Expliquez que tous les participants, qui sont des habitants de Sommeil-City, sont préoccupés par le projet de construction d'une mosquée sur un terrain municipal désaffecté.
2. Distribuez à chacun des participants un exemplaire des documents et invitez-les à choisir leur rôle. Expliquez-leur la procédure de consultation et assurez-vous que tous la comprennent.

3. Indiquez les espaces où les personnes et les groupes pourront se réunir au préalable, ainsi que les ordinateurs disponibles pour l'activité. Vérifiez que chacun dispose d'un code d'accès et d'un mot de passe.
4. Rappelez à ceux qui sont en mesure de faire une première déclaration qu'ils doivent le faire avant l'ouverture de la consultation au public. Encouragez les participants à se servir de la phase de pré-consultation de 30 minutes pour :
 - se mettre d'accord sur les positions au sein du groupe et distribuer les rôles ou les arguments (si nécessaire) ;
 - rencontrer les représentants d'autres groupes ;
 - vérifier qu'ils parviennent à se connecter au site.
 Si l'accès ou le temps d'accès à l'ordinateur est limité, rappelez aux participants qu'ils devront être succincts dans leurs arguments car ils n'auront qu'une occasion d'exposer leurs idées !
5. Annoncez le début de la phase de pré-consultation et expliquez que la consultation sera ouverte au public dans 30 minutes.
6. Au bout de 30 minutes, annoncez le début de la consultation publique et invitez les membres du public à lire les premières déclarations des groupes – et à soumettre leurs commentaires.
7. A la fin de la consultation, le maire déclare la consultation close. Puis les membres du conseil municipal se réunissent et votent. En l'absence d'opinion majoritaire, le maire dispose d'une voix prépondérante.
8. Le maire annonce la décision. Invitez les participants à disposer leurs chaises en cercle pour le débriefing et l'évaluation.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

Commencez le débriefing et l'évaluation en saluant les participants par leur vrai nom à tour de rôle. Il est important de permettre aux participants de sortir des rôles qu'ils ont joués durant la simulation.

Demandez aux participants ce qu'ils pensent de l'expérience à laquelle ils viennent de participer :

- Avez-vous été surpris par le résultat du vote ? Aurait-il convenu à la personne dont vous jouiez le rôle ?
- Pensez-vous que la consultation en ligne soit un bon moyen de parvenir à une décision sur de telles questions ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ?

QUESTIONS SUR LES IDÉES SOULEVÉES À L'OCCASION DU DÉBAT :

- L'interaction avec les autres personnes ou groupes a-t-elle changé votre approche ou votre attitude vis-à-vis des questions soulevées ?
- A-t-il été facile de vous identifier à votre rôle ?
- Pensez-vous qu'une telle situation puisse se produire dans la vie réelle ? Vous souvenez-vous de cas similaires ?
- Comment réagiriez-vous si une telle question se posait dans votre ville/lieu de résidence ? L'activité a-t-elle d'une façon ou d'une autre modifié votre attitude ?

FAIRE LE LIEN AVEC LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE :

- Que pensez-vous des règles visant à supprimer les commentaires racistes ou insultants ?

- La présence de ces règles vous a-t-elle fait réfléchir différemment au sujet des commentaires que vous avez postés ?
- A-t-il été facile de décider de supprimer ou pas un commentaire ? (question pour les administrateurs du site)
- Etiez-vous d'accord avec les décisions prises par les modérateurs ? (question pour tous les participants)

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Vous allez devoir créer un site sécurisé avant le début de l'activité. Vous pouvez opter pour une page Facebook ou un compte sur un autre réseau social /plateforme. Vous devrez vous assurer que chacun dispose d'un compte avec lequel il peut accéder à ce site.
- Un deuxième animateur sera nécessaire pour vous aider à encadrer l'activité. Même si les groupes doivent pouvoir travailler indépendamment, ils auront besoin de soutien ou de conseil durant la préparation ou la consultation. Par exemple, lors de la phase de préparation, il peut être utile de vérifier que les participants utilisent le temps disponible pour rencontrer les autres ou planifier ce qu'ils vont dire lors de la réunion.
- Si le nombre d'ordinateurs est limité, vous devrez imposer un temps limité (ou un nombre de mots limités) afin que chacun ait la possibilité de poster une contribution.
- Durant le débriefing et l'évaluation, il est très important d'éviter de répéter la simulation. Les participants doivent sortir de leurs rôles pour pouvoir réfléchir de façon appropriée à ce qu'ils viennent de vivre. A vous de les aider à « revenir sur terre » !

VARIANTES

Vous pouvez réduire ou limiter le nombre de mots que chacun peut poster, qu'il s'agisse des soumissions initiales ou des commentaires. Faites en sorte que les commentaires se limitent à des " tweets " (soit 280 caractères).

Il est aussi possible d'organiser l'activité sur plusieurs jours en réduisant le temps nécessaire à une session organisée et en donnant aux participants la possibilité de soumettre leurs commentaires de chez eux.

Si vous n'avez pas accès à des outils en ligne, vous pouvez développer cette activité hors ligne. La variante ici présentée est une adaptation d'une activité proposée dans *Repères*. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.coe.int/compass.

IDÉES D'ACTION

Quelles sont les minorités ethniques ou religieuses présentes dans votre pays et quelle est l'image qu'en donnent les médias ? Recherchez sur des sites d'information locaux ou nationaux des articles qui présentent d'ordinaire ces minorités sous un jour peu favorable. Ecrivez ensuite aux journalistes responsables, ou insérez un commentaire sur les sites web concernés, si cela est possible.

Vos collectivités locales organisent-elles des consultations en ligne ? Les jeunes peuvent-ils utiliser des outils en ligne pour communiquer avec les élus locaux ? Procédez à une recherche en ligne avec les participants

et servez-vous des outils existants, le cas échéant, pour soulever des sujets qui intéressent les jeunes. Contactez des organisations qui représentent des minorités locales pour les rencontrer et en apprendre davantage sur la façon dont vos collectivités locales gèrent la diversité.

À DISTRIBUER

Pour tous les participants ; ces documents peuvent aussi être postés sur le site créé pour la consultation en ligne.

UNE MOSQUÉE À SOMMEIL-CITY

Vous habitez Sommeil-City, ville pittoresque d'environ 80 000 habitants. Ces 60 dernières années, la population a radicalement changé, non seulement parce que la plupart des jeunes migrent vers de grandes villes offrant de meilleures perspectives professionnelles, mais aussi du fait de l'afflux dans la région de nombreuses familles immigrées, originaires pour la plupart de pays musulmans. Certains immigrés, bien que résidant à Sommeil-City depuis plusieurs générations, sont toujours considérés avec suspicion comme de « nouveaux venus ». Ils représentent aujourd'hui presque 15 % de la population.

Les musulmans de Sommeil-City souhaitent faire construire une mosquée sur un terrain municipal désaffecté, d'où une polémique dans la ville. Laisse à l'abandon, le terrain fait l'objet de plaintes auprès du conseil municipal depuis des années : il se situe près de la principale rue commerçante, dans un secteur qui connaît régulièrement des problèmes de vandalisme et de drogue.

Aussi, lorsqu'un riche homme d'affaires a proposé de décharger le conseil de ce problème, le maire a pensé que c'était son jour de chance ! Le conseil a volontiers accepté de céder le terrain et de financer 20 % de la construction d'une mosquée sur le site en question. Restait donc à trouver au sein de la communauté musulmane les 10 % non financés par l'homme d'affaires.

Les travaux devaient démarrer cette semaine. ... Mais, depuis que cette décision a été prise, la ville tranquille de Sommeil-City ne connaît plus le calme. Il y a une semaine, le compte Twitter du conseil a été piraté par un groupe antimusulman et plusieurs tweets racistes et insultants ont été envoyés, certains encourageant les habitants à manifester pour « chasser les étrangers ». Il s'en est suivi une montée des attaques racistes à l'encontre des musulmans, et des actes de violence ont été commis. Une personne a même été gravement blessée. Quelques groupes musulmans ont répondu aux provocations et la violence entre gangs est en train d'exploser.

Le maire de Sommeil-City a appelé au calme et annoncé que la décision de construire la mosquée serait reconsidérée à l'issue d'une consultation publique. Les élus ont décidé d'organiser un forum de consultation en ligne pour permettre au plus grand nombre possible de citoyens de participer.

À DISTRIBUER

Pour tous les participants

LA PROCÉDURE DE CONSULTATION

La consultation est ouverte aux habitants de Sommeil-City de plus de 18 ans.

Les groupes/particuliers inscrits sont invités à faire une déclaration initiale précisant leur position sur le projet de mosquée. Les déclarations initiales doivent être reçues avant que la consultation ne soit ouverte au public.

- **Le maire et l'adjoint au maire de Sommeil-City** (déclaration conjointe)
- **Les membres du conseil municipal** représentant le parti traditionaliste, le parti populiste et le parti pour la diversité (une déclaration par parti)
- **Les organisations non gouvernementales** : le groupe d'action de jeunes « Les jeunes de Sommeil-City pour les droits humains », l'association « Passé et présent », l'association musulmane de Sommeil-City (une déclaration par organisation)

Les déclarations initiales seront publiées sur le site web du conseil et seront ouvertes aux commentaires **de tous les autres habitants âgés de plus de 18 ans. Toute observation jugée menaçante, raciste ou insultante sera supprimée du site internet de la municipalité.**

La consultation sera close au bout de 30 minutes. Les membres du conseil voteront alors sur la proposition, le maire ayant une voix prépondérante en l'absence de majorité.

La décision du conseil sera sans appel.

Cartes de rôle

LE MAIRE DE SOMMEIL-CITY

Vous êtes la figure de proue de Sommeil-City et vous êtes très conscient de la nécessité de rétablir le calme et des relations apaisées dans votre commune. Vous estimez important d'être considéré comme impartial dans cette procédure et vous attachez de l'importance à votre réputation de médiateur équitable entre les différentes composantes de la société. Vous souhaiteriez trouver une solution acceptable pour le plus grand nombre.

Avant que la consultation ne soit ouverte au public, vous devez rédiger une déclaration initiale indiquant votre position. Vous en discuterez avec votre adjoint. Si vous avez le temps, vous essaieriez de rencontrer des groupes ou des résidents de votre commune pour sonder l'opinion et évaluer si vous pouvez réduire le risque de violence.

Vous ne voterez pas sauf en cas de partage des voix, où vous aurez alors voix prépondérante.

À DISTRIBUER

L'ADJOINT AU MAIRE

Vous assistez le maire et allez devoir l'aider à rédiger une déclaration initiale. Vous devrez peut-être aussi rencontrer quelques-uns des groupes les plus extrêmes avant l'ouverture de la consultation pour voir si vous pouvez les convaincre de l'importance de trouver une solution mutuellement acceptable.

Une fois la consultation ouverte, vous aurez pour tâche d'assister le maire lors de la rencontre de groupes ou de résidents pour sonder l'opinion et évaluer la possibilité de réduire le risque de violence.

Vous ne voterez pas lors de ce débat.

LES ADMINISTRATEURS DU SITE (2 PERSONNES)

Votre rôle est de suivre la discussion et de vérifier qu'aucun commentaire n'est raciste ou susceptible d'être blessant. Tout commentaire de ce type devra immédiatement être supprimé du site web de la municipalité. Avant la consultation, réfléchissez à la façon dont vous déterminerez si les commentaires sont acceptables ou non. Vous pouvez élaborer un bref jeu de lignes directrices.

Vous pourrez aussi poster des avertissements aux participants dont le langage est inacceptable, ou les encourager à la politesse et à respecter les autres participants au débat.

Vous ne voterez pas lors de ce débat.

CONSEILLERS MUNICIPAUX MEMBRES DU PARTI TRADITIONNALISTE (2 OU 3 PERSONNES)

Certains de vos partisans sont fortement antimusulmans, estimant que la violence actuelle n'est pas une surprise de la part d'une communauté adepte d'une religion aussi violente. Vous voudriez véritablement réduire le nombre de musulmans dans la commune parce que, selon vous, ils corrompent les valeurs traditionnelles de Sommeil-City. Vous êtes également certains que la mosquée deviendra un lieu de rencontre et de recrutement de terroristes.

Certains de vos partisans sont fortement antimusulmans, estimant que la violence actuelle n'est pas une surprise de la part d'une communauté adepte d'une religion aussi violente. Vous voudriez véritablement réduire le nombre de musulmans dans votre commune parce que, selon vous, ils corrompent les valeurs traditionnelles de Sommeil-City. Vous êtes également certain que la mosquée deviendra un lieu de rencontre et de recrutement de terroristes.

Vous devez préparer une déclaration initiale de votre position qui devra être postée sur le site web avant l'ouverture de la consultation publique. Soyez bref !

Chacun de vos conseillers dispose d'une voix dans la décision finale.



À DISTRIBUER

CONSEILLER(S) MUNICIPAL/PAUX MEMBRE(S) DU PARTI POPULISTE (1 OU 2 PERSONNES)

Vous représentez le parti populiste au conseil municipal. Vous avez soutenu la décision initiale de construire une mosquée sur le site, d'une part parce que vous avez conscience que la communauté musulmane a joué un rôle très positif dans l'économie de la ville et, d'autre part, parce que vous ne voulez pas vous aliéner cette partie de la population. Cependant, les plaintes des habitants ainsi que les récents actes de violence vous inquiètent énormément. Par ailleurs, vous souhaitez conserver votre siège lors des prochaines élections municipales ; vous vous rallierez donc vraisemblablement à la proposition qui paraîtra la moins polémique. Vous devez préparer une déclaration initiale de votre position qui sera postée sur le site web avant l'ouverture de la consultation publique. Soyez bref !

Chacun de vos membres a une voix dans la décision finale.

MEMBRE(S) DU CONSEIL MUNICIPAL : PARTI POUR LA DIVERSITÉ (1 OU 2 PERSONNES)

Vous représentez le parti pour la diversité au conseil municipal. Vous êtes convaincu que l'immigration relativement importante venue des quatre coins du monde a contribué à l'enrichissement culturel de Sommeil-City, ainsi qu'à l'intérêt suscité par la ville. Aussi trouvez-vous injuste qu'on prive depuis si longtemps une grande partie de ces personnes de la possibilité de pratiquer leur religion. Par ailleurs, vous souhaiteriez plus de dialogue entre les différentes communautés de Sommeil-City et vous êtes mobilisé pour tenter de stopper la violence et de rapprocher les parties opposées. De plus, vous êtes conscient des problèmes sociaux posés par le terrain désaffecté et de l'absence de moyens financiers qui permettraient au conseil municipal de le réhabiliter lui-même.

Vous devez préparer une déclaration initiale de votre position qui devra être postée sur le site web avant l'ouverture de la consultation publique. Soyez bref !

Chacun de vos membres a une voix dans la décision finale.

À DISTRIBUER

MEMBRES DE L'ASSOCIATION « PASSÉ ET PRÉSENT » DE SOMMEIL-CITY (2-4 PERSONNES)

Vous êtes l'un des principaux groupes opposés à la mosquée. Vos membres sont issus de communautés traditionnelles (non musulmanes) de Sommeil-City et, pour vous, il est très important que la ville, où vit la majorité d'entre vous depuis toujours, conserve son caractère authentique. Le site envisagé pour la construction de la mosquée est très central et serait visible du centre-ville, où que l'on se trouve. En particulier, la mosquée viendrait cacher l'église principale, que l'on voit aujourd'hui depuis la place municipale. Vous avez le sentiment que le caractère particulier de votre ville est complètement modifié par une communauté arrivée récemment, et vous ne comprenez pas pourquoi ces gens venus d'ailleurs ne vivraient pas selon les règles locales.

Vos membres se sont radicalisés ces dernières années et votre organisation a été accusée d'être ouvertement raciste et responsable de certaines des violences commises dans la rue. Vous avez mis un terme à toute relation avec le parti traditionaliste qui est représenté au conseil municipal.

Vous devez préparer une déclaration initiale de votre position qui sera postée sur le site web avant l'ouverture de la consultation publique. Soyez bref !

MEMBRES DU GROUPE D'ACTION DE JEUNES « LES JEUNES DE SOMMEIL-CITY POUR LES DROITS HUMAINS » (2-4 PERSONNES)

Votre groupe a été créé pour remédier aux problèmes les plus graves que connaissent aujourd'hui les jeunes de Sommeil-City. Pour vous, la construction de la mosquée présente deux avantages : d'une part, elle répond aux besoins exprimés par la communauté musulmane de disposer de lieux de culte et, d'autre part, elle met fin aux nombreux problèmes sociaux qui se posent depuis trop longtemps sur le terrain désaffecté. Vous soutenez la construction de la mosquée, mais vous craignez que le conseil ne néglige d'autres problèmes sociaux s'il devait participer à son financement. Le budget consacré à la jeunesse, notamment, a subi ces cinq dernières années de telles coupes qu'il ne permet plus de répondre aux besoins de la ville. Vous devez préparer une déclaration initiale de votre position (250 mots maximum) qui devra être postée sur le site web avant l'ouverture de la consultation publique.



À DISTRIBUER

MEMBRES DE L'ASSOCIATION MUSULMANE DE SOMMEIL-CITY (2-4 PERSONNES)

Depuis des années, vous réclamez au conseil municipal un lieu de culte pour la communauté musulmane, lequel lui a toujours été refusé pour des raisons financières. Vous trouvez injuste de demander à votre communauté, si défavorisée sur le plan économique, d'apporter 10 % des fonds pour financer la construction, alors que la communauté chrétienne dispose de 11 lieux de culte différents, beaucoup moins fréquentés que ne le serait la mosquée. Selon vous, la contribution de votre communauté à la ville n'est pas appréciée à sa juste valeur ; elle fait l'objet de multiples et injustes discriminations dans de nombreux domaines et, par son refus, le conseil lui conteste le droit fondamental au culte religieux. Vous êtes conscient que certains de vos membres défendent des positions beaucoup plus extrêmes que la position officielle de votre association et êtes préoccupé par le fait que certains musulmans ont répondu violemment aux attaques subies par leur communauté. Vous craignez qu'une annulation de la décision isole plus encore les résidents musulmans et conduise à une montée de la violence intercommunautaire.

Vous devez préparer une déclaration initiale de votre position qui devra être postée sur le site web avant l'ouverture de la consultation publique. Soyez bref !

LES HABITANTS DE SOMMEIL-CITY

Le conflit qui semble mettre la ville de Sommeil City en émoi vous inquiète. Vous ne savez pas encore quelle position soutenir : vous voulez d'abord mieux comprendre les positions des organisations non gouvernementales et des partis représentés au conseil municipal. Ensuite, vous vous déciderez.

Vous ne pourrez pas poster de commentaire avant que la consultation ne soit ouverte au public (30 minutes après son démarrage), mais vous pourrez lire les déclarations initiales postées et tenter de rencontrer d'autres résidents et représentants des associations ou encore des membres du conseil, afin d'écouter leurs arguments.

Réfléchissez à ce que vous souhaitez dire lorsque la consultation sera ouverte au public, et n'oubliez pas que chaque commentaire ne doit pas dépasser 150 mots. Lorsque tous les participants auront pu faire un commentaire, vous pourrez en faire un second si le temps le permet.

Cette activité est inspirée de l'activité « Une mosquée à Sommeil-City » dans Repères, manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes - www.coe.int/compass.

NIVEAU 4

GRUPE
INDIFFÉ-
RENTE

DURÉE
VOIR CI-
DESSOUS

AGIR ET FAIRE CAMPAGNE PAS À PAS

Il s'agit d'une série de quatre activités qui débouche sur un projet d'action contre le discours de haine et le crime de haine. Ses différentes parties peuvent être abordées séparément ou être utilisées en association avec d'autres activités proposées dans ce manuel.

THÈMES Racisme et discrimination, stratégies de campagne, droits humains

COMPLEXITÉ Niveau 4

TAILLE DU GROUPE Indifférente

DURÉE 3 sessions de 90 minutes, 60 minutes et 45 minutes pour les parties 1, 2 et 3.
Prévoir aussi du temps pour la mise en œuvre de la campagne.

LA PARTIE 1 (60 minutes) examine les souffrances endurées par le peuple rom tout au long de son histoire, y compris durant l'Holocauste nazi. Cette activité peut être conduite sans les autres parties. Son objectif est de favoriser la compréhension des crimes de haine commis à l'encontre des Roms qui, faute d'avoir été reconnus, ont encore des conséquences aujourd'hui.

LA PARTIE 2 (60 minutes) concerne la planification d'une action destinée à sensibiliser le public aux souffrances du peuple rom et à exprimer notre solidarité à son égard. Cette partie peut servir à planifier toute activité dans le cadre de la campagne et faire office de suivi à d'autres activités proposées dans ce manuel.

LA PARTIE 3 concerne l'action en soi. Les instructions sont rédigées par votre groupe !

LA PARTIE 4 (45 minutes) est un débriefing et une évaluation. Les questions suggérées peuvent être utilisées sous leur forme générale pour procéder au débriefing et à l'évaluation de toute action entreprise par votre groupe dans le cadre de la campagne.

PARTIE 1 : LES LEÇONS DE L'HISTOIRE

DURÉE 60 minutes

- OBJECTIFS
- Sensibiliser aux victimes roms de l'Holocauste nazi et développer une solidarité envers le peuple rom
 - Mettre en exergue un exemple extrême de discours de haine et de préjugé profondément enraciné et en examiner les conséquences aujourd'hui
 - Développer une solidarité envers le peuple rom et inciter le groupe à agir contre le racisme et la discrimination

- MATÉRIELS
- Tableau de papier et marqueurs
 - Exemplaires du document à distribuer, « Bref historique de la persécution des X » (facultatif)

- PRÉPARATION
- Avant la séance, expliquer au groupe que la question de l'Holocauste va être évoquée, et s'entretenir en privé avec toute personne qui pourrait trouver ce sujet difficile.
 - Prévoir un exemplaire du document pour chaque petit groupe.

INSTRUCTIONS

1. Demandez aux participants de former des petits groupes de 2 ou 3 personnes qui partagent un même sentiment d'identité – qui peut être le fruit de leur origine ethnique ou de leur nationalité, ou encore de leur appartenance sociale ou religieuse (voire leur identification à une équipe de football !). Accordez-leur une dizaine de minutes pour discuter de cette identité avec les autres membres de leur petit groupe.
2. Distribuez aux participants le document « Bref historique de la persécution des X », ou sélectionnez une partie de l'information pour leur donner une idée des traitements brutaux successifs endurés par la population rom, sans leur donner pour l'instant le nom du groupe visé.
3. Examinez brièvement leurs réactions, de préférence toujours en petits groupes. Puis, demandez aux groupes de se mettre par deux et donnez-leur 15 minutes pour répondre aux questions suivantes :
 - Que ressentiriez-vous si « votre » peuple avait été la cible de ce type de traitement à un moment donné dans l'histoire récente ? (Demandez aux participants de se concentrer sur le groupe qu'ils ont choisi au point 1.)
 - Quels seraient, selon vous, les aspects les plus difficiles pour une communauté qui a vécu tout cela ?
 - Que se passerait-il si certaines personnes n'avaient aujourd'hui la réalité de cet Holocauste ? Quelles raisons expliqueraient ce déni ?
4. Réunissez l'ensemble des participants et demandez-leur de réagir aux discussions. Demandez-leur ensuite s'ils savent ou peuvent deviner sur qui porte le document qui leur a été distribué. S'ils l'ignorent, dites-leur qu'il s'agit des Roms, et demandez-leur ce qu'ils savent de la situation des Roms aujourd'hui. Comment sont-ils traités et que sait-on des souffrances qu'ils ont subies ? Comment le discours de haine les affecte-t-il aujourd'hui ?

5. Expliquez aux participants que des affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme ont mis en évidence de nombreuses violations des droits humains à l'encontre de ce groupe, dans pratiquement tous les pays d'Europe. Rappelez-leur que les médias et la population dans son ensemble ont fait preuve de beaucoup d'intolérance envers le peuple rom, qui est souvent la cible d'actes racistes et de crimes de haine. Demandez aux participants s'ils ont été confrontés à de telles situations, dans leur vie « réelle » ou sur internet.
6. Si vous proposez cette activité aux participants dans l'objectif d'un projet de campagne, donnez-leur des informations sur la campagne Dosta! et dites-leur que la prochaine partie de l'activité leur permettra de réfléchir à la façon d'agir contre les discriminations à l'encontre du peuple rom.

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Le sujet extrêmement sensible de cette activité peut bouleverser certains membres du groupe. Bien évidemment, si votre groupe compte des Roms, vous devez les prévenir et être préparé à leur apporter un soutien si nécessaire. Toutefois, de nombreux autres groupes ont été la cible de l'Holocauste nazi et les représentants de ces groupes peuvent aussi être affectés. Cela concerne tout particulièrement les juifs, dont l'ampleur de la souffrance est connue de tous. Vérifiez par conséquent au préalable la composition de votre groupe et tentez d'évaluer ses réactions potentielles à l'activité.
- Vous pouvez apporter aux participants des informations sur les autres groupes qui ont été la cible du régime nazi, ou leur demander s'ils peuvent les citer. Parmi eux figurent :
 - des Polonais (quelque 2,5 millions de Polonais non-juifs ont été exterminés) ;
 - d'autres peuples slaves ;
 - des soviétiques (notamment des prisonniers de guerre) ;
 - des non-Européens – en particulier d'origine africaine ou asiatique ;
 - des handicapés mentaux et des personnes avec des difficultés d'apprentissage ;
 - des malentendants et des handicapés physiques ;
 - des personnes homosexuelles et transsexuelles ;
 - des opposants politiques, et notamment des communistes et des gauchistes ;
 - des « dissidents » religieux, en particulier des membres des Témoins de Jéhovah ;

Voir https://en.wikipedia.org/wiki/Holocaust_victims pour plus d'informations.

- Il faudra aborder l'activité avec beaucoup de tact et de souplesse, et ne surtout pas bousculer les participants si vous constatez qu'ils ont besoin de plus de temps pour exprimer ce qu'ils ressentent.
- Pour le travail en petits groupes, il est recommandé de réfléchir au préalable aux éventuelles difficultés que pourraient rencontrer certains participants. Le cas échéant, il peut être plus simple d'assigner aux membres d'un groupe une même identité, par exemple en leur demandant de se regrouper entre personnes de même sexe, entre personnes étudiant telle ou telle matière, entre passionnés de football, de tennis, d'athlétisme, etc.
- Dans le bref historique de l'Holocauste rom (ci-après), toutes les références aux Roms ou aux « gitans » ont été remplacées par « X ». Lorsque vous utilisez ces informations, dites « le groupe » ; vous pouvez même demander aux participants d'imaginer qu'il s'agit de leur groupe.

- En invitant les participants à choisir une identité qui compte pour eux, l'objectif est de leur faire ressentir ce que c'est qu'être une cible en tant que groupe. Malgré cela, ils peuvent éprouver des difficultés à s'identifier aux problèmes des Roms en raison de préjugés puissants à l'égard de cette communauté. Cet aspect doit absolument être pris en compte : si nécessaire, laissez suffisamment de temps aux participants au point 4 de la partie 1 pour pouvoir exprimer leurs préoccupations. Expliquez-leur que, selon les estimations, entre 75 et 80 % de la population rom en Europe a été tuée au cours de l'Holocauste, un chiffre qui s'élevait même à 90 % dans certains pays. Demandez aux participants d'imaginer ce qu'ils ressentiraient s'ils perdaient 90 % de leur population, ou 90 % des personnes de ce groupe : sur 20 personnes, il n'en resterait que 2 !
- Vous pouvez apporter aux participants des informations sur les « crimes de haine » et étudier le lien avec le discours de haine et le discours de haine en ligne. Les crimes de haine sont des crimes commis à l'encontre d'individus ou de groupes, motivés par une haine à l'égard d'un groupe dans son ensemble. Vous pouvez réfléchir à la façon dont les expressions « atténuées » de haine et de racisme peuvent se transformer en forme plus extrêmes et donner l'impression que des crimes contre certains individus sont justifiés.
- Le mot « dosta » signifie « assez » en romani. La campagne de sensibilisation Dosta! vise à rapprocher les non-Roms des citoyens roms. Vous trouverez des informations sur la campagne à l'adresse <http://dosta.org>. Si vous avez un accès à internet, les participants pourront consacrer du temps à la découverte de ce site.

Vous pouvez lire : « Right to Remember – A Handbook for Education with Young People on the Roma Genocide » (<https://www.coe.int/en/web/youth-roma/right-to-remember> en anglais) et / ou consulter les sites web ci-après qui portent sur le génocide des Roms :

http://isurvived.org/TOC-I.html#1-7_Romanies

<http://www.preventgenocide.org/edu/pastgenocides/nazi/parajmos/resources/>

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

A la fin de l'activité, donnez aux participants le temps d'exprimer ce qu'ils ressentent. Vous pouvez commencer par un tour de table en demandant à chacun de donner un mot pour décrire ses sentiments.

- L'activité vous a-t-elle apporté de nouvelles informations ou permis de mieux comprendre certaines choses ?
- L'activité a-t-elle changé votre attitude envers le peuple rom ?
- A votre avis, pourquoi les souffrances du peuple rom sous le régime nazi sont-elles aussi peu connues aujourd'hui ?
- Pensez-vous que, si cette facette de l'histoire était mieux connue, le peuple rom serait traité différemment ?
- Que pouvez-vous faire pour que cette réalité soit plus largement connue ?
- Qu'avez-vous appris au sujet de l'Holocauste nazi, le cas échéant ? Pouvez-vous expliquer comment le discours de haine a pu se répandre au point que de tels crimes soient commis contre un grand nombre d'individus ? Voyez-vous des parallèles avec le discours de haine en ligne et hors ligne aujourd'hui ?

VARIANTES

Vous pouvez utiliser ce type d'activité pour examiner la situation de tout autre groupe victime de l'Holocauste, et dont les souffrances sont mal connues. Certains de ces groupes sont répertoriés dans les Conseils pour l'animateur.

PARTIE 2 : PLANIFICATION D'UN PROJET D'ACTION

Cette partie de l'activité est basée sur le chapitre 3 de Repères, « Agir ». Vous pouvez par ailleurs utiliser les exemples d'actions spécifiques présentés à la section « Obtenir des résultats ! ». Voir à l'adresse www.coe.int/compass.

DURÉE 60 minutes

- OBJECTIFS
- Comprendre comment planifier un projet d'action efficace
 - Réfléchir à la façon d'utiliser internet comme outil de campagne
 - Développer un projet d'action, qui sera mis en œuvre par le groupe

- MATÉRIELS
- Copies du diagramme (facultatif)
 - Tableau de papier et marqueurs

- PRÉPARATION
- Préparer des copies du diagramme ou dessiner un diagramme à compléter sur une feuille de tableau de papier.

INSTRUCTIONS

1. Expliquez aux participants qu'ils vont concevoir un projet d'action pour s'attaquer au problème du discours de haine en ligne contre le peuple rom (ou un autre groupe). Rappelez-leur l'ampleur et l'impact du discours de haine en ligne. Demandez-leur de donner quelques exemples sur la base de leur propre expérience.
2. Invitez le groupe à réfléchir à quelques-uns des problèmes associés au discours de haine en ligne, et notamment aux aspects qu'ils pourraient aborder. Demandez-leur de considérer différents degrés de haine, depuis les actes « bénins » jusqu'à l'incitation aux crimes de haine. Invitez-les à identifier les forums et les acteurs responsables de l'ampleur du discours de haine en ligne. Notez leurs suggestions sur le tableau de papier.
3. Expliquez au groupe qu'il va devoir choisir l'une de ses « solutions », sur laquelle il devra travailler. Indiquez aux participants que la solution choisie n'est pas tellement importante, mais qu'elle ne devra pas être trop ambitieuse pour pouvoir être réalisable !
4. Proposez une brève discussion sur les solutions préférées des participants et tentez de parvenir à un consensus sur une solution sur laquelle tous auront plaisir à travailler.
5. Distribuez des copies du diagramme en page 52, ou servez-vous d'une version à compléter sur une feuille de tableau de papier. Utilisez les titres du diagramme en page 52 et complétez chacune des cases avec les participants. Vérifiez que :

- le projet d'action qu'ils ont identifié contribuera à la résolution du problème ;
 - le projet d'action est réaliste compte tenu des ressources du groupe et des obstacles qui risquent de se présenter ;
 - la « solution » est suffisamment concrète pour que les participants sachent s'ils ont atteint leur objectif ou non.
6. Elaborez une fiche de décision, de manière à ce que tous les participants sachent ce qu'ils sont censés faire, et quand. Pour un modèle, voir à la fin de la section « Agir » de Repères – www.coe.int/compass.
 7. Utilisez le débriefing et l'évaluation pour vérifier que tous les participants sont satisfaits du processus et de son résultat, et prêts à mettre en œuvre leur projet d'action.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

- Que pensez-vous du projet d'action que vous avez préparé ?
- Chaque participant a-t-il un rôle à jouer, et est-il satisfait de ce rôle ?
- Y a-t-il autre chose à quoi nous devons penser ou faire attention avant de passer à l'action ?
- Comment saurons-nous si notre action a atteint ses objectifs ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Vous pouvez envisager l'activité « Des racines et des branches » pour sélectionner un problème sur lequel faire travailler le groupe. Cela donnera aux participants une vision plus globale de l'interdépendance de certains de leurs problèmes et débouchera sur un projet d'action plus cohérent.
- Tentez de conférer au groupe le plus d'autonomie possible dans la sélection du problème et le travail sur le diagramme. La démarche sera plus effective s'ils ont le sentiment de pouvoir s'appropriier le projet d'action. Toutefois, vous devrez veiller à prendre en considération toutes les difficultés potentielles dans la mise en œuvre du projet d'action et réfléchir à la façon de les minimiser.
- Au stade de la planification de l'action et avant sa mise en œuvre, nous vous conseillons fortement, dans la mesure du possible, de mettre à contribution des membres de la communauté rom – ou de votre groupe cible, s'il est différent. Si vous avez la possibilité d'inviter un intervenant, cela rendra l'activité plus réaliste et son intervention sera certainement une source d'inspiration. Vérifiez au moins avec les membres de la communauté que l'action envisagée sera bien reçue. Sinon, prenez contact avec un groupe local qui soutient ou travaille avec votre groupe cible.
- Lors du travail sur le diagramme, si vous ne voulez pas fournir aux participants les suggestions contenues dans les cases, vous pouvez utiliser une version plus générale de ce diagramme que vous trouverez dans la rubrique « Agir » de Repères, ou bien dessiner votre propre diagramme sur une feuille de tableau de papier. Si les participants ont des difficultés à traiter du discours de haine en ligne, servez-vous des suggestions figurant dans « Les stratégies de campagne » pour leur donner quelques idées.

VARIANTES

Cette activité peut bien évidemment être conduite avec pour sujet un autre groupe visé par le discours de haine en ligne. Nous vous recommandons de proposer une activité introductive avant la planification de

toute action, afin d'aider les participants à mieux comprendre le sujet et de les motiver à travailler sur les problèmes qu'ils ont identifiés. En guise d'introduction, vous pouvez choisir l'une des activités suivantes :

- « Changeons les règles du jeu » peut être utilisée pour examiner le discours de haine fondé sur le genre ;
- « De mal en pis » peut servir à travailler sur l'homophobie ;
- « Attaque web » peut permettre d'examiner le cas du discours de haine contre les demandeurs d'asile et les communautés immigrées.

Le problème du discours de haine en ligne peut bien évidemment être abordé au moyen d'actions en ligne et hors ligne. Au moment d'envisager les actions à mener, vous pouvez par exemple suggérer au groupe de se concentrer sur les actions en ligne.

PARTIE 3 : L'ACTION

PARTIE 4 : RÉFLÉCHIR ET TIRER LES LEÇONS DU PROCESSUS

- Il est important de procéder au débriefing et à l'évaluation de l'action conduite ainsi que du processus qui a conduit à sa mise en œuvre. Si la campagne est en cours, prenez le temps de réfléchir à son processus rapidement après son démarrage, car de nombreuses actions isolées peuvent sembler n'avoir que peu d'impact – ce qui tend à décourager le groupe. Utilisez la séance pour aborder les doutes des participants, comme le fait que leur action « n'a pas été utile » ou « s'est mal passée ». Rappelez-leur que les campagnes consistent généralement en de nombreuses actions et activités dont toutes, prises ensemble, peuvent aider à changer des comportements et des attitudes.
- Utilisez leurs réflexions comme autant de leçons à tirer pour la planification de toute future action.
- Commencez la séance en demandant aux participants de décrire ce qu'ils ont ressenti le lendemain de leur action. Vous pouvez pour cela faire un rapide tour de table.
- Répartissez les participants en groupe de 4 à 5 personnes et soumettez-leur les questions ci-après :
 - Selon vous, qu'est-ce qui s'est bien passé ?
 - Quelque chose a-t-il été plus difficile que vous ne le pensiez, ou quelque chose d'inattendu s'est-il produit ?
 - Quels sont, selon vous, les principaux aboutissements de votre action ? Correspondent-ils aux objectifs que vous vous étiez initialement fixés ?
 - Pensez-vous pouvoir en tirer des leçons pour la prochaine fois ?
- Rassemblez tous les participants et examinez les réponses aux questions. Terminez la séance par quelques impressions générales sur le processus dans sa globalité :
 - Etes-vous satisfaits de la façon dont vous avez planifié et mené cette action ?
 - Quels sont, selon vous, les principaux points à retenir si vous deviez organiser une autre action (sur n'importe quel thème) ?
 - Pour vous, quels ont été les résultats les plus importants ? Pensez-vous que vos visions ou vos attitudes ont évolué d'une façon ou d'une autre ?
 - Selon vous, comment mettre à profit ce que vous avez fait ? Souhaiteriez-vous essayer de le faire ?



IDÉES D' ACTIONS (FUTURES)

Encouragez le groupe à continuer à travailler sur les problèmes identifiés. Ils peuvent partir d'autres problèmes dans la liste établie au début de la partie 2 ou tester d'autres approches du problème retenu. Le travail de fond mené dans le cadre de la planification de cette activité sera utile à la préparation d'autres actions et devrait les motiver à en faire davantage.

Assurez-vous que les participants envoient un compte rendu de leur action au Mouvement contre le discours de haine. Ils pourraient aussi se mettre en rapport avec d'autres groupes, y compris des groupes dans d'autres pays, et prévoir de poursuivre le travail réalisé.

À DISTRIBUER

BREF HISTORIQUE DE LA PERSÉCUTION DES X

- 1890** Conférence organisée en Allemagne sur la « vermine X ». Les militaires sont autorisés à régler les mouvements de X.
- 1909** Une conférence stratégique sur « la question X » est organisée. Il est recommandé que tous les X soient marqués d'un signe facilement reconnaissable.
- 1920** Deux universitaires parlent de « vies ne méritant pas d'être vécues », suggérant que les X devraient être stérilisés et que le peuple X devrait être exterminé.
- 1922** (et tout au long des années 1920) Tous les X se trouvant sur le territoire allemand sont photographiés et leurs empreintes digitales sont relevées.
- 1926** Une loi est adoptée en Allemagne pour lutter contre « le fléau X ». (Ce traitement constitue une violation manifeste des dispositions de la Constitution de Weimar).
- 1927** En Bavière (Allemagne), des camps de détention sont spécialement construits pour les X. Huit mille X y sont envoyés.
- 1928** Tous les X sont placés sous surveillance policière permanente. Un professeur publie un document suggérant que « ce sont les X qui ont introduit du sang étranger en Europe ». De nouveaux camps sont construits pour les X.
- 1934** Les X sont arrêtés à des fins de stérilisation par injection et de castration, puis envoyés dans les camps de Dachau, Dieselstrasse, Sachsenhausen et ailleurs. Deux lois publiées cette année-là interdisent aux Allemands de se marier avec « des Juifs, des X et des Noirs ».
- 1938** Du 12 au 18 juin, des centaines de X, dans toute l'Allemagne et toute l'Autriche, sont arrêtés, battus et emprisonnés. Les X sont les premiers à être interdits d'école.
- 1939** L'Institut d'hygiène raciale publie une déclaration disant « tous les X devraient être considérés comme des sujets porteurs de maladies héréditaires ; l'unique solution est l'extermination. (Le but devrait donc être l'extermination systématique de ces éléments déficients de la population.) »
- 1940** Premier acte de génocide : 250 enfants X servent de cobayes pour tester le gaz Zyklon B (cristaux d'acide cyanhydrique) au camp de concentration de Buchenwald. La même année, les X se voient interdire tout emploi.
- 1941** En juillet, la solution finale nazie, décision de « tuer tous les Juifs, X et malades mentaux » est mise en œuvre. C'est le début de l'Holocauste. 800 X sont tués en une seule opération la nuit du 24 décembre en Crimée.
- 1944** Le 1er août, 4 000 X sont gazés et incinérés à Auschwitz-Birkenau dans le cadre d'une opération massive.
- 1945** A la fin de la guerre, les Nazis avaient anéanti 70 à 80 % de la population X. Aucun X n'a été appelé à témoigner lors des procès de Nuremberg ; personne n'a fait de déposition en leur nom. Aucune réparation pour crime de guerre n'a été versée aux X en tant que peuple.
- 1950** Première des déclarations du Gouvernement allemand selon laquelle rien n'est dû au peuple X à titre de réparation pour crime de guerre.
- 1992** L'Allemagne « rapatrie » des demandeurs d'asile X en Roumanie pour 21 millions de dollars, et commence à les transférer, menottes aux poignets, le 1er novembre. Certains se suicident plutôt que de faire le voyage. L'agence de presse allemande demande aux journalistes occidentaux de ne pas employer le terme de « déportation », car ce mot « a des connotations historiques embarrassantes ».

Version abrégée de « A Brief Romani Holocaust Chronology » de Ian Hancock

À DISTRIBUER – DIAGRAMME

QUELS PROBLÈMES SOUHAITEZ-VOUS ABORDER ?

- La méconnaissance de l'Holocauste des Roms
- Les stéréotypes à l'encontre de la population rom
- La non-reconnaissance officielle de l'Holocauste des Roms
- Le fait que le système éducatif ignore les victimes roms de l'Holocauste
- Le fait que peu ont reçu un dédommagement
- Le fait qu'ils sont aliénés et marginalisés

QUELS CHANGEMENTS VOUDRIEZ-VOUS VOIR SE CONCRÉTISER ?

- La reconnaissance de l'Holocauste des Roms
- Plus de compréhension et de tolérance
- Un monument en hommage aux victimes roms de l'Holocauste
- Un événement organisé par les écoles sur l'Holocauste des Roms
- L'aboutissement d'au moins une demande de réparation
- Le développement de liens avec des jeunes de la communauté rom

QUELS MOYENS UTILISEREZ-VOUS POUR INFLUER SUR VOTRE PUBLIC ?

- La rédaction d'un article et l'organisation d'une manifestation publique
- L'organisation d'une activité de Bibliothèque vivante avec des membres de la communauté rom
- Une pétition dans les médias nationaux rassemblant au moins 1000 signataires
- La fourniture d'informations aux jeunes de la communauté
- Des informations à la communauté au sujet de ses droits, un accompagnement dans le cadre de leurs demandes de réparation
- Une manifestation culturelle conjointe

QUEL EST LE PUBLIC QUE VOUS CIBLEZ ?

- Les résidents de votre communauté
- Les jeunes
- Les décideurs politiques nationaux
- Les enseignants des écoles locales
- Les survivants de l'Holocauste
- Les Roms (les jeunes)

COMMENT LE CHANGEMENT SE MANIFESTERA-T-IL ?

- Des preuves leur seront présentées
- Ils écouteront le point de vue des Roms
- Pression et publicité à l'échelle nationale
- Demande de jeunes dans leurs écoles
- Demandes formelles de réparation
- Meilleure compréhension des coutumes et centres d'intérêt de chacun

Activité inspirée de Dosta!, dans Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes, Conseil de l'Europe, 2012

NIVEAU 3

GROUPE
15+DURÉE
60'

CHANGEONS LES RÈGLES DU JEU

Après une présentation de la campagne, les participants conçoivent une « mini-campagne » contre le sexisme dans les jeux en ligne.

THÈMES Racisme et discrimination, maîtrise d'internet, stratégies de campagne, démocratie et participation

COMPLEXITÉ Niveau 3

TAILLE DU GROUPE 15 et +

DURÉE 60 minutes

OBJECTIFS

- Etudier le problème des abus sexistes en ligne, en particulier dans la communauté des joueurs
- Développer des capacités pour faire campagne en ligne

MATÉRIELS • Tableau de papier et marqueurs

PRÉPARATION

- Photocopier les « cartes d'instruction » (pages 57-58) et les exemples de discours de haine en page 59 (ou utilisez un rétroprojecteur).
- Se familiariser avec la campagne en ligne (chapitre 5.7. Stratégies de campagne) et la campagne de jeunesse du Mouvement contre le discours de haine (voir le chapitre 2 de ce manuel).

INSTRUCTIONS

1. Présentez aux participants les exemplaires de discours de haine en ligne (page 59), et demandez-leur ce qu'ils en pensent. Pour déclencher la discussion, vous pouvez si nécessaire leur poser les questions ci-après :
 - A votre avis, que ressent une femme lorsqu'elle est confrontée à un tel discours ?
 - Pensez-vous que ce type d'abus soit répandu ?
 - A votre avis, que peut ressentir une femme qui souhaite participer à un jeu et qui voit des commentaires de ce type à l'intention des autres joueuses ?
2. Expliquez aux participants que ce type de violence à l'encontre des femmes est extrêmement répandu, et pas seulement dans la communauté des joueurs en ligne mais également dans d'autres formes d'échanges en ligne. Vous pouvez demander à votre groupe s'il a été confronté à de telles situations dans ses activités en ligne et aux participantes si elles ont été les victimes de tels abus.

3. Indiquez-leur qu'il s'agit là d'exemples de discours de haine en ligne et que le discours de haine est une violation des droits humains. Si de telles déclarations étaient adressées à des femmes ou des jeunes filles *hors ligne*, elles seraient jugées illicites.
4. Expliquez aux participants que l'activité va leur permettre de réfléchir à la façon de traiter par la campagne en ligne le problème spécifique des violences sexistes à l'encontre des joueuses. Ils vont concevoir une « mini-campagne » et travailler en petits groupes pour examiner comment toucher les différents publics concernés par le problème.
5. Soumettez aux participants la liste des publics concernés et invitez-les à choisir un de ces publics. Veillez à ce que les groupes ainsi constitués comptent chacun un nombre plus ou moins égal de participants.
 - **Groupe 1** : les joueuses
 - **Groupe 2** : les personnes qui insultent les joueuses ou sont susceptibles de les insulter
 - **Groupe 3** : d'autres joueurs (ceux qui ne sont pas les auteurs de ces violences mais permettent qu'elles se produisent)
 - **Groupe 4** : les décideurs, les représentants parlementaires locaux ou nationaux, les ministres, etc.
 - **Groupe 5** : les fournisseurs de services et de contenus en ligne, les propriétaires et hébergeurs de sites web, les gestionnaires de la communauté en ligne
 - **Groupe 6** : le grand public, l'objectif étant qu'il comprenne la gravité du problème et apporte son soutien à la campagne
6. Remettez à chaque groupe une feuille du tableau de papier et sa carte d'instruction. Expliquez-leur qu'ils disposent de 20 minutes pour réfléchir aux méthodes spécifiques qu'ils vont employer à l'égard du public qu'ils ont choisi. Rappelez-leur qu'ils travaillent sur différents publics et doivent par conséquent s'efforcer de se concentrer sur les méthodes et les messages les plus susceptibles de mobiliser l'attention de « leur » public et d'apporter une contribution positive à la campagne. Une bonne campagne est une campagne qui touche le plus vaste public possible !
7. Au bout d'une vingtaine de minutes, invitez les groupes à présenter leurs suggestions. Prévoyez du temps pour les questions, les mises au point et les commentaires.
8. Expliquez aux participants qu'il faut plus de 15 minutes pour élaborer une véritable stratégie de campagne ! Très souvent, les premières idées sont modifiées, voire rejetées en faveur d'autres propositions. Une bonne stratégie se conçoit par plusieurs personnes et sur plusieurs mois, et doit être testée avant sa mise en œuvre. Le débriefing et l'évaluation permettront d'examiner ce que pensent les participants de leur « avant-projet » de stratégie.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

QUESTIONS SUR LA STRATÉGIE ET LA CAMPAGNE EN LIGNE :

- Vous a-t-il paru facile d'identifier des actions à conduire en ligne ? Quels sont les avantages et les inconvénients des actions en ligne ?
- Êtes-vous satisfaits de la stratégie proposée ? Pensez-vous que sa mise en œuvre pourrait poser des problèmes ?
- Pensez-vous que votre campagne aurait pu être renforcée en lui associant des actions hors ligne ? Pouvez-vous en suggérer quelques-unes ?

- Pensez-vous être parvenus à cibler efficacement votre public ? Comment avez-vous procédé ?

QUESTIONS SUR LE SEXISME ET LES VIOLENCES EN LIGNE :

- Est-il important de s'attaquer au problème du sexisme dans les jeux en ligne ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- Est-il important de s'attaquer au problème du discours de haine en ligne en général ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- Pensez-vous pouvoir changer les choses concernant ces problèmes ? Etes-vous motivés pour ce faire ?
- Avez-vous le sentiment d'avoir appris quelque chose grâce à cette activité ? Vos opinions ont-elles évolué d'une façon ou d'une autre, ou êtes-vous parvenus à mieux comprendre les choses ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Si vous avez le sentiment que les exemples proposés ne conviennent pas à votre groupe, vous pouvez les modifier ou bien supprimer ceux qui vous paraissent les plus agressifs, voire en imaginer d'autres. Par ailleurs, il est probable que certaines participantes aient été confrontées à des violences sexistes en ligne : vous pouvez leur demander de vous en fournir des exemples.
- Il vaudrait mieux disposer de davantage de temps pour cette activité. Si possible, donnez aux groupes 30 minutes pour discuter de leurs stratégies et visiter le site de diverses campagnes en ligne.
- Vous pouvez aussi présenter aux participants la Campagne du Mouvement contre le discours de haine et les inciter à puiser des ressources et des exemples d'action sur le site web de la Campagne.
- Si votre groupe est réduit, inutile de travailler sur tous les types de public : sélectionnez ceux qui semblent les plus importants pour vos participants.
- De nombreuses méthodes ou messages conviendront aux différents types de public : en choisissant un public, l'objectif est de concentrer l'attention des participants sur les messages les plus susceptibles de faire écho auprès du public qu'ils ont choisi.
- Veillez à ce qu'il y ait un bon équilibre des genres au sein des groupes. Dans l'idéal, le nombre d'hommes et de femmes doit être à peu près égal.
- Au moment où les participants présentent leur stratégie, encouragez les autres groupes à émettre des « critiques constructives ». Vous pouvez par exemple leur suggérer de formuler systématiquement un commentaire positif au sujet de la stratégie, puis de faire une proposition concernant la façon de l'améliorer.

VARIANTES

Vous pouvez proposer aux participants de travailler sur un projet tout au long d'une semaine. Vous devrez alors les encourager à rechercher d'autres sites web, à mesurer l'ampleur du problème et à examiner les lois ou les règlements relatifs aux violences sexistes en ligne.

Les participants peuvent choisir un autre problème sur lequel se concentrer, par exemple le racisme en ligne, le cyberharcèlement ou encore le sexisme sur internet en général. Les groupes peuvent aussi opter pour un problème de leur choix mais, pour autant, ils devront identifier un public cible spécifique.



IDÉES D'ACTION

Les participants pourraient procéder au suivi du problème du sexisme dans les jeux, par exemple en conduisant leur propre étude sur l'ampleur du problème. Des petits groupes de participants pourraient choisir certains jeux pour y repérer des cas de discours de haine.

Les participants pourraient affiner les stratégies les plus prometteuses puis les mettre en œuvre ! Ils pourraient utiliser leur profil sur des réseaux sociaux, des forums en ligne ou d'autres espaces d'expression pour diffuser des informations et sensibiliser au problème.

Si les participants sont des joueurs en ligne, ils peuvent aussi discuter du problème avec d'autres joueurs. Les participants peuvent aussi concevoir des messages clés à diffuser lorsqu'ils participent à des jeux et sont les témoins d'abus sexistes.

Invitez les participants à présenter des jeux qu'ils connaissent et à débattre de la présence du discours de haine dans ces jeux.

À DISTRIBUER

GROUPE 1 : SOUTENIR LES JOUEUSES

Votre groupe va se concentrer sur les joueuses, à la fois sur celles qui ont été victimes d'abus et sur celles qui craignent de l'être.

- Quels sont vos messages clés ?
- Que suggèreriez-vous de faire pour que les joueuses aient le sentiment d'être soutenues ?
- Que pourriez-vous leur suggérer de faire ?

Réfléchissez aux outils en ligne que vous pourriez utiliser pour développer la solidarité entre les joueuses.

GROUPE 2 : ATTEINDRE LES AGRESSEURS

Votre groupe va tenter de s'adresser à ceux qui agressent généralement les joueuses ou ceux qui pourraient être tentés de le faire.

- Quels sont vos messages clés ?
- Comment pensez-vous les persuader de changer leur comportement ?
- De quelles informations avez-vous besoin ?

Réfléchissez aux outils en ligne que vous pourriez utiliser pour toucher le plus grand nombre de membres de votre public cible.

GROUPE 3 : INCITER LES JOUEURS EN LIGNE À AGIR

Votre groupe va se concentrer sur les membres de la communauté des joueurs en ligne qui sont témoins de discours de haine en ligne à l'encontre des joueuses, mais qui n'y participent pas.

- Qu'ont-ils besoin de savoir ?
- Que souhaitez-vous qu'ils fassent ?
- Comment pourriez-vous les persuader d'agir ?

Réfléchissez aux outils en ligne que vous pourriez utiliser pour encourager le plus grand nombre possible de joueurs à agir.

À DISTRIBUER

GROUPE 4 : ATTEINDRE LES DÉCIDEURS

Votre groupe va se concentrer sur ceux qui sont en capacité de s'attaquer au problème en tant que décideurs ou membres du gouvernement de votre pays.

- Quels sont vos messages clés ?
- Comment persuader votre public cible de s'occuper de ce problème ?
- Quelles actions leur recommanderiez-vous d'engager ?

Réfléchissez aux outils en ligne que vous pourriez utiliser pour atteindre le plus grand nombre possible de membres de votre groupe cible.

GROUPE 5 : ATTEINDRE LES FOURNISSEURS D'ACCÈS ET DE CONTENUS EN LIGNE

Votre groupe va se concentrer sur ceux qui sont en capacité de s'attaquer au problème directement, par exemple les propriétaires de sites web, les fournisseurs d'accès à internet et les gestionnaires de communauté en ligne.

- Quels sont vos messages clés ?
- Comment persuader votre public cible de s'occuper de ce problème ?
- Quelles actions leur recommanderiez-vous d'engager ?

Réfléchissez aux outils en ligne que vous pourriez utiliser pour atteindre le plus grand nombre possible de membres de votre groupe cible.

GROUPE 6 : SENSIBILISER LE PUBLIC

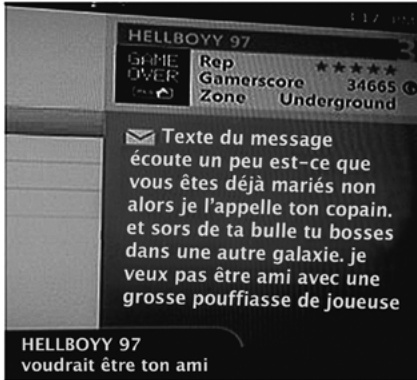
Votre groupe va se concentrer sur le public pour l'inciter à s'attaquer au problème.

- Quels sont vos messages clés ?
- Que souhaitez-vous que le public fasse ?
- De quelles informations avez-vous besoin ?

Réfléchissez aux outils en ligne que vous pourriez utiliser pour inciter le public à se joindre à votre campagne.



À DISTRIBUER



03/14/2012 AT 1:13 PM
Garry Garry69 a écrit :

je vais te faire la peau espèce de pute avec ta cargaison d'amis salope je te hais t'as qu'à crever sale garce !

Ce message expire dans 30 jours | Bloquer utilisateur

Laisser un commentaire

Source des captures : <http://fatuglyorslutty.com> (date d'accès : 9 octobre 2013)

NIVEAU 4

GROUPE
10-20DURÉE
60'

LES FAITS À LA LOUPE

Les participants sont invités à entrer dans la peau de « chercheurs » pour le compte de responsables politiques sur la question des agressions homophobes. Ils doivent examiner la fiabilité des informations postées en ligne et développer des stratégies qu'ils pourront eux-mêmes appliquer.

THÈMES	Maîtrise d'internet, racisme et discrimination, stratégies de campagne
COMPLEXITÉ	Niveau 4
TAILLE DU GROUPE	10 – 20
DURÉE	60 minutes
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• Evaluer la fiabilité des informations trouvées en ligne• Examiner quelques-uns des problèmes que pose le discours de haine en ligne pour les jeunes gays• Etudier leur propre comportement face aux contenus en ligne
MATÉRIELS	<ul style="list-style-type: none">• Accès à internet• Papier et stylos• Tableau de papier et marqueurs
PRÉPARATION	<ul style="list-style-type: none">• Vérifier que les participants disposent d'un accès à internet.• Faire des copies des cartes de tâches des « chercheurs » et de la fiche de contrôle.• Facultatif : trouver au préalable des volontaires pour effectuer la tâche de contrôle (les « contrôleurs »). Environ la moitié du groupe sera chargée de cette tâche. Leur présenter la fiche de contrôle et vérifier qu'ils comprennent les informations à rechercher et la façon de compléter la grille.

INSTRUCTIONS

1. Expliquez-leur que l'objet de l'activité est d'examiner l'utilisation d'internet comme source d'information. Demandez aux participants combien d'entre eux utilisent internet à cette fin et s'ils ont des sites « favoris ».
2. Distribuez-leur le scénario ci-après et vérifiez que tout le monde comprend la tâche à effectuer.

Suite à plusieurs attaques homophobes à l'encontre de jeunes gays – en particulier sur des sites et des vidéos en ligne –, et aux actions de lobbying de plusieurs ONG, un débat sur la question va se tenir au parlement. Le gouvernement a proposé de voter une législation pour consacrer une part du budget à des efforts éducatifs visant à contrer les attitudes homophobes et à apporter un soutien aux jeunes gays. Les principaux partis de l'opposition sont tous opposés à cette nouvelle loi. Imaginez que vous travaillez en tant que « chercheur » pour le compte d'un responsable politique qui veut prendre la parole lors de ce débat. Il vous a demandé de préparer les grandes lignes de son discours sur quelques-uns des points clés qui seront soulevés lors du débat. Vous avez 20 minutes pour effectuer les recherches préliminaires.

3. Expliquez aux participants qu'ils vont devoir travailler en groupe de quatre, deux personnes jouant le rôle de « chercheurs » et deux celui d'observateurs de la méthodologie appliquée. Précisez-leur que la recherche requiert une méthodologie appropriée ! Demandez-leur s'ils peuvent suggérer quelques considérations importantes inhérentes à tout travail de recherche et en faire la liste sur un tableau de papier.
4. Demandez-leur qui est volontaire pour prendre en charge la tâche de contrôle, si cela n'a pas été fait au préalable. Distribuez-leur des exemplaires de la fiche de contrôle et vérifiez qu'ils comprennent la tâche à effectuer. Divisez le reste du groupe en un nombre égal de « chercheurs » travaillant pour le gouvernement et de « chercheurs » travaillant pour les différents partis de l'opposition. Donnez à chaque groupe une carte expliquant sa tâche.
5. Expliquez aux participants qu'ils disposent de 30 minutes pour effectuer leurs recherches. Suggérez-leur d'utiliser les 20 premières minutes pour trouver les informations pertinentes et de conserver les 10 dernières minutes pour se mettre d'accord sur les principaux points qu'ils soumettront à leurs députés.
6. Lorsque les groupes ont terminé leur tâche, invitez-les à libérer les ordinateurs. Donnez-leur 5 à 10 minutes supplémentaires pour que la personne chargée du contrôle au sein de leur groupe puisse réagir sur certaines de leurs principales observations.
7. Invitez les « chercheurs » à présenter les principaux points qu'ils ont retenus pour le discours de leurs députés. Les « chercheurs » peuvent opter pour une présentation par puces, imaginant qu'ils font un compte rendu à leurs députés et non pas qu'ils sont eux-mêmes en train de prononcer leur discours !
8. Après chaque présentation, prévoyez du temps pour que les « contrôleurs » puissent présenter leurs observations et pour que les autres groupes puissent poser des questions sur les informations présentées ou la stratégie utilisée. Invitez ensuite les participants au débriefing et à l'évaluation de l'activité.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

QUESTIONS SUR LE TRAVAIL DE RECHERCHE ET LA COMMUNICATION DES INFORMATIONS AUX DÉPUTÉS

- La tâche vous a-t-elle paru facile ? Qu'est-ce qui vous a paru le plus difficile ?
- Comment avez-vous sélectionné les sites pour vous procurer des informations ? Dans quelle mesure

étiez-vous préoccupés par le fait que les sites soient dignes de confiance ou que les informations choisies reflètent la vérité ?

- Avez-vous privilégié le fait de trouver des informations qui soutiennent la position de votre député ou le fait de fournir une vision objective de la question ? Selon vous, que devrait faire un *véritable* « chercheur » ?
- Avez-vous recherché des exemples de discours de haine à l'encontre des gays ? Si certains groupes ne l'ont pas fait, pensent-ils que cela aurait été pertinent ?
- Pensez-vous que votre député serait satisfait de vos recherches ? Pensez-vous que les personnes qu'il représente seraient satisfaites ?

QUESTIONS SUR L'UTILISATION D'INTERNET AUX FINS DE RECHERCHE

- Avez-vous fait un constat important à propos de l'utilisation d'internet pour vos recherches ? Souhaiteriez-vous ajouter quelque chose à la liste de considérations établies au début de l'activité ?
- Avez-vous été surpris par les différentes informations que les participants ont réussi à trouver ? Comment l'expliquez-vous ?
- Quelles sont les possibilités de vérifier qu'un site web est fiable ou que les informations présentées sont dignes de confiance ? Faites-vous généralement cette vérification ?

QUESTIONS SUR L'HOMOPHOBIE / LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

- Avez-vous constaté des cas de discrimination ou de violence ?
- Pensez-vous avoir trouvé des informations fausses ou injustes ?
- Quels sont les risques que pose le fait d'autoriser tout un chacun à poster ses opinions en ligne ? Que pensez-vous qu'il soit possible de faire pour réduire le risque que d'autres personnes considèrent ces opinions comme des faits ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- L'activité sera plus efficace si les « contrôleurs » sont informés au préalable de leur tâche. Si cela est possible, vous pouvez prévoir un seul « contrôleur » pour chaque groupe et augmenter le nombre de « chercheurs ».
- Les « chercheurs » ne devraient pas avoir le sentiment qu'ils sont testés par les « contrôleurs ». Expliquez-leur que la tâche des « contrôleurs » est d'examiner les différentes méthodes et qu'il existe quantité de façons d'envisager cette tâche !
- Vous pouvez décider de ne pas montrer aux « chercheurs » la fiche de contrôle ; dans ce cas, ces derniers ne seront pas informés de certaines des considérations essentielles concernant les sites utilisés et les résultats de l'activité en seront d'autant plus intéressants. Toutefois, cette décision peut aussi faire peser une plus forte pression sur les « chercheurs ». Leur montrer la fiche de contrôle permettrait au contraire d'installer une meilleure relation de collaboration entre les « chercheurs » et les « contrôleurs ».
- Lors du débriefing et de l'évaluation, vous pouvez déterminer si la recherche est susceptible d'être orientée par les résultats que nous « voulons » trouver. Vous pouvez par exemple demander aux

participants comment ils se comportent face à des informations qu'ils ne veulent pas croire.

- L'un des dangers des informations erronées ou déformées, si répandues sur internet, est qu'elles peuvent facilement être considérées comme des faits. Vous pouvez demander aux participants s'ils pensent avoir relayé des « faits » relatés sur internet et si ces informations pourraient avoir contribué à diffuser des préjugés sur des groupes ou des individus particuliers.
- Vous pouvez utiliser la liste de contrôle figurant dans les informations de référence sur la maîtrise d'internet pour compléter les suggestions des participants concernant la façon de vérifier la fiabilité des informations postées sur internet. Insistez sur le fait que la majorité de ces informations sont forcément plus ou moins « subjectives » ; il existe bien des façons de présenter une information et, inévitablement, un point de vue personnel spécifique est systématiquement mis en avant. Par exemple, omettre de citer des exemples de discours homophobes tend à donner l'impression que le problème ne se pose pas.
- Vous pouvez faire une recherche sur les canulars qui circulent sur internet et discuter avec les participants de la façon dont les fausses informations contribuent à alimenter le discours de haine.

VARIANTES

Vous pouvez choisir un autre groupe cible pour vos recherches, par exemple, les femmes, les Roms ou tout autre minorité ethnique, ou encore les demandeurs d'asile.

Vous pouvez aussi conduire l'activité sans « contrôleurs », en demandant à chaque participant de jouer ce rôle. Dans ce cas, vous devrez au préalable passer en revue la fiche de contrôle avec les participants et les inviter à contrôler leurs propres méthodes de recherche.

IDÉES D'ACTION

Les participants peuvent préciser la liste des considérations importantes concernant tout travail de recherche en ligne et élaborer leur propre ensemble de lignes directrices. Le discours de haine est en grande partie le fait d'individus qui, sans réfléchir, font circuler des opinions personnelles partiales et blessantes pour autrui. Ils peuvent aussi tester la liste de contrôle figurant en page 65 – ou leur propre liste – sur certains sites d'information populaires. La profession journalistique est en grande partie responsable des préjugés qui circulent au sujet de certains groupes dans la société. Cela peut encourager des lecteurs à penser qu'il est « acceptable » d'insulter ces groupes.

Pour d'autres activités éducatives sur les stratégies de désinformation :

<https://mediasmarts.ca/diversity-and-media-toolbox-portal-page> <https://mediasmarts.ca/break-fake>

Ou vous informer sur des contre-récits dans le manuel Alternatives - Les contre-récits pour combattre le discours de haine :

<https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/alternatives-we-can>

Vous pouvez également proposer aux participants de présenter des sites web qu'ils consultent souvent pour trouver des informations et vérifier ensemble dans quelle mesure ces sites sont fiables et impartiaux.

À DISTRIBUER

Cartes de tâches des « chercheurs » et des « contrôleurs »

PERSONNALITÉ POLITIQUE 1

Votre personnalité politique est membre du gouvernement. Cette personne doit prendre la parole pour défendre avec force la nouvelle législation. Procédez à une recherche en ligne pour trouver des informations qui pourraient l'aider à produire son discours. Dressez ensuite la liste des cinq points essentiels qu'elle devrait selon vous aborder.

PERSONNALITÉ POLITIQUE 2

Votre personnalité politique est membre de l'opposition. Cette personne est contre le fait de consacrer une partie du budget à ce problème. Procédez à une recherche en ligne pour trouver des informations qui pourraient l'aider à produire son discours. Dressez ensuite la liste des cinq points essentiels qu'elle devrait selon vous aborder.

PERSONNALITÉ POLITIQUE 3

Votre personnalité politique est membre d'un parti minoritaire. Son parti n'a pas encore décidé de la position à adopter face à cette législation. Procédez à une recherche en ligne pour trouver des informations qui pourraient l'aider à prendre une décision. Dressez ensuite la liste des cinq points essentiels qu'elle devrait selon vous aborder.

À DISTRIBUER

« CONTRÔLEURS »

Votre tâche consiste à analyser l'approche adoptée par les « chercheurs ». Essayez de rassembler le plus d'informations possibles sur les questions figurant dans la fiche de contrôle. Vous pouvez demander aux « chercheurs » d'expliquer ce qu'ils font ou pourquoi ils adoptent telle ou telle approche, tant que vous ne les distrayez pas trop dans leur travail !

FICHE DE CONTRÔLE

Mots clés utilisés pour trouver des informations	
POUR CHACUN DES SITES VISITÉS :	
Nom du site	
Nombre approximatif de minutes passées sur le site	
« Orientation » (pro-gay, anti-gay, neutre)	
Pourquoi ce site a-t-il été choisi ?	
Le site est-il une source sûre ? – Pourquoi lui faire confiance ? - Le groupe a-t-il vérifié sa fiabilité ?	
Le site citait-il les sources ou les références des informations données ? Le groupe s'en est-il assuré ?	
Toute autre observation relative à l'approche des « chercheurs »	

NIVEAU 4

GROUPE
10-20DURÉE
120'

LE CLASH DES LIBERTÉS

L'activité est une simulation mettant en jeu deux communautés qui ont des visions opposées sur la liberté d'expression mais se trouvent contraintes de vivre ensemble sur la même île.

THÈMES Démocratie et participation, liberté d'expression, racisme et discrimination

COMPLEXITÉ Niveau 4

TAILLE DU GROUPE 10 - 20

DURÉE 120 minutes

- OBJECTIFS
- Etudier les questions liées à la diversité, au pluralisme et au discours de haine
 - Examiner en quoi la liberté d'expression contribue au fonctionnement d'une société démocratique
 - Débattre des avantages et des inconvénients de l'absence de limites en matière de liberté d'expression
 - S'exercer à la négociation

- MATÉRIELS
- Papier et stylos
 - Un espace dans lequel les deux communautés puissent se réunir (séparément)
 - Deux animateurs, dans l'idéal

- PRÉPARATION
- Faire des copies des informations sur les deux îles.
 - Faire des copies des problèmes que devront résoudre les groupes de travail.

INSTRUCTIONS

1. Expliquez aux participants que l'activité est une simulation dans laquelle ils vont être répartis en deux communautés. La communauté Ixprat sera plus importante : environ deux tiers des participants ; les autres participants représenteront les Pastik. Indiquez-leur que la première partie de la simulation sera consacrée à un travail des deux communautés séparément. Au bout de 20 minutes, les deux groupes seront rassemblés.
2. L'un des groupes sera envoyé dans une autre salle. L'animateur de chacun des groupes va lire les informations sur la communauté concernée, puis distribuer des exemplaires de ces informations.
3. Dans chacun des groupes, démarrez la discussion en demandant aux participants ce qu'ils pensent de la vie sur l'île. Demandez-leur s'ils aimeraient y vivre. Après un temps de réflexion, les questions

ci-après peuvent leur être soumises :

Groupe Pastik

Qu'est-ce qui vous préoccupe quant au fait de vous installer sur cette nouvelle île ?

Groupe Ixprat

Qu'est-ce qui vous préoccupe quant au fait d'accueillir un grand nombre d'immigrants sans aucune connaissance de votre culture ni de vos traditions ?

4. Au bout de 20 minutes, rassemblez les deux groupes. Invitez les îliens à se présenter et encouragez-les à faire de brèves déclarations, s'ils le souhaitent. Veillez à ce que cette introduction ne dépasse pas 10 minutes.
5. Au bout d'une dizaine de minutes, lisez aux participants les informations ci-après :

Une année s'est écoulée et plusieurs problèmes ont surgi. Les tensions entre les communautés sont devenues plus vives et les graves troubles sociaux qui sévissent inquiètent beaucoup d'habitants. Le Président vous a invités à constituer un groupe de travail pour tenter de trouver des solutions aux problèmes qui se posent.

6. Divisez l'ensemble de la communauté en petits groupes de travail, de manière à ce que chaque groupe de travail compte environ deux membres Pastik et quatre membres Ixprat. Remettez à chacun des groupes la fiche concernant l'un des problèmes à résoudre.
7. Expliquez aux groupes qu'ils disposent de 20 minutes pour se mettre d'accord sur une solution au problème. Indiquez-leur que toute proposition doit être mise au vote et être approuvée par la majorité des participants (du groupe de travail) pour être acceptée. Rappelez-leur que s'ils ne parviennent pas à une décision, le statu quo sera maintenu !
8. Au bout de 20 minutes, rassemblez tous les participants pour la présentation des décisions. Donnez à chaque groupe de travail deux à trois minutes pour présenter et commenter leurs solutions, et sollicitez de leur part de brèves réponses. Puis, passez au débriefing et à l'évaluation.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

Pour commencer, demandez aux participants de sortir de leurs rôles et rappelez-leur qu'ils vont à présent discuter de l'activité dans son ensemble. Ils devront éviter de revenir sur les débats précédents.

- Quels sont vos sentiments au sujet de cette activité ? Qu'avez-vous apprécié et moins apprécié ?
- A-t-il été facile de jouer votre rôle – et de continuer à le jouer – lorsque les îliens se sont rassemblés ?
- Que pensez-vous du processus de négociation et du processus de prise de décision à la fin ? Qu'est-ce qui était le plus important pour vous au moment de parvenir à une décision ?
- Était-il juste que la communauté Ixprat ait effectivement un droit de veto sur toute proposition parce qu'elle était majoritaire ? Comment s'assurer que les opinions et les droits des communautés minoritaires soient équitablement représentés dans la vie « réelle » ?
- Cette activité a-t-elle changé votre façon de voir les choses ? Si oui, quoi en particulier, et pourquoi ?
- A votre avis, cette activité reflétait-elle la réalité ? Vous a-t-elle rappelé certains problèmes qui se posent dans la société aujourd'hui ?
- Selon vous, comment gérer le problème que posent les personnes qui tiennent des discours blessants, intolérants et parfois dangereux ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Les descriptions de la vie sur les deux îles sont relativement longues afin que les participants puissent s'imprégner de l'esprit de leur communauté. Elles doivent être lues non pas comme des informations, mais comme de véritables histoires !
- Le groupe qui réfléchit au problème de la campagne sur internet peut être invité à se concentrer sur l'aspect « en ligne » du problème. Il devra en tout cas être incité à examiner cet aspect parallèlement à toute proposition hors ligne.
- Faites en sorte que la simulation se déroule en donnant le moins de conseils possibles. Veillez à ce que les participants soient conscients des limites en termes de temps et de la nature de leur tâche, mais laissez-leur gérer leurs tâches de la façon qui leur paraît la meilleure. Ne les interrompez que si se pose un problème de compréhension, ou si des tensions ou des conflits viennent polluer le processus.
- Il serait intéressant que les participants disposent d'informations sur la liberté d'expression. Par conséquent, si le temps le permet, donnez-leur quelques informations.

VARIANTES

Si vous n'avez pas suffisamment de temps, les descriptions peuvent être raccourcies et, au moment des négociations finales, il est envisageable de demander à tous les groupes de travail de se concentrer sur le premier problème. Cela permettra d'accélérer les négociations.

Si le temps le permet, lors de la première réunion (séparée) des groupes, vous pouvez demander aux participants s'ils souhaiteraient communiquer un message au moment de leur réunion. Ces messages pourraient alors servir de brèves introductions lors des dix premières minutes de la réunion.

Si les participants sont très nombreux, il peut être nécessaire de sous-diviser la « nouvelle communauté » en groupes plus petits, afin que chacun ait la possibilité de participer ; chacun des nouveaux groupes devra se composer d'environ un tiers de Pastik et deux tiers d'Ixprat. Les groupes peuvent aussi décider de désigner un ou deux représentants pour leur communauté.

IDÉES D'ACTION

Les participants pourraient rédiger une proposition pour leur propre groupe, similaire à celle produite en conséquence des négociations. Ces propositions pourraient être mises au vote et servir de principes directeurs pour les comportements en ligne ou hors ligne.

Les participants pourraient enquêter sur les principaux groupes migrants dans leur pays. Ils pourraient identifier les raisons pour lesquelles ces personnes ont immigré, se demander si leurs droits et leurs opinions sont respectés par la société hôte et étudier la façon dont ils sont représentés dans les médias, en ligne et hors ligne. Vous pourriez aussi inviter des représentants de communautés différentes à prendre la parole. Si votre pays n'est pas considéré comme un pays d'immigration, vous pouvez enquêter sur la façon dont les personnes qui ont émigré depuis votre pays sont perçues dans leur pays d'accueil.



À DISTRIBUER

L'ÎLE PASTIK

Vous vivez sur une petite île dont les frontières sont closes et, aussi loin que ses habitants s'en souviennent, aucun immigrant n'est venu s'y installer et de très rares touristes ont accosté. Votre société est calme et pacifique : la paix et l'absence de conflits sont une tradition solide, considérée comme une « priorité nationale ». La constitution contient même un article qui stipule :

Aucun individu ne peut dire ou faire quoi que ce soit qui soit blessant ou offensant pour autrui.

Cet article est soigneusement respecté et toute violation est sévèrement punie. Les violations sont d'ailleurs fort rares : trouver un accord avec les autres est bien plus facile. Le désaccord est ainsi devenu une situation douloureuse pour les Pastik, dont il perturbe l'esprit.

Votre pays se présente comme une démocratie. Des élections se tiennent tous les ans et pratiquement tous les habitants votent. Toutefois, ce sont toujours les mêmes personnes qui sont élues et rares sont les débats sur des politiques alternatives.

D'une manière générale, les conversations, les annonces publiques et même les médias ne divergent pas des opinions généralement acceptées par la société. Les habitants n'en font guère cas, car ils ont oublié ou sont incapables d'imaginer une autre façon d'agir. Il y a peu d'informations sur les autres régions du monde, pas de littérature d'autres cultures et surtout, peu de changements, parce que l'on a constaté que le changement était perturbant.

Les habitants ont constaté que la zone côtière s'était altérée ces dernières années : le niveau de la mer a augmenté et de nombreuses régions du pays autrefois habitables sont aujourd'hui sous les eaux. Au début, la situation n'a pas préoccupé les habitants. Il y avait suffisamment de place pour tout le monde et les communautés vivant près de la côte ont simplement dû s'installer plus à l'intérieur des terres. Toutefois, ces dernières années, le problème s'est aggravé. Quelques habitants ont commencé à en parler entre eux ; mais ces conversations ont été jugées perturbantes et le gouvernement a introduit une interdiction.

Alors la vie a continué, dans le calme et prévisible, sans conflit ni désaccord, jusqu'à ce qu'un jour très venteux, un grave cyclone touche l'île de plein fouet. Des constructions ont été détruites, beaucoup d'habitants ont perdu la vie et presque toute l'île a été inondée. Lorsque l'eau s'est retirée, peu de cultures avaient été préservées et ceux qui avaient survécu mouraient parce que l'eau était salée. Presque toutes les infrastructures avaient été détruites. La nourriture a commencé à se faire rare, les infections et les maladies ont commencé à se répandre alors que les ravitaillements en médicaments étaient insuffisants. L'île est tombée dans le chaos. Ses habitants ont même commencé à se disputer sur la meilleure chose à faire !

Au moment où tout espoir semblait perdu, un message est arrivé en provenance d'une île voisine, l'île d'Ixprat. Le message exprimait les sincères préoccupations d'Ixprat envers tous les Pastik et proposait d'accueillir sur Ixprat toute personne prête à déménager. Vous faites partie des personnes qui ont décidé de déménager.

À DISTRIBUER

L'ÎLE D'IXPRAT

Vous vivez sur l'île d'Ixprat, qui se trouve dans l'océan Pacifique à la croisée des anciennes routes de navigation. De tout temps, votre île a compté sur le commerce et les communications avec les autres pays et vous appliquez depuis des centaines d'années une politique de frontières ouvertes. De ce fait, la présence de voyageurs et d'immigrants de différentes cultures est un trait fort de la vie sur Ixprat. Il en résulte une population très diverse, et par conséquent un large éventail d'opinions, de convictions et de pratiques culturelles.

Votre culture nationale intègre cette diversité : les habitants manifestent un réel intérêt pour les façons différentes de faire des choses, pour les convictions et idéologies différentes. Bien évidemment, étant donné cette diversité, tout le monde ne peut adhérer à toutes les idées ou à toutes les idéologies. Les désaccords et les conflits sont un mode de vie sur Ixprat. Presque toute rencontre entre deux habitants est l'occasion d'un débat d'idées, de convictions et de façons de penser. Qui plus est, presque toute réunion implique ou se termine par un désaccord. Le désaccord est quasiment un hobby national ! C'est la raison pour laquelle il n'existe pas de loi qui limite ce qu'une personne ou un groupe peut *dire* à autrui, ou *au sujet d'*autrui. De fait, certains habitants disent des choses terribles, au point que cela conduit parfois certains à *faire* des choses terribles. Le « passage à l'acte » est puni par la loi, mais pas la parole.

La vie sur Ixprat est intéressante, stimulante et en permanente évolution. Vous appréciez la richesse de la culture et le fait de pouvoir dire tout ce que vous souhaitez. Mais vous savez aussi que les discussions sans fin et le désaccord ne sont pas toujours synonymes de bonheur. En fait, vous trouvez que le désaccord est généralement fatigant et très pénible ; il n'est pas toujours facile d'entendre tenir des propos que vous estimez *erronés*, sans parler des paroles parfois cruelles. Vous avez aussi constaté que certains groupes sont plus que d'autres les cibles de discours cruels et intolérants. Cela étant, il vous semble important que personne ne puisse jamais être empêché d'exprimer ses convictions.

Un jour de grand vent, vous avez été informé qu'un fort cyclone avait touché de plein fouet une autre île du Pacifique. Vous savez très peu de choses au sujet de l'île Pastik, qui est toujours restée repliée sur elle-même. Vous avez entendu raconter que les habitants de cette île étaient très stupides et arriérés, mais vous n'avez jamais rencontré aucun d'entre eux. Vous savez qu'il est pratiquement impossible de visiter cette île.

Votre gouvernement a annoncé que l'île Pastik avait tellement souffert que les quelques survivants allaient devoir être relogés sur Ixprat. Il est probable que la place manquera et que les habitants d'Ixprat devront procéder à pas mal d'ajustements. Les emplois devront être partagés et il se peut qu'il n'y ait pas assez de logements pour tous.

À DISTRIBUER

PROBLÈMES POUR LES GROUPES DE TRAVAIL

PROBLÈME 1 :

Une campagne « Trouve une langue de Pastik ! » déferle sur internet. Voici quelques-uns des slogans utilisés :

- *Flanque un coup à un débile de Pastik pour voir s'il couine !*
- *Pas de langue, pas de cerveau !*
- *Trouve une langue, gagne un smartphone !*

Les internautes sont invités à poster des photos de langues de Pastik. Une galerie rassemble des photos et des vidéos de personnes contraignant des Pastik à ouvrir la bouche, éclairant l'intérieur de leur bouche avec une lampe électrique, posant avec des télescopes ou pointant vers leur langue. La campagne prend de l'ampleur et on a dénombré plusieurs attaques commises à l'encontre de Pastik dans la rue. Les Pastik ont répondu qu'ils refusaient d'entrer dans une conversation insultante avec des personnes qu'ils ne respectaient pas.

PROBLÈME 2 :

Une jeune fille de la communauté Pastik a été insultée dans la rue par un groupe de garçons de la communauté des Ixprat. Ils l'ont traitée de « grosse flemmarde », de « sale pouffiasse », lui criant qu'elle n'avait pas de langue et pas de cerveau. Pour la jeune fille, c'est un vrai cauchemar ; elle n'a pas quitté la maison ni parlé à quiconque depuis deux semaines. Elle n'a rien mangé depuis trois jours. Ses parents sont terriblement inquiets.

PROBLÈME 3 :

Un rapport récemment publié montre que le taux de chômage qui touche les Pastik est bien plus élevé que celui de l'ensemble de la population. Il n'y a en outre aucun représentant Pastik au Parlement et rares sont ceux qui occupent des positions de pouvoir. Le rapport a aussi effectué un suivi d'autres facteurs sociaux, par exemple les niveaux de stress et de maladies mentales, les niveaux d'instruction et de criminalité. Sur l'ensemble des indicateurs, les résultats des Pastik sont plus mauvais que ceux de tous les autres groupes de population. Les attitudes de la société envers les Pastik sont par ailleurs très largement négatives.

NIVEAU 1

GROUPE
10-20DURÉE
45'

FACE AU CYBERHARCÈLEMENT

Il s'agit d'une activité qui invite les participants à identifier les réponses qu'ils apporteraient à divers scénarios de harcèlement, et à discuter d'autres possibilités d'action.

THÈMES Cyberharcèlement, démocratie et participation, maîtrise d'internet

COMPLEXITÉ Niveau 1

TAILLE DU GROUPE 10 - 20

DURÉE 45 minutes

- OBJECTIFS
- Comprendre les différentes formes d'expression du harcèlement, et les liens entre harcèlement en ligne et hors ligne
 - Identifier les différentes réponses possibles au harcèlement, au cyberharcèlement et au discours de haine en ligne
 - Sensibiliser à l'importance de répondre au phénomène

- PRÉPARATION
- Sur quatre feuilles de papier A4, reporter les quatre options ci-après et coller chacune des feuilles dans un coin différent de la salle :
 - Rien
 - Répondre au harceleur
 - Signaler le comportement du harceleur
 - Autre option
 - Veiller à ce que l'espace soit suffisant pour que les participants puissent se déplacer d'un coin à l'autre.

INSTRUCTIONS

1. Commencez l'activité en demandant aux participants ce qu'ils entendent par harcèlement. Encouragez-les à réfléchir aux différentes formes de harcèlement.
2. Indiquez aux participants les options aux quatre coins de la salle et expliquez-leur que vous allez leur lire plusieurs scénarios. Chacun d'entre eux devra choisir l'option qui correspond le mieux à ce qu'il ferait dans chacune des situations :
 - rien ;
 - répondre au(x) harceleur(s) (par exemple, s'engager dans une discussion, frapper en retour ou autre chose ; si le harceleur est inconnu, cette option n'est alors pas pertinente) ;

- signaler son comportement (par exemple à un enseignant, un parent, un administrateur du site ou une autre autorité) ;
 - autre option (par exemple, convier d'autres personnes à la discussion, constituer un « groupe de solidarité », etc.). Vous pouvez aussi demander aux participants de proposer d'autres idées.
3. Expliquez aux participants qu'après la lecture de chaque scénario, ils devront se diriger dans le coin qui correspond le mieux à la réponse qu'ils apporteraient. Demandez-leur de faire preuve d'honnêteté.
 4. Lisez le premier scénario et laissez aux participants le temps nécessaire pour choisir l'option qui leur correspond. Une fois qu'ils ont pris position, demandez à quelques-uns d'entre eux d'expliquer pourquoi ils ont choisi telle ou telle réponse. Puis, lisez le scénario suivant et poursuivez jusqu'à ce que vous ayez le sentiment que suffisamment de cas ont été abordés.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

Servez-vous des questions ci-après pour le débriefing et l'évaluation :

- Que pensez-vous de l'activité ? A quels scénarios vous a-t-il semblé le plus difficile de répondre, et pourquoi ? Pensez-vous que tous étaient des exemples de harcèlement ?
- Avez-vous été confrontés à des situations de cyberharcèlement, en tant que victimes ou simples observateurs ? Quelle relation voyez-vous entre le harcèlement en ligne et hors ligne ? Existe-t-il des différences importantes ?
- L'activité vous a-t-elle amenés à voir le harcèlement / le cyberharcèlement différemment ? Vous a-t-elle poussés à penser que vous pourriez y répondre différemment à l'avenir ?
- Que pouvez-vous faire contre le cyberharcèlement ?
- Qui devrait prendre des mesures pour prévenir le discours de haine en ligne ? Quel devrait être le rôle des réseaux de médias, des fournisseurs de services, de la police, des parents, des autorités scolaires, etc. ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Si le groupe est grand ou que les participants ne sont pas habitués au débat général, il peut être utile de prévoir un bâton magique ou un microphone imaginaire pour organiser la prise de parole à tour de rôle.
- Il se peut que les participants choisissent plus d'une option, par exemple « Répondre au harcèlement » et « Signaler les insultes ». Dans ce cas, invitez-les à se diriger vers le coin qui correspond à l'attitude qui leur semble la plus importante, puis donnez-leur la possibilité d'expliquer leur position.
- Soyez attentif, car il se peut que certains participants subissent le harcèlement d'autres membres du groupe. Faites attention aux éventuels besoins personnels ou aux conflits latents et n'obligez aucun participant à répondre s'il semble ne pas vouloir le faire.
- Si certains participants sont victimes de harcèlement, l'activité peut mettre en lumière leurs préoccupations et les amener à reconnaître qu'ils ont besoin de soutien. Vous devez leur faire savoir, de façon confidentielle, que vous êtes en mesure de leur apporter ce type de soutien. Sinon, vous devez être informé de mécanismes de soutien alternatifs vers lesquels orienter les victimes. Avant l'activité,

faites un point sur les services locaux ou sociaux existants, par exemple les lignes téléphoniques d'aide ou les organisations de soutien aux victimes.

- Si les participants ne connaissent pas le problème du cyberharcèlement ou ne semblent pas être conscients de son aspect préjudiciable, vous pouvez vous servir des informations de référence pour les sensibiliser au problème et aux approches employées par d'autres personnes. Le cas échéant, vous pouvez faire le lien entre le discours de haine et le harcèlement (en particulier lorsque le harcèlement est associé au discours de haine).

VARIANTES

Il est possible de simplifier l'activité en ne retenant que deux options de choix : « Ne rien faire » ou « Agir ». Les deux options peuvent alors être placées aux deux coins du mur du fond. Les participants seront alors invités à se positionner entre les deux options, en fonction de leur choix.

IDÉES D'ACTION

Toute action menée en guise de suite sera plus effective si les participants ont décidé d'agir ensemble. Vous pouvez examiner les différentes façons de poursuivre l'activité, et notamment : sensibiliser au problème (en ligne ou hors ligne), constituer un groupe de soutien ou de solidarité, mettre en œuvre une politique contre le harcèlement pour le groupe/la classe/l'école, ou encore développer une campagne « Non au harcèlement en ligne ».

À DISTRIBUER

SCÉNARIOS

Vous avez reçu plusieurs messages texte et courriels insultants en provenance de numéros et d'adresses que vous ne reconnaissez pas. Certains sont même menaçants : il semble que le harceleur vous connaisse. Qu'allez-vous faire ?

Quelques élèves de votre école ont édité des photos de vous et les ont postées en ligne, accompagnées de commentaires désagréables. Vous pensez savoir de qui il s'agit. Qu'allez-vous faire ?

Un garçon venu d'un autre pays vient d'intégrer votre classe. Vos amis se moquent de lui et ont commencé à poster des blagues racistes à son sujet sur leurs réseaux sociaux. Ils vous demandent de faire de même et de reposer leurs plaisanteries. Qu'allez-vous faire ?

Un groupe d'élèves de votre classe fait circuler des rumeurs blessantes à votre sujet sur des sites de réseaux sociaux. A présent, beaucoup d'entre eux ne veulent plus jouer avec vous ni même vous parler. Même vos amis commencent à se demander si ces rumeurs ne sont pas la vérité. Qu'allez-vous faire ?

Une enseignante annonce à la classe que certains élèves sont victimes d'actes graves de harcèlement et que l'un d'entre eux a été agressé alors qu'il rentrait de l'école. Elle demande à quiconque sait quelque chose de venir lui en parler en privé à la fin du cours. Vous pensez savoir de qui il s'agit, mais vous êtes effrayé car vous avez reçu beaucoup de messages texte vous interdisant de dire quoi que ce soit. Qu'allez-vous faire ?

Dans la cour de récréation, une élève en pleurs se tient à l'écart. Vous savez que d'autres élèves la taquent parce qu'elle a des difficultés d'apprentissage, la traitent de « débile » et de « grosse mocheté ». Vos amis font partie des harceleurs ; ils se moquent souvent d'elle lorsque vous êtes ensemble. Qu'allez-vous faire ?

Cette activité est une adaptation de « Scènes de brimade », tiré de Repères Juniors, manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les enfants – www.coe.int/compass.

NIVEAU 2

GROUPE
12-20DURÉE
45'

UNE LIBERTÉ SANS LIMITE ?

Les participants explorent le concept de liberté d'expression au moyen de plusieurs scénarios. Ils doivent décider comment gérer des commentaires ou des messages controversés, insultants, voire potentiellement dangereux.

THÈMES	Liberté d'expression, démocratie et participation, droits humains
COMPLEXITÉ	Niveau 2
TAILLE DU GROUPE	12 - 20
DURÉE	45 minutes
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• Explorer le concept de liberté d'expression• Comprendre pourquoi la liberté d'expression est importante, pour les individus et pour la société• Examiner pourquoi il peut être nécessaire de limiter la liberté d'expression pour protéger les droits humains, en particulier eu égard au discours de haine
MATÉRIELS	<ul style="list-style-type: none">• Tableau de papier et marqueurs• Copies des cartes
PRÉPARATION	<ul style="list-style-type: none">• Faire des copies des cartes (suffisamment pour tous les petits groupes de travail).

INSTRUCTIONS

1. Interrogez les participants sur ce que signifie pour eux la liberté d'expression. Notez leurs idées sur le tableau et encouragez la discussion sur certains des points ci-après s'ils ne sont pas soulevés par les participants :
 - Est-ce que la liberté d'expression signifie que nous pouvons dire tout ce que nous voulons ?
 - Si, selon vous, certaines « expressions » ne devraient pas être autorisées, comment décider de ce qui doit être interdit ? Qui doit en décider ?
 - Outre l'expression orale et écrite, quelles sont les autres façons dont nous pouvons nous « exprimer » (musique, théâtre, photos, langage corporel, etc.) ?
2. N'essayez pas de résoudre les problèmes pour l'instant. Collectez quelques opinions et expliquez aux participants qu'il s'agit de questions souvent sujettes à controverses qui seront explorées plus en détail tout au long de l'activité.

3. Demandez aux participants s'il leur est arrivé d'être empêchés de s'exprimer, à la maison, à l'école ou en public. Qu'ont-ils alors ressenti ? Pourquoi est-il important de pouvoir exprimer son point de vue ?
4. Donnez aux participants quelques brèves informations sur la liberté d'expression. Servez-vous de l'encadré ci-dessous, ou complétez-le au moyen des informations de référence :

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le droit à la liberté d'exprimer nos pensées ou nos opinions est un droit fondamental qui fait partie du droit international des droits humains. Ce droit est essentiel, car nos pensées et nos opinions, et notre capacité à les communiquer, sont un élément central de notre condition humaine, et parce que la communication et le débat sont essentiels pour bâtir une société démocratique qui fonctionne. Se comprendre et vivre ensemble exige une communication libre et ouverte, même si nous sommes parfois confrontés à des opinions auxquelles nous n'adhérons pas.

Pour autant, la liberté d'expression n'est pas un droit « absolu » qui s'appliquerait en toutes circonstances et sans limite. C'est un droit qu'il convient de mettre en balance avec les droits d'autrui, ou encore avec l'intérêt de la société dans son ensemble. Lorsque cette liberté d'expression risque d'avoir des effets extrêmement préjudiciables sur certains individus, voire sur la société, elle peut faire l'objet de restrictions.

5. Expliquez aux participants qu'ils vont travailler en petits groupes (4-5 personnes) et examiner plusieurs situations dans lesquelles des individus ont mis en ligne des contenus qui sont préjudiciables pour d'autres personnes et leurs droits humains. Les groupes doivent décider si, dans ces situations, il convient de supprimer les contenus en ligne, ou une partie de ceux-ci, en d'autres termes, si la liberté d'expression doit faire l'objet de restrictions.
 - S'ils décident qu'il faut le faire, quels contenus en ligne devront être supprimés, et pourquoi ?
 - S'ils décident de ne pas le faire, pourquoi ? Quelles autres mesures pourraient être prises, et par qui ?
6. Répartissez les participants en groupe de 4 à 5 et remettez à chaque groupe un exemplaire des scénarios. Donnez-leur une vingtaine de minutes pour examiner chaque scénario. Ils devront motiver leurs décisions.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

Passez en revue chacune des situations en demandant aux groupes comment ils ont choisi d'y répondre. Discutez brièvement des raisons de leur décision. Posez-leur certaines des questions ci-après pour mettre en exergue d'autres points clés :

- Y a-t-il des situations dans lesquelles vous n'êtes pas parvenus à un accord au sein du groupe ? Sur quoi portaient les principales divergences d'opinions ?
- L'identité de la personne à l'origine des contenus faisait-elle une différence ? Le nombre de personnes qui y ont répondu, ou la façon dont elles y ont répondu, étaient-ils des éléments susceptibles de changer la donne ?

- Etes-vous arrivés à définir certains principes généraux permettant de décider quand la liberté d'expression peut ou devrait être restreinte ? Quels sont les dangers liés à une attitude trop restrictive ? Quels sont les dangers liés à une attitude trop permissive ?
- Pensez-vous que la fermeture de sites web ou la suppression de contenus préjudiciables est une façon efficace de combattre le discours de haine en ligne ?
- Dans votre pays, existe-t-il des restrictions à ce que les personnes peuvent dire, en ligne ou hors ligne ? Les règles sont-elles différentes pour la liberté d'expression en ligne ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Lorsque les participants étudient les différentes situations, rappelez-leur qu'ils devront réfléchir à la « quantité de matériels » qu'ils devront supprimer, s'ils décident de le faire. Par exemple, ils peuvent décider de supprimer l'ensemble du site (ou un profil) ou simplement un contenu ou une vidéo, interdire l'utilisateur qui a posté le contenu, etc.
- Il peut être utile de rappeler aux participants que la Cour européenne des droits de l'homme estime que toute restriction de la liberté d'expression est une mesure très sérieuse qui ne doit être prise qu'à la condition de solides justifications.
- Vous pouvez décider d'examiner avec les participants dans quelle mesure les discussions tenues dans le cadre de cette activité ont été utiles pour les aider à former leurs opinions, et ce qu'elles leur ont appris au sujet de la liberté d'expression.
- Vous pouvez expliquer que le droit des droits humains touche véritablement à la façon dont les *gouvernements* devraient se comporter. Mettre un frein à la liberté d'expression sur internet est souvent plus compliqué, parce que cet espace est principalement la « propriété » de sociétés privées (fournisseurs d'hébergement privés, nouveaux sites qui sont la « propriété » de sociétés privées, etc.). Rendez-vous au chapitre 5 pour vous familiariser avec les informations de référence sur la liberté d'expression ou au chapitre « Liberté d'expression et information » du Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet.
- Avant de démarrer l'activité, vérifiez si l'une des situations serait illégale en vertu de la législation de votre pays.
- Il peut être utile de terminer l'activité en réfléchissant à d'autres façons de répondre aux situations examinées. Référez-vous au matériel de la campagne du Mouvement contre le discours de haine, au chapitre 2, pour quelques suggestions. Rappelez aux participants que supprimer tout matériel blessant, ou le site, n'est pas la seule réponse possible ! Elle peut par ailleurs être très difficile à mettre en œuvre concrètement compte tenu de la quantité de matériels postés en ligne.

VARIANTES

Les études de cas peuvent être abordées à la manière d'un jeu de rôles : chacun des groupes pourrait préparer l'un des scénarios pour le jouer devant les autres participants. Il s'ensuivrait une discussion avec l'ensemble des participants sur les réponses les plus appropriées.



IDÉES D'ACTION

Que savent les participants de leurs représentants parlementaires ? Ils pourraient effectuer des recherches sur les déclarations publiques qu'ils ont faites au sujet de groupes minoritaires ou d'autres groupes vulnérables, puis leur écrire pour exprimer leur soutien ou leur désaccord. Une lettre individuelle de chacun des membres du groupe pourrait même provoquer une réponse ! Les participants peuvent aussi contrôler la façon dont ils signalent les cas de discours de haine en ligne aux organes nationaux compétents. Ils pourront utilement se référer au site : <https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/reporting-to-national-bodies>

Discutez avec le groupe des actions envisageables si l'un des participants devait être confronté à des contenus racistes en ligne. Développez ensemble quelques arguments et de brefs messages que les participants pourraient utiliser dès lors qu'ils sont face à des exemples de discours de haine en ligne.

À DISTRIBUER

SCÉNARIOS

Un groupe, baptisé « Reprendre possession de notre nation », gère un site web revendiquant des « valeurs traditionnelles ». La plupart des contenus postés sont racistes. Le site provoque beaucoup de commentaires et des discussions animées. Ces discussions contiennent parfois un langage insultant, mais une vaste communauté de commentateurs s'oppose à l'idéologie raciste que véhicule ce site.

- Faudrait-il supprimer quoi que ce soit ? Si oui, quoi et comment ?
- Si non, pourquoi ? Que serait-il possible de faire d'autre ?

Nikolay, un responsable politique, se sert de son site web personnel pour promouvoir l'expulsion de la communauté rom de sa circonscription, en les accusant des niveaux élevés de criminalité. Suite à ses appels, plusieurs attaques ont été commises à l'encontre de Roms dans tout le pays. Nombre de médias relatent les histoires de crimes commis par les Roms, mais non les crimes commis à leur rencontre.

- Faudrait-il supprimer quoi que ce soit ? Si oui, quoi et comment ?
- Si non, pourquoi ? Que serait-il possible de faire d'autre ?

Sur son blog personnel, Rory poste une caricature mettant en scène un homme politique bien connu avec du sang coulant de ses doigts et des cadavres tout autour de lui. Les commentaires sont nombreux et beaucoup sont en faveur de la caricature.

- Faudrait-il supprimer quoi que ce soit ? Si oui, quoi et comment ?
- Si non, pourquoi ? Que serait-il possible de faire d'autre ?

Sur son profil public, Ella poste une vidéo qui se moque des personnes handicapées, les décrivant comme des « aliens » incompetents. Les statistiques du site démontrent que quasiment personne n'a visionné la vidéo et il n'y a aucun commentaire de visiteurs.

- Faudrait-il supprimer quoi que ce soit ? Si oui, quoi et comment ?
- Si non, pourquoi ? Que serait-il possible de faire d'autre ?

Un journaliste visionne la vidéo (de l'exemple 4) et lance une campagne pour que le profil d'Ella soit retiré du site de réseau social. En conséquence, la vidéo enregistre des milliers de visites. Des internautes commencent à la qualifier de « meilleure vidéo de tous les temps », affirmant qu'il faudrait « commencer à être réaliste au sujet des personnes handicapées », etc.

- Faudrait-il supprimer quoi que ce soit ? Si oui, quoi et comment ?
- Si non, pourquoi ? Que serait-il possible de faire d'autre ?

Ditta, une célébrité bien connue, poste un article sur un site d'information en ligne affirmant que les femmes transgenre sont « une insulte à l'humanité ». Un site web est créé pour « éliminer » Ditta, avec des détails sur sa vie personnelle. Elle commence à recevoir des centaines de courriels et de tweets insultants ; certains contiennent même des menaces.

- Faudrait-il supprimer quoi que ce soit ? Si oui, quoi et comment ?
- Si non, pourquoi ? Que serait-il possible de faire d'autre ?

NIVEAU 4

GROUPE
12-24DURÉE
60'

GROUPE X

Les participants établissent le lien entre les droits établis par la Convention européenne des droits de l'homme et les violations de leurs droits dont sont régulièrement victimes les jeunes Roms.

THÈMES	Racisme et discrimination, droits humains, vie privée et sécurité
COMPLEXITÉ	Niveau 4
TAILLE DU GROUPE	12 - 24
DURÉE	60 minutes
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner en quoi les victimes de discours de haine sont souvent privées de beaucoup d'autres droits • Sensibiliser aux droits des Roms et aux violations des droits humains auxquelles sont souvent confrontés les Roms • Faire le lien entre les droits contenus dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et des exemples réels de violations de droits
MATÉRIELS	<ul style="list-style-type: none"> • Copies des informations sur le Groupe X (un exemplaire pour chaque petit groupe) • Plusieurs copies de la CEDH (version abrégée), au moins deux exemplaires par groupe • Tableau de papier et marqueurs • Ciseaux et colle (facultatif)
PRÉPARATION	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer une feuille de tableau de papier pour chacun des groupes. Coller les informations relatives au Groupe X au milieu de la feuille.

INSTRUCTIONS

1. Lisez l'histoire du Groupe X (page 84). Expliquez que tous les exemples cités sont des expériences très souvent vécues par les membres d'une minorité particulière – qui ne possède pas son propre pays, mais est présente dans de nombreux pays du monde. Donnez aux participants la possibilité de deviner de quelle minorité il s'agit, puis confirmez-leur que ces expériences sont celles que vivent les Roms dans tous les pays d'Europe.
2. Invitez les participants à réagir rapidement. Expliquez-leur que la plupart des situations présentées sont illégales en vertu des droits humains, et ce dans tous les pays d'Europe. Si nécessaire, rafraîchissez la mémoire des participants sur les droits humains en général et sur la Convention européenne des droits de l'homme en particulier. Servez-vous des informations de référence en page 222.

3. Expliquez aux participants qu'ils vont travailler en petits groupes (4-5 personnes) et qu'ils devront utiliser une version abrégée de la CEDH pour faire le lien entre les situations présentées et les droits consacrés par la CEDH.
4. Distribuez à tous les participants des copies de la CEDH et relisez-la ensemble. Répondez à toute question relative à la teneur de ces droits.
5. Invitez les participants à constituer des petits groupes de travail (environ 5 personnes par groupe) et remettez à chaque groupe un exemplaire de la feuille sur laquelle sont collées les informations relatives au Groupe X. Invitez-les à annoter sur la feuille, à côté du texte, les liens observés entre l'histoire de cet enfant et des droits humains spécifiques.
6. Donnez au groupe une vingtaine de minutes pour terminer ce travail de mise en relation. Puis collez les « affiches » au mur, afin que les participants puissent observer ce qu'ont fait les autres groupes et noter toute différence ou similitude.
7. Procédez au débriefing et à l'évaluation.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

Rassemblez tous les participants et utilisez certaines des questions ci-après pour le débriefing et l'évaluation.

- Avez-vous été surpris par le nombre de violations dont sont régulièrement victimes les membres de la communauté rom ? Pensez-vous que certaines de ces situations, voire toutes, se produisent dans ce pays ?
- Avez-vous déjà entendu ou été le témoin de discours insultants à l'encontre des communautés roms ? Avez-vous vu circuler de tels discours en ligne ?
- Imaginez que, sur un réseau social, vous soyez confrontés à un commentaire désobligeant au sujet des Roms posté par une personne sur son profil. Que feriez-vous ? Pensez-vous que cela changerait les choses si certaines personnes s'opposaient à de tels commentaires ou bien postaient en réaction des histoires positives au sujet des Roms ?

Servez-vous des questions ci-dessous pour examiner les préjugés que peuvent avoir les participants au sujet des Roms :

- Les auteurs de la CEDH et de la DUDH estimaient que nous ne devrions jamais porter de jugement sur une personne en raison de son appartenance à un « groupe » donné. Etes-vous d'accord ?
- Que pensez-vous du commentaire de l'enfant disant qu'il y a des criminels dans toutes les communautés mais que, pour autant, nous n'affirmons pas que tous les individus sont des criminels. Pourquoi disons-nous cela au sujet de « tous les Roms », alors que nous ne connaissons pas « tous les Roms » ?
- Les auteurs de la CEDH estimaient aussi qu'il y a certaines choses que nous ne devrions faire à personne, quel que soit son comportement. Etes-vous d'accord ?
- A votre avis, que ressentiriez-vous si vous faisiez l'objet d'insultes permanentes de la part des autres membres de la communauté ? Comment vous comporteriez-vous ?
- Que savez-vous de la vie des communautés roms ? Que savez-vous des problèmes qu'elles rencontrent ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Vous constaterez peut-être que beaucoup de participants ont de forts préjugés à l'égard des Roms. Essayez d'éviter d'en discuter avant la fin de l'activité. Servez-vous des questions du débriefing et de

l'évaluation pour explorer ce point après l'activité.

- Lorsque les groupes travaillent à leur « affiche », expliquez-leur qu'ils ont toute latitude pour illustrer les liens avec les droits humains : ils peuvent découper la fiche d'information par histoire ou découper les copies de la CEDH pour les utiliser à la manière de cartes de droit, puis les coller sur la feuille de papier. Ils peuvent aussi se servir des marqueurs pour noter des articles, tracer des flèches, etc. S'ils n'ont plus de cartes illustrant des droits spécifiques, invitez-les à faire preuve d'imagination pour matérialiser les relations qu'ils ont identifiées !
- L'histoire proposée ne vient pas de la bouche d'un enfant rom, mais chacun des exemples présentés reflète très fidèlement la réalité qui prévaut dans presque tous les pays européens. Vous pouvez utiliser les relations identifiées pour discuter plus en détail des violations décrites.
- Vous pouvez expliquer aux participants que les droits de la personne humaine ne figurent pas tous sur les cartes, car la CEDH ne couvre que certains d'entre eux. Pour une liste plus globale des droits de l'homme, voir la DUDH.
- Utilisez le document « Les droits concernés », en page 85, pour faire réagir les participants sur les « affiches » qu'ils ont préparées. A noter : plusieurs des violations relatives touchent à plus d'un droit, et presque toutes les violations touchent au droit à ne pas faire l'objet de discrimination.
- Rappelez aux participants que les violations des droits humains se distinguent quelque peu des autres crimes. Elles touchent au comportement des gouvernements, ou à celui de toute personne qui occupe une fonction officielle, comme les enseignants, les officiers de police ou encore les responsables pénitentiaires. Les agents publics ont pour obligation de ne pas violer les droits des individus, mais aussi la responsabilité de s'assurer qu'aucun individu n'est victime de violation de la part d'autrui. Si la police ne prend pas au sérieux une plainte de violation, elle faillit alors à ses responsabilités en matière de droits humains.

VARIANTES

Pour cette activité, vous pouvez utiliser la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) à la place de la Convention européenne (CEDH).

IDÉES D'ACTION

Demandez aux participants de faire des recherches sur la situation des Roms dans leurs pays. Différents groupes peuvent travailler sur différents sujets.

Il est également possible d'inviter les participants à surveiller les sites qu'ils visitent fréquemment, en quête de commentaires négatifs au sujet des Roms. Ils pourraient poursuivre en consultant le manuel <https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/alternatives-we-can> Alternatives - Les contre-récits pour combattre le discours de haine afin d'entreprendre d'autres actions.

Vous pouvez utiliser les « Fiches d'informations sur l'histoire des Roms » élaborée par le Conseil de l'Europe pour familiariser les participants avec l'histoire et la situation actuelle des Roms en Europe. Pour plus d'informations : www.coe.int/t/dg4/education/roma/histoCulture_fr.asp.

Vous pouvez aussi en apprendre davantage sur l'antitsiganisme et lancer d'autres activités en vous servant de Miroirs, Manuel pour combattre l'antitsiganisme par l'éducation aux droits de l'homme, disponible ici : <https://www.coe.int/fr/web/youth-roma/mirror>

À DISTRIBUER

GROUPE X

Je suis un enfant du Groupe X. J'ai été scolarisé dans une classe spéciale pour enfants présentant des difficultés d'apprentissage ; nous n'avons pas le droit de fréquenter des classes « normales ». Je suis souvent harcelé par les autres enfants parce que je fais partie du Groupe X, tout comme mes amis. Les enseignants ne font rien à ce sujet. Certains d'entre eux ont même tendance à nous harceler ; et eux ne sont jamais punis. Je sais que dans un pays, tous les enfants du Groupe X sont envoyés dans des écoles pour enfants présentant des difficultés d'apprentissage.

Les gens ne nous veulent pas dans leur entourage, alors qu'ils ne nous connaissent même pas. Ils ne font que nous crier dessus ou nous tabasser, à cause de ce que nous sommes – en tout cas de ce qu'ils croient que nous sommes – alors que nous ne sommes que des enfants, tout comme les autres enfants. Et comment sommes-nous censés nous comporter dans ces conditions ? Devons-nous apprécier ces gens pour ce qu'ils nous font ?

Au commissariat de police, en général, on ne nous écoute pas. Les policiers nous croient coupables, parce que nous sommes tous des fauteurs de troubles. Qu'en savent-ils ? Je croyais que c'était aux tribunaux d'en décider. La police nous arrête sans arrêt dans la rue, sans raison. Ils pensent que nous avons volé quelque chose, alors ils doivent nous fouiller. Parfois, il m'arrive d'être arrêté six fois par semaine alors que je n'ai jamais rien volé.

J'ai entendu dire que des membres de ma communauté avaient été emprisonnés et tabassés par les surveillants. Pourquoi une personne qui en tabasse une autre ne serait-elle pas punie ? Même les surveillants pénitentiaires sont censés respecter la loi.

L'été dernier, des groupes de personnes revêtues de la même tenue et chantant des chansons contre nous ont défilé dans notre village. Nous étions tous terrifiés et nous sommes enfermés chez nous. Ils ont jeté des pierres sur nos maisons et frappé certains des jeunes qui tentaient de les repousser. La police n'est pas intervenue...

Il n'est pas rare que des représentants du gouvernement nous insultent, comme si tous les membres du Groupe X étaient les mêmes et que tous étaient des criminels. Eh bien, ce n'est pas le cas. Toute communauté a ses criminels, et le gouvernement n'insulte pas tous les membres de la communauté parce que l'un d'entre eux est un criminel. Pourquoi ne peuvent-ils pas raconter quelques histoires positives au sujet de membres du Groupe X, qui sont tout simplement comme tout le monde ?

A la télévision et sur internet, les gens disent ce qu'ils veulent à notre sujet. J'en ai marre de lire des commentaires en ligne disant que nous sommes sales ou stupides, voire pire encore. Certains disent que nous devons quitter le pays, rentrer chez nous et travailler comme tout le monde. Mon père adorait avoir un travail. Personne ne l'emploiera jamais parce qu'il fait partie du Groupe X.

Comment sommes-nous censés vivre ? Que devrions-nous ressentir alors que tout le monde fait des commentaires désagréables à notre sujet, sans même nous connaître ? C'est difficile, au point que, parfois, je crains de sortir dans la rue, parce que j'ai peur d'être insulté ou frappé.

À DISTRIBUER

LES DROITS CONCERNÉS

Toutes les situations évoquées touchent au droit à ne pas subir de discrimination (article 14 ou Protocole 12 de la CEDH). Les autres droits susceptibles d'être concernés sont les suivants :

Des écoles ou des classes spéciales pour les enfants roms	Article 2, Protocole 1.
Des enseignants qui harcèlent les enfants	Peut-être l'article 8 (respect de la vie privée). Si l'infraction est très grave, peut-être l'article 3 ; si l'éducation est concernée, éventuellement l'article 2, Protocole 1.
Des enseignants qui ne sont pas « punis »	Si personne ne prend les plaintes au sérieux, l'article 8 (ou l'article 3, si la violation est très grave). Eventuellement l'article 2, Protocole 1.
Des gens qui « crient après » les Roms, ou qui manifestent dans les villages où vivent des Roms	Peut-être l'article 8, si l'infraction est grave, se produit régulièrement et que la police ne réagit pas.
Des gens qui les tabassent	Peut-être l'article 8, si la police ne donne pas suite aux plaintes. Si les actes commis sont très graves ou se produisent régulièrement, peut-être l'article 3.
La police qui n'écoute pas les plaintes	L'article 8 ou 3, selon la gravité des plaintes. Si la vie des personnes est menacée, peut-être l'article 2.
La police qui arrête les Roms et les fouille	Peut-être l'article 5 (liberté), si les personnes font l'objet d'arrestations très régulières sans raison valable. Egalement, l'article 8 (respect de la vie privée).
Des surveillants pénitentiaires qui frappent des Roms	Peut-être l'article 3, si les actes commis sont très graves. Egalement l'article 8.
Des surveillants pénitentiaires qui ne sont pas « punis »	Peut-être l'article 3, si les actes commis sont très graves. Egalement l'article 8.
Des représentants gouvernementaux qui insultent des Roms	Peut-être l'article 8, si les insultes sont très graves et que cela influe sur la façon dont les autres traitent les Roms.
Des insultes sur internet/dans les médias	Il peut ne pas s'agir d'une violation des droits humains au sens strict du terme, parce que ce n'est pas un agent public qui en porte la responsabilité. Il faudrait pour cela que l'acte soit très grave et que des plaintes formelles aient été déposées et ignorées par des agents publics.
L'impossibilité d'obtenir un emploi « parce que vous êtes Rom »	Peut-être l'article 8, en particulier si une organisation gouvernementale refuse d'employer une personne parce qu'elle est rom.
Avoir peur de marcher dans la rue	S'il existe une menace réelle pour les enfants roms à marcher dans la rue et que la police ne fait rien, alors l'article 8 ou 3 (ou encore 2) peut être concerné.

NIVEAU 3

GROUPE
6 ET +DURÉE
60'

QUIZ SUR LES DROITS HUMAINS EN LIGNE

Cette activité est un quiz sur les droits humains en ligne destiné à aider les participants à se familiariser avec leurs droits en ligne en utilisant le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet.

THÈMES Droits humains

COMPLEXITÉ Niveau 3

TAILLE DU GROUPE 6 et +

DURÉE 60 minutes

- OBJECTIFS
- Comprendre comment s'appliquent les droits humains en ligne
 - Elargir sa compréhension de l'universalité des droits humains
 - Réfléchir aux protections des droits humains dans le cyberspace

- MATÉRIELS
- Quiz (à distribuer)
 - Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet
 - Stylos ou crayons, un par groupe

PRÉPARATION Photocopier le quiz (un exemplaire par groupe) et imprimer le Guide ou s'assurer que les participants y ont accès par internet.

INSTRUCTIONS

ACTIVITÉ DE DÉMARRAGE FACULTATIVE (POUR LES GROUPE NON FAMILIARISÉS AUX DROITS HUMAINS)

1. Demandez aux participants ce qu'ils comprennent par « droits humains ». Notez leurs réponses sur le tableau de papier et encouragez la réflexion en posant d'autres questions, si nécessaire. Par exemple :
 - Qui possède des droits humains ?
 - Pouvez-vous citer des droits humains ?
 - D'où proviennent les droits humains ?
 - Les droits humains s'appliquent-ils en ligne ?
2. Faites un bref résumé des droits humains, par exemple :

Tout individu possède ces droits. Ce sont des « lois pour les gouvernements », autrement dit, les gouvernements doivent s'assurer que les individus bénéficient d'une protection contre tout traitement inéquitable, les abus extrêmes et la violence, notamment. Les droits humains sont importants parce qu'ils nous protègent et nous disent que nous ne devons pas nous comporter envers les autres d'une façon qui ne respecterait pas *leurs* droits.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

1. Expliquez que l'activité est un quiz sur les droits humains en ligne et qu'elle fait appel à un jeu en équipe grâce auquel apprendre comment s'appliquent les droits en ligne.
2. Distribuez la version simplifiée du Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet, ou indiquez aux participants le lien permettant d'y accéder. Laissez-leur le temps nécessaire pour le lire et poser des questions s'ils ne comprennent pas certains droits.
3. Lorsque les participants sont prêts, formez des équipes de 2 à 6 personnes. Distribuez un exemplaire du quiz à chacune des équipes.
4. Expliquez aux participants qu'ils vont devoir répondre au quiz en équipe et choisir une personne pour noter la réponse. Précisez-leur qu'ils auront une trentaine de minutes pour terminer de répondre aux quiz en se référant au Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet.
5. Lorsque les équipes ont terminé, vérifiez les réponses avec les participants et déterminez quelle équipe a le mieux répondu. Les réponses correctes sont les suivantes : 1B, 2A et B, 3B, 4C, 5A, 6B, 7B, 8C, 9C, 10B, 11C, 12C, 13A, 14B.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

RÉFLEXIONS SUR LE QUIZ :

- Quelles questions étaient les plus difficiles ? Pourquoi ?

RÉFLEXIONS SUR LES DROITS HUMAINS :

- Certains droits étaient-ils particulièrement difficiles à comprendre ?
- Pensez-vous qu'il serait possible de « se passer » de certains de ces droits ? Si oui, lesquels ?
- Pensez-vous que ces droits s'appliquent au monde en ligne comme au monde « réel » ? Avez-vous des exemples dans lesquels certains de ces droits concernent les activités en ligne ?
- Selon vous, les droits humains sont-ils respectés sur internet ?

RÉFLEXIONS SUR LE DISCOURS DE HAINE :

- Expliquez brièvement que le discours de haine est une expression de haine envers un groupe ou les membres d'un groupe qui peut être nuisible et blessante et déclencher des réactions violentes envers les personnes visées. Demandez aux participants de citer quelques exemples en guise de précision.
- Dans le quiz, quels sont les droits qui pourraient s'appliquer au discours de haine ? Pourquoi ?



- Si vous étiez la cible de propos haineux en ligne, de quels droits auriez-vous particulièrement besoin ?
- Que peut-on faire contre la propagation du discours de haine en ligne ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Les participants peuvent travailler par deux. Il peut être utile de leur permettre de discuter par deux de ce que signifient les droits, mais cela peut aussi allonger l'activité.
- Vous pouvez décider de vous concentrer sur un ou deux des points de réflexion pour examiner les questions plus en profondeur.
- Vous pouvez compléter votre connaissance des droits humains et des droits humains en ligne en consultant les informations de référence au chapitre 5.
- Vous pouvez approfondir les thèmes traités par le Guide en vous référant aux informations de référence.

IDÉES D'ACTION

Invitez les participants à rédiger une mise à jour de leur statut ou un billet de blog concernant le Guide afin de sensibiliser à la façon dont les droits humains s'appliquent en ligne.

A DISTRIBUER

PARTIE I: INTRODUCTION

1. Quand le Guide a-t-il été publié ?
 - A. 1990
 - B. 2014
 - C. 2010.
2. Pourquoi ce Guide a-t-il été conçu ?
 - A. Pour servir d'outil aux utilisateurs d'internet
 - B. Pour sensibiliser aux droits humains en ligne
 - C. Pour inciter les gens à lire davantage
3. Le Guide est basé sur
 - A. Le Traité de Lisbonne de l'Union européenne
 - B. La Convention européenne des droits de l'homme
 - C. Un recueil de bonnes idées
4. Qui doit suivre les instructions du Guide ?
 - A. Seulement les États membres de l'UE
 - B. Tous les pays du monde
 - C. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe
5. Que fait la Convention européenne des droits de l'homme ?
 - A. Elle garantit les droits humains
 - B. Elle convainc les individus
 - C. Elle garantit les droits des adultes uniquement
6. A qui appartiennent les droits humains ?
 - A. Aux individus qui se sont bien comportés
 - B. À tout un chacun
 - C. Seulement aux personnes qui paient leurs impôts

A DISTRIBUER

**PARTIE II: ACCÈS ET NON-DISCRIMINATION / LIBERTÉ
D'EXPRESSION ET D'INFORMATION / LIBERTÉ DE
RÉUNION, D'ASSOCIATION ET DE PARTICIPATION**

7. Lorsque vous surfez sur internet ou sur les réseaux sociaux, vous ne devez pas faire l'objet de discrimination au motif
 - A. De la couleur de vos yeux
 - B. Du genre ou de votre langue, par exemple
 - C. Que vous utilisez un smartphone ou un ordinateur
8. Que signifie la liberté d'expression en ligne ?
 - A. Avoir la liberté de vous exprimer, mais seulement par écrit
 - B. Avoir la liberté de vous exprimer par certains canaux
 - C. Avoir la liberté de vous exprimer en ligne et d'accéder à l'information
9. Quels sont les propos qui ne sont pas couverts par la liberté d'expression ?
 - A. Les opinions et les propos qui peuvent heurter, choquer ou inquiéter les autres
 - B. Les discours politiques
 - C. Les points de vue sur la religion
 - D. Les propos incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence
10. Que signifie le fait d'avoir le droit de participer en ligne ?
 - A. Avoir la liberté de choisir tout site web ou application, mais ne pouvoir participer qu'à quatre d'entre eux en même temps
 - B. Avoir la liberté de choisir ou de créer tout site web, toute application ou tout autre service pour constituer ou mobiliser un groupe de la société ou une association, pour y adhérer ou pour participer à ses activités
 - C. Avoir la liberté de choisir tout site web ou toute application, mais ne pas avoir le droit de protester en ligne



A DISTRIBUER

PARTIE III: PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES PERSONNELLES / EDUCATION ET CONNAISSANCES GÉNÉRALES / ENFANTS ET JEUNES / VOIES DE RECOURS

11. Selon le Guide, tout individu a droit à l'éducation. Qu'est-ce que cela signifie en ligne ?
 - A. Chaque enfant doit pouvoir faire ses devoirs à la maison sur un ordinateur
 - B. Tout individu doit avoir accès à des journaux en ligne
 - C. Tout individu doit avoir accès à des ressources d'éducation en ligne et à des connaissances dans le domaine des technologies numériques
12. Qui a droit à une protection particulière et à un accompagnement spécifique pour utiliser internet ?
 - A. Tout le monde
 - B. Seulement les enfants et les jeunes entre 14 et 16 ans
 - C. Les enfants et les jeunes
13. Les fournisseurs d'accès à internet devraient
 - A. Informer les utilisateurs sur les façons de signaler les atteintes à leurs droits et de porter plainte
 - B. Informer les utilisateurs sur le nombre de cas de discrimination
 - C. Informer les utilisateurs sur le nombre de personnes qui travaillent dans chaque entreprise
14. Vers quelles autorités devez-vous vous tourner en premier lieu pour bénéficier d'une protection contre les infractions pénales commises sur internet ou utilisant internet ?
 - A. Les autorités internationales
 - B. Les autorités nationales
 - C. Les autorités européennes

NIVEAU 3

GROUPE
INDIFFÉ-
RENTEDURÉE
45'

PARTICIPATION EN LIGNE

Cette activité invite les participants à réfléchir à la façon dont ils utilisent internet et participent en ligne. Elle leur permettra d'identifier et de mesurer leur participation sur l'échelle de la participation en ligne et de déterminer le rôle qu'ils souhaiteraient jouer sur internet à l'avenir. Ils apprendront aussi comment lutter contre le discours de haine et protéger les droits humains en ligne de façon plus efficace.

THÈMES Maîtrise d'internet, vie privée et sécurité, droits humains

COMPLEXITÉ Niveau 3

TAILLE DU GROUPE Indifférente

DURÉE 45 minutes

- OBJECTIFS
- Permettre aux participants d'évaluer leur niveau de participation et leurs rôles en ligne
 - Apprendre comment lutter contre le discours de haine et protéger les droits humains en ligne de façon plus efficace
 - Comprendre les risques que comporte le fait de combattre le discours de haine en ligne

- MATÉRIELS
- Grandes feuilles de papier cartonné
 - Tableau de papier
 - Stylos / feutres de couleur
 - Post-its
 - Copies de l'échelle de la participation en ligne

- PRÉPARATION
- Préparer des grandes cartes avec les rôles en ligne et les disposer au sol. Par exemple : créateur, débatteur, critique, collecteur, suiveur, spectateur, inactif, observateur, membre.
 - Faire des copies de l'échelle de la participation.



INSTRUCTIONS

1. Expliquez aux participants que vous avez disposé au sol des cartes qui illustrent les différents rôles qu'ils peuvent jouer en ligne : créateur, débatteur, critique, collecteur, suiveur, spectateur, inactif, observateur, membre. Donnez des exemples pour expliquer chacun des rôles.
2. Invitez les participants à se positionner sur l'une des cartes en fonction du rôle qu'ils jouent sur internet « en général ». Comment considèrent-ils leur rôle en ligne ? Comment participent-ils en ligne ?
3. Lorsque les participants ont choisi leur place, invitez-les à observer autour d'eux comment les autres se sont positionnés. Vous pouvez aussi leur demander des exemples de ce qu'ils font en ligne.
4. Proposez ensuite aux participants de se positionner sur les cartes en fonction de ce qu'ils font sur internet pour lutter contre le discours de haine. Lorsqu'ils ont choisi leur place, invitez-les à observer autour d'eux comment les autres se sont positionnés. Vous pouvez aussi leur demander des exemples de ce qu'ils font pour lutter contre le discours de haine en ligne.
5. Invitez une nouvelle fois les participants à se placer sur les cartes en fonction de la façon dont ils souhaiteraient, dans un an, participer à la lutte contre le discours de haine sur internet. Quand ils se sont positionnés, vous pouvez leur demander d'expliquer pourquoi ils ont choisi tel ou tel rôle.
6. Demandez aux participants de constituer des petits groupes de 2 à 4. Puis, invitez les groupes à réfléchir aux actions qu'ils souhaiteraient entreprendre pour parvenir au niveau de participation qu'ils ont choisi pour lutter contre le discours de haine en ligne.
7. Demandez aux groupes de partager leurs actions.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

- Qu'avez-vous pensé de l'activité ?
- Vous a-t-il été difficile d'identifier le rôle que vous jouez en ligne ? Qu'avez-vous découvert au sujet de votre comportement en ligne ?
- Vous a-t-il été difficile d'identifier quel rôle vous jouez en ligne contre le discours de haine ?
- Vous a-t-il été difficile d'identifier le rôle que vous souhaiteriez jouer contre le discours de haine ? Qu'avez-vous pensé du fait de devoir réfléchir au fait que vous pourriez être plus actif en ligne ?
- Que pensez-vous de ces exemples de participation en ligne ? Quels sont leurs liens avec la participation hors ligne ? Les individus peuvent-ils participer en ligne de la même façon qu'hors ligne ?
- Est-il important de s'attaquer au discours de haine en ligne d'une manière générale ? Si oui, pourquoi, si non, pourquoi ?
- Vous a-t-il paru facile de réfléchir à des actions en ligne contre le discours de haine ?
- Avez-vous le sentiment de pouvoir participer librement en ligne ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Pour approfondir vos connaissances sur la participation en ligne, rendez-vous à la section 5.6, « La démocratie et la participation » .



- Vous pouvez aussi vous informer plus largement sur les droits humains en ligne en consultant le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet, et plus particulièrement la section « Réunion, association et participation ». Il peut également être utile de faire connaître le Guide aux participants. Les utilisateurs d'internet ont besoin que leurs droits humains soient protégés en ligne. Et, pour cela, il est important qu'ils connaissent leurs droits et réagissent à toute violation. Le Guide est consultable à l'adresse : <http://www.coe.int/fr/web/internet-users-rights/home>

IDÉES D'ACTION

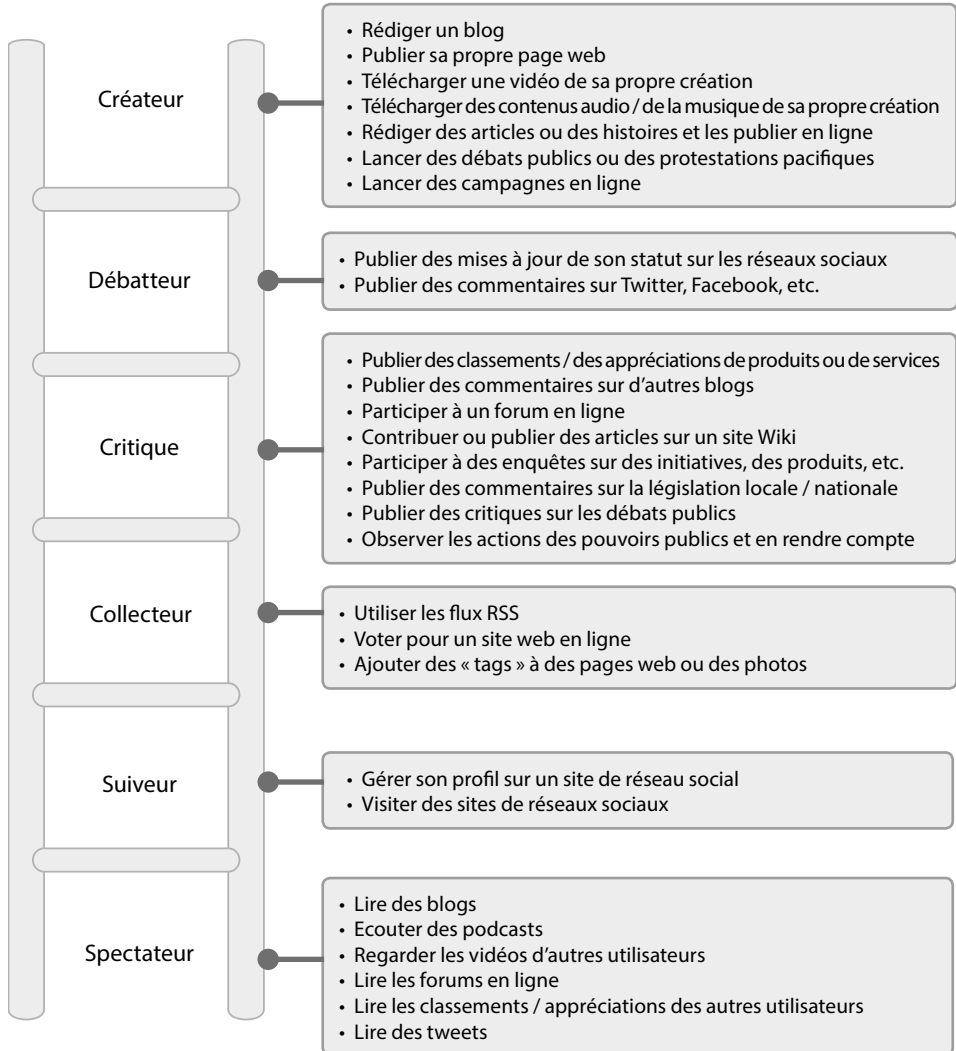
Les participants peuvent élaborer leur propre « carte de la participation en ligne », pour planifier comment renforcer leur action en ligne contre le discours de haine.

Les participants pourraient en apprendre davantage sur la gouvernance d'Internet et sur la façon dont les jeunes peuvent contribuer à façonner le réseau internet.

Cette activité a été imaginée lors du premier stage de formation régional basé sur Connexions, organisé en Belgique en octobre 2014.

A DISTRIBUER

L'ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION EN LIGNE ¹



1 Basé sur le modèle de 2010 de Bernoff, J. and Li, C. (2010), 'Social technographics revisited – mapping online participation'. In Participation Models: Citizens, Youth, Online, consultable sur: www.nonformality.org/wp-content/uploads/2012/11/Participation_Models_20121118.pdf

NIVEAU 2

GROUPE
14-35DURÉE
60'

NOS DROITS EN LIGNE

Le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet est présenté aux participants, qui doivent en analyser les messages et positions clés et réfléchir à son application dans la vie quotidienne.

THÈMES Droits humains, démocratie et participation

COMPLEXITÉ Niveau 2

TAILLE DU GROUPE 14-35

DURÉE 60 minutes

- OBJECTIFS
- Explorer avec les participants les droits humains en ligne des utilisateurs d'internet
 - Présenter aux participants la version simplifiée du Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet
 - Discuter comment appliquer le Guide dans la vie quotidienne
 - Réfléchir avec les participants au rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion du Guide

- MATÉRIELS
- Copies de la version simplifiée du Guide, en page 99
 - Stylos et feuilles de papier pour la prise de notes
 - Tableau de papier et feutres
 - Espace de travail pour les petits groupes

- PRÉPARATION
- Photocopier la version simplifiée du Guide et la découper en sept parties correspondant aux différentes sections

INSTRUCTIONS

1. Procédez à une rapide introduction du Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet en vous servant de la description ci-dessous ou de la version simplifiée, en page 99.

Le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet fait partie d'une recommandation que le Conseil de l'Europe a adoptée pour ses 47 Etats membres.

Le Guide est un ensemble de positions et de principes concernant l'exercice des droits humains dans les environnements internet.

Le Guide est tout particulièrement utile au grand public, aux éducateurs et aux jeunes, à qui il permet de s'informer au sujet de leurs droits et libertés en ligne, de leurs limites possibles et des moyens de protection disponibles.

Le Guide ne crée pas de nouveaux droits. Il est basé sur la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que d'autres conventions et instruments du Conseil de l'Europe consacrés à la protection des droits humains.

Le Guide explique comment exercer et protéger les droits humains dans les domaines ci-après : « Accès et non-discrimination », « Liberté d'expression et d'information », « Réunion, association et participation », « Protection de la vie privée et des données personnelles », « Education et connaissances générales », « Enfants et jeunes », et « Voies de recours ».

Le Guide insiste sur les responsabilités qui incombent aux utilisateurs, aux pouvoirs publics, aux fournisseurs d'accès et aux fournisseurs de contenus en ligne pour permettre le bon exercice des droits humains en ligne.

2. Expliquez aux participants qu'ils vont devoir travailler sur les sept sections du Guide.
3. Répartissez les participants en sept petits groupes. Donnez à chaque groupe une partie de la version simplifiée du Guide, en page 99, et demandez-leur de la lire.
4. Demandez à chacun des groupes de préparer une petite représentation sur les droits humains traités par leur partie. Demandez aux groupes de ne pas échanger au sujet de la représentation qu'ils envisagent de faire.
5. Au bout de 15 minutes de préparation, chaque groupe délivre sa représentation.
6. Après chaque représentation, prévoyez quelques minutes pour les réactions. Demandez aux groupes spectateurs de deviner les droits humains illustrés par la représentation qui leur a été proposée.
7. Donnez au groupe acteur une minute pour expliquer brièvement ce qu'il a tenté de faire à partir de la section qu'il a lue. Notez les idées ou les messages sur le tableau de papier.
8. Répétez ce scénario pour chacune des représentations.
9. Passez au débriefing.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

- Qu'ont pensé les participants de cet exercice ?
- Quelles nouvelles informations au sujet de leurs droits ont-ils tirées de cette activité ?
- Y a-t-il une différence entre les droits humains en ligne et les droits humains hors ligne ?
- A qui incombe la responsabilité de faire appliquer ces droits en ligne ?
- Comment s'assurer que ces droits s'appliquent en ligne ? Que pouvons-nous faire ? Que pourrait faire notre gouvernement ? Que pourraient faire les propriétaires des sites web ?

- Après s'être familiarisés avec le contenu du Guide, que diraient les participants aux autres utilisateurs d'internet lorsqu'ils sont confrontés à des propos haineux en ligne ?
- Quel soutien le Guide peut-il apporter dans la lutte contre le discours de haine ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Familiarisez-vous avec la version intégrale du Guide pour pouvoir le présenter et répondre aux questions des participants.
- Invitez les participants à se concentrer sur les principales idées qu'ils souhaiteraient communiquer lors de leur mise en scène.
- Au moment du débriefing, servez-vous des idées notées sur le tableau de papier à l'issue des représentations des groupes. Lorsque les participants examinent leur rôle dans la promotion des droits humains en ligne, demandez-leur de donner des exemples spécifiques de ce que font les jeunes dans le cadre de leurs activités quotidiennes sur internet.

VARIANTES

Si les participants sont intimidés par l'idée d'une représentation, vous pouvez leur demander de dessiner les droits qu'ils ont lus ou d'exprimer leurs idées de toute autre façon pertinente et créative. De même, vous pouvez utiliser cette activité pour inciter les jeunes à s'engager sur Internet : ils pourraient apprendre à publier un blog, à utiliser des outils en ligne pour créer une affiche ou un visuel, ou pour concevoir un gif ou une vidéo.

IDÉES D'ACTION

Vous pouvez dresser avec les participants une liste des points clés que devraient connaître les utilisateurs d'internet au sujet de leurs droits en ligne.

Vous pouvez vérifier avec les participants quelles sont les institutions et organisations qui œuvrent pour protéger les droits humains en ligne dans votre pays.

À l'issue de cette activité, les participants peuvent élaborer des plans d'action pour promouvoir les droits humains en ligne auprès de leurs amis et camarades de classe, par exemple.

GUIDE DES DROITS DE L'HOMME POUR LES UTILISATEURS DE L'INTERNET

VERSION SIMPLIFIÉE

GROUPE 1**Accès et non-discrimination**

Toute personne doit avoir accès à internet sans discrimination sous quelque motif que ce soit, qu'elle se fonde sur le genre, l'âge, la race, la couleur, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou autres, l'appartenance ethnique ou l'orientation sexuelle.

Si vous vivez en zone rurale ou dans une région géographique reculée, que vous avez de faibles revenus et/ou des besoins spéciaux ou un handicap, les autorités doivent faciliter votre accès à internet.

GROUPE 2**Liberté d'expression et information**

Toute personne a la liberté de s'exprimer en ligne et d'avoir accès aux informations en ligne. Des restrictions peuvent toutefois s'appliquer, et notamment dans le cas de propos incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence. Vous devez pouvoir masquer votre identité en ligne, par exemple en utilisant un pseudonyme ; toutefois, dans certains cas, les autorités peuvent révéler votre identité.

GROUPE 3**Réunion, association et participation**

Toute personne a le droit de s'associer et de protester pacifiquement avec d'autres personnes utilisant internet. Vous êtes libre d'utiliser tout outil en ligne disponible pour adhérer à un groupe de la société ou participer aux débats publics sur les politiques.

GROUPE 4**Protection de la vie privée et des données personnelles**

Toute personne a droit au respect de la vie privée et familiale sur internet. Cela inclut le respect de la confidentialité de votre correspondance et de vos communications. Le traitement de vos données personnelles n'est possible que si vous y avez consenti.

Les pouvoirs publics et les entreprises privées qui traitent vos données personnelles ont l'obligation de respecter des règles et des principes particuliers.

A DISTRIBUER

GROUPE 5

Éducation et connaissances générales

Toute personne a droit à l'instruction, à la culture et aux connaissances en ligne.

Vous devez bénéficier d'un soutien pour acquérir les capacités permettant de comprendre et d'exploiter les différents outils en ligne, et de contrôler la justesse et la fiabilité des contenus et des services auxquels vous accédez.

GROUPE 6

Enfants et jeunes

Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière et à un accompagnement spécifique lorsqu'ils utilisent internet.

Vous pouvez vous attendre à recevoir une formation de la part de vos enseignants, éducateurs ou parents sur les moyens d'utiliser internet sans risque.

Vous êtes en droit de recevoir, de la part des autorités, des services internet et des fournisseurs d'accès, des informations claires au sujet des contenus ou des comportements illicites en ligne susceptibles de vous nuire.

GROUPE 7

Voies de recours

Toute personne a droit à un recours effectif lorsque ses droits ont subi des violations en ligne, y compris la possibilité d'accéder à la justice.

Votre fournisseur d'accès à internet (fournisseurs d'accès aux contenus et aux services en ligne) devrait vous informer de vos droits et des recours possibles en cas de violation.

Votre identité numérique, votre ordinateur ou les données qu'il contient sont protégés par les autorités en cas d'accès illicite, d'intrusion, de falsification ou autre manipulation frauduleuse.

NIVEAU 2
**GROUPE
10-20**
**DURÉE
60'**

REJOUONS LA SCÈNE !

Cette activité est un jeu de rôle qui met en scène une personne poussée à un acte de harcèlement par la pression des pairs. Les participants sont invités à rejouer la scène pour parvenir à une autre issue.

THÈMES	Cyberharcèlement, démocratie et participation, racisme et discrimination
COMPLEXITÉ	Niveau 2
TAILLE DU GROUPE	10 - 20
DURÉE	60 minutes
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le fonctionnement du harcèlement • Développer une attitude de solidarité et d'empathie à l'égard des victimes de harcèlement • Encourager les participants à agir contre le harcèlement et le discours de haine en ligne
PRÉPARATION	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier quatre volontaires avant l'activité. Ils vont devoir jouer un bref jeu de rôle devant le reste du groupe (qui n'excédera pas cinq minutes). Leur remettre des copies du scénario afin qu'ils puissent se préparer. Les aider au début si nécessaire. • S'assurer qu'un espace suffisant est disponible pour le jeu de rôles.

INSTRUCTIONS

1. Expliquez aux participants que l'activité va commencer par un bref jeu de rôles. Lisez le scénario introductif ci-dessous, puis présentez les volontaires et invitez-les à jouer le jeu de rôles (voir « À distribuer »).

SCÉNARIO INTRODUCTIF :

Albert est un jeune garçon calme, que l'on a tendance à considérer comme un peu « différent ». Il n'a pas beaucoup d'amis et s'inquiète souvent de ce que les autres élèves ne l'aiment pas. Parfois, il fait l'imbécile pour faire rire les autres ; c'est un rôle dans lequel il excelle (même si l'enseignant n'est pas toujours d'accord). A la fin des cours, alors qu'il a fait rire l'ensemble de la classe, Derek et Jared, deux des garçons les plus populaires de la classe, s'approchent de lui. Tous trois rient beaucoup de son comportement et rentrent ensemble de l'école. Albert est très fier, il a enfin été accepté.

2. Invitez à présent les volontaires à jouer la scène (voir « À distribuer »).
3. A la fin, demandez aux participants ce qu'ils en pensent. Déclenchez la discussion au moyen de quelques questions, par exemple :
 - Pensez-vous que le scénario soit réaliste ?
 - Que pensez-vous du comportement d'Albert ?
 - Que pensez-vous qu'Ahmed ait pu ressentir ?
4. Invitez les participants à réfléchir à ce qu'ils auraient ressenti à la place d'Albert. Expliquez-leur que le jeu de rôles sera rejoué mais que, cette fois, vous voudriez inviter d'autres participants à monter sur scène pour voir s'ils peuvent imaginer une meilleure scène de fin pour Ahmed (et Albert).
5. Faites rejouer la scène (avec les mêmes volontaires), en l'interrompant à certains moments et en demandant à de nouveaux volontaires de prendre la place des personnages. Vous pouvez faire cela une à deux fois pour permettre à davantage de participants de prendre part à l'activité.
6. A la fin du jeu de rôles, invitez les participants à proposer un autre message qu'Albert aurait pu poster en ligne à la fin du scénario original – un commentaire qui aurait pu aider à réparer le mal causé. Il pourrait s'agir d'un tweet, d'un message personnel, d'un commentaire ou de tout autre contenu. Puis, passez au débriefing et à l'évaluation.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

Veillez à ce que les participants au jeu de rôles sortent de leur rôle. Soulignez que les questions ci-après requièrent une réponse de leur part, et non de la part des personnages qu'ils ont joués.

- Que pensez-vous de cette activité ?
- Quels sont les faits qui ont amené Albert à participer au harcèlement ?
- Vous semble-t-il facile de résister à ce type de pression dans votre cas ?
- Que se passerait-il si cette situation avait pour contexte le cyberspace ? Les choses seraient-elles similaires ? Qu'est-ce qui serait différent ?
- Avez-vous déjà été confrontés à des contenus postés sur certains profils, ou ailleurs sur internet, qui ressemblent à celui posté par Albert dans ce scénario ?
- Y a-t-il quelque chose que vous puissiez faire pour faire en sorte que ce type de contenus ne soit pas posté, ou pour réduire leur impact ?
- Cette activité vous a-t-elle appris quelque chose, ou vous a-t-elle permis d'appréhender le harcèlement de manière différente ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Veillez à avoir appréhendé toute tension potentielle au sein du groupe avant le déroulement de l'activité. Vous devrez peut-être modifier le scénario pour ne pas qu'il reflète des attitudes fortement négatives à l'égard de certains membres de votre groupe. Vous pouvez notamment changer la nationalité d'Ahmed ou la nature des commentaires d'Albert, ou encore introduire des personnages féminins dans le scénario.

- Faites attention au moment de choisir les volontaires : tentez de faire en sorte que les participants choisis ne soient pas concernés par les questions soulevées par le scénario. Précisez aux premiers volontaires que le jeu de rôles n'a pas à être trop long.
- A l'issue du jeu de rôles, vous pouvez réserver du temps pour que ceux qui n'ont pas joué puissent exprimer leurs propres suggestions. Rejouer la scène plus de trois fois risque d'être répétitif, mais il est envisageable d'inviter les participants à décrire d'autres manières de modifier la fin du scénario.
- Si le jeu de rôles suscite de fortes émotions parmi les participants, il peut être utile d'envisager une brève activité avant le débriefing et l'évaluation pour leur permettre de prendre des distances par rapport à leur personnage. Normalement, il est suffisant de leur demander de donner leur nom à haute voix ou de participer à un rapide jeu d'échauffement physique.
- Efforcez-vous de ne pas faire part de votre propre jugement sur les attitudes mises en scène dans le jeu de rôles. Préférez poser des questions pour que les participants envisagent un autre point de vue. Il est important que les participants se sentent libres de s'exprimer en toute honnêteté au sujet de leurs attitudes ou comportement, y compris au sujet des difficultés qu'ils auraient pu avoir à se soustraire à la pression des pairs.

VARIANTES

A la place d'un jeu de rôle, il est possible d'utiliser le scénario à la manière d'une étude de cas, en proposant aux participants d'examiner différentes situations en groupes restreints ou en plénière.

IDÉES D'ACTION

Invitez les participants à rédiger des messages de solidarité envers les victimes de harcèlement et de cyberharcèlement ou à établir une liste de suggestions pour ceux qui se sentent contraints de participer à des actes de harcèlement. Il est possible de partager ces messages sur des plateformes de médias sociaux ou sur des moyens de communication liées à l'école.

Proposez aux participants d'élaborer un plan d'action en réponse à des situations où ils sont confrontés au cyberharcèlement, en tant que victimes ou spectateurs. Les participants pourraient « signer un pacte » les engageant à mettre en œuvre une mesure du plan d'action dès lors qu'ils sont confrontés au cyberharcèlement.

Il existe plusieurs organisations ou sites sur Internet qui traitent du problème du cyberharcèlement. Vérifiez que les participants sont informés de tous les mécanismes de soutien auxquels ils pourraient s'adresser, en cas de besoin, à la suite de l'activité. Utilisez un moteur de recherche pour identifier des initiatives locales ou rechercher des informations générales sur les sites ci-après :

<https://www.stopbullying.gov/cyberbullying/what-is-it> ; et <https://www.cybersmile.org>

À DISTRIBUER (POUR LES VOLONTAIRES)

INSTRUCTIONS

Préparez un bref jeu de rôles pour illustrer le scénario ci-après. Il devra démarrer au moment où Jared et Derek rejoignent Albert à la sortie de l'école. Décidez qui jouera les rôles de Derek, Jared, Albert et Ahmed.

- Derek, Jared – des garçons très populaires dans leur école. Ce sont les initiateurs du harcèlement.
- Albert – un garçon qui a du mal à se faire des amis. Il se retrouve « embarqué » par Derek et Jared.
- Ahmed – un nouveau venu dans l'école, originaire d'Ethiopie.

LE JEU DE RÔLES

Tandis que Derek, Jared et Albert rentrent ensemble de l'école, ils aperçoivent Ahmed, qui marche seul devant eux. Ahmed, qui est originaire d'un autre pays, vient d'arriver dans leur classe. Certains élèves se moquent de lui parce qu'il parle mal la langue employée à l'école, parce qu'il est plus petit que les autres et qu'il porte des vêtements miteux.

Derek et Jared accélèrent le pas pour rejoindre Ahmed. Puis, ils commencent à l'insulter et à tirer sur son cartable. Ils lui demandent si tout le monde en Ethiopie porte des vêtements comme lui, et s'il ne devrait pas être à la maternelle vu qu'il ne sait pas parler la langue employée à l'école.

Albert est très mal à l'aise. Derek et Jared le regardent sans cesse, l'encourageant à se joindre à eux et lui demandant ce qu'il en pense. Pour finir, Albert fait ce qui lui semble être un commentaire « spirituel » sur les Ethiopiens, « qui vivent dans les arbres et parlent la langue des singes ». Derek et Jared s'esclaffent, mais Albert se rend compte qu'Ahmed est bouleversé et effrayé par les trois garçons.

Lorsqu'Albert rentre chez lui, il se sent très mal. Il sait ce que c'est que les brimades, et ce qu'il a dit à Ahmed est bien plus grave que tout ce qui a pu lui être dit. Mais cela fait tellement de bien de rire avec Derek et Jared, et leur amitié vaut bien ça. Alors il se connecte à internet, accepte de devenir « ami » avec Derek et Jared, puis poste sur son profil son commentaire au sujet des Ethiopiens.

NIVEAU 1

GROUPE
10-16DURÉE
60'

LA COURSE AUX DROITS

Cette activité propose une introduction aux droits humains au moyen d'un jeu d'équipe. Les participants doivent décrire différents droits aux membres de leur équipe en utilisant tous les moyens qu'ils souhaitent, excepté des mots !

THÈMES	Droits humains, racisme et discrimination, vie privée et sécurité
COMPLEXITÉ	Niveau 1
TAILLE DU GROUPE	10 - 16
DURÉE	60 minutes
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) • Réfléchir à la protection des droits humains dans le cyberspace • Examiner le lien entre droits humains et discours de haine en ligne
MATÉRIELS	<ul style="list-style-type: none"> • Copies des cartes de droit : un exemplaire par équipe • Copies des cartes de réponse : cinq copies • Copies de la DUDH (résumé) : des copies en nombre suffisant pour tous les participants • Tableau de papier et marqueurs (facultatif) • Un espace suffisant pour que deux équipes ou plus puissent travailler ensemble, dans l'idéal des salles différentes • 2 animateurs, dans l'idéal
PRÉPARATION	<ul style="list-style-type: none"> • Découper les cartes de droit et les cartes de réponse. • Faire des copies de la « Carte d'instruction pour les collecteurs », ou afficher le texte sur le tableau de papier ou un rétroprojecteur.

INSTRUCTIONS

ACTIVITÉ DE DÉMARRAGE OPTIONNELLE (POUR LES GROUPES PEU FAMILIARISÉS AUX DROITS HUMAINS)

1. Demandez aux participants ce qu'ils comprennent par « droits humains ». Notez leurs suggestions sur le tableau de papier et, si nécessaire, encouragez la discussion au moyen de questions. Par exemple :
 - Qui possède des droits humains ?
 - Pouvez-vous citer des droits humains ?

- Qui doit veiller au respect des droits humains ?
 - Quelle est l'origine des droits humains ?
 - Les droits humains s'appliquent-ils en ligne ?
2. Faites un bref résumé au sujet des droits humains, par exemple :

Les droits humains sont la propriété de *tout un chacun* ; ce sont aussi des « lois qui s'imposent aux gouvernements ». Les droits humains exigent en effet des gouvernements qu'ils s'assurent que les individus sont protégés contre tout traitement inéquitable, contre les abus et les violences extrêmes, notamment. Les droits humains sont importants, car ils nous protègent. Ils signifient aussi que notre comportement à l'égard d'autrui doit *respecter les droits d'autrui*.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

3. Expliquez aux participants que l'activité englobe un jeu d'équipe visant à leur rappeler les droits consacrés par la DUDH. Soulignez l'objectif et les règles du jeu et répartissez les participants en équipe de cinq à huit. Distribuez aux équipes les documents ci-après :
- des exemplaires du résumé de la DUDH
 - deux cartes de réponse (pour y noter les droits « devinés »)
 - les cartes d'instruction pour les « collecteurs », ou affichage des informations sur le tableau
 - des feuilles de tableau de papier pour chaque équipe et des marqueurs (facultatif)
4. Si les participants ne connaissent pas bien la DUDH, laissez-leur le temps d'en lire les articles et de poser des questions, si nécessaire.
5. Passez en revue les règles du jeu (page 108) et vérifiez que tous les participants les comprennent. Puis, démarrez le jeu.
6. Lorsqu'une équipe a deviné tous les droits, ou a épuisé toutes ses cartes de réponse, le jeu est terminé. Interrogez les participants sur leur réaction et laissez le calme revenir après l'excitation du jeu. Utilisez quelques-unes des questions ci-après pour le débriefing et l'évaluation.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

RÉFLEXIONS SUR LE JEU :

- Quels étaient les droits les plus difficiles à faire deviner ? Pourquoi ?
- Quelle conclusion pouvez-vous tirer au sujet de la communication : pourquoi est-il souvent difficile de se comprendre ? Est-ce la faute de celui qui « adresse le message » ou de celui qui « le reçoit », ou des deux ?
- Que ressentez-vous envers votre équipe ? Que ressentez-vous envers les autres équipes ?
- Réfléchissez aux jeux qui impliquent une compétition : pourquoi nous attachons-nous plus à une équipe qu'à une autre ? Cet attachement est-il basé sur la raison ? Voyez-vous des parallèles avec la vie réelle ?

RÉFLEXIONS SUR LES DROITS HUMAINS :

- Certains des droits étaient-ils particulièrement difficiles à comprendre ?
- Pensez-vous qu'il serait possible de « faire sans » l'un ou plusieurs de ces droits ? Si oui, lesquels ?
- Pensez-vous que ces droits devraient s'appliquer dans le cyberspace comme dans le monde « réel » ? Voyez-vous des exemples dans lesquels certains de ces droits ont une pertinence pour les activités en ligne ?
- Pensez-vous que les droits humains sont respectés sur internet ?

RÉFLEXIONS SUR LE DISCOURS DE HAINE :

- Expliquez brièvement aux participants que le discours de haine désigne toute forme d'expression malveillante et blessante à l'encontre d'un groupe ou d'un membre d'un groupe, qui risque d'encourager des réactions violentes envers les membres du groupe. Demandez aux participants de citer des exemples pour clarifier cette définition.
- Quels droits présents dans le jeu pourraient s'appliquer au discours de haine ? Pourquoi ?
- Si vous étiez la cible de discours de haine en ligne, lesquels de vos droits faudrait-il surtout protéger ?
- Que faire pour lutter contre la prolifération du discours de haine en ligne ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Le jeu gagnera en efficacité avec deux animateurs. Les animateurs devront veiller à ce que les « collecteurs » ne répondent pas aux hypothèses qui ne sont pas formulées « officiellement » (par exemple, au moyen d'un hochement de tête ou d'un signe d'encouragement).
- Les participants peuvent travailler par deux pour faire deviner les droits. Une discussion entre eux pourrait en effet les aider à examiner la teneur du droit, mais cela risque de rallonger la durée l'activité.
- Lorsque les « collecteurs » se présentent pour recevoir une nouvelle carte de droit, rappelez-leur qu'ils doivent remettre les cartes de réponse utilisées. Vérifiez ce qui est écrit sur les cartes et donnez-leur alors n'importe quelle nouvelle carte de droit à deviner.
- Vous pouvez décider de vous concentrer sur un ou deux « domaines de réflexion », de manière à étudier les questions plus en détail. N'essayez pas de couvrir toutes les questions !
- Les réflexions relatives à « l'appartenance » à un groupe peuvent servir à réfléchir à d'autres appartenances, par exemple à un pays ou un groupe ethnique. Vous pouvez examiner l'attachement psychologique qui lie souvent les individus à « leur propre » groupe, et vous en servir comme point de départ pour étudier des questions liées au racisme et à la discrimination.
- Si vous souhaitez approfondir la question de la façon dont les droits humains s'appliquent en ligne, vous pouvez, avec vos participants, vous pencher sur le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet.

VARIANTES

L'activité peut être conçue comme une pure activité de dessin ou de théâtre, ou les deux, comme dans les instructions ci-dessus.

Si vous souhaitez approfondir la question de la façon dont les droits humains s'appliquent en ligne, vous pouvez, avec vos participants, vous pencher sur le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet.

IDÉES D'ACTION

Invitez les participants à repérer un article d'information en ligne qui traite d'une violation des droits humains. Rappelez-leur que les violations des droits humains ne sont pas nécessairement des crimes « ordinaires » : elles doivent témoigner de la défaillance d'un *gouvernement* à protéger ses citoyens.

À DISTRIBUER

JEU D'ÉQUIPE : LES RÈGLES DU JEU

Objectif du jeu : deviner toutes les cartes de droit humain avant la/les autre(s) équipe(s), ou terminer la partie avec le plus grand nombre de cartes de réponse non utilisées.

Règles du jeu :

- une personne de chaque équipe (le « collecteur ») récupère une carte de droits humains auprès de l'animateur. Sa tâche consiste à faire deviner le droit qui y figure au reste de son équipe, sans parler. Il peut dessiner, faire des gestes ou mimer, mais ne peut utiliser aucun autre moyen pour exprimer le droit en question.
- Le reste de l'équipe, qui dispose d'une liste des droits de la DUDH, doit deviner quel droit figure sur la carte. Les membres doivent en discuter ensemble et se mettre d'accord avant de reporter le droit deviné sur la carte de réponse et de la remettre au « collecteur ». Puis le « collecteur » leur donne la réponse.
- Pour chacun des droits, les participants peuvent utiliser deux cartes de réponse au plus. Après cela, le droit est considéré comme « non deviné » et le prochain « collecteur » va récupérer une nouvelle carte auprès de l'animateur. Le « collecteur » doit lui remettre toute carte de réponse qui a été utilisée.

Si la première réponse proposée est la bonne, l'équipe reçoit deux nouvelles cartes de réponse.

Si la deuxième réponse proposée est la bonne, l'équipe reçoit une nouvelle carte de réponse.

Si le droit n'a pas été deviné (au bout de deux tentatives), l'équipe ne reçoit pas de carte de réponse.

- Un collecteur différent est envoyé pour chaque nouvelle carte à récupérer. Quand tous les membres de l'équipe ont participé, un second tour commence.
- Le jeu se termine lorsqu'une équipe a deviné toutes les cartes correctement, ou lorsqu'une équipe ne possède plus aucune carte de réponse.

N'oubliez pas !

- Le jeu n'englobe pas tous les droits : la DUDH contient 30 droits et seules 12 cartes de droit sont à deviner.
- Chaque équipe démarre avec seulement 20 cartes de réponse. Les équipes devront donc veiller à ne pas gaspiller leurs cartes ! Si une équipe est la première à se retrouver sans carte de réponse, elle perd la partie.

À DISTRIBUER

CARTE D'INSTRUCTION POUR LES « COLLECTEURS »

En tant que « collecteur », vous n'avez pas le droit de parler ! Vous pouvez dessiner, faire des gestes ou mimer pour aider votre équipe à deviner le droit figurant sur la carte, mais essayez de ne pas utiliser d'autres moyens. Si votre équipe fait une hypothèse « non officielle », en d'autres termes, qu'elle ne l'écrit pas sur une carte, vous ne devez pas y répondre. Vous pouvez en revanche l'encourager, ou encore faire oui ou non de la tête en réponse à des questions d'un autre ordre, par exemple : « Es-tu en train de balayer le sol ? », « Es-tu en prison ? », « S'agit-il d'une glace ? », mais aucun son ne doit sortir de votre bouche !

CARTES DE RÉPONSE

Carte de réponse	Carte de réponse
<i>Noter ici le droit deviné</i>	<i>Noter ici le droit deviné</i>
Carte de réponse	Carte de réponse
<i>Noter ici le droit deviné</i>	<i>Noter ici le droit deviné</i>
Carte de réponse	Carte de réponse
<i>Noter ici le droit deviné</i>	<i>Noter ici le droit deviné</i>
Carte de réponse	Carte de réponse
<i>Noter ici le droit deviné</i>	<i>Noter ici le droit deviné</i>
Carte de réponse	Carte de réponse
<i>Noter ici le droit deviné</i>	<i>Noter ici le droit deviné</i>

À DISTRIBUER

CARTES DES DROITS HUMAINS

Article 1	Article 14
Tous les êtres humains naissent égaux en droits.	Toute personne a le droit de chercher asile en d'autres pays en cas de persécution.
Article 2	Article 18
Personne ne doit faire l'objet de discrimination.	Toute personne a droit à la liberté de religion.
Article 3	Article 19
Tout individu a droit à la vie.	Tout individu a droit à la liberté d'expression (de dire ce qu'il pense).
Article 5	Article 20
Nul ne sera soumis à la torture.	Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association.
Article 11	Article 21
Toute personne est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie.	Toute personne a le droit de voter et de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays.
Article 12	Article 27
Tout individu a droit au respect de sa vie privée.	Toute personne a le droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.

NIVEAU 3

GROUPE
INDIFFÉ-
RENTEDURÉE
60'

DES RÈGLES À LIRE !

Les participants découvrent le règlement d'un site web, ou les « règles pour la communauté », et prennent des mesures pour signaler au site tout contenu inapproprié. Ils examinent les avantages et les inconvénients du signalement, notamment en relation avec les possibilités du web 2.0.

THÈMES Stratégies de campagne, maîtrise d'internet, démocratie et participation

COMPLEXITÉ Niveau 3

TAILLE DU GROUPE Indifférente

DURÉE 60 minutes

OBJECTIFS

- Comprendre quelques-uns des moyens utilisés pour la régulation des contenus en ligne, y compris les règles qui interdisent le discours de haine en ligne
- Examiner le règlement de certains sites web populaires et déterminer s'il est adapté
- Discuter de l'efficacité des mécanismes de signalement en ligne pour lutter contre le discours de haine

MATÉRIELS

- Des ordinateurs avec accès à internet
- Des stylos et des copies du questionnaire en pages 116-117

PRÉPARATION

- Faire des copies du questionnaire en pages 116-117, un exemplaire pour chaque petit groupe (quatre participants).

INSTRUCTIONS

1. Demandez aux participants *qui* rédige les règles applicables en ligne. *Existe-t-il* des règles ? Où les trouve-t-on ?
2. Utilisez les informations en page 115 pour expliquer qu'il existe des règles applicables aux différents « niveaux » d'internet : des règles établies par les propriétaires de sites web (ou les fournisseurs d'hébergement), des règles imposées par les gouvernements nationaux et d'autres enfin découlant du droit international, et notamment le droit des droits humains. L'activité sera concentrée sur le premier « niveau », et notamment les règles établies par les sites web eux-mêmes.
3. Demandez aux participants s'ils se sont jamais intéressés aux règlements des sites web qu'ils consultent. Se sont-ils déjà servi du règlement, par exemple pour signaler au propriétaire d'un site un commentaire ou un contenu abusif que ses règles interdisent ? L'un d'entre eux s'est-il demandé si cela est possible, et comment faire ?

4. Expliquez aux participants que les règles destinées aux utilisateurs des sites web sont généralement connues sous le nom de « règlement », et que la plupart des sites web en possèdent ! Les règlements sont souvent un outil précieux pour lutter contre le discours de haine en ligne, parce que beaucoup de sites web prévoient des dispositions qui l'interdisent. Le problème est que les utilisateurs n'utilisent pas toujours ces règlements de façon effective et que les propriétaires des sites ne surveillent pas toujours si les contenus postés sur leurs sites respectent leurs propres règles.
5. Répartissez les participants en groupe de quatre, et donnez à chaque groupe un exemplaire du questionnaire en pages 116-117. Expliquez que chaque groupe va devoir choisir un site qu'il utilise fréquemment pour tenter de répondre au questionnaire. Si nécessaire, passez rapidement en revue les questions pour vous assurer que les participants ont bien compris ce qu'ils doivent rechercher.
6. Donnez aux groupes une vingtaine de minutes pour cette tâche, puis rassemblez les participants pour le débriefing et l'évaluation.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

Commencez en reprenant le questionnaire, afin de comparer les réponses des participants.

- Y a-t-il des différences significatives entre vos réponses, par exemple en ce qui concerne le type de contenu qu'il est permis ou facile de signaler ?
- L'un des participants a-t-il trouvé un exemple « parfait » de règlement ?
- Un groupe a-t-il eu le sentiment qu'un règlement était tout à fait inadapté, soit parce qu'il ne prévoyait pas le discours de haine, soit parce que ses dispositions et le mécanisme de signalement prévu étaient trop compliqués ?
- Maintenant que vous avez pu examiner certains règlements, pensez-vous que vous procéderez au signalement d'un contenu abusif sur un site web ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- Que risque-t-il de se passer si personne ne signale les contenus abusifs ?
- Pensez-vous que, en tant qu'utilisateurs d'un site web, vous pourriez en améliorer le règlement ou vous assurer que ses règles sont plus strictement observées ? Comment pourriez-vous procéder pour ce faire ?
- Que pourriez-vous faire d'autre pour renforcer l'efficacité du signalement ? Par exemple, quelle différence cela fait-il que 1000 usagers signalent un contenu inapproprié, plutôt qu'un seul usager fasse cette démarche ? Que peut-il se passer si une société, qui utilise ce site à des fins promotionnelles, menace de retirer sa publicité si le site web ne supprime pas les informations insultantes qui y circulent ?
- Selon vous, quels sont d'autres moyens envisageables de répondre au discours de haine en ligne, outre les procédures de signalement ? Quelles autres méthodes pourraient être plus appropriées ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Vous pouvez procéder à l'étude d'un exemple avec les participants avant de les inviter à faire leur propre travail de recherche. Vous pouvez sélectionner un site web pour leur montrer comment en trouver le règlement et rechercher rapidement les clauses pertinentes. Notez que tous les sites ne sont pas dotés d'un règlement et que parfois, il peut être appelé différemment, par exemple « règles pour

- la communauté » ou « règles de publication ». Les participants devront le signaler lorsque tel est le cas.
- Vous pouvez sélectionner les sites pour les participants, afin de faire en sorte qu'ils n'étudient pas tous les mêmes sites, ou leur donner quelques minutes avant le début de leur tâche pour choisir leurs sites. Veillez à disposer d'une sélection de sites intéressante, par exemple un site de partage de vidéos, un site de réseau social, une plate-forme/hub d'information, un site de jeux, etc.
 - La section réservée aux notes dans le questionnaire peut servir à signaler tout point pertinent, par exemple la présence d'un lien sur la page d'accueil, l'existence d'un formulaire pour déposer plainte, l'indication que le site répondra aux plaintes déposées dans un délai précisé, etc.
 - Rappelez aux participants que si le règlement est long, ils peuvent faire une recherche par mots-clés, par exemple « discours de haine », « insulte », « racisme », ou d'autres termes ou phrases de ce type.
 - Travailler sur le questionnaire en groupe peut être chronophage, voire ennuyeux pour certains participants ! Une fois qu'ils ont effectué leur travail de recherche, vous pouvez leur donner cinq minutes pour comparer leurs résultats avec un autre groupe. Il est aussi envisageable d'échanger les questionnaires entre les groupes, afin qu'ils puissent en examiner les réponses avant de passer à la discussion.
 - Indiquez aux participants qu'il est important de connaître le règlement d'un site avant de formuler une plainte. Mais cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas signaler un contenu qu'ils jugent abusif et qui ne serait pas géré correctement par le site web (ou encore qui ne serait pas couvert par le règlement). Par exemple, vous pouvez diriger les participants sur la campagne de Facebook contre le sexisme. Voir www.bbc.co.uk/news/technology-22689522 et www.bbc.co.uk/news/technology-22699761
 - Il peut également être utile de rappeler aux participants que le signalement n'est pas la seule stratégie contre le discours de haine en ligne et que, bien souvent, ce n'est pas non plus la meilleure ! Renvoyez-les aux informations contenues dans le chapitre 5 sur les stratégies de campagne pour d'autres possibilités de réponse.
 - Il pourrait aussi être intéressant d'en apprendre davantage sur l'application des droits humains aux activités en ligne en consultant le *Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'Internet*.

VARIANTES

Il est aussi possible de donner aux participants du temps pour rechercher des exemples de discours de haine sur le site qu'ils ont choisi ; cela leur donnera une idée de l'efficacité du règlement. Ils pourraient effectuer cette recherche en se servant de mots-clés comme « sale nègre », « pédé », « pute » ou encore d'autres insultes. Cela peut prendre un peu plus de temps, mais cela leur donnera matière à un signalement. Le signalement de contenus inappropriés à un site web n'est que la première mesure envisageable. Une autre mesure consiste à signaler le contenu directement à un organe public en charge des questions de discrimination, ou encore à la police. Vous pouvez organiser une variante de cette activité en invitant les participants à déposer une plainte pour contenu insultant auprès de la police ou d'une autre instance de défense de l'égalité de votre pays. Des ONG comme l'Inach sont par exemple actives dans plusieurs pays et utilisent des procédures de signalement. Vous pouvez aussi prendre l'exemple de True Vision au Royaume-Uni : www.report-it.org.uk.

IDÉES D'ACTION

Si la « variante » ci-dessus n'est pas utilisée dans le cadre de l'activité, vous pouvez inviter les participants à analyser plus avant les sites web qu'ils ont choisis. Ils pourraient par exemple se concentrer sur les cas de discours de haine rencontrés, relever le nombre de cas, les groupes ciblés et leur gravité. S'ils répertorient un nombre significatif de cas, suggérez-leur les modalités d'action ci-après :

- Publier les cas répertoriés et leur analyse sur le site de l'observatoire du discours de haine (www.mouvementcontrelahaine.org/hate-speech-watch), et discuter avec d'autres activistes de ce qui pourrait être fait.
- Envoyer les cas de discours de haine les plus graves, et leur analyse, aux propriétaires des sites, en s'appuyant sur le règlement des sites pour donner plus de poids à leurs plaintes.
- S'il s'agit d'un site de réseau social, ils pourraient créer un profil sur ce site pour y publier leur analyse (voir des exemples comme www.mouvementcontrelahaine.org/hate-speech-watch et <https://en-gb.facebook.com/WOH247>).
- Trier les exemples en fonction de leur gravité (voir l'activité « De mal en pis » pour des orientations). Puis identifier des stratégies pour les différents cas, par exemple, répondre à certains des contenus lorsqu'ils sont basés sur des informations erronées.
- Tester l'outil en ligne nommé EULALyzer (www.brightfort.com/eulalyzer.html), qui permet aux utilisateurs de contrôler les règlements et de mettre en lumière toute expression ou terme, ou encore tout point auquel les utilisateurs doivent être attentifs.

À DISTRIBUER

LES RÈGLES QUI PRÉCISENT L'UTILISATION D'INTERNET

Internet est en grande partie la propriété de sociétés privées. Même un blog privé va être hébergé sur un serveur privé. La société qui possède le serveur peut décider – ou pas – de restreindre le type de contenus postés sur le blog. Les règles que les utilisateurs du site web doivent respecter sont souvent énoncées dans le règlement ; elles peuvent être très différentes d'un site à l'autre.

Outre le règlement, il peut exister des lois établies par les gouvernements qui s'appliquent aux utilisateurs d'internet et aux propriétaires de sites. Il existe notamment des lois relatives au respect de la vie privée et de la sécurité, ou encore des lois relatives au discours de haine extrême. Même si un gouvernement ne dispose pas de loi spécifique pour protéger la sécurité des personnes dans le cyberspace, le cas est généralement couvert par le droit international des droits humains (voir l'exemple ci-dessous).

Internet est donc à bien des égards comparable à un centre commercial ou à une boîte de nuit ! Même s'il n'y a pas de loi contre le port de jeans ou une tenue débraillée, vous pouvez en être expulsé si les règles l'interdisent. De la même façon, les sites web peuvent édicter leurs propres règles pour réguler leur « espace privé » sur internet. Toutefois, ces règles doivent être compatibles avec les lois nationales.

Exemple : Les gouvernements doivent protéger leurs citoyens en ligne comme hors ligne

K.U. c. FINLANDE

En mars 1999, une personne non identifiée publia sur un site de rencontres par internet une annonce au nom d'un jeune garçon, alors âgé de 12 ans, à l'insu de celui-ci. L'annonce contenait un lien vers la page web du garçon et indiquait qu'il recherchait une relation intime avec un garçon de son âge ou plus âgé que lui, afin qu'il lui « montre comment on fait ». Le garçon n'a pris connaissance de cette annonce que lorsqu'il a reçu le courrier électronique d'un homme qui lui proposait de le rencontrer. Le fournisseur d'accès a refusé de divulguer l'identité de la personne qui avait publié l'annonce, prétendant que cela constituerait une violation de la confidentialité. Les tribunaux finlandais ont conclu que le fournisseur d'accès ne pouvait être légalement contraint à divulguer l'information demandée. L'affaire a été portée devant la Cour européenne des droits de l'homme. La Cour a jugé que l'Etat finlandais avait failli à son obligation de protéger les enfants comme tout autre individu vulnérable. L'annonce a fait de l'enfant la cible des pédophiles et l'Etat a failli à son obligation de protéger la vie privée et la vie familiale. (article 8 de la CEDH)

À DISTRIBUER

LES STRATES DE LA LOI

**Site web X,
propriété
d'une société
privée**

Droit international, y compris le droit des droits humains

Législation nationale relative au respect de la vie privée, à la sécurité, etc.

Conditions d'utilisation établies par le site web

QUESTIONNAIRE

1. Est-il facile de trouver le règlement ?

Très facile

Assez facile

Difficile

Très difficile

Notes :

2. Est-il facile de comprendre le règlement ?

Très facile

Assez facile

Difficile

Très difficile

Notes :

3. Indique-t-il clairement comment déposer une plainte ?

Très clairement

Assez clairement

Peu clairement

Très peu clairement

Notes :

4. Indique-t-il clairement ce qui sera fait de votre plainte ?

Très clairement

Assez clairement

Peu clairement

Très peu clairement

Notes :



À DISTRIBUER

DISCOURS DE HAINE

5. Le règlement couvre-t-il le discours de haine ?

Oui

Non

Pas avec certitude / autre chose

Notes : Si le règlement répertorie différents types d'abus, par exemple les insultes racistes, les comportements homophobes et d'autres, signalez-le.

6. Mentionne-t-il le cyberharcèlement ?

Oui

Non

Pas avec certitude / autre chose

Notes :

CONTENUS INAPPROPRIÉS

7. Le règlement prévoit-il les contenus inappropriés, par exemple, autorise-t-il la pornographie sur le site ?

Oui

Non

Pas avec certitude / autre chose

Notes :

RÈGLES POUR LA COMMUNAUTÉ ?

8. Le site web inclut-il autre chose indiquant que tel ou tel contenu est encouragé ? Par exemple, une brève déclaration sur un espace plus accessible, quelque chose dans la section « A propos de nous » ou dans les « Règles de publication », ou encore autre chose ?

Oui

Non

Pas avec certitude / autre chose

Notes :

NIVEAU 2

GROUPE
12-20DURÉE
45'

DES RACINES ET DES BRANCHES

Les participants explorent les causes et les effets du discours de haine en ligne en se servant de l'approche de « l'arbre des problèmes ». Cette activité peut être utilisée pour faire suite à l'activité « Groupe X », ou de façon indépendante.

THÈMES Racisme et discrimination, droits humains, stratégies de campagne

COMPLEXITÉ Niveau 2

TAILLE DU GROUPE 12 – 20

DURÉE 45 minutes

- OBJECTIFS
- Comprendre les causes et les effets du discours de haine en ligne
 - Etudier le lien entre le discours de haine en ligne et le comportement hors ligne
 - Explorer les moyens de s'attaquer au discours de haine en ligne en examinant les racines du problème

MATÉRIELS • Tableau de papier et marqueurs

PRÉPARATION • Faire des copies de « l'arbre des problèmes » (page 121) pour les participants, ou le reproduire sur le tableau de papier.

INSTRUCTIONS

1. Présentez rapidement le discours de haine en ligne, ainsi que la campagne du Conseil de l'Europe, s'il s'agit de la première activité que vous conduisez. Utilisez les points 1 et 2 de l'activité « De mal en pis » pour introduire le discours de haine, ainsi que quelques-unes des informations figurant au chapitre 2 pour renseigner les participants sur la campagne.
2. Expliquez aux participants que, pour comprendre et répondre au discours de haine en ligne, il convient de le considérer comme un problème en relation avec de nombreuses autres questions et le monde « réel ». Lorsque nous tentons de lutter contre le discours de haine, il peut notamment être utile d'en examiner les causes sous-jacentes. S'en prendre aux causes est souvent plus efficace que tenter de s'attaquer au discours de haine lui-même.
3. Présentez aux participants « l'arbre des problèmes » et expliquez-leur qu'ils vont travailler en groupe pour identifier certaines des causes qui génèrent le discours de haine en ligne (les « racines » de l'arbre) et certains des effets du discours de haine (les « branches »).

4. Expliquez-leur le fonctionnement de l'arbre. Chaque case qui conduit à une autre case jusqu'à l'arbre répond à la question « Pourquoi ? ». Cela vaut pour les branches comme pour les racines. Vous pouvez prendre un exemple de discours de haine pour illustrer votre explication (voir les Conseils pour l'animateur).
5. **Pour les racines** : lorsque les participants travaillent à la base de l'arbre, en partant du discours de haine en ligne, ils explorent les réponses à la question : « Pourquoi cela se produit-il ? ». Ils doivent compléter les cases avec le plus de causes possibles. Donnez-leur un exemple d'« une cause qui possède ses propres causes ». Par exemple, demandez-leur « Pourquoi tous les autres tiennent-ils un discours négatif » au sujet de certains groupes ? Encouragez la discussion au moyen de questions sur « l'origine » de nos opinions négatives au sujet de certains groupes (par exemple, les médias, les personnalités publiques, les préjugés enracinés ou l'ignorance qui caractérisent la société dans son ensemble).
6. **Pour les branches** : au niveau des branches, les participants explorent les conséquences possibles du discours de haine. Demandez-leur ce qui pourrait se passer si un individu ou un groupe est la cible d'un discours de haine. Interrogez-les sur les conséquences qui pourraient en découler.
7. Répartissez les participants en groupe et donnez-leur une feuille de tableau de papier pour y dessiner leur arbre. Invitez-les à noter le texte ci-après, ou tout texte de votre choix, dans le « tronc » de l'arbre, puis à compléter le plus de cases possibles au niveau des racines et des branches. Ils doivent imaginer que le texte a été publié sur internet :

« Les [membres du groupe X] sont de sales criminels et des voleurs. Ils n'ont rien à faire ici ! Chassez-les ! »
8. Donnez aux groupes 15 minutes pour compléter leurs arbres. Puis demandez-leur de présenter le résultat de leur réflexion, ou d'afficher leurs arbres sur les murs de la salle pour que tous les participants puissent aller les observer.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

- Constatez-vous des différences intéressantes entre les arbres produits par les groupes ? Avez-vous des questions à poser aux autres groupes ?
- Vous a-t-il semblé facile d'identifier les racines du discours de haine ? Expliquez toute difficulté ou divergence d'opinions au sein des groupes.
- L'une de vos racines ou de vos branches plonge-t-elle dans le monde « réel » ? Que cela nous dit-il au sujet du discours de haine en ligne ?
- L'activité vous a-t-elle permis de mieux comprendre la question ? A votre avis, dans quelle mesure est-il important de trouver les moyens d'enrayer la propagation du discours de haine sur internet ?
- Cette activité vous aide-t-elle dans ce sens ? Comment pourriez-vous utiliser votre « arbre des problèmes » pour réduire la probabilité du discours de haine à l'encontre de votre groupe cible ?

Pour conférer à l'activité une dimension plus pratique, vous pouvez vous intéresser à certaines des « racines » pour trouver des idées sur la façon de les aborder. Par exemple, si les participants ont noté « les préjugés » ou « l'ignorance du groupe X » en tant que causes sous-jacentes, demandez-leur comment s'attaquer à ces problèmes. Indiquez-leur que la planification d'une campagne recourt souvent à l'approche de « l'arbre des problèmes » pour décortiquer le problème et mettre en lumière de nouvelles approches.

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- « L'arbre des problèmes » est un outil très couramment utilisé pour comprendre un problème en profondeur. Il est plus facile à expliquer avec un exemple ; vous pouvez utiliser une affirmation différente pour présenter cette approche, par exemple : « Les jeunes sont fainéants et égoïstes. Il faudrait les tenir à l'écart de la société jusqu'à ce qu'ils deviennent des être humains normaux. »
- Lorsque les participants travaillent sur leurs propres arbres, vous pouvez leur remettre une copie du document « À distribuer » (en format A3) ou les inviter à reproduire l'arbre sur un tableau de papier. Cette deuxième option leur permettra de multiplier les racines et les branches s'ils le souhaitent. Cela peut en revanche leur sembler plus difficile que de remplir un nombre donné de cases. Veillez à ce que les groupes prennent en considération les effets du discours de haine à la fois sur les individus et sur la société.
- Concernant l'affirmation à soumettre aux participants, vous pouvez remplacer le « groupe X » par un groupe souvent victime des préjugés de la société. Vous pouvez aussi choisir un exemple de cyberharcèlement et une personne imaginaire en guise de cible.
- S'il apparaît que les participants ont oublié des causes et/ou des effets importants, vous pouvez les aider à les identifier. Vous pouvez par exemple leur fournir la liste ci-après pour les aiguiller. Ils devront alors se demander si les facteurs ou acteurs répertoriés dans cette liste ont une relation avec le problème, et à quel niveau de l'arbre les situer :
 - les médias ;
 - les décideurs / les personnalités publiques ;
 - le discours de haine hors ligne ;
 - les échanges insuffisants entre le groupe X et le reste de la société ;
 - la pression des pairs ;
 - la discrimination au travail ;
 - les facteurs économiques ;
 - l'école / l'éducation.
- Vous trouverez de plus amples informations sur la façon dont les droits humains s'appliquent en ligne en consultant le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet, et notamment le chapitre « Accès et non-discrimination » qui traite des droits concernés lorsqu'une personne est la cible d'un discours de haine.

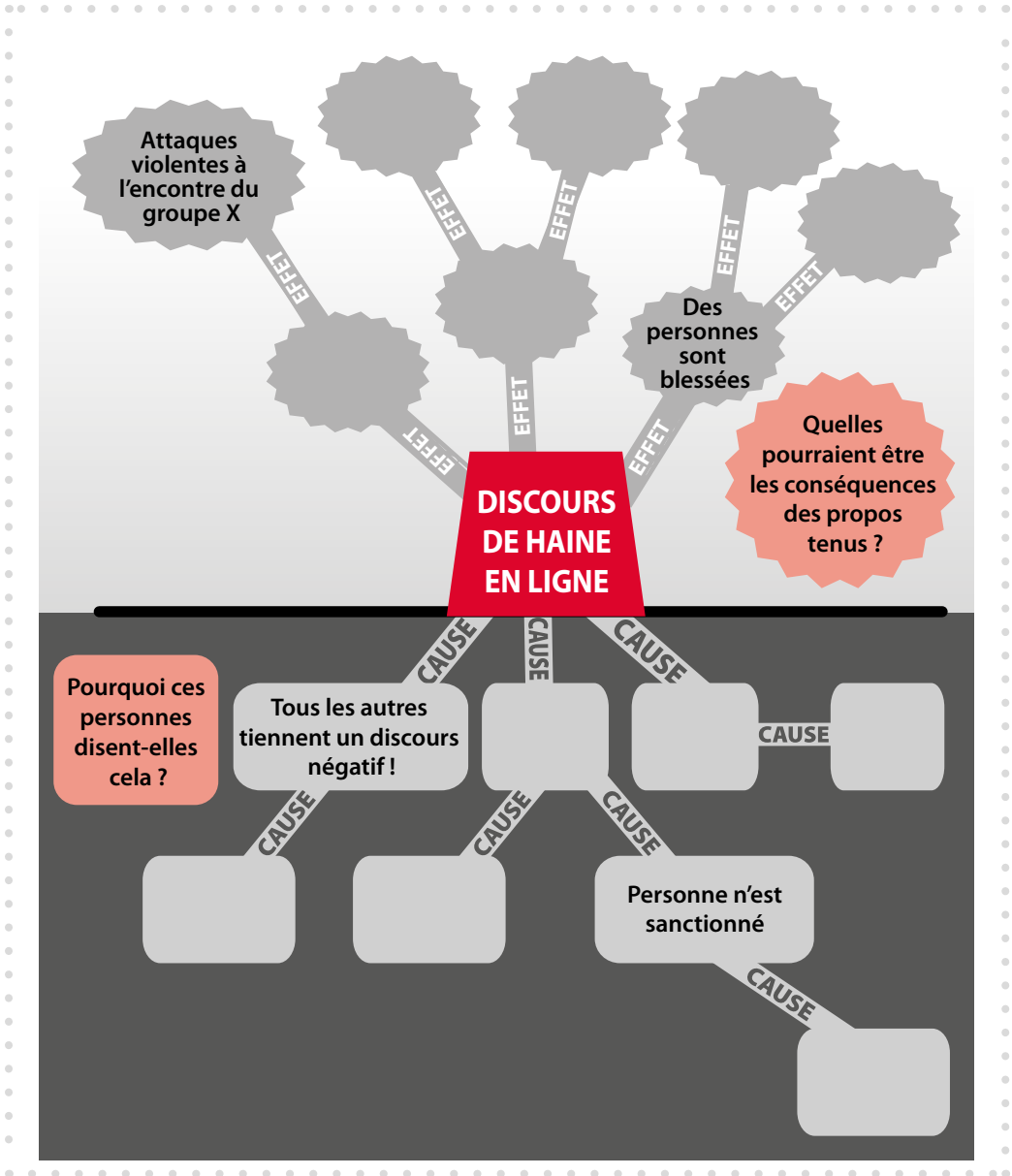
IDÉES D'ACTION

Les participants peuvent choisir une des causes qu'ils ont identifiées et élaborer une stratégie pour y remédier. Ils pourraient se mettre d'accord sur une action en ligne et une action hors ligne à mener en groupe. Vous pouvez en savoir davantage sur la façon d'agir pour les droits humains en ligne en consultant les ressources élaborées par la Campagne du Mouvement contre le discours de haine.

Pour plus d'informations sur la façon d'agir pour les droits humains, ouvrez Repères, le manuel du Conseil de l'Europe pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes, www.coe.int/compass, qui consacre un chapitre entier à la conception d'un plan d'action.

À DISTRIBUER

L'ARBRE DES PROBLÈMES



NIVEAU 1

GROUPE
10-25DURÉE
45'

DE MAL EN PIS

Il s'agit d'une activité introductive au discours de haine en ligne. Les participants classent différents exemples de discours de haine à l'encontre des gays en fonction de leur degré de gravité.

THÈMES Racisme et discrimination, démocratie et participation

COMPLEXITÉ Niveau 1

TAILLE DU GROUPE 10 – 25

DURÉE 45 minutes

- OBJECTIFS
- Comprendre les différentes formes de discours de haine en ligne et évaluer leur impact
 - S'attaquer aux stéréotypes et aux préjugés à l'encontre des gays
 - Réfléchir à des réponses appropriées aux différents types de discours de haine en ligne

- MATÉRIELS
- Les cartes figurant en page 126
 - Une table ou un espace au sol pour y poser les cartes, en groupe

- PRÉPARATION
- Faire une copie des cartes pour chacun des petits groupes (4-5 personnes).
 - Découper les cartes et en choisir 11 que les groupes étudieront (enlever une carte).

INSTRUCTIONS

1. Demandez aux participants ce qu'ils comprennent par « discours de haine en ligne ». Demandez si l'un d'entre eux a été confronté à des cas de discours de haine en ligne, orientés directement sur des individus ou sur des représentants d'un groupe particulier (par exemple, les gays, les noirs, les musulmans, les juifs, les femmes, etc.). Que ressentent les personnes lorsqu'elles s'y trouvent confrontées ? Selon vous, que doivent ressentir les victimes ?
2. Expliquez aux participants que le terme « discours de haine » recouvre un grand nombre de significations :
 - Tout d'abord, le terme recouvre plus que la notion de « discours » dans son sens habituel et peut être utilisé en relation à d'autres formes de communication, comme des vidéos, des images et de la musique.

- Ensuite, le terme peut servir à décrire des comportements très insultants, voire menaçants, ainsi que des commentaires « simplement » offensants. Il n'y a certes pas d'accord universel sur ce en quoi consiste le discours de haine, mais il ne fait aucun doute qu'il constitue un abus et une violation des droits humains.
- 3. Expliquez que savoir comment répondre au discours de haine dépend souvent de la capacité à évaluer sa gravité : même si toutes les formes de discours de haine sont graves, certaines d'entre elles peuvent être pires que d'autres.
- 4. Si les participants ne connaissent pas le système du classement en diamant, montrez-leur comment il fonctionne (voir les diagrammes et les explications dans les Conseils pour l'animateur). Expliquez-leur qu'ils vont avoir plusieurs exemples de contenus postés en ligne contre les gays, et devront tenter de les classer des moins graves aux pires. Les pires exemples devront être ceux que les participants voudraient voir complètement absents d'un futur internet.
- 5. Répartissez les participants en groupe et donnez à chaque groupe un exemplaire des cartes.
- 6. Expliquez aux participants qu'ils auront 20 minutes pour examiner les cartes et tenter de se mettre d'accord sur leur classement. Une fois ce temps écoulé, invitez-les à aller observer les classements des autres groupes, puis rassemblez les participants pour le débriefing et l'évaluation.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

QUESTIONS AU SUJET DE L'ACTIVITÉ

- Que pensez-vous de cette activité ? A-t-il été facile d'évaluer les différents cas de discours de haine ?
- Y a-t-il eu de profonds désaccords au sein de votre groupe, ou avez-vous observé d'importantes différences entre les classements des différents groupes ?
- Avez-vous utilisé certains critères pour décider des « pires » cas ? Par exemple, avez-vous tenu compte de l'auteur du discours ou du nombre de personnes susceptibles d'y être confrontées ?

QUESTIONS SUR LA FAÇON D'ABORDER LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

- Pensez-vous que de telles affirmations devraient être autorisées sur internet ? Quels sont les arguments pour et les arguments contre ?
- Pensez-vous que des règles spécifiques devraient s'appliquer aux « pires » expressions de haine ? Certaines devraient-elles être totalement interdites ?
- Si, de votre point de vue, certaines devraient être interdites, où traceriez-vous la ligne ?
- Quelles autres méthodes seraient selon vous envisageables pour s'attaquer au discours de haine en ligne ?
- Comment auriez-vous réagi face à ces exemples de discours de haine en ligne ?

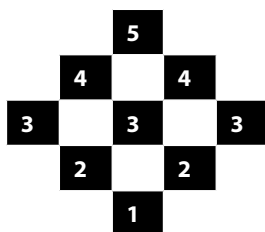
QUESTIONS SUR L'HOMOPHOBIE

- Pourquoi les homosexuels sont-ils souvent la cible du discours de haine ? A votre avis, comment s'attaquer aux préjugés ?
- Pensez-vous qu'il soit juste de traiter *quiconque* de cette façon, quelles que soient vos visions personnelles ?

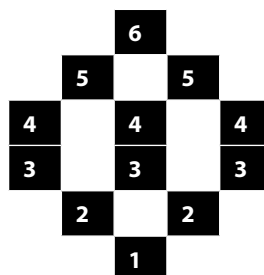
CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Soyez attentif à l'éventualité de tout sentiment fort anti-gays au sein du groupe, ainsi qu'à la présence de participants qui pourraient être perturbés par l'activité (ou par d'autres participants). Si vous estimez qu'un tel risque existe, commencez par l'activité « Les faits à la loupe », figurant dans ce manuel, ou par certaines des activités proposées dans le manuel *Questions de genre* ou encore dans le *Kit pédagogique*.
- Vous trouverez plus d'informations sur la campagne contre le discours de haine en ligne au chapitre 2. Le chapitre 5 contient des informations de référence sur le discours de haine en ligne.
- Vous trouverez de plus amples informations sur les droits humains en ligne en consultant le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet, et notamment le chapitre « Accès et non-discrimination » qui fournit des précisions sur le droit à un internet exempt de discrimination.
- Le classement en diamant est une méthode utilisée pour comparer différents cas et les classer du « meilleur » au « pire » (ou du « moins mauvais » au pire). Les cartes devraient être disposées comme ci-dessous, selon le schéma suivant :
 - Le moins mauvais exemple doit être positionné à la base du diagramme (case 1), tandis que le pire doit être placé au sommet (case 5 dans le premier diagramme, case 6 dans le deuxième). Les autres exemples sont à placer dans les autres cases, de haut en bas en fonction de leur degré de gravité ; les exemples placés dans la case 4 sont plus mauvais que ceux positionnés dans la case 3.

Diamant « classique » (9 cases)



« Gros » diamant (12 cases)



- Les informations sur le discours de haine en ligne figurant au chapitre 5 couvrent quelques critères pour l'évaluation des cas de discours de haine, et notamment :
 - la **teneur** ou le **ton** du discours, autrement dit, le type de langage utilisé ;
 - l'**intention** de l'auteur des propos, autrement dit, si son intention est de blesser autrui ;
 - le **groupe cible** (critère moins pertinent dans cette activité où l'unique groupe cible est formé des gays) ;



- le **contexte** des propos tenus (dans ce cas, la proposition d'une législation anti-gays, voir carte 6, ou l'existence d'un fort sentiment anti-gays dans le pays) ;
- l'**impact**, autrement dit, l'effet du discours sur certains individus ou sur la société dans son ensemble.
- Vous pouvez aussi décider de fournir aux participants quelques informations sur la liberté d'expression au moment de discuter de l'attitude à adopter dans les différents cas. Vous trouverez plus d'informations sur la question au chapitre 5.
- Vous trouverez d'autres informations de référence dans le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet, et notamment au chapitre « Liberté d'expression et d'information ».

VARIANTES

Le classement peut se faire en ligne droite plutôt qu'en diamant ; autrement dit, une seule carte sera alors positionnée dans chacune des cases. Ce système est un peu plus compliqué et peut prendre plus de temps. Vous pouvez utiliser les 12 cartes, mais cela prendra un peu plus de temps et le diamant aura une drôle de forme ! Sinon, ne retenez que neuf cartes, en écartant celles qui vous paraissent les moins appropriées ou utiles dans le cas de votre groupe.

IDÉES D'ACTION

En discutant avec les participants des moyens de lutte contre le discours de haine en ligne, vous pouvez leur présenter des exemples du recueil de ressources de la campagne contre l'homophobie, la bophobie et la transphobie, par exemple la journée d'action que constitue la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT).

Vous pouvez aussi étudier le sujet par le biais de l'éducation aux droits humains en consultant la ressource pédagogique suivante : <http://ifm-sei.org/publications-2/educational-resources/rainbow-resources>

À DISTRIBUER

1. « Plaisanterie » à un ami dans un courriel privé

Il faudrait tout simplement exterminer les gays !

2. Pétition postée sur une page Facebook qui rassemble plus de 1000 « amis »

**Ecartons les gays de la vie publique !
Signez ici pour le faire savoir à vos élus.**

3. Commentaire sur un site néonazi, voté par 576 personnes

Hitler a eu raison de gazer les gays.

4. Refrain d'une chanson anti-gays. La vidéo en ligne a été visionnée 25 000 fois.

Il faut anéantir les gays !

5. Article d'un journal d'information en ligne qui dénonce une décision de la Cour européenne

Une société qui juge « normale » l'homosexualité est malade.

6. Entretien avec le Secrétaire d'Etat au sujet d'un projet de loi

**Nous devons soigner les gays,
pas les tolérer.**

7. Commentaire au bas d'un article rédigé par un journaliste connu pour être homosexuel

Je t'*** toi et ta mère. Tu es un c***** de malade.**

8. Capture d'une photo d'une célébrité connue pour être gay ; sur un blog personnel peu lu

Gay ou attardé ? La plupart des gays sont des attardés.

9. Site web populaire « dénonçant » les gays, avec leur photo et le nom de leur école

Cette personne est gay et enseigne aux enfants ! Plaignez-vous ici.

10. Vidéo anti-gay suggérant qu'être gay est plus dangereux que fumer (à cause du sida)

Vous mourrez plus tôt...

11. Tweet envoyé par une personnalité politique à 350 000 suiveurs

Aucun gay de mon école n'a réussi dans la vie.

12. Caricature d'un gay avec des cornes et une queue

Les homosexuels sont possédés par le diable.

NIVEAU 1

GROUPE
12+DURÉE
45'

METTONS LES CHOSES AU CLAIR

L'activité utilise la technique de l'aquarium (groupe-miroir) pour examiner les préjugés les plus répandus au sujet de certains groupes dans la société. Elle invite les participants à conduire une réflexion critique sur des croyances profondément ancrées et à développer des arguments contre le discours de haine.

THÈMES Stratégies de campagne, racisme et discrimination, maîtrise d'internet

COMPLEXITÉ Niveau 1

TAILLE DU GROUPE 12 +

DURÉE 45 minutes

- OBJECTIFS
- Réfléchir à nos préjugés et stéréotypes négatifs envers certains groupes
 - Elaborer des arguments et explorer des réponses possibles au discours de haine en ligne
 - Améliorer sa compréhension et développer une empathie à l'égard de groupes souvent incompris par la société

- MATÉRIELS
- Trois chaises
 - Un espace pour que les participants puissent s'asseoir en cercle et se déplacer
 - Des petites bandes de papier et des stylos
 - Un chapeau ou un petit contenant

- PRÉPARATION
- Découper plusieurs bandes de papiers, environ deux par personne au sein de chaque groupe (plus quelques-unes en réserve).
 - Être attentif à l'éventuelle présence de représentants d'un groupe souvent ciblé par les préjugés. Pour éviter les problèmes que cela pourrait poser, commencer par expliquer l'activité à ces individus, à part. Leur faire savoir qu'ils peuvent être une ressource utile pour le groupe et vérifier que l'activité ne les met pas mal à l'aise.
 - Il peut être utile de préparer des réponses à quelques-unes des préoccupations ou conceptions erronées qui vont être évoquées.

INSTRUCTIONS

ACTIVITÉ DE DÉMARRAGE FACULTATIVE

1. Présentez les affirmations inventées ci-après, avec pour titre « Faits établis », sur un tableau de papier ou avec un rétroprojecteur, afin que tous les participants puissent les lire. Vous pouvez aussi préparer vos propres affirmations et compléter cette liste.

« Faits établis »

- Si tous les immigrants rentraient dans leur pays, il y aurait assez de travail pour tout le monde.
 - Les filles sont moins douées que les garçons pour les jeux en ligne.
 - Des études scientifiques ont démontré que les Européens ont des cerveaux plus petits que les Asiatiques.
 - Être gay est un handicap qui peut se soigner.
2. Demandez aux participants de réagir. Après quelques réponses, dites-leur que ces informations sont totalement inventées ! En fait, toutes sont fausses. Demandez-leur de réagir à nouveau et examinez brièvement pourquoi certains ont cru en ces affirmations (le cas échéant).
 3. Demandez aux participants s'il leur est déjà arrivé de lire certaines choses en ligne, soit dont ils savaient qu'elles étaient fausses, soit dont ils ont douté de l'authenticité. Qu'ont-ils fait à ce sujet ?

ACTIVITÉ PRINCIPALE

1. Expliquez aux participants, qu'en grande partie, le discours de haine et les attitudes racistes sont motivés par l'ignorance. Les gens croient ou sont amenés à croire certaines choses au sujet d'autres groupes qu'ils ne connaissent même pas ! Il leur arrive même de croire certaines choses au sujet de communautés tout entières sur la base d'informations provenant d'une seule personne ! Lorsque ces croyances circulent largement, sans remise en question, elles en viennent à être acceptées comme des « vérités ». Nous oublions alors où nous avons entendu ces affirmations, qu'elles peuvent être fausses ou être simplement l'opinion de quelqu'un d'autre, et les prenons « pour argent comptant ».
2. Précisez aux participants que, sur internet, nous pouvons tous jouer un rôle important en remettant en question les faits ou les opinions qui y circulent. Se demander pourquoi, ou expliquer pourquoi pas, est l'une des attitudes essentielles à adopter pour stopper la propagation des idées fausses ou perverses. C'est aussi la meilleure façon de se faire des opinions personnelles fiables !
3. Expliquez aux participants que l'activité va leur permettre d'examiner quelques-uns des soi-disant « faits » ou des opinions négatives qui circulent au sujet de certains groupes et sont aujourd'hui largement acceptés. Les participants devront élaborer des arguments et déboulonner les mythes les plus répandus en se servant des connaissances et de l'expertise du groupe. Ils devront y voir l'opportunité de parvenir à une meilleure compréhension et de partager leurs savoirs et leurs expériences.
4. Distribuez les bandes de papiers, deux par participant, et mettez les morceaux restants de côté en indiquant aux participants qu'ils sont à leur disposition, si nécessaire. Demandez-leur de noter toute affirmation ou opinion négative qu'ils ont déjà entendue au sujet de groupes, et dont ils aimeraient discuter. Donnez-leur quelques exemples :

- Les gens devraient vivre dans leur propre pays et ne pas se déplacer tout autour de la planète !
 - La place d'une femme est à la maison : les femmes devraient arrêter de prendre aux hommes leurs emplois.
 - Il faudrait que les Roms commencent à vivre dans le respect des coutumes des pays qui les accueillent.
5. Expliquez aux participants qu'ils n'ont pas à croire eux-mêmes les affirmations proposées. Ils peuvent simplement souhaiter explorer des réponses à des « croyances » communément répandues. Les affirmations ne devront pas être signées et devront toutes être placées dans un chapeau ou un autre contenant.
 6. Disposez les trois chaises en demi-cercle face au groupe. Seuls les participants assis sur les chaises prendront part à la discussion ; les autres seront des observateurs.
 7. Expliquez aux participants que vous allez commencer par inviter trois volontaires à participer à une conversation. Si, à un moment donné, un autre participant souhaite se joindre à la discussion, un autre devra lui céder la place. Tout participant désireux de se joindre à la conversation devra s'approcher et taper doucement sur l'épaule d'un des débatteurs. Ils échangeront alors leur place, et celui qui a laissé sa place deviendra un observateur à son tour.
 8. Encouragez les participants à s'avancer pour exprimer leurs opinions, mais aussi d'autres opinions qu'ils ne partagent pas nécessairement. Cela permettra que soient exposés des points de vue controversés, « politiquement incorrects », voire inconcevables, et qu'ils soient ainsi examinés sous différents angles. En revanche, aucun commentaire insultant ou blessant adressé aux membres du groupe n'est autorisé.
 9. Demandez à un volontaire de piocher une question dans le chapeau et d'entamer la discussion. Laissez la discussion se poursuivre jusqu'à ce que les participants aient épuisé le sujet et que les mêmes arguments commencent à revenir. Puis, demandez à trois volontaires de débattre d'une autre question et de démarrer un autre tour de débat en vertu des mêmes règles que précédemment.
 10. Traitez autant d'affirmations que le temps vous le permet. Réservez un peu de temps à la fin pour calmer le débat et réfléchir à l'activité dans son ensemble.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

Utilisez les questions ci-après pour inciter les participants à se demander si l'activité a modifié leurs visions ou leur a apporté des arguments pour contrer des exemples de préjugés :

- L'un des participants a-t-il découvert quelque chose qu'il ignorait ?
- L'un des participants a-t-il changé d'avis sur un groupe ou une question particulière ?
- Vous sentez-vous plus en capacité de prendre part à une discussion empreinte de préjugés ? Pensez-vous être en mesure de le faire, en ligne ou hors ligne ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi pas ?
- Pourriez-vous vous engager dans une discussion similaire en ligne ? Qu'est-ce qui serait similaire ? Qu'est-ce qui serait différent ?
- Qu'est-il possible de faire lorsque l'on a des doutes quant à la validité d'une croyance ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Vous devrez être très attentif aux différentes sensibilités ou appartenances au sein de votre groupe, et encourager les participants à en être conscients lors des discussions.

- Il se peut qu'il y ait certaines affirmations ou questions que les participants ou vous-même soyez incapables d'aborder directement. Notez-les sur un tableau de papier pour les examiner vous-même, et en rendre compte par la suite, ou désignez des participants pour y réfléchir et faire part de leurs commentaires.
- Si les trois débatteurs semblent ne pas trouver d'arguments contre les affirmations proposées, vous pouvez prendre part à la conversation, mais évitez de le faire trop souvent. Il peut être utile en revanche d'interrompre la discussion de temps en temps et de demander aux autres membres du groupe s'ils sont en mesure de proposer une opinion alternative.
- Il est important que le débat reste ouvert et que les participants aient le sentiment de pouvoir expliquer leurs propres visions, ou des visions controversées mais très répandues dans les médias ou la société dans son ensemble. Pour autant, la conversation ne doit pas se transformer en la répétition inutile de stéréotypes négatifs. Encouragez les participants à adopter un ton interrogateur et à formuler leurs commentaires avec le plus de tact possible, même s'ils expriment une opinion négative au sujet de certains groupes. Proposez-leur d'utiliser certaines formulations, si nécessaire. Par exemple :
 - « J'ai entendu dire que... »
 - « Certains semblent penser que... »
 - « Pourriez-vous m'aider à comprendre... ? »
 - « Pourquoi cette conception serait-elle erronée ? »
- Essayez d'encourager tous les participants à entrer dans la conversation à un moment donné.
- Vous pouvez apporter aux participants de plus amples informations sur les droits humains en ligne en vous référant au Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet.

VARIANTES

Après avoir collecté les questions des participants, vous pouvez leur laisser le temps de faire une recherche sur quelques-uns des commentaires avant le démarrage de la discussion. Il est envisageable de distribuer les questions/affirmations et de demander aux participants de préparer de brefs arguments sur celles-ci. La discussion pourrait alors se dérouler dans une atmosphère générale de conscience renforcée.

L'activité peut aussi être organisée à la manière d'une série d'activités, par exemple en choisissant d'examiner dans le cadre de chacune d'entre elles les préjugés qui touchent un groupe donné de la société. Pour chacune des activités, vous pourriez préparer des informations sur la situation de ce groupe spécifique, ou demander à un groupe volontaire de s'en charger.

IDÉES D'ACTION

Les participants pourraient réaliser des vidéos informatives qui feraient passer des informations qui se démarqueraient des idées reçues de la société. Il est envisageable d'encourager les participants à faire une recherche sur des questions qui n'ont pas été abordées en profondeur dans le cadre de la discussion, puis de présenter leurs résultats aux groupes.



Les participants pourraient établir une liste de « mythes à déboulonner ». Celle-ci pourrait répertorier quelques-uns des préjugés les plus répandus au sujet de certaines cibles, ainsi que des arguments, des informations ou encore des statistiques qui sous-tendent ces préjugés.

Vous pourriez aussi commencer à élaborer avec le groupe une liste des contre-arguments que les participants pourraient utiliser lorsqu'ils sont confrontés à des préjugés ou à des propos de haine en ligne. Il est important de discuter de la façon dont ils pourraient présenter ces arguments en ligne, en faisant appel à l'humour, à l'information ou au partage de liens, entre autres.

NIVEAU 2

GROUPE
20-25DURÉE
60'

LES HISTOIRES QU'ILS RACONTENT

Les participants travaillent en petits groupes pour analyser un support d'information, en se concentrant sur la façon dont sont représentés les migrants et l'immigration. Les résultats sont présentés sous la forme d'un collage.

THÈMES Racisme et discrimination, droits humains, liberté d'expression

COMPLEXITÉ Niveau 2

TAILLE DU GROUPE 20 – 25

DURÉE 60 minutes

- OBJECTIFS
- Examiner la façon dont les migrants sont représentés dans la presse écrite et discuter de la façon dont cela peut affecter les attitudes de la société envers ces derniers
 - Identifier des formes de racisme moins évidentes – comme les messages « cachés », l'information « sélective » ou encore le choix des images – et la façon dont elles peuvent nourrir le discours de haine
 - Rechercher/examiner des histoires « positives » sur les migrants et l'immigration

- MATÉRIELS
- Environ trois exemplaires de cinq journaux/magazines différents (selon la taille du groupe)
 - Plusieurs feuilles de tableau de papier
 - Des marqueurs, de la colle et des ciseaux
 - Suffisamment d'espace pour que quatre à cinq groupes puissent travailler à la production d'un grand collage
 - Accès à internet (facultatif)

- PRÉPARATION
- Pour chaque groupe de travail, coller ensemble quatre feuilles de tableau de papier.
 - Distribuer à chaque groupe des marqueurs, de la colle et des ciseaux, et des exemplaires de l'un des journaux sélectionnés.
 - Faire des copies de la liste de contrôle en page 135, une par groupe.

INSTRUCTIONS

1. Demandez aux participants ce qu'ils comprennent par les termes suivants :
stéréotype, racisme et discrimination.
2. Expliquez brièvement ces termes (à l'aide des informations de référence en pages 182-184, si nécessaire), en précisant que :
 - les généralisations appliquées à des groupes d'individus (« stéréotypes ») valent rarement pour tous leurs membres ;
 - dès lors que ces généralisations sont largement acceptées, elles servent souvent à justifier la discrimination, la victimisation, les abus, et pire encore.
3. Demandez aux participants s'ils peuvent citer des groupes souvent injustement victimes de stéréotypes et qui sont la cible de pratiques discriminatoires, de harcèlement ou encore de discours de haine. Expliquez-leur que l'activité va examiner comment les médias représentent l'un de ces groupes, à savoir celui des migrants.
4. Montrez aux participants les publications que vous avez sélectionnées et expliquez-leur qu'ils vont travailler en groupe pour analyser la façon dont les migrants y sont représentés. Expliquez-leur qu'ils vont devoir se demander si ces différentes publications représentent les migrants :
 - sous un jour généralement positif ;
 - sous un jour généralement négatif ; ou
 - de façon neutre.
5. Passez au crible la liste de contrôle (page 135) et assurez-vous que les participants comprennent ce qu'ils vont devoir rechercher lors de leur analyse. Encouragez-les à inclure toute autre information qu'ils jugent pertinente !
6. Répartissez les participants en groupe de cinq à six personnes et donnez à chaque groupe deux à trois exemplaires de la même publication, les grandes feuilles de tableau de papier, ainsi que des stylos, de la colle et des ciseaux. Expliquez-leur qu'ils vont devoir utiliser la liste de contrôle pour identifier le plus grand nombre possible de préjugés, puis présenter les résultats de leur analyse sous la forme d'un collage. Ils devront découper les journaux, annoter les extraits choisis et inclure leurs propres images ou textes. Précisez-leur que tous les collages seront affichés à la fin de l'activité.
7. Lorsque les groupes ont terminé, affichez les collages et laissez aux participants le temps d'aller examiner les travaux des autres groupes. Puis rassemblez-les pour le débriefing et l'évaluation.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

- Interrogez les participants au sujet de leurs impressions générales sur l'activité : l'ont-ils trouvée utile/surprenante ? Que pensent-ils de la façon dont les migrants sont représentés par les médias, et estiment-ils que cette représentation est « juste » ?
- Si les groupes n'ont pas abordé ce point dans leur collage, demandez-leur quels types de « bonnes nouvelles » pourraient être incluses pour donner une vision alternative des migrants. Les journaux contenaient-ils, par exemple, des informations positives sur les « non-migrants » ?

- Pourquoi, selon eux, les migrants sont-ils devenus la cible de la discrimination, du harcèlement et du discours de haine dans beaucoup de pays du monde ? Les médias contribuent-ils au renforcement des stéréotypes négatifs ?
- Les participants ont-ils été confrontés à des préjugés similaires ou à des attitudes intolérantes sur les sites web qu'ils visitent ? Demandez-leur de citer des exemples.
- Quelles pourraient être les conséquences sur les migrants eux-mêmes, leurs familles et leurs enfants, et la société dans son ensemble, d'une culture qui tend à les « accuser » de la plupart des problèmes de la société ? Comment cela se reflète-t-il dans le discours de haine qui cible les migrants ?
- Y a-t-il quelque chose que les jeunes puissent faire pour promouvoir une vision plus positive des migrants ? Ont-ils été sur des sites et des pages internet où circule une vision positive des migrants ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Essayez de sélectionner des journaux ou des magazines qui représentent un large éventail d'opinions politiques/culturelles. Il est probable que même ceux qui ont plus de sympathie pour les migrants ne remettent pas en question ou ne contrent pas les forts sentiments négatifs qui prévalent dans la société – par exemple, en relatant des bonnes nouvelles au sujet des communautés migrantes ou de leurs membres.
- Il se peut que beaucoup de participants partagent les attitudes négatives relayées par les publications, et qu'ils les jugent justifiées. Encouragez les participants à exprimer leurs propres opinions, afin qu'elles puissent être examinées au sein du groupe. Il vous sera probablement utile de rechercher au préalable quelques « bonnes nouvelles » qui *pourraient* avoir été rapportées dans les journaux, ou d'enquêter sur les conditions qui prévalent dans les pays qui ont accueilli les migrants. Demandez aux participants, par exemple, d'imaginer qu'ils vivent en Irak ou en Afghanistan, où la guerre a ravagé une grande partie du pays.

VARIANTES

Les participants pourraient aussi mener leur étude sur des sites d'information en ligne, à la place de la presse écrite. Il pourrait être nécessaire de leur suggérer de se concentrer sur des pages particulières : par exemple, d'étudier la page d'accueil d'un site sur une période de cinq jours, afin de limiter la quantité de matériels possibles. Une même approche pourrait être utilisée avec les informations télévisées.

IDÉES D'ACTION

Aidez les participants à créer un site web ou un profil de réseau social qui présente des aspects positifs au sujet des migrants. Les participants pourraient faire des recherches sur certaines communautés migrantes de leur commune, examiner les conditions qui règnent dans leur région ou pays d'origine, les raisons de leur migration et quelques-unes des histoires quotidiennes des migrants qui vivent dans un nouveau pays. Ils pourraient ensuite envoyer le lien à des journalistes dont ils ont étudié les publications, en leur expliquant qu'ils se sont inspirés des images négatives qu'elles véhiculent!

Si vous avez accès à internet, vous pouvez envisager d'examiner les principaux sites d'information et d'effectuer l'exercice directement en ligne. Dans ce cas, vous pouvez également soulever la question du rôle joué par les forums sur internet, en lien avec les articles en ligne, sur lesquels les utilisateurs peuvent poster leurs commentaires. Il arrive que ces commentaires soient racistes. Dans ce cas, vous pouvez inviter votre groupe à se demander si ces forums sont acceptables, et dans quelles conditions. Vous pouvez enfin envisager des variantes de l'exercice, en changeant le groupe de référence, et ce en fonction de votre contexte de travail.

À DISTRIBUER

LISTE DE CONTRÔLE POUR LES GROUPES

Y trouve-t-on des photos/des images qui représentent les migrants ?

- Certaines sont-elles « positives » ?
- Certaines sont-elles « négatives » ?

Combien d'articles concernant les migrants le journal contient-il ?

- Y a-t-il des « bonnes nouvelles » dans lesquelles les migrants sont présentés sous un jour positif ?
- Y a-t-il des histoires « négatives » ?

Quels sont les mots employés dans votre journal pour décrire les migrants ?

- Sont-ils plutôt positifs, plutôt négatifs ou plutôt neutres ?

Y trouve-t-on des déclarations ouvertement racistes ?

Si oui, celles-ci sont-elles le fait de personnalités publiques, ou sont-elles « l'opinion » des journalistes ?

Que ressentiriez-vous à la lecture de ce journal si vous étiez un migrant ? Y a-t-il quelque chose que vous voudriez ajouter ou modifier ?

NIVEAU 2

GROUPE
10-25DURÉE
60'

COMPRENDRE LE DISCOURS DE HAINE

Les participants examinent des exemples de discours de haine et discutent de leurs conséquences possibles pour les individus et la société.

THÈME Droits humains, racisme et discrimination

COMPLEXITÉ Niveau 2

TAILLE DU GROUPE 10 – 25

DURÉE 60 minutes

- OBJECTIFS
- Comprendre les différentes formes de discours de haine en ligne et leurs conséquences pour leurs victimes et la société
 - Explorer les réponses envisageables au discours de haine en ligne

- MATÉRIELS
- Copies des exemples de discours de haine
 - Feuilles de papier et stylos
 - Tableau de papier

- PRÉPARATION
- Faire des copies des exemples de discours de haine.
 - Préparer deux tableaux de papier, en y inscrivant les titres « Conséquences pour les victimes » et « Conséquences pour la société ».

INSTRUCTIONS

1. Demandez aux participants ce qu'ils comprennent par « discours de haine en ligne ». Demandez-leur s'ils ont été confrontés à des cas de discours de haine en ligne, visant soit directement un individu soit des représentants de groupes particuliers (par exemple, les gays, les noirs, les musulmans, les juifs, les femmes). Que ressentent les participants face à ce type de discours ? Selon eux, que doivent ressentir les victimes ?

Expliquez aux participants que le terme « discours de haine » recouvre un grand nombre de significations :

- tout d'abord, le terme recouvre plus que la notion de « discours » dans son sens habituel et peut être utilisé en relation à d'autres formes de communication, comme des vidéos, des images et de la musique ;
- ensuite, le terme peut servir à décrire des comportements très insultants, voire menaçants, ainsi que des commentaires « simplement » offensants.

2. Expliquez aux participants qu'ils vont analyser quelques exemples réels de discours de haine en ligne, en réfléchissant plus particulièrement à leur impact d'une part sur les victimes et, d'autre part, sur la société.
3. Répartissez les participants en groupe et remettez à chaque groupe un des exemples de discours de haine en ligne (pages 138-141).
4. Invitez-les à discuter du cas qui leur a été soumis et à répondre aux questions. Précisez-leur qu'ils disposent de 15 minutes.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

Passez au crible chacun des cas en demandant aux groupes de donner leurs réponses aux questions. Notez leurs réponses sur les tableaux de papier. Si les groupes donnent des réponses similaires, signalez-le en soulignant la réponse concernée ou en portant un chiffre à côté de celle-ci pour indiquer combien de fois elle a été proposée. Lorsque tous les groupes ont présenté leurs résultats, examinez les deux tableaux de papier et servez-vous des questions ci-après pour réfléchir à l'activité avec l'ensemble des participants :

- Que pensez-vous de cette activité ? Que pensez-vous des exemples que vous avez analysés ?
- Quelles étaient les conséquences du discours de haine les plus souvent identifiées par les groupes ?
- Dans les cas étudiés, les groupes qui sont la cible du discours de haine ont-ils des points communs ?
- Les participants ont-ils observé des similitudes concernant les conséquences, indépendamment des groupes ciblés par le discours de haine ?
- Quelles pourraient être les conséquences d'une généralisation de ce type de comportement en ligne si personne ne s'attaque au problème ?
- Selon vous, quels sont les outils ou méthodes envisageables pour s'attaquer au discours de haine en ligne ?
- Que faire si nous sommes confrontés à ce type de situation en ligne ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

Vous trouverez plus d'informations sur la campagne contre le discours de haine en ligne au chapitre 2, ou sur le site de la campagne (www.mouvementcontrelahaine.org). Le chapitre 5 propose des informations de référence sur le discours de haine en ligne.

Vous pouvez apporter aux participants de plus amples informations sur les droits humains en ligne en vous référant au Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet.

VARIANTES

Si le temps le permet, les participants peuvent être invités à élaborer des messages de solidarité à adresser aux victimes du discours de haine dans les cas étudiés.

Vous pouvez vous servir des études de cas proposées pour examiner le rapport entre le discours de haine et la liberté d'expression. Le cas échéant, vous pouvez examiner avec les participants les restrictions qui pourraient être appliquées (ou pas) à la liberté d'expression dans chacun des cas.

IDÉES D'ACTION

Si les participants ont été confrontés à des cas de discours de haine en ligne, ils peuvent réfléchir à la façon de les signaler. Vous pouvez aussi parcourir ensemble le site de l'observatoire du discours de haine et débattre des exemples trouvés là. Les participants pourraient aussi élaborer une « charte » contre le discours de haine en ligne à l'usage de leur école ou de leur centre de jeunesse. Ils pourraient aussi organiser, dans leur école, une journée contre le discours de haine et se servir des journées des droits humains existantes pour sensibiliser au problème. Ils pourraient notamment profiter de la Journée internationale contre le racisme et la discrimination, le 21 mars, pour organiser des événements contre le discours de haine en ligne.

À DISTRIBUER

EXEMPLE 1

Sur son profil de réseau social, un jeune homme affiche un énorme drapeau du parti nationaliste et poste des commentaires du type « Islam, dehors - Protégeons notre peuple ! ». Il publie aussi des images avec le symbole d'un croissant et d'une étoile dans un signe d'interdiction. Il répand ses propos par le biais de son réseau social et de son site web personnel.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple ? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes ?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général ?

EXEMPLE 2

A. rédige un article dans lequel il démontre que l'Holocauste « n'a jamais existé », et y ajoute des commentaires insultants et racistes au sujet des juifs. Il partage ce contenu sur son blog personnel et sur plusieurs sites web antijuifs. Il le poste également sur des wikis en ligne, le présentant comme des informations scientifiques.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple ? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes ?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général ?



À DISTRIBUER

EXEMPLE 3

Dans un journal proche du parti politique majoritaire, un article rédigé par un journaliste de premier plan qualifie les Roms d'« animaux » et appelle à leur extermination par tous les moyens. Dans le forum en lien avec la version en ligne de ce journal, beaucoup de commentaires viennent saluer les remarques du journaliste. Le journal omet de s'expliquer ou de présenter des excuses pour ces commentaires. D'autres articles sont mis en ligne qui adoptent la même position et le même ton, et de plus en plus de personnes viennent poster leurs commentaires sur le forum.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple ? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes ?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général ?

EXEMPLE 4

Une campagne est lancée en ligne suggérant que la crise économique dans le pays est la faute des migrants et des réfugiés. Des commentaires sont publiés sur les plates-formes de réseaux sociaux : des photographies représentant les réfugiés comme des agresseurs, des images de réfugiés dans des situations humiliantes, ainsi que des commentaires sur le fait qu'ils volent les emplois des ressortissants nationaux. Sur de nombreux sites de réseaux sociaux, la désinformation va bon train, accompagnée de statistiques fausses montrant que les migrants sont des personnes violentes et la source de problèmes.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple ? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes ?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général ?

EXEMPLE 5

Des commentaires insultants sont publiés sur différents sites, affirmant que les étrangers n'ont aucun droit de séjourner dans le pays. Certains des commentaires appellent même à la violence à l'encontre des étrangers non blancs.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple ? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes ?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général ?

À DISTRIBUER

EXEMPLE 6

Des vidéos sont mises en ligne, suggérant que les personnes LGBT sont « perverses » ou « malades », et qu'il faudrait les tenir à l'écart de la société parce qu'elles mettent en péril les traditions et la pérennité de la nation. Les vidéos font référence à des travaux scientifiques, souvent cités de façon erronée ou sélective. Certaines des vidéos montrent des images de familles LGBT avec leurs enfants.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple ? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes ?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général ?

EXEMPLE 7

Un match de football est interrompu à cause des insultes et des chants racistes de supporters à l'encontre de l'un des joueurs, qualifié de « nègre ». La vidéo de l'événement circule largement en ligne et donne matière à des commentaires racistes sur plusieurs sites web. Alors que des plaintes sont déposées, plusieurs personnes favorables aux commentaires affirment avoir été victimes de censure.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple ? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes ?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général ?

EXEMPLE 8

Depuis un certain temps, une publicité pour des jeans circule sur internet. Elle met en scène une femme entourée d'hommes. Au-delà des connotations sexuelles, évidentes, cette scène dégage une impression générale de violence sexuelle et évoque un viol. Dans un pays, plusieurs organisations portent plainte. Les informations au sujet de l'affaire déclenchent de nombreux commentaires, dont beaucoup viennent renforcer l'idée que les femmes sont des choses avec lesquelles les hommes peuvent jouer et se montrer violents.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple ? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes ?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général ?



À DISTRIBUER

EXEMPLE 9

Un homme politique accuse les musulmans d'être les principaux responsables des crimes commis à l'encontre des jeunes filles. C'est selon lui « un fait bien connu », qu'il étaye au moyen de quelques « exemples parlants ». La vidéo associée à l'article génère de nombreux commentaires, dont certains sont racistes et violents. Son propos, présenté à la manière d'une opinion tout à fait respectable et éclairée, est repris par d'autres personnes qui soutiennent ce point de vue.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple ? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes ?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général ?

EXEMPLE 10

Des vidéos de conflits violents qui ont opposé deux pays dans le passé sont toujours en ligne sur une chaîne vidéo. Elles continuent de motiver de nombreux commentaires à caractère raciste envers la population de l'un des pays. Le racisme et les insultes entre représentants des deux communautés vont se poursuivre longtemps.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple ? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes ?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général ?

EXEMPLE 11

Des morceaux de musique à teneur nationaliste sont diffusés sur une chaîne de musique en ligne. Des chansons sont postées par les membres de deux communautés ethniques qui se sont opposées dans le cadre d'un conflit violent par le passé. Certaines tendent à encourager la violence mutuelle.

- Qui sont les victimes du discours de haine dans cet exemple ? Quelles conséquences le discours de haine a-t-il sur ces victimes ?
- Quelles conséquences cet exemple de discours de haine peut-il avoir sur les personnes qui s'identifient aux communautés ciblées, et sur la société en général ?

NIVEAU 3

GROUPE
12+DURÉE
60'

AGIR EN LIGNE !

Cette activité propose aux participants de s'inspirer de quelques actions antiracistes pour imaginer comment développer des actions similaires en ligne.

THÈMES Stratégies de campagne, racisme et discrimination, droits humains

COMPLEXITÉ Niveau 3

TAILLE DU GROUPE 12 +

DURÉE 60 minutes

- OBJECTIFS
- Comprendre le rôle d'internet en tant qu'espace dans lequel les jeunes peuvent agir pour le respect et la liberté
 - Etre conscient des limites d'internet et de ses relations avec l'espace hors ligne s'agissant de mobiliser les jeunes pour la défense des valeurs et principes des droits humains

- MATÉRIELS
- Feuilles de papier et stylos
 - Accès à internet (facultatif)

- PRÉPARATION
- Visiter les sites web des organisations à l'origine des initiatives que les participants vont examiner afin de se familiariser avec le travail de jeunesse contre le racisme.
 - Faire des copies des exemples d'actions pour les participants.

INSTRUCTIONS

1. Demandez aux participants s'ils ont connaissance d'initiatives ou d'actions contre le racisme ou d'autres formes de discrimination. Discutez brièvement des exemples présentés.
2. Expliquez aux participants qu'ils vont examiner quelques exemples d'actions antiracistes et réfléchir à la façon de les traduire en activités en ligne.
3. Répartissez les participants en petits groupes (cinq par groupe au maximum) et remettez à chaque groupe un exemple d'action. Demandez-leur de lire l'exemple qui leur est proposé et d'examiner les questions ci-après :
 - Quel est le problème ciblé par le projet ?
 - Quel est l'objectif du projet ?

- Quelles sont les méthodes utilisées par le projet pour parvenir à ses objectifs ?
4. Donnez une dizaine de minutes au groupe pour répondre aux questions. Ensuite, proposez-leur une nouvelle tâche : ils doivent discuter de la façon d’aborder un problème similaire dans le cyberspace plutôt que hors ligne. Demandez-leur de réfléchir au type d’action envisageable en ligne, qui reflète les activités hors ligne décrites dans les études de cas. Ils doivent répondre aux questions ci-après :
 - Quelles méthodes en ligne pourraient-ils employer pour parvenir à leurs objectifs ?
 - Quelles sont les limites de l’utilisation d’internet s’ils veulent atteindre leurs objectifs ?
 5. Donnez aux participants une vingtaine de minutes pour cette tâche, puis invitez-les à partager leurs idées avec les autres groupes en plénière.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

Utilisez le débriefing et l’évaluation pour examiner les résultats des groupes de travail avec les participants et réfléchir aux avantages et aux inconvénients de l’utilisation d’internet pour s’attaquer au racisme et à la discrimination. Si nécessaire, servez-vous des questions ci-après :

- Pensez-vous que les suggestions du groupe pourraient être mises en œuvre et obtenir des résultats positifs ?
- Pensez-vous qu’elles pourraient aider à atteindre l’objectif visé ?
- Quels sont les avantages d’internet en tant qu’outil de campagne ?
- Quels sont les inconvénients ou les limites d’une campagne en ligne ?
- Connaissez-vous d’autres outils ou initiatives en ligne qui pourraient servir à la promotion de campagnes comme celles présentées dans les études de cas ?
- Avez-vous connaissance de campagnes en ligne contre le racisme et la discrimination ?
- De quelles façons pourriez-vous utiliser internet pour faire campagne contre le racisme et la discrimination ?

CONSEILS POUR L’ANIMATEUR

- Si les participants ont une connaissance assez restreinte du discours de haine, du racisme et de la discrimination, vous pouvez commencer l’activité par une réflexion sur ces concepts.
- Si les participants ont des difficultés à imaginer ces initiatives en ligne, présentez-leur quelques exemples de la façon dont internet peut être utilisé pour agir.
- Vous trouverez des précisions sur les stratégies de campagne et la participation en ligne dans les sections 5.6 et 5.7 du chapitre 5 consacré aux informations de référence. Vous pouvez aussi vous référer à l’échelle de la participation en page 95.
- Vous pouvez également consulter le Guide des droits de l’homme pour les utilisateurs de l’internet, et notamment le chapitre « Réunion, association et participation ».

VARIANTES

Vous pouvez adapter les exemples d’actions proposés à votre réalité locale ou nationale, ou choisir d’autres exemples qui vous paraissent mieux convenir à votre groupe. Veillez à sélectionner des initiatives variées afin que les participants puissent comprendre qu’il existe différentes façons d’agir.



Vous pouvez aussi conduire l'activité « dans l'autre sens » : des actions en ligne pourraient être sélectionnées afin que les groupes les examinent, puis les transforment en activités hors ligne.

APRES L'ACTIVITE

Prenez contact avec des organisations locales qui luttent contre le racisme et invitez-les à présenter aux participants leurs actions et leur façon de travailler.

Demandez aux participants si les idées qu'ils ont conçues pourraient être mises en pratique, et encouragez-les dans ce sens ! Vous pouvez aussi créer un blog et inviter les participants à poster des informations sur des groupes souvent victimes de racisme, dans l'objectif d'ébranler des préjugés répandus et de sensibiliser à leurs effets préjudiciables.

À DISTRIBUER

EXEMPLE 1. LE RACISME DANS LE SPORT

« C'était un cauchemar. Avant, je n'aurais jamais imaginé pouvoir être autant affecté émotionnellement. »

Un supporter de foot de 22 ans

Durant les matchs de football, il est fréquent que les supporters allemands entonnent des slogans et des refrains antisémites. L'initiative Dem Ball Ist Egal Wer Ihn Tritt (« La balle se fiche de qui la frappe ») vise à s'attaquer à ce problème et, pour cela, invite des supporters de différents clubs de foot à visiter l'ancien camp de concentration d'Auschwitz.

Pourquoi Auschwitz ? L'initiative trouve son origine dans une chanson des supporters « Nous allons construire un train souterrain de Mönchengladbach à Auschwitz ». La « chanson d'Auschwitz » est aujourd'hui connue au niveau national et reprise dans tous les stades de football et les clubs du pays.

L'organisation a lancé un projet pilote dans le cadre duquel des jeunes 18 à 28 ans, supporters de différents clubs, ont participé à un voyage de trois jours vers les camps de concentration. L'objectif était de les inviter à une discussion approfondie sur l'antisémitisme et le racisme dans le football. Les supporters ont été fortement affectés par cette expérience et beaucoup ont entrepris de partager leurs impressions auprès d'un plus large public. Des prospectus ont été réalisés pour être postés sur les sites web de clubs, et l'initiative a bénéficié d'une large campagne médiatique.

(Inspiré par l'initiative de l'organisation Amadeu Antonio)

https://www.amadeu-antonio-stiftung.de/w/files/pdfs/1_living-equality.pdf

EXEMPLE 2. EFFACER LES GRAFFITIS RACISTES

L'organisation antiraciste « Never Again », basée à Cracovie, a organisé des actions locales contre les graffitis haineux avec pour slogan de campagne « Repeignons les murs de Cracovie ! ». Durant une année, « Never Again » a travaillé avec des organisations partenaires locales pour mettre à contribution le plus grand nombre d'activistes et de citoyens :

- Des jeunes se sont réunis pour débarrasser les murs de leurs graffitis et affiches en les repeignant.
- Des propriétaires de maison ont été invités à participer à des actions de nettoyage.
- Dans les écoles, des graffitis antiracistes ont été peints avec l'aide des enseignants et des élèves.
- Des journalistes ont été invités à couvrir la campagne et ont publié des articles dans des journaux et des magazines locaux.

Ainsi, plusieurs activités isolées ont donné lieu à une action de grande envergure qui a réussi à véhiculer un message puissant : « Débarrassons Cracovie de ses graffitis incitant à la haine ! » http://www.unitedagainstracism.org/wp-content/uploads/2014/05/GraffitiLeaflet_GB.pdf

www.nigdywiecej.org

À DISTRIBUER

EXEMPLE 3. LA BIBLIOTHÈQUE VIVANTE

La Bibliothèque vivante est un concept élaboré par le Conseil de l'Europe, dans l'objectif de bousculer les préjugés et la discrimination. La Bibliothèque vivante fonctionne comme une bibliothèque normale : les visiteurs peuvent feuilleter le catalogue des titres disponibles, choisir le livre qu'ils souhaitent lire et l'emprunter pour une période limitée. Après la lecture, ils rendent le livre à la bibliothèque, afin que d'autres puissent le lire. S'ils le souhaitent, ils peuvent emprunter un autre livre.

La seule différence est que, dans la Bibliothèque vivante, les « livres » sont des personnes, et la lecture consiste en une conversation avec le « livre ».

La Bibliothèque vivante tente d'ébranler les préjugés en facilitant une conversation entre deux personnes : le livre et le lecteur. Les livres sont des volontaires qui soit ont eux-mêmes été victimes de discrimination, soit représentent des groupes ou des individus au sein de la société qui sont exposés au risque de violences, de stigmatisations, de préjugés ou de discriminations. Les livres ont souvent une expérience personnelle de la discrimination ou de l'exclusion sociale qu'ils souhaitent partager avec leurs lecteurs. L'essentiel de cette démarche est que les livres donnent aux lecteurs la possibilité d'entrer dans un dialogue, dans l'espoir que leurs perspectives et leurs expériences contribueront à la remise en question de perceptions et de stéréotypes solidement ancrés, et ce faisant au changement des attitudes et des comportements de la société au sens large.

La couverture ne fait pas le livre !, consultable sur : <https://rm.coe.int/16807023dd>

EXEMPLE 4. OUI À LA MUSIQUE, NON AU RACISME

« Notre musique est le témoignage vivant du fait que les cultures peuvent se mélanger, et le font ! »

Love Music Hate Racism (LMHR) vise à mobiliser un mouvement national contre le racisme et le fascisme par le biais de la musique. Il a été créé en 2002 en réponse à la montée du racisme et aux succès électoraux du parti d'extrême droite, le British National Party (BNP). L'organisation utilise l'énergie de la scène musicale pour célébrer la diversité, faire participer les citoyens à des activités antiracistes et antifascistes et les inciter à voter contre les candidats fascistes.

Plusieurs centaines de manifestations LMHR ont été organisées, depuis un grand festival de plein air jusqu'à des soirées et des concerts locaux. Des artistes de premier plan se sont produits lors de ces événements, et notamment Ms Dynamite, Hard-Fi, Babyshambles, Akala, Get Cape Wear Cape Fly, Estelle, The View, Lethal Bizzle, Roll Deep et Basement Jaxx. De nombreux groupes, DJ et MC montants se sont également produits ou ont organisé leurs propres soirées LMHR au niveau local.

<http://lovemusichateracism.com/about>

NIVEAU 1

GROUPE
INDIFFÉ-
RENTEDURÉE
40'

AFFICHER ET PARTAGER EN LIGNE

Les participants complètent un diagramme pour indiquer avec qui ils préfèrent partager certaines informations spécifiques dans le cyberspace, et examinent comment faire preuve de davantage de prudence lors du partage de données à caractère personnel en ligne.

THÈMES Vie privée et sécurité, maîtrise d'internet, Cyberharcèlement

COMPLEXITÉ Niveau 1

TAILLE DU GROUPE Indifférente

DURÉE 40 minutes

OBJECTIFS

- Réfléchir aux différentes formes de « relations » en ligne
- Etablir des « critères » personnels pour le partage et la communication en ligne
- Sensibiliser aux questions de vie privée en ligne et informer des précautions à prendre pour protéger sa vie privée et ses droits humains en ligne

MATÉRIELS

- Des copies du diagramme en page 150
- Un tableau de papier et des marqueurs

PRÉPARATION • Préparer suffisamment de copies du diagramme pour tous les participants.

INSTRUCTIONS

1. Interrogez les participants sur les précautions qu'ils prennent pour protéger leur vie privée des personnes qu'ils ne connaissent pas, par exemple, dans un centre commercial. Si nécessaire, utilisez les questions ci-après :
 - Portez-vous les mêmes vêtements que sur une plage ?
 - Ecrivez-vous votre numéro de portable sur votre front ?
 - Révélez-vous les mots de passe de vos activités en ligne ?
2. Expliquez aux participants que cela peut paraître évident dans la vie « réelle » mais que, pour autant, nous ne prenons pas toujours les mêmes précautions en ligne. Demandez aux participants s'ils estiment faire preuve de la même prudence en ligne que hors ligne concernant la protection de leurs données à caractère personnel. Expliquez-leur que l'activité va leur permettre d'examiner quelles informations ils sont prêts à partager avec quelles personnes en ligne.

3. Affichez une copie du diagramme en page 150 (ou dessinez-le sur le tableau de papier) et prenez quelques exemples pour indiquer aux participants comment effectuer la tâche. Expliquez-leur que leurs réponses doivent être personnelles, car les choses que nous sommes prêts à partager est une question personnelle.
4. Donnez-leur une quinzaine de minutes pour cette tâche, puis demandez-leur de partager leurs diagrammes avec deux ou trois autres personnes. Les participants peuvent soit se déplacer pour présenter leur diagramme, soit se réunir en petits groupes, selon le temps et l'espace disponibles ainsi que la taille du groupe.
5. Quand les participants ont comparé leurs diagrammes avec d'autres, réunissez le groupe pour une discussion générale.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

Commencez par poser quelques questions d'ordre général :

- Y avait-il des informations que vous n'étiez prêts à partager avec personne ? Demandez aux participants d'en donner les raisons.
- Y avait-il des informations que vous étiez prêts à partager avec tout le monde ? Explorez les différences d'opinions au sein du groupe.
- Avez-vous observé des différences en comparant votre diagramme avec ceux des autres, et pouvez-vous les expliquer ?
- Pourquoi, selon vous, peut-il être important d'être prudent au moment de partager des informations personnelles avec des étrangers ? Quelles pourraient en être les conséquences ?
- Pourquoi, selon vous, peut-il être important d'être prudent au moment de partager des informations au sujet d'autrui ?
- Quelqu'un a-t-il déjà partagé des informations à votre sujet que vous ne souhaitiez pas qu'il partage ? Pourrait-il s'agir d'une violation de vos droits de la personne humaine ? Ces informations pourraient-elles être utilisées aux fins de discours de haine en ligne ?

Terminez en demandant aux participants si l'activité a permis de renforcer leur conscience de la façon dont ils interagissent en ligne. Certains d'entre eux envisagent-ils de changer quoi que ce soit ? Quels sont, selon les participants, les aspects à toujours prendre en compte avant de partager des informations personnelles en ligne ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Il n'y a probablement pas de réponses correctes concernant la plupart des liens à établir dans le diagramme : les réponses dépendront en partie des préférences individuelles. Toutefois, il est important d'alerter les participants sur certains des dangers inhérents à l'absence de précaution pour protéger sa vie privée en ligne. S'ils ne l'évoquent pas eux-mêmes, vous pouvez les mettre en garde contre les risques de cyberharcèlement et d'exploitation financière. Un défaut d'attention aux données à caractère personnel et à la sécurité est susceptible d'augmenter sensiblement ces risques. Voir le chapitre 5 pour plus d'informations sur le cyberharcèlement, la vie privée et la sécurité.



- Dans le débriefing et l'évaluation, vous pouvez souligner que la protection de la vie privée en ligne est importante, en partie pour des raisons de sécurité et en partie pour des raisons d'intégrité/de dignité personnelle. Nous ne prenons pas beaucoup de risque (si nous avons de la chance !) à nous promener à moitié nu ou à faire des commentaires stupides/désagréables au sujet des autres. Nous risquons toutefois de le regretter par la suite ! Les contenus que nous postons sur internet, en revanche, sont bien plus permanents que nos actions dans le monde « non virtuel ». Et, bien souvent, il nous est impossible de les supprimer.
- Le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet propose plus d'informations sur le droit de chacun à la protection de la vie privée et des données personnelles.

VARIANTES

Même si cette activité concerne principalement la protection de « notre » vie privée, il est possible de l'utiliser pour examiner des questions liées au respect de la vie privée d'« autrui ». Par exemple, vous pouvez demander aux participants s'ils sollicitent des autres leur permission avant de partager des informations les concernant, et pourquoi il peut être important de le faire. Servez-vous des informations sur la vie privée et la sécurité, au chapitre 5, pour aborder la question des droits humains qui y est associée.

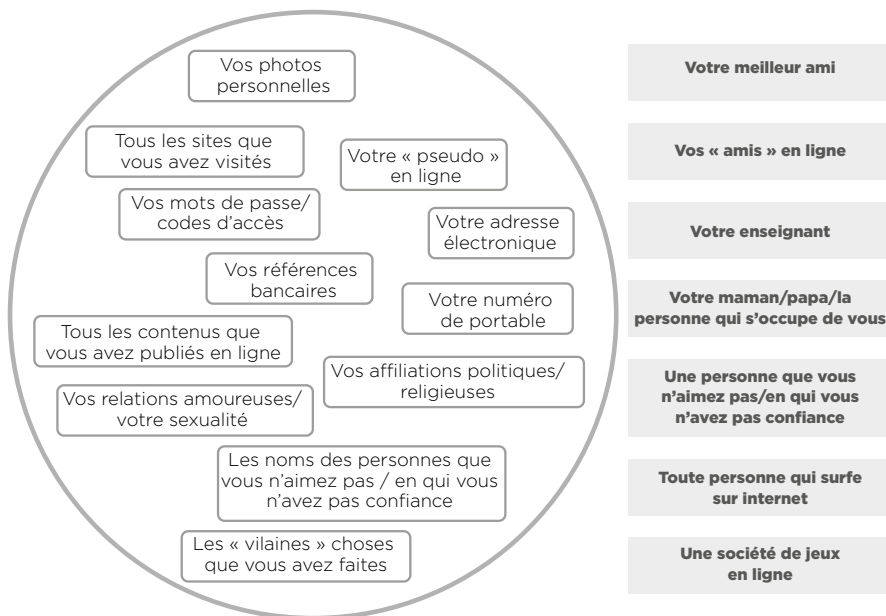
IDÉES D'ACTION

Les participants pourraient tenir un journal de ce qu'ils ont partagé au cours de la semaine : quelles informations ont-ils partagées ? Le public était-il large ? Il n'est pas nécessaire qu'ils donnent des précisions sur le contenu, mais plutôt qu'ils procèdent à un suivi des données qu'ils ont mises à la disposition des groupes identifiés dans le diagramme (parents, amis, enseignants, etc.). Ils pourraient prendre note des informations qu'ils partagent au sujet d'eux-mêmes et des informations qu'ils partagent au sujet des autres.

À DISTRIBUER

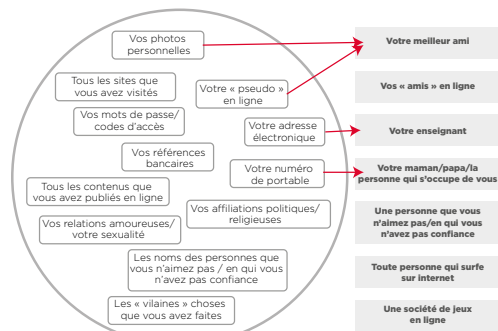
VOS RELATIONS DE PARTAGE

À QUI EN PARLERIEZ-VOUS ?



Reliez chacune des cases du cercle avec les cases de droite au moyen de flèches.

Par exemple :



NIVEAU 3

GROUPE
10-20

DURÉE
90'

ATTAQUE WEB

Les participants remodèlent le site web d'une campagne (fictive) pour faire face à un afflux de commentaires racistes de la part de la communauté locale.

THÈMES	Maîtrise d'internet, stratégies de campagne, racisme et discrimination
COMPLEXITÉ	Niveau 3
TAILLE DU GROUPE	10 – 20
DURÉE	90 minutes
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les messages clés permettant de s'attaquer au racisme • Réfléchir à des moyens de faire campagne contre le racisme et le discours de haine en ligne • Développer des capacités de présentation, de persuasion et de communication en ligne
MATÉRIELS	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau de papier et marqueurs de couleur • Accès à internet (facultatif)
PRÉPARATION	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopier les documents à distribuer (pages 154-155). • Inviter les participants à identifier quelques-uns des « meilleurs » et des « pires » sites, selon eux, avant l'activité (facultatif).

INSTRUCTIONS

1. Expliquez aux participants qu'ils vont devoir remanier le site web créé pour la campagne lancée par une école. Donnez-leur les informations de référence ci-après :

Votre école se trouve dans un quartier où vit une importante communauté migrante. L'école est fière des efforts qu'elle a déployés pour instaurer de bonnes relations interethniques et les cas de racisme entre élèves sont rares. Toutefois, hors de l'école, les relations continuent d'être très troublées. Les minorités ethniques sont souvent victimes d'insultes et de violences de la part de la population « blanche » majoritaire et des groupes néonazis sont en pleine ascension.

La direction de l'école a décidé de s'attaquer à ce problème en lançant une campagne sur internet pour sensibiliser à l'importance d'inclure tout un chacun dans la communauté. Un site web a ainsi été rapidement créé, avec un forum pour les commentaires et questions du public. Mais, les personnes n'ayant pas été invitées à s'inscrire sur le forum au préalable, celui-ci a été rapidement inondé de commentaires racistes.

2. Présentez aux participants la « page web de la campagne » et demandez-leur ce qu'ils en pensent. Si nécessaire, posez-leur quelques questions :
 - Le message de la campagne est-il clair ?
 - Que pensez-vous de la mise en page en général et de la façon dont les informations sont présentées ?
 - Est-ce une bonne page de campagne ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
3. Expliquez aux participants qu'ils vont devoir remanier le site web et, si nécessaire, repenser la politique du forum en ligne. Distribuez-leur la feuille de mission (page 154) et répartissez-les en groupes (au maximum six participants par groupe).
4. Donnez-leur une vingtaine de minutes pour examiner les questions, puis remettez à chaque groupe une feuille de tableau de papier et quelques marqueurs de couleur.
5. Une fois ce temps écoulé, donnez-leur 15 minutes supplémentaires pour produire une page d'accueil fictive. Suggérez-leur de se répartir les différentes tâches et de demander à certains membres du groupe de travailler sur le contenu et d'autres sur la mise en page (voir Conseils pour l'animateur).
6. Lorsque les groupes ont terminé leur tâche, affichez les « sites web » tout autour de la salle et rassemblez les participants pour le débriefing et l'évaluation.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

- La tâche vous a-t-elle paru facile ? Qu'est-ce qui a été le plus difficile, et qu'est-ce qui s'est bien passé au sein de votre groupe ?
- Étiez-vous satisfaits de vos productions ?
- Dans quelle mesure avez-vous pris en considération votre public cible lors de la conception du site web : avez-vous fait quoi que ce soit pour séduire ce groupe particulier ? (par exemple, le choix d'un style d'écriture particulier)
- Avez-vous identifié quelque chose que les visiteurs du site pourraient faire pour s'engager dans la campagne ou interagir avec le site ? Selon vous, à quel point cela est-il important ?
- *Comparez les différentes politiques relatives au forum définies par les groupes.* Demandez-leur pourquoi ils ont choisi telle ou telle politique. Quelles étaient les considérations majeures ?



- Pensez-vous que le racisme soit un problème au sein de votre communauté ? (Demandez-leur des raisons.)
- Avez-vous déjà été confrontés à des violences racistes sur internet ? Que feriez-vous le cas échéant ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Tentez de consigner les avis des participants sur ce qui, selon eux, manque sur la page de la campagne. Vous pouvez inscrire ces points sur une feuille de tableau de papier, en traçant une ligne au milieu pour matérialiser deux colonnes : les « plus » pourraient être notés sur une moitié de la page, les « moins » sur l'autre.
- En cas de différences d'opinions, veillez à en prendre également note. Un site web peut séduire certaines personnes, mais pas d'autres ; c'est un point qu'il peut être utile de souligner lorsqu'ils réfléchissent à leur groupe cible et travaillent à leurs sites.
- Il est envisageable de prévoir davantage de temps pour le travail en groupe. Au stade de l'élaboration, vous pouvez permettre aux participants d'utiliser internet pour examiner de « vrais » sites. Cela leur donnera une idée de la quantité de contenu qu'ils peuvent inscrire sur la page et des différentes façons de présenter les informations.
- Lorsque les groupes commencent à travailler sur les feuilles de tableau de papier, encouragez-les à répartir les tâches entre leurs membres. Par exemple, certains peuvent travailler à l'amélioration du message de la campagne, d'autres à la proposition de liens vers d'autres sites (ou pages), d'autres encore au design. Rappelez-leur que le contenu et le style sont aussi importants que le design !
- Vous trouverez plus d'informations et des exemples concernant les stratégies de campagne à la section 5.7.
- Vous pouvez visiter le recueil de ressources du Mouvement contre le discours de haine pour y trouver des idées.

VARIANTES

Vous pouvez modifier l'axe de la campagne pour toucher d'autres groupes victimes de la haine, par exemple les femmes, les jeunes handicapés, les minorités religieuses ou encore les Roms.

Si des membres de votre groupe possèdent de solides compétences en technologies de l'information (TI), la conception du site web pourrait se faire soit à l'aide d'un programme de traitement de texte, soit sur un service gratuit d'élaboration de sites Web mais cela prendra davantage de temps.

Selon le temps dont vous disposez, vous pouvez ensuite inviter les participants à citer quelques-uns de leurs sites web favoris, et quelques-uns des sites qu'ils apprécient le moins. Cela permettrait de mettre en évidence certains points qu'il conviendrait de prendre en compte lors de la conception de la page de la campagne.

Si le temps le permet, la discussion sur la politique du forum pourrait démarrer avec l'ensemble du groupe. Vous pourriez établir la liste des avantages et des inconvénients d'une politique qui autorise tous les commentaires et ne requiert pas d'inscription préalable.

IDÉES D'ACTION

À l'issue du débriefing, donnez aux participants quelques informations sur le Mouvement contre le discours de haine du Conseil de l'Europe et encouragez-les à se servir des ressources élaborées dans le cadre de la campagne.

Les projets de sites web établis par les groupes pourraient servir de base au site d'une véritable campagne. Il conviendrait dans ce cas de mettre les idées en commun pour que le produit final soit une production de l'ensemble du groupe et que les participants travaillent à la production du contenu du site. Il s'agirait alors d'un projet sur un plus long terme qui exigerait que des personnes compétentes s'occupent de la mise en ligne du site. Les participants pourraient aussi créer une page de groupe sur un site de réseau social. Les participants pourraient mener une enquête sur la situation des relations interethniques au sein de leur propre communauté. Les ONG locales seraient un bon point de départ pour cette enquête.

FEUILLE DE MISSION

Discutez des questions suivantes au sein du groupe :

1. Qui est votre principal public cible ? Par exemple : les jeunes, l'ensemble des membres de la communauté locale, les membres de minorités ethniques, de la majorité « blanche »... le monde ?
2. Quel est l'objectif de votre campagne et de quelle façon le public peut-il s'y associer ?
3. Quelle est votre politique concernant les commentaires postés ?
 - Les personnes devraient-elles être contraintes de s'inscrire avant de poster un commentaire ?
 - Quelle est votre « politique » concernant le forum : tous les commentaires peuvent-ils être postés ou certains sont-ils inacceptables ?

À DISTRIBUER

LA PAGE WEB DE LA CAMPAGNE

Lycée Jean Monnet

Campagne pour promouvoir la compréhension interethnique et les droits humains à long terme

LE FORUM

*Vous êtes libre de dire ce que vous voulez sur ce forum.
Nous croyons en la liberté d'expression !*

Les discussions favorites :

Appréciez-vous ce que nous faisons ?	7 345 commentaires
Nettoyez nos écoles (signez ici)	3 231 commentaires
Ramène ton**** à la maison !	3 123 commentaires
Les blancs contre une éducation mixte	2 898 commentaires
Félicitations, Jean Monnet !	1 002 commentaires
Allez-vous faire ***. On ne vous a pas invités !	976 commentaires
Comment apprendre sans cerveau	535 commentaires
Pétition des parents contre le racisme	812 commentaires

[Cliquez ici](#) pour participer à la discussion !

NOTRE BLOG

Le lycée Jean Monnet est très attaché au principe d'une solide compréhension interculturelle dans un environnement d'apprentissage sain.

[Pour en savoir plus...](#)

L'établissement a soumis un rapport d'étape à la dernière consultation sur l'action affirmative dans l'enseignement supérieur de la Commission pour l'égalité raciale. [Pour en savoir plus...](#)

AUTRES SECTIONS

[Déclaration du chef d'établissement](#)
[Déclaration des autorités locales](#)
[Documentation officielle](#)
[Indicateurs économiques](#)
[Base de données statistiques](#)

A PROPOS DE LA CAMPAGNE

Notre campagne vise à promouvoir la compréhension interethnique au sein de l'école et de la communauté. Nous nous mobilisons pour favoriser un environnement d'apprentissage positif pour tous les élèves, sans considération de race, d'origine ethnique, de croyance religieuse ou d'identité culturelle. [Pour en savoir plus...](#)



NIVEAU 1

GROUPE
10-20DURÉE
60'

PROFILS WEB

L'activité se déroule sur un forum internet imaginaire. Les participants sont invités à se saluer en se conformant aux stéréotypes les plus répandus au sujet de certains groupes. Ils élaborent un ensemble de lignes directrices pour l'interaction en ligne.

THÈMES Racisme et discrimination, maîtrise d'internet, démocratie et participation

COMPLEXITÉ Niveau 1

TAILLE DU GROUPE 10 – 20 participants

DURÉE Partie I : 35 minutes
Partie II : 25 minutes

- OBJECTIFS
- Discuter des préjugés et du discours de haine dont sont victimes certains groupes
 - Examiner les différences entre les échanges en ligne et hors ligne
 - Elaborer des lignes directrices pour l'interaction en ligne

- MATÉRIELS
- Ruban adhésif
 - Feuilles de papier et stylos (et bloc-notes, ou des supports pour les feuilles)
 - Tableau de papier et marqueurs
 - Un espace suffisant pour se déplacer

- PRÉPARATION
- Préparer suffisamment d'exemplaires des profils pour le groupe (voir page 160) ou créer ses propres profils.
 - Noter chaque profil sur une feuille de papier (format A5) et découper du ruban adhésif pour coller ces feuilles dans le dos des participants.
 - Photocopier pour chacun des participants la définition du discours de haine par le Conseil de l'Europe.
 - Prévoir suffisamment d'espace pour que les participants puissent se déplacer.

INSTRUCTIONS

PARTIE I. SUR LE FORUM (15 MINUTES)

1. Demandez aux participants d'imaginer qu'ils participent à un forum internet sur le football (le hockey sur glace, ou tout autre sport). Expliquez qu'un profil va être attribué à chacun et qu'ils vont devoir représenter cette personne. Toutefois, ils ne sauront pas ce qui est inscrit sur leur profil !

2. Expliquez aux participants qu'ils vont devoir se présenter et se saluer mutuellement. Les discussions devront être brèves ; les participants devront s'efforcer de saluer le plus grand nombre de visiteurs sur le forum dans le temps imparti.
3. Indiquez que l'objectif de l'activité est d'examiner des perceptions et des préjugés très répandus au sujet de différents groupes dans la société. Lorsqu'ils se rencontrent, les participants devront imaginer ce qui *pourrait* être dit (en ligne) à une personne affichant leur identité – par exemple, à une personne handicapée dans un groupe de sportifs, à un noir africain, à une femme âgée, etc. Les participants ne devront pas nécessairement échanger avec les autres comme ils le feraient avec leur « véritable » identité, mais plutôt réfléchir aux opinions qui circulent en ligne et tenter de les incarner. Les commentaires désobligeants sont permis : personne ne saura être tenu responsable d'un commentaire qu'il aurait fait durant l'activité !
4. Collez une identité sur le dos de chaque participant, sans qu'il puisse la voir. Distribuez à chacun une feuille de papier et un stylo pour y noter les termes employés par les autres relativement à leur identité.
5. Invitez-les à présent à se déplacer dans la salle. Donnez-leur 10 minutes pour se rencontrer et se saluer ; ce faisant, demandez-leur de noter les mots employés par les autres lorsqu'ils viennent les saluer. Au bout de 10 minutes, demandez aux participants de s'interrompre et de reprendre leur véritable identité, puis procédez au débriefing et à l'évaluation.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION (20 MINUTES)

Assurez-vous que les participants sont sortis de leur rôle avant le débriefing : pour cela, invitez-les à donner leur nom et à dire un mot au sujet d'eux-mêmes. Puis, passez une ou plusieurs questions ci-dessous :

- L'un d'entre eux est-il parvenu à deviner certains aspects de son profil ? Si oui, demandez-leur d'en donner les raisons et d'indiquer quelques-uns des mots qui ont été employés pour les saluer.
- Certains ont-ils apprécié l'activité ? Certains ne l'ont-ils pas appréciée ? Pourquoi ?
- Invitez les participants à découvrir leur profil.
- Certains ont-ils été étonnés par les mots employés pour les saluer ?
- Pensez-vous que les profils étaient réalistes ? Les internautes indiqueraient-ils ce type d'informations sur un profil public ?
- Était-il facile de dire des choses désagréables aux autres ? Était-il plus facile de trouver des commentaires désobligeants pour certains profils ?
- Pensez-vous qu'il aurait été plus facile de tenir des propos désobligeants en ligne, autrement dit, si la personne ne s'était pas trouvée « devant vous » ? Pourquoi cela ferait-il une différence ?

PARTIE II. ÉTABLIR DES LIGNES DIRECTRICES (25 MINUTES)

1. Présentez aux participants la définition du discours de haine donnée par le Conseil de l'Europe.

Le terme « discours de haine » doit être compris comme couvrant toutes formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrés et des personnes issues de l'immigration.

(Comité des Ministres, Conseil de l'Europe)

2. Invitez quelques participants à s'exprimer sur les questions ci-après, en leur expliquant qu'elles seront examinées plus en profondeur en groupe :
 - Pensez-vous qu'il faudrait autoriser le discours de haine en ligne ?
 - Pourquoi les internautes postent-ils des commentaires haineux au sujet des autres ?
 - Que proposeriez-vous comme moyen de surveillance de vos propres commentaires, afin de faire en sorte qu'ils ne soient pas blessants pour les autres ?
3. Expliquez aux participants qu'ils vont travailler en petits groupes (4-5 personnes) à l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices pour l'interaction en ligne. Donnez-leur une dizaine de minutes pour cette tâche, puis rassemblez les groupes pour examiner ensemble les différentes suggestions.

DÉBRIEFING ET ÉVALUATION

- Avez-vous des commentaires à faire sur les différentes propositions ? Certains participants vous ont-ils rappelé des choses que vous aviez oubliées ?
- Quelles lignes directrices sont indispensables pour entretenir une atmosphère positive et sereine parmi les participants au forum ? Pensez-vous qu'il serait possible de respecter vos lignes directrices ? Comment la communauté peut-elle être associée à la prise de décisions sur les règles et les lignes directrices du forum ?
- Demandez aux participants s'ils ont une expérience en ligne réelle des forums et des communautés. Comment les règles sont-elles respectées, appliquées et négociées au sein de ces communautés ?

CONSEILS POUR L'ANIMATEUR

- Le choix des identités est important dans cet exercice. Vous pouvez adapter les noms de certains des profils afin qu'ils correspondent mieux à votre groupe. Veillez, lorsque vous distribuez les profils, à ne donner à quiconque un profil qui soit trop proche de sa véritable identité.
- Lorsque vous attribuez les profils, vous pouvez décider de donner leurs noms aux participants ; mais ne leur donnez pas d'autres informations et encouragez-les à ne pas demander aux autres ce qui est écrit sur leur « étiquette ».

- Au moment de donner les instructions concernant le forum, encouragez les participants à alterner entre salutations positives, négatives et neutres. Précisez-leur que leurs commentaires doivent être motivés uniquement par ce qui figure sur les profils et en aucun cas par ce qu'ils pourraient savoir au sujet des personnes concernées. Il peut être utile de leur donner quelques exemples avant le démarrage de l'activité :
 - « *Salut le sportif !* »
 - « *Désolé, tu n'as rien à faire ici !* »
 - « *Eh, l'étranger ! Qu'est-ce que tu fais là ?* »
- A la fin de l'activité, vérifiez que personne n'a été blessé ou offensé dans sa « véritable » identité par des propos tenus durant l'activité. Il peut être important d'évoquer certains de ces commentaires directement, par exemple en demandant aux participants qui ont employé des propos blessants s'ils pensaient réellement ce qu'ils disaient.
- Il peut être utile de prévoir quelques tables dans la salle si les participants ont des difficultés à prendre des notes tout en se déplaçant. Sinon, quelques observateurs qui ne participent pas à l'activité peuvent prendre des notes sur les propos tenus (et les réactions des participants).
- Lorsque les groupes ont établi leurs lignes directrices, il est possible de les afficher dans la salle afin que tous les participants puissent aller les consulter.

VARIANTES

Cette activité peut être envisagée à la manière d'une tâche de rédaction. Vous devrez alors faire trois ou quatre copies des profils en page 160, puis les découper en cartes. Après avoir attribué aux participants leur profil (en les collant dans leur dos), distribuez-leur trois ou quatre cartes au hasard. Ils devront alors noter leurs salutations au dos des cartes, qui seront ensuite remises aux personnes concernées.

Cette approche est une façon de garantir l'anonymat relatif dont bénéficient les internautes en ligne ; mais elle requiert un peu plus de temps.

IDÉES D'ACTION

Les participants pourraient poursuivre leur réflexion sur les lignes directrices afin d'élaborer un jeu de lignes directrices unique pour le groupe dans son ensemble. Vous pourriez revenir ultérieurement sur les lignes directrices et demander aux participants s'ils sont parvenus à les respecter.

Si vous avez observé de forts préjugés à l'encontre de certains groupes, vous pouvez les aborder au moyen d'activités plus ciblées. Vous retrouverez dans le Kit pédagogique et dans Repères des activités visant à lutter contre les préjugés et la discrimination. Pour plus d'informations : www.coe.int/compass.



À DISTRIBUER

Alla (F)
19 ans
Lesbienne

Pierre (M)
9 ans
Amateur de jeux en ligne

Miguel (M)
16 ans
Champion national de
maths

Stephen (M)
33 ans
Entraîneur de football

Hugo (M)
21 ans
Du Vénézuëla

Chris (M)
43 ans
Agent de circulation

Dafne (F)
65 ans
Gère sa propre
entreprise

Amlin (M)
27 ans
De Somalie

Sonia (F)
33 ans
Au chômage

Hanzi (M)
23 ans
Rom

Slava (M)
26 ans
Coiffeur

Lisa (F)
30 ans
Cuisinière

Rebecca (F)
28 ans
Enseigne aux personnes
handicapées

Johann (M)
31 ans
Témoign de Jéhovah

Steffi (F)
12 ans
Malentendante

Liana (F)
13 ans
Joue dans l'équipe de foot
d'une école

Ricardo (M)
72 ans
Gay

Sam (M)
21 ans
Joueur de tennis
professionnel

David (M)
26 ans
Vétéran de guerre
(handicapé)

Leon (M)
29 ans
Imam

Joe (M)
37 ans
Travaille pour une
association caritative



CHAPITRE 5

INFORMATIONS DE RÉFÉRENCE

5.1 Le discours de haine en ligne.....	162
5.2 Les droits humains	170
5.3 La liberté d'expression	176
5.4 Le racisme et la discrimination	182
5.5 La vie privée et la sécurité	187
5.6 La démocratie et la participation	191
5.7 Les stratégies de campagne.....	197
5.8 La maîtrise d'internet	201
5.9 Le cyberharcèlement	211
5.10 Le Conseil de l'Europe et le discours de haine en ligne.....	215

5.1 LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

(...) Le terme « discours de haine » doit être compris comme couvrant toutes formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrés et des personnes issues de l'immigration.

Conseil de l'Europe, Comité des Ministres, Recommandation n° (97) 20

DÉFINIR LE DISCOURS DE HAINE

En matière de discours de haine, les choses sont rarement tranchées et les opinions divergent, qu'il s'agisse de la façon de classer ses formes d'expression ou encore des mesures à prendre pour le contrer. Pour partie, ces divergences d'opinions s'expliquent par la corrélation des aspects que couvre le discours de haine : si nous estimons que des propos relèvent du discours de haine, alors une action semble justifiée. Dans le cas contraire, cela implique que nous estimons que ces propos sont acceptables, ou du moins qu'il faut les tolérer. Par conséquent, la définition du discours de haine que nous employons doit aussi nous dire quand agir. Certaines personnes se refusent à agir contre le discours de haine parce qu'elles y voient une limite inacceptable à la liberté d'expression. Pour cette raison, elles réservent le terme « discours de haine » à ses formes d'expression les plus graves, par exemple lorsque des menaces immédiates pèsent sur la vie ou la sécurité d'un individu.

Ce manuel s'appuie sur la définition proposée par le Conseil de l'Europe, qui repose sur une vision plus large du discours de haine. L'approche adoptée dans ces pages s'accorde aussi avec l'idée qu'il faut « agir » dès lors qu'une situation relève de cette définition. Toutefois, il est important de se rappeler qu'« agir » ne signifie pas forcément limiter ou supprimer la liberté d'expression : il existe bien d'autres façons de répondre au discours de haine ! Les informations de référence sur les stratégies de campagne abordent cette question plus en détail.

La dernière section de ce chapitre examine comment évaluer et classer les cas de discours de haine. Préalablement, toutefois, la question qui se pose est de savoir s'il faut s'attaquer au discours de haine en ligne, et pourquoi. Certains estiment qu'internet « va y mettre de l'ordre » et que nous devrions laisser toute latitude à la liberté d'expression, du moins dans cet espace !

La définition du discours de haine proposée par le Conseil de l'Europe couvre « toutes les formes d'expression », autrement dit, non seulement le discours, mais aussi les images et les vidéos, ou encore toute autre activité en ligne. La haine en ligne relève par conséquent aussi du discours de haine.

POURQUOI FAUT-IL S'ATTAQUER AU DISCOURS DE HAINE EN LIGNE ?

LE DISCOURS DE HAINE BLESSE

Les mots blessent, la haine aussi ! Le discours de haine est un problème majeur qui peut constituer une violation des droits humains. Le discours de haine en ligne n'est pas moins grave que sa forme hors ligne, mais il est souvent plus difficile à identifier et à combattre.

LES ATTITUDES NOURRISSENT LES ACTIONS

Le discours de haine est dangereux non seulement parce qu'il est préjudiciable en soi, mais aussi parce qu'il peut conduire à des violations des droits humains plus graves, dont la violence physique. S'il ne fait l'objet d'aucun contrôle, le discours de haine en ligne a des répercussions hors ligne, favorisant la montée des tensions raciales et d'autres formes de discrimination et de violence. Le potentiel de la haine à se répandre rapidement dans le monde virtuel aggrave les dommages qu'elle est susceptible de causer.

LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE, CE NE SONT PAS QUE DES « MOTS »

Internet nous permet de communiquer à grande vitesse, et de bien des façons, par exemple par des réseaux sociaux et des jeux en ligne, et très souvent de façon anonyme. La haine en ligne peut s'exprimer au moyen de vidéos et de photos, ainsi que dans ses formes « textuelles » plus habituelles. Les formes visuelles ou multimédias ont souvent un plus grand impact sur les attitudes conscientes et subconscientes.

Combien de façons y a-t-il de « haïr » en ligne ?

Une chanson, une vidéo, un tweet, une caricature, une image trafiquée...

LA HAINE CIBLE LES INDIVIDUS ET LES GROUPES

Le discours de haine peut viser des groupes qui, bien souvent, sont vulnérables à d'autres égards, comme les demandeurs d'asile, les minorités religieuses ou encore les personnes handicapées. Pour autant, les individus eux-mêmes sont de plus en plus ciblés par les discours de haine en ligne. L'impact en est parfois fatal, comme dans le cas du cyberharcèlement, qui a conduit à des suicides dans plusieurs affaires rapportées par les médias. Le discours de haine menace aussi la sécurité et la confiance en soi de quiconque s'identifie aux cibles du discours de haine.

Vous est-il arrivé de dire des choses en ligne que vous n'auriez pas dites en face à face ?

Le feriez-vous si vous pensiez ne pas pouvoir être identifié ?

INTERNET EST DIFFICILEMENT CONTRÔLABLE

Le discours de haine est davantage toléré en ligne que hors ligne, et y fait l'objet de moins de contrôles. Il est aussi plus facile (et moins risqué) de harceler en ligne que hors ligne, ne serait qu'à cause de la possibilité de se cacher derrière l'anonymat.

LES RACINES DU DISCOURS EN LIGNE SONT PROFONDÉMENT ANCRÉES

Les attitudes et les tensions sociales qui alimentent le discours de haine en ligne ont des racines profondément ancrées dans la société, qui sont d'ailleurs généralement les mêmes que celles qui incitent au discours de haine hors ligne. En s'attaquant au discours de haine en ligne, nous travaillons aussi à la réduction des cas de discours de haine hors ligne.

INTERNET N'EST PAS UNE ÎLE

L'activité en ligne est certes considérable, qui plus est en augmentation. Si elle caractérise la société moderne, elle ne doit pas pour autant être considérée comme un royaume où les règles normales du comportement humain ne s'appliquent pas. L'existence virtuelle de tout un chacun est étroitement corrélée à son existence « réelle ». Nos deux espaces de vie ne sont pas sans connexion : le monde virtuel est simplement devenu une partie importante du monde « réel ». Le discours de haine en ligne a souvent des conséquences dans notre quotidien : les acteurs, les sentiments, les expériences et les dynamiques en jeu sont les mêmes, en ligne et hors ligne.

INTERNET EST ENCORE JEUNE !

Notre compréhension du monde virtuel – et, plus encore, des lois et réglementations applicables à ce qui est généralement considéré comme acceptable ou inacceptable – est à bien des égards moins avancée que celle que nous avons du monde non virtuel. Les activités en ligne exigent d'être observées à travers le même prisme des valeurs générales qui nous guident dans nos activités hors ligne. Elles doivent aussi être soumises à la même législation et, notamment, être réglementées par les lois en vigueur en matière de droits humains.

INTERNET PEUT ÊTRE UN MONDE MEILLEUR !

Internet n'est ni plus ni moins que ce que les hommes en font. Comme dans la société « réelle », si certains comportements deviennent « acceptables », autrement dit, s'ils s'imposent comme la norme, ils sont alors susceptibles de prévaloir. Il nous appartient de déterminer les modes de comportement qui, selon nous, sont acceptables en ligne. Qui plus est, nous devons faire en sorte que ces comportements soient acceptés, plutôt que d'autres. Cela signifie que nous, citoyens et jeunes de tous âges, devons aussi nous intéresser à la façon dont internet est gouverné, et nous demander pourquoi certaines choses sont autorisées et d'autres pas.

Certains forums ou sites web ont leur propre « culture ».

Comment les jeunes peuvent-ils contribuer au développement d'une culture internet qui corresponde à leurs valeurs ?

LES MYTHES DE L'ANONYMAT ET DE L'IMPUNITÉ

Le discours de haine en ligne se propage et s'amplifie parce que ses effets dévastateurs sur les individus sont sous-estimés, mais aussi à cause de deux mythes concernant l'interaction sociale en ligne : l'impunité et l'anonymat. Or, il est possible de remonter jusqu'à l'auteur de tout acte en ligne, à condition que la volonté d'appliquer la loi soit suffisante. L'impression, toutefois, que tout individu peut publier ou republier des propos haineux sans laisser de traces rend plus facile l'expression du discours de haine que si l'auteur savait que son nom était accessible à tout un chacun.

L'anonymat s'accompagne du sentiment d'impunité : les auteurs de propos haineux sont conscients que leurs actes sont probablement illicites, injustes ou immoraux, mais ils sont convaincus que rien ne leur arrivera. L'impunité est aussi un mythe, parce que le discours de haine peut véritablement être un motif de poursuites dans de nombreux Etats membres.

Il convient par conséquent de s'attaquer aux deux mythes que sont l'anonymat et l'impunité, pour les faire tomber.

CLASSIFIER LE DISCOURS DE HAINE

LES FORMES D'EXPRESSION DE LA HAINE : DE MAL EN PIS

Toute réponse au discours de haine doit reconnaître que la haine s'inscrit dans un large spectre. Bien que, dans une certaine mesure, toutes les expressions de haine puissent être qualifiées de « mauvaises », il n'en reste pas moins qu'une forme d'expression peut toujours être pire qu'une autre ; elle peut, par exemple, être plus agressive, toucher un plus vaste public, provoquer davantage d'émoi, être potentiellement plus préjudiciable, etc.

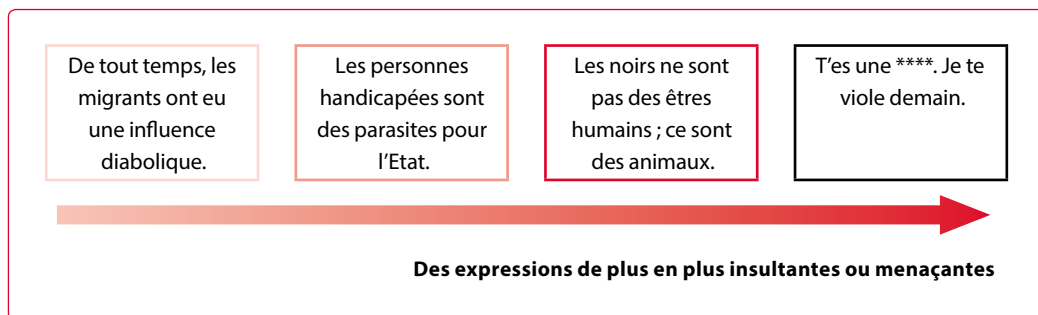
Toute tentative de réponse au discours de haine doit donc prendre en compte ces « degrés » de gravité, car de ces degrés va dépendre la réponse apportée. Pour être appropriée, une réponse au discours de haine ne doit pas imposer de restriction excessive à la liberté d'expression, mais reconnaître, pour tenter d'y remédier, les dommages qu'elle cause (ou qu'elle est susceptible de causer). La liste ci-après propose quelques aspects utiles à prendre en compte lors de l'évaluation de cas individuels d'expression de haine.

LE CONTENU ET LE TON

Certaines expressions de haine sont plus extrêmes que d'autres, recourent à des termes plus insultants, voire invitent d'autres à agir. A l'autre extrémité du spectre se trouvent les insultes modérées, ou encore les généralisations excessives qui présentent des groupes ou des individus sous un jour peu favorable (et qui peuvent être erronées).

Pour plus d'informations sur la liberté d'expression, y compris ses restrictions légitimes, voir page 176.

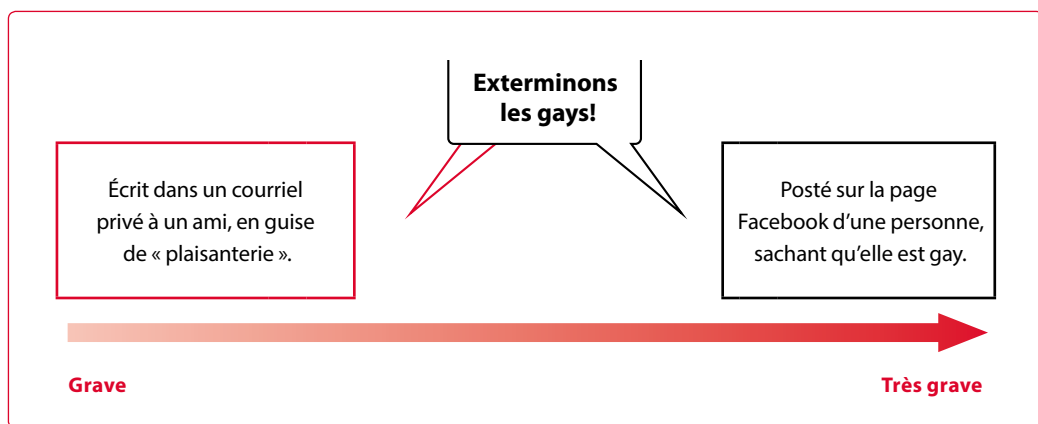
Ci-dessous une classification *provisoire*, basée seulement sur le contenu et le ton, des expressions de haine en fonction de leur « degré de gravité » :



Dans la pratique, il est difficile d'isoler le contenu ou le ton du contexte général. La prise en compte d'autres facteurs (voir ci-dessous) peut modifier la façon dont vont être classées ces affirmations ; par exemple, l'impact du commentaire sur les migrants peut être bien plus préjudiciable précisément parce qu'il fait appel à un langage beaucoup plus mesuré.

L'INTENTION DE L'AUTEUR DES PROPOS

En ligne en particulier, certaines personnes tiennent des propos sans véritablement en évaluer la portée. Nous blessons souvent les autres sans le vouloir, puis le regrettons ; il nous arrive même de retirer nos propos. Dans les deux exemples ci-dessous, les deux commentaires sont intolérants et désagréables, mais l'un est posté avec l'intention de blesser. De ce point de vue, les deux cas appelleraient une réponse différente.

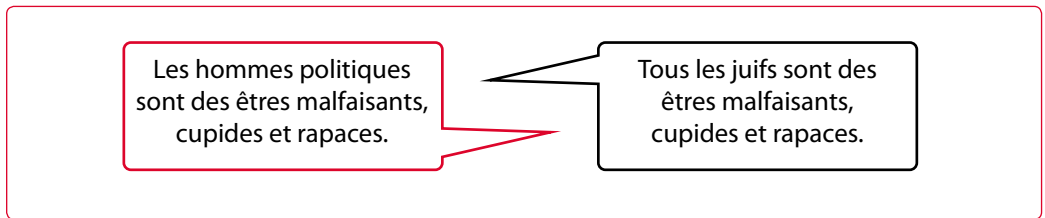


LES CIBLES OU LES CIBLES POTENTIELLES

Certains groupes ou individus peuvent être plus vulnérables que d'autres à l'égard de certaines critiques. Cela peut provenir de la façon dont ils sont globalement considérés par la société, de la façon dont ils sont représentés par les médias, ou encore de leur situation personnelle, qui les empêche de se défendre efficacement. Une insulte à l'encontre des musulmans, par exemple, est susceptible d'être bien plus préjudiciable dans un pays où la grande majorité est non musulmane ; les chrétiens peuvent se sentir plus menacés lorsque ce sont eux qui sont en minorité. Quant aux enfants, on estime dans la plupart des sociétés qu'ils requièrent une protection et une attention particulières.

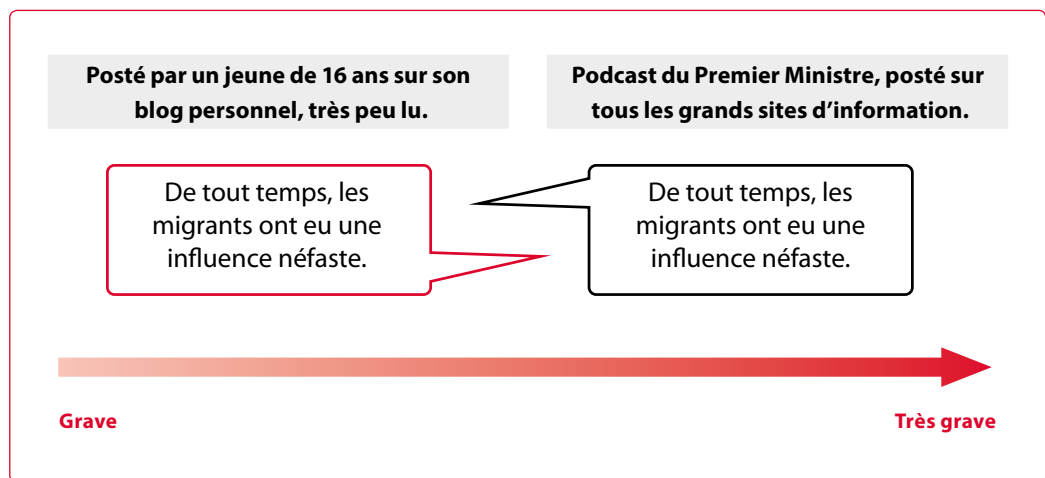
Les groupes les plus souvent visés par le discours de haine sont identifiés par la définition donnée en début de section, mais *tout individu* peut être la cible de propos haineux, même s'il ne s'inscrit pas dans l'une des catégories d'intolérance répertoriées.

L'exemple ci-après montre comment une même expression appliquée à des groupes différents peut avoir un impact très différent. L'expression figurant à droite risque d'être bien plus préjudiciable.



LE CONTEXTE

Certaines expressions de haine renvoient à des circonstances historiques et culturelles bien spécifiques. Elles peuvent également inclure d'autres facteurs comme le moyen utilisé et le groupe cible potentiel, des tensions ou des préjugés existants, l'« autorité » de la personne responsable des propos, etc.



L'IMPACT OU L'IMPACT POTENTIEL

L'impact réel ou potentiel sur les individus, les groupes ou la société dans son ensemble est l'une des considérations majeures dans l'appréciation d'une expression de haine, et dans l'examen de la réponse à y apporter. L'ampleur dans laquelle un individu ou un groupe a en réalité été affecté est souvent plus importante que l'appréciation par des personnes extérieures de l'impact produit. Par exemple, si un enfant est très gravement affecté par des commentaires que d'autres affirment avoir faits de façon « amicale », sa souffrance serait probablement plus grande encore si les autres avaient été autorisés à « exprimer véritablement leur opinion ».

HAINE, HAINE EN LIGNE ET DROIT INTERNATIONAL

Même si ce manuel ne donne pas la priorité au recours à des moyens juridiques, il n'est pas inutile de mentionner quelques interdictions par la loi du discours de haine, qui s'appliquent aussi dans le cyberspace.

- L'article 20 du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** affirme que « tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi ».
- L'article 4 de la **Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale** dispose que toutes les activités de propagande qui incitent à la discrimination raciale et qui l'encouragent sont illicites.
- L'article 10 de la **Convention européenne des droits de l'homme** protège la liberté d'expression, mais permet qu'elle soit soumise à des restrictions « pour la protection de la réputation ou des droits d'autrui », ainsi qu'à d'autres fins. Grâce à cet article, certains Etats peuvent interdire quelques cas de discours de haine dans leur pays.
- L'article 17 de la Convention interdit tout acte « visant à la destruction des droits ou libertés [reconnus dans la présente Convention] ». Cet article a aussi servi à légitimer certaines restrictions imposées par des gouvernements à des formes de discours de haine.

Pour plus d'informations sur les droits humains et le droit en la matière, voir la section 5.2 sur les droits humains.

Savez-vous quelles sont les formes de discours de haine interdites dans votre pays ?

À l'échelle du Conseil de l'Europe, un autre instrument de droit international applicable est la Convention sur la cybercriminalité (également connue sous le nom de Convention de Budapest, 2001). La Convention sur la cybercriminalité est le seul instrument international contraignant en la matière. Il fait office de référence pour tout pays qui souhaite élaborer une législation nationale d'ensemble contre la cybercriminalité, et sert de cadre à la coopération internationale entre les Etats parties à ce traité. Le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (2003), est ouvert à la signature des Etats parties à la Convention. Il définit le matériel raciste et xénophobe par « tout matériel écrit, toute image ou toute autre représentation d'idées ou de théories qui préconise ou encourage la haine, la discrimination ou la violence, contre une personne ou un groupe de personnes, en raison de la race, de la couleur, de l'ascendance ou de



l'origine nationale ou ethnique, ou de la religion, dans la mesure où cette dernière sert de prétexte à l'un ou l'autre de ces éléments, ou qui incite à de tels actes». Le Protocole fait obligation aux Etats membres de prendre certaines mesures tendant à interdire et à criminaliser les actes de racisme et de xénophobie. Le Comité de la Convention rassemble des représentants des parties à la Convention pour les consulter sur la mise en œuvre de l'instrument dans les Etats membres et les mesures de soutien à prendre.

En 2015, l'ECRI, (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe), a adopté la Recommandation de politique générale n° 15 sur la lutte contre le discours de haine. Dans cette recommandation, elle invite les personnalités publiques à des réactions rapides face aux conséquences dangereuses du discours de haine; à retirer tout soutien financier et autre aux partis politiques qui recourent activement au discours de haine; et à criminaliser ses manifestations les plus extrêmes tout en respectant la liberté d'expression. La Recommandation souligne que les mesures dirigées contre le discours de haine doivent être fondées, proportionnées, non discriminatoires et qu'elles ne doivent pas servir à restreindre la liberté d'expression ou de réunion ni à éliminer tout critique de politiques officielles, l'opposition politique et certaines croyances religieuses. La Recommandation peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/recommendation-no.15>.

5.2 LES DROITS HUMAINS

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Article 1, Déclaration universelle des droits de l'homme

Le discours de haine soulève de multiples questions liées aux droits humains. Du point de vue juridique, certains cas de discours de haine, mais aussi certaines tentatives pour les limiter ou les interdire, touchent aux droits humains. Sous l'angle des attitudes ou des valeurs, presque toutes les formes de discours de haine découlent d'attitudes racistes ou discriminatoires, qui sont toutes deux des préoccupations relevant des droits humains. Enfin, concernant l'éducation, dans son sens le plus large, les droits humains offrent l'un des cadres les plus concrets pour comprendre et s'attaquer au discours de haine en ligne.

Cette section comprend des informations de référence sur les principes des droits humains, le droit des droits humains et la façon dont les droits humains s'appliquent au discours de haine en ligne. Certains des droits spécifiques qui concernent le plus directement le discours de haine en ligne sont abordés dans d'autres sections.

LES DROITS HUMAINS, C'EST QUOI ?

Points clés

- Les droits humains sont des normes reconnues au plan international, avec pour socle un ensemble de valeurs universelles adoptées par tous les gouvernements du monde.
- Les droits humains reposent sur l'idée que tous les êtres humains sont dignes de respect et qu'aucun ne doit endurer des souffrances telles qu'il se sente *moins qu'un être humain*. Tous les êtres humains sont *égaux* concernant ce respect, et leur *dignité* doit être considérée comme une valeur fondamentale.
- Les droits humains sont consacrés par le *droit international*, dont découlent des obligations qui s'imposent à tous les gouvernements du monde. Les gouvernements ont l'obligation de veiller à ce que les besoins fondamentaux de tout un chacun soient satisfaits, y compris le respect de sa dignité personnelle.
- Les droits humains ne sauraient garantir aux individus de vivre dans le luxe, protégés de tout danger et de toute atteinte. Les droits humains sont une référence, un ensemble de *normes minimales* qui établissent ce qui est nécessaire à tout individu pour vivre dans la dignité.
- La plupart des droits humains peuvent faire l'objet de *restrictions* dans certaines circonstances, si cela est nécessaire à la protection des droits d'autrui ou à l'intérêt de la société dans son ensemble. Un certain nombre de droits humains, comme le droit à la vie et le droit à ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants, ne sauraient faire l'objet d'aucune restriction.

LES DROITS HUMAINS ET LE DROIT

Les droits humains sont consacrés par divers systèmes juridiques, qui créent des obligations pour les gouvernements à différents niveaux. Les instruments fondamentaux en matière de droits humains, ainsi que certains des droits qu'ils énoncent, sont illustrés par le diagramme en page 172.

LES DROITS HUMAINS AU NIVEAU INTERNATIONAL

Les Nations Unies (Onu) ont élaboré plusieurs traités pour la défense des droits humains qui définissent des obligations pour les gouvernements eu égard au respect des individus. Ces principaux instruments sont les suivants :

- La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH). La DUDH a été rédigée en 1948 dans le sillage immédiat de la seconde guerre mondiale. Tous les gouvernements du monde l'ont reconnue ; elle forme la base des droits et principes fondamentaux que l'on retrouvera dans tous les traités de défense des droits humains qui seront signés par la suite.
- Le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (PIRDCP) a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966. Il élargit la portée de nombreux droits énoncés dans la DUDH.
- Le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** (PIREDESC) a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en même temps que le PIRDCP. Il couvre les principaux autres droits consacrés par la DUDH.

Tous les gouvernements européens ont convenu de respecter, de protéger et d'appliquer les droits contenus dans la déclaration internationale des droits humains (International Bill of Rights). Ils ont également signé divers autres traités internationaux en matière de droits humains, dont la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

AU NIVEAU RÉGIONAL

C'est le Conseil de l'Europe – et, dans une moindre mesure, l'Union européenne – qui est à l'origine de la création du cadre européen des droits humains, et qui veille à son respect.

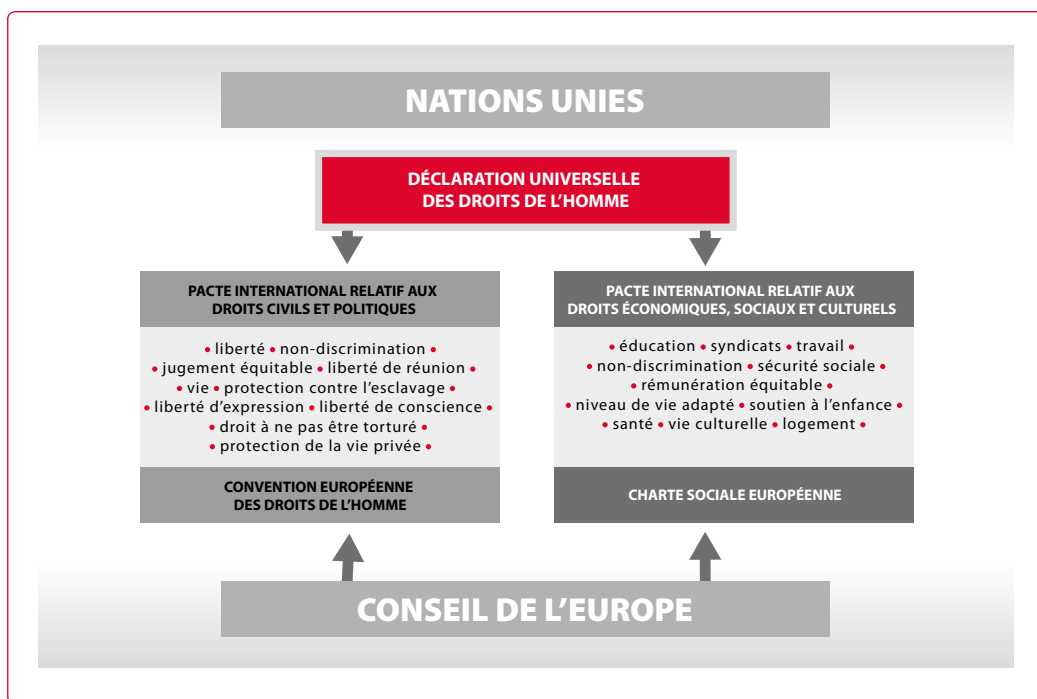
Les deux traités du Conseil de l'Europe ci-dessous divisent les droits énoncés par la DUDH de la même façon que les pactes internationaux susmentionnés, mais ils ont été adoptés plus tôt.

- La **Convention européenne des droits de l'homme** a été adoptée en 1953. Elle prévoit plus ou moins les mêmes droits que le PIRDCP. La **Cour européenne des droits de l'homme** a été créée en 1959 pour superviser le respect de la Convention par les Etats membres du Conseil de l'Europe.
- La **Charte sociale européenne** a été adoptée en 1961. Elle prévoit des droits plus ou moins identiques à ceux énoncés par le PIREDESC. Le respect de ces droits fait l'objet du suivi du Comité européen des droits sociaux, qui examine les rapports soumis par les gouvernements (et parfois d'autres acteurs, comme des syndicats et d'autres ONG).

AU NIVEAU NATIONAL

De nombreux pays se sont aussi dotés de protections des droits humains, qui sont intégrées dans leur législation nationale. Le cas échéant, les violations potentielles de droits humains sont entendues par des tribunaux nationaux.

QUELS DROITS HUMAINS POSSÉDONS-NOUS ?



LES DROITS HUMAINS ET LE DISCOURS DE HAINE

Le discours de haine soulève de multiples questions liées aux droits humains :

CAUSES SOUS-JACENTES

Le discours de haine est alimenté par des stéréotypes négatifs qui appréhendent certains groupes ou individus comme inférieurs, différents et moins dignes de respect. Les droits humains, en revanche, considèrent les êtres humains comme *égaux* en termes de droits humains et également dignes de respect. La non-discrimination en est un principe fondamental. Par conséquent, promouvoir le respect des droits humains est une façon d'éviter la propagation des attitudes qui incitent au discours de haine.

IMPACT IMMÉDIAT

Les pires expressions du discours de haine constituent elles-mêmes une forme de discrimination et une violation des droits humains. Le discours de haine aliène, marginalise et sape la dignité personnelle, bien souvent d'individus déjà vulnérables à d'autres égards. Lorsque le discours de haine vise des personnes, par exemple dans le cas du cyberharcèlement, il peut aussi bafouer le droit à la vie privée, voire s'apparenter à un traitement inhumain et dégradant. Cela étant, le discours de haine ébranle la confiance, la dignité et la sécurité de *quiconque* est assimilé aux groupes qui en sont la cible.

LES CONSÉQUENCES DU DISCOURS DE HAINE

Si le discours de haine ne rencontre aucune opposition, il favorise l'aggravation des violations des droits humains. Les stéréotypes négatifs se répandent à travers la société, certains groupes sont de plus en plus marginalisés et isolés, les conflits et la division se renforcent, et les abus ou les menaces s'intensifient tandis que de nouvelles limites sont testées. Dans le pire des cas, de simples « expressions » de haine se transforment en violences physiques. Le discours de haine peut conduire aux crimes de haine, et porter atteinte à des droits humains comme la sécurité et la sûreté de la personne. Les crimes de haine, dont le génocide, s'accompagnent toujours de propos haineux. Tous les propos haineux ne se traduisent pas par des crimes de haine, mais les crimes de haine impliquent systématiquement des discours de haine.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Les mesures prises pour lutter contre le discours de haine peuvent aussi toucher à certains droits humains, car la liberté d'expression est un droit fondamental – tout comme la liberté de pensée, de conscience ou de religion. Ceux qui sont accusés d'inciter à la « haine » font souvent appel à ces droits.

Une bonne compréhension des droits humains peut aider à résoudre ce conflit apparent. L'une des difficultés essentielles inhérentes au combat contre le discours de haine est la capacité à identifier l'équilibre le plus juste entre la liberté d'expression et la protection d'autres droits, que peuvent précisément remettre en question les formes d'expression les plus violentes.

SE SERVIR DES DROITS HUMAINS POUR LUTTER CONTRE LE DISCOURS DE HAINE

L'éducation aux droits humains est un outil puissant pour lutter contre le discours de haine en ligne, car elle permet de développer chez les jeunes les connaissances, les capacités et les attitudes nécessaires pour appréhender le discours de haine au moyen d'une approche basée sur les droits humains. Cette approche contribue au développement de l'empathie et du respect des autres. Qui plus est, elle encourage la participation active et favorise un sentiment de « pouvoir ».

Pour plus d'informations sur les droits humains, voir le chapitre 4 de *Repères* : www.coe.int/compass

LES DROITS HUMAINS ET INTERNET

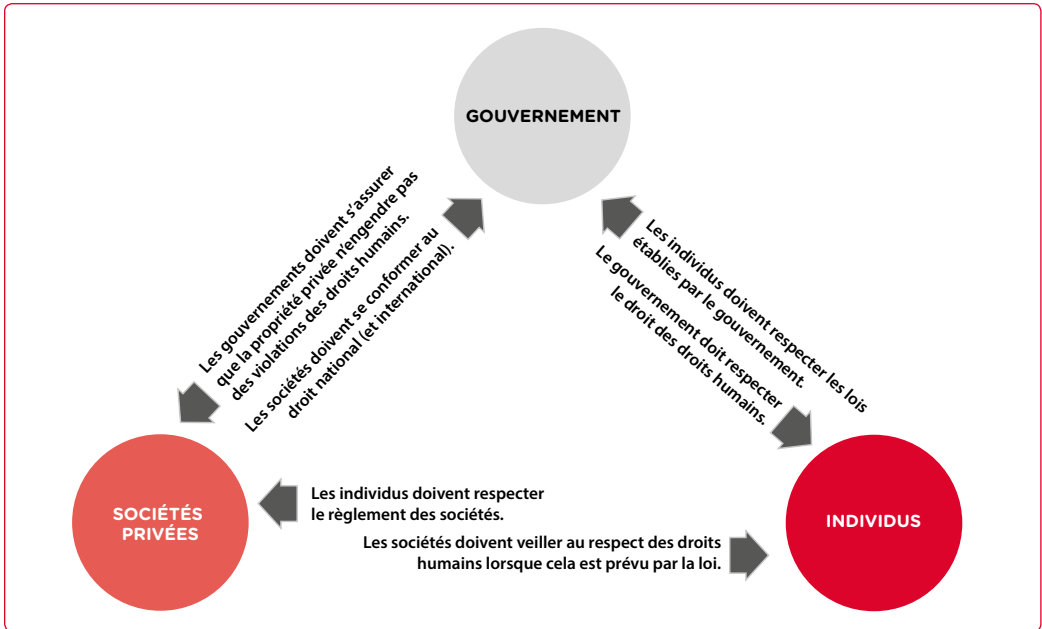
ELÉMENTS CLÉS

- Les droits humains et leur protection priment toujours sur les règles et réglementations fixées par les sociétés privées.
- En exerçant ses droits sur internet, tout individu devrait être protégé d'ingérence illicite ou de harcèlement.
- Tout individu dont les droits et libertés sont violés sur internet est en droit de rechercher aide et soutien.

internet est en grande partie la propriété de sociétés privées, qui le contrôlent. Or, les droits humains sont des règles qui s'imposent véritablement aux gouvernements, et non aux entreprises privées, ce qui rend la protection des droits humains sur internet plus compliquée. Si un centre commercial ou une boîte de nuit privée veut interdire le port de jeans, les manifestations ou la distribution d'informations sur une autre entreprise – qui sont autant de formes d'expression –, vous ne pouvez plaider la liberté d'expression et faire appel à la Cour européenne des droits de l'homme ! De la même façon, les sociétés privées peuvent en général fixer des règles auxquelles les individus doivent se conformer lorsqu'ils utilisent des services qui sont leur propriété. Si les règles ne leur conviennent pas, les utilisateurs ont la possibilité de s'en plaindre ; mais la sanction ultime consistera simplement à ne pas utiliser ces services.

Pour autant, cela ne signifie pas que ces sphères qui sont la propriété de sociétés privées, dont internet, ne sont pas soumises au droit des droits humains ! Les droits humains imposent aux gouvernements (au moins) deux types d'obligations :

1. Les droits humains fixent des limites à ce que les gouvernements sont *activement* autorisés à faire. Par exemple, les gouvernements n'ont pas le droit d'interdire toute opposition politique, de pratiquer la torture ou encore de priver un individu de sa liberté sans raison valable.
2. Les droits humains obligent les gouvernements à prendre des mesures positives pour s'assurer que les droits sont protégés comme il se doit. Cela peut signifier voter des lois qui interdisent la discrimination, garantir que tout acte de violence fasse l'objet de poursuites (et de sanctions) ou encore veiller à ce que les victimes bénéficient d'une protection adaptée.



Autrement dit, les gouvernements doivent veiller à ce que les espaces « privés » ne soient pas vecteurs de violations des droits humains.

De plus en plus d'affaires judiciaires concernent des violations des droits humains sur internet.

La Cour européenne des droits de l'homme a affirmé dans ses arrêts que les Etats ont pour obligation la protection des droits et des libertés fondamentales des individus sur internet, et plus précisément la liberté d'expression, la protection des enfants et des jeunes, la protection de la moralité et des droits des autres, en luttant contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes de discrimination.

En théorie, la sécurité des individus dans les cyberspaces « privés » relève autant de la responsabilité des gouvernements que leur sécurité dans le monde « réel ». Mais, dans la pratique, les gouvernements interviennent beaucoup moins dans le monde « virtuel » que dans le monde « réel ».

Qui plus est, la distinction entre espace privé et espace public semble floue, et exige que l'on s'interroge. Tous les sites ne sont pas privés, et même lorsqu'ils le sont, la question de la responsabilité publique se pose. Un réseau social qui rassemble 500 millions de personnes saurait-il être purement et simplement une société privée ?

Le Mouvement contre le discours de haine a été invité par des représentants de la jeunesse du Conseil de l'Europe à revendiquer internet en tant qu'espace public dont les intérêts dépassent largement les intérêts des entreprises privées.

À ne pas oublier : ce n'est pas parce qu'il y a relativement peu de lois pour réglementer l'expression sur internet que les individus sont encouragés à dire et à faire n'importe quoi ! internet deviendra ce que les internautes décideront d'en faire, et les jeunes devraient avoir la possibilité de s'exprimer autant que n'importe qui à ce sujet !

5.3 LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 19, Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LE DISCOURS DE HAINE

La liberté d'expression est essentielle dans toute action visant à protéger les droits humains et à lutter contre le discours de haine. Si toutes les formes d'abus ou de haines sont déplaisantes, et que beaucoup sont probablement racistes, toute tentative pour restreindre ou éradiquer les expressions de haine doit prendre en compte les droits des deux parties impliquées. Et cela inclut les droits des auteurs des expressions de haine. Cela peut paraître étrange, mais le respect des droits humains est presque toujours une question d'équilibre entre différentes revendications de droits. Même si nous n'apprécions guère les auteurs d'abus et d'actes criminels, ou encore ceux qui profèrent des injures, il existe des protections des droits humains qui s'appliquent également à ces personnes.

La liberté d'expression – ou encore le droit à la liberté d'expression – est considérée comme un droit humain fondamental pour deux raisons principales : tout d'abord, parce que c'est un droit important pour les individus et, ensuite, parce que c'est un droit important pour la société. La liberté d'expression fait partie de ces besoins qui sont essentiels à la dignité humaine ; elle joue également un rôle de premier plan dans toute société démocratique. Sans liberté d'expression, il ne peut y avoir de démocratie ; et, sans démocratie, il est impossible de protéger les droits humains.

La liberté d'expression est « l'un des fondements essentiels de toute société démocratique et parmi les premières conditions de ses progrès et de l'épanouissement de tout être humain ».

Cour européenne des droits de l'homme, affaire Handyside c. Royaume-Uni

Dans le langage courant, les gens font souvent référence au droit à la liberté d'« expression ». En fait, la liberté d'expression couvre toutes les formes d'expression humaine, dont l'expression écrite, les images, le théâtre, les vidéos et la musique. C'est donc un droit tout particulièrement pertinent pour l'activité en ligne : toute activité en ligne est une forme d'expression, potentiellement couverte par ce droit.

POURQUOI LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EST-ELLE IMPORTANTE ?

ELLE FAIT PARTIE DE L'ÊTRE HUMAIN !

Les pensées, les opinions et les convictions d'un individu sont une part importante de son identité. Empêcher un individu de s'exprimer revient à le priver d'une partie de sa personnalité, à réduire son identité. Les droits humains visent dans une large mesure à préserver la possibilité qui est la nôtre d'exercer un contrôle personnel sur nos propres vies – autrement dit, notre autonomie.

Limiter la liberté d'expression des individus revient à limiter leur possibilité de participer à la société. Or, la participation est en soi un droit humain fondamental, à la fois en tant que forme d'interaction sociale et moyen d'influer sur les décisions qui peuvent être prises en notre nom. La participation est la colonne vertébrale de la démocratie et de la citoyenneté.

ELLE EST IMPORTANTE POUR LA DÉMOCRATIE

Le débat et la discussion sont des fondements de toute société démocratique. Les idées naissent du partage et de la démarche qui consiste à les préciser, à les associer et à les comparer à d'autres interprétations. La créativité et la vérité dépendent de l'échange d'idées, et un échange d'idées pratiqué en toute liberté contribue à la richesse de la société.

Le débat et la discussion sont aussi des moyens de faciliter les échanges entre les êtres humains. Nous comprenons les autres en écoutant leurs opinions, parfois en manifestant notre désaccord, pour finalement parvenir à un consensus propice au « vivre-ensemble ». C'est là un aspect important d'une société faite de cohésion.

La liberté d'expression est donc importante parce qu'elle permet le développement et l'épanouissement à la fois de la société, mais également des individus. Faire barrage à la liberté d'expression est une mesure qu'il faut avoir de très bonnes raisons de prendre.

QUE DIT LA LOI ?

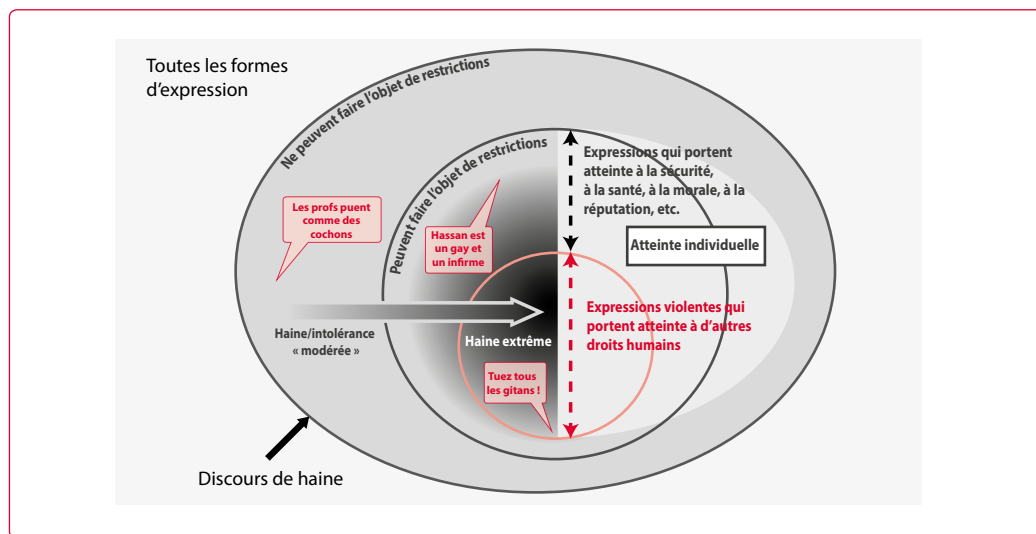
LES LIMITES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le diagramme illustre les grandes formes d'expression qui peuvent ou doivent faire l'objet de restrictions en vertu du droit international des droits humains. Êtes-vous d'accord avec ces frontières et ces restrictions ? Pensez-vous qu'il faudrait restreindre l'expression davantage (ou moins) ?

Malgré les solides raisons qui motivent la protection de la liberté d'expression, les traités de défense des droits humains reconnaissent aussi que l'expression en soi est un « acte » qui a le potentiel de blesser autrui, voire de menacer la société dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle la liberté d'expression fait partie de ces droits qui peuvent être limités dans certaines circonstances et qui, occasionnellement, *devraient* faire l'objet de restrictions. Il convient d'instaurer un équilibre entre le fait d'autoriser les individus à exprimer leurs pensées profondes et le fait de veiller à ce que cela ne porte pas atteinte aux droits d'autrui, ou ne cause des dommages plus grands encore à la société.

L'article 19 de la DUDH et l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) protègent tous deux la liberté d'expression. L'article 10 énonce les conditions qui doivent être satisfaites si un gouvernement souhaite mettre des limites à la liberté d'expression ou punir une expression inacceptable. Si ces

conditions ne sont pas remplies, toute restriction sera considérée comme une violation des droits humains. Toutefois, une relative souplesse permet une large interprétation de ces conditions, afin que les différents pays puissent répondre à des considérations qui leur sont spécifiques de la façon la plus appropriée.



QUE DIT LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ?

Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières.

Article 10, paragraphe 1, CEDH

Premièrement, la Convention affirme que la liberté d'expression est importante et doit être protégée. Deuxièmement, elle inclut dans la liberté d'expression :

- le droit à la liberté d'opinion ;
- la liberté de recevoir des informations « sans ingérence d'autorités publiques » ;
- la liberté de communiquer des informations « sans ingérence d'autorités publiques ».

Troisièmement, dans certaines circonstances, en cas de besoin social impératif, l'article 10 autorise certaines restrictions à la liberté d'expression. Toutefois, toute restriction doit constituer une nécessité pour répondre à un besoin social, et doit être proportionnée à ce besoin ; en d'autres termes, cette restriction ne doit pas être excessive.

Cette exigence de « proportionnalité » signifie que la censure, en tant que restriction générale, n'est pas considérée comme compatible avec le droit des individus à la liberté d'expression. Les cas doivent être examinés individuellement et, autant que possible, l'expression doit être permise. Il convient alors de déterminer des méthodes alternatives pour protéger ceux qui pourraient être affectés dans des circonstances spécifiques.

ARTICLE 10

Féret c. Belgique

Lors de la campagne électorale, plusieurs types de tracts avaient été distribués avec notamment pour message de « s'opposer à l'islamisation de la Belgique », d'« interrompre la politique de pseudo-intégration » et de « renvoyer les chômeurs extra-européens ». A cause de cela, le député belge et président du parti politique Front National/Nationaal Front en Belgique a été condamné pour incitation à la discrimination raciale.

Devant la Cour européenne des droits de l'homme, il a fait valoir que son droit à la liberté d'expression avait été violé. La Cour a conclu à la non-violation de l'article 10 ; elle a aussi estimé que son message, diffusé dans le contexte électoral, constituait bien une incitation à la haine raciale.

ARTICLE 17 DE LA CEDH

ARTICLE 17

Norwood c. Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, un citoyen britannique a été condamné pour attaque aggravée envers un groupe religieux. Il avait apposé sur sa fenêtre une affiche du Parti national britannique, auquel il appartenait, représentant les Twin Towers en flammes. Une phrase était jointe à l'image, « Islam dehors - protégeons le peuple britannique », ainsi que les symboles d'un croissant et d'une étoile dans un signe d'interdiction. Devant la Cour européenne des droits de l'homme, il a soutenu que sa liberté d'expression avait été violée. La Cour a déclaré sa requête irrecevable. Elle a estimé qu'une attaque aussi véhémente contre un groupe religieux, établissant un lien entre l'ensemble du groupe et un acte terroriste grave, était contraire aux valeurs proclamées et garanties par la Convention, à savoir la tolérance, la paix sociale et la non-discrimination, et que le requérant ne pouvait dès lors pas bénéficier de la protection de l'article 10 (liberté d'expression).

Garaudy c. France

L'auteur d'un ouvrage intitulé *Les mythes fondateurs de la politique israélienne* avait été condamné en France pour contestation de crime contre l'humanité, diffamation publique envers un groupe de personnes – en l'espèce, la communauté juive –, et provocation à la haine raciale. Il soutenait que sa liberté d'expression avait été violée. La Cour européenne des droits de l'homme a déclaré sa requête irrecevable. Elle a estimé que le contenu des propos du requérant constituait une négation de l'Holocauste. Elle a affirmé que les propos contestant la réalité de faits historiques clairement établis ne poursuivaient pas de but scientifique ou historique, mais l'objectif de réhabiliter le régime national-socialiste et d'accuser de falsification de l'histoire les victimes elles-mêmes. Estimant que de tels actes étaient manifestement incompatibles avec les valeurs fondamentales de la Convention, la Cour a appliqué l'article 17 (interdiction de l'abus de droit) et a affirmé que le requérant ne pouvait se prévaloir des dispositions de l'article 10 (liberté d'expression).

Outre le droit à la liberté d'expression, la CEDH comporte un article qui interdit tout acte « visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans la présente Convention ». Peuvent être inclus les cas extrêmes de discours de haine (et le discours de haine en ligne).

L'article 17 signifie que tout individu appelant à une action violente à l'encontre de certains groupes ne pourra bénéficier de la protection de la liberté d'expression. Il n'existe pas de droit dont il est possible de se prévaloir lorsque des personnes ont été attaquées ou tuées.

QUI UTILISE L'ARTICLE 10 ?

Bien qu'il soit fait obligation aux gouvernements de restreindre la liberté d'expression lorsqu'elle est susceptible d'être préjudiciable, généralement, les affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme au titre de l'article 10 ne concernent pas des gouvernements qui ont « failli » à leur obligation d'agir. Il s'agit plutôt de remettre en question des cas dans lesquels un gouvernement a pris une mesure pour restreindre la liberté d'expression, peut-être pour protéger certains groupes ou individus, lorsque cette restriction paraît excessive. Le droit à la liberté d'expression est important eu égard au discours de haine, car il nous aide à comprendre pourquoi il convient de « tolérer » certaines formes (modérées) d'intolérance dans une société démocratique, et parce qu'il définit certaines limites à ce que les individus pourraient être autorisés à dire.

Les victimes de discours de haine doivent normalement faire valoir leurs préoccupations concernant leurs droits en vertu d'un autre article, par exemple le droit à ne pas subir de discrimination ou encore le droit à la vie privée.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET INTERNET

Le suivi du respect des droits humains dans le monde virtuel progresse, et le problème que pose le discours de haine en ligne confère une urgence particulière au débat.

Le Conseil de l'Europe a publié un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet, afin d'aider les particuliers à comprendre leurs droits en ligne. Le guide, qui s'appuie sur la Convention européenne des droits de l'homme, rappelle que les droits humains sont une réalité hors ligne et en ligne. Il précise aussi comment s'applique la liberté d'expression et d'information sur internet.

Vous trouverez plus d'informations sur la façon dont fonctionne le droit des droits humains dans le monde virtuel à la section 5.2 consacrée aux droits humains, en page 174. Concernant la liberté d'expression, voici quelques points clés :

LA DIMENSION « NON GÉOGRAPHIQUE » D'INTERNET

De nombreux fournisseurs d'accès ainsi que la plupart des moteurs de recherche et des sites de réseaux sociaux les plus populaires sont basés aux USA, ou dans d'autres pays où les moyens de poursuite sont limités. La vision américaine de la liberté d'expression diffère de celle promue par le droit européen des droits humains, et notamment, de l'interprétation de cette législation par la Cour européenne des droits de l'homme. Dès lors, il est bien plus difficile de restreindre la liberté d'expression en vertu du droit amé-

ricain, même lorsque l'expression est ouvertement raciste ou incite à la violence. Cela signifie que les sites qui sont basés sur des serveurs américains sont difficiles à supprimer et qu'il n'est pas toujours possible de poursuivre les auteurs d'incitations à la haine.

LA DIFFICULTÉ DE CONTRÔLER LE CYBERESPACE

Internet est un vaste espace, en partie sous le contrôle de ses utilisateurs et non soumis à une gouvernance ou un contrôle externe. Même lorsqu'il y a de bonnes raisons de supprimer un site, peut-être parce qu'il incite à la violence à l'encontre d'une communauté particulière, il est relativement facile pour les propriétaires ou les gestionnaires du site de créer un nouveau site avec une adresse différente et de remettre en ligne le contenu original.

LA NÉCESSITÉ DE PRÉSERVER LES BÉNÉFICES D'INTERNET

Pour beaucoup de personnes, l'un des points forts d'Internet réside dans la facilité avec laquelle il est possible de l'utiliser pour communiquer. Un mécanisme plus systématique de contrôle et de censure pourrait certes contribuer à réduire le volume de discours de haine qui circule dans le cyberspace, mais sa mise en place aurait des répercussions significatives sur les habitudes d'utilisation des internautes. Cela réduirait notamment le rôle que joue Internet en tant que forum de discussion libre.

PROPRIÉTÉ : LE RÔLE DES SOCIÉTÉS PRIVÉES

Le fait que la plupart des sites soient la « propriété » de personnes ou de sociétés privées signifie que, en l'absence de lois réglementant la façon dont ils devraient répondre à la haine ou aux incitations à la violence, ces sites se trouvent relativement « libres » d'autoriser n'importe quel contenu. Les droits humains sont des lois auxquelles les gouvernements doivent se conformer, tandis que la société privée se doit simplement d'obéir aux lois que les gouvernements estiment être nécessaires !

Bien évidemment, les sociétés privées obéissent également à la « loi du marché », et c'est souvent la pression des utilisateurs des services qui les amènent à modifier leurs politiques. C'est pourquoi il est particulièrement important que les jeunes fassent entendre leur voix au sujet du discours de haine en ligne à ceux qui sont responsables des sites qu'ils utilisent. Des campagnes en ligne couronnées de succès, comme celle conduite en 2013 par diverses ONG pour supprimer sur Facebook des contenus légitimant la violence à l'encontre des femmes, mettent néanmoins en lumière que les frontières entre espace public et privé en ligne sont de plus en plus floues. Qui plus est, de telles campagnes démontrent aussi qu'il est impossible pour les États de compter sur la seule autorégulation. Car l'espace en ligne est aussi un espace public...

5.4 LE RACISME ET LA DISCRIMINATION

[L]’expression « discrimination raciale » vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l’ascendance ou l’origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l’exercice, dans des conditions d’égalité, des droits de l’homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.

Article 1^{er}, Convention internationale des Nations Unies sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale

LE LIEN AVEC LE DISCOURS DE HAINE

Le discours de haine est presque toujours la conséquence d’attitudes racistes ou discriminatoires, et ce discours est lui-même souvent discriminatoire par nature.

La façon la plus appropriée de concevoir la discrimination est comme le « contraire » de l’égalité. En vertu du droit des droits humains, les individus sont égaux en droits. Lorsqu’il est porté atteinte aux droits d’un individu simplement à cause de la façon dont les autres le considèrent, ou dont il se considère lui-même, il y a discrimination. Insulter une personne, en ligne ou hors ligne, parce qu’elle est considérée comme étrangère, handicapée, homosexuelle, de sexe féminin, ou pour toute autre raison, est une forme de discrimination. La discrimination est souvent raciste par nature. Lorsque le discours de haine cible une personne à cause de sa « race », de son origine ethnique ou nationale, il s’agit d’un acte à la fois discriminatoire et raciste.

ATTITUDES ET ACTIONS

Il convient de s’attaquer au discours de haine non seulement dans ses formes d’expression visibles, mais également à la racine, en d’autres termes au niveau des attitudes. Le discours de haine se développe à partir d’attitudes racistes et de stéréotypes négatifs, dont il contribue au renforcement. Si personne ne s’y oppose, il peut avoir des répercussions sur la société, en aggravant les stéréotypes et en renforçant le risque d’autres abus, y compris, parfois, des violences physiques. Il a été constaté que les violations massives des droits humains, comme les génocides et les nettoyages ethniques, sont toujours précédées ou accompagnées d’un discours de haine.

DÉFINITIONS

LES STÉRÉOTYPES

Les stéréotypes sont des convictions ou des visions partagées au sujet de certains groupes ; ils peuvent être positifs, négatifs ou neutres. Même s’ils sont utiles à certains égards, les stéréotypes deviennent nuisibles

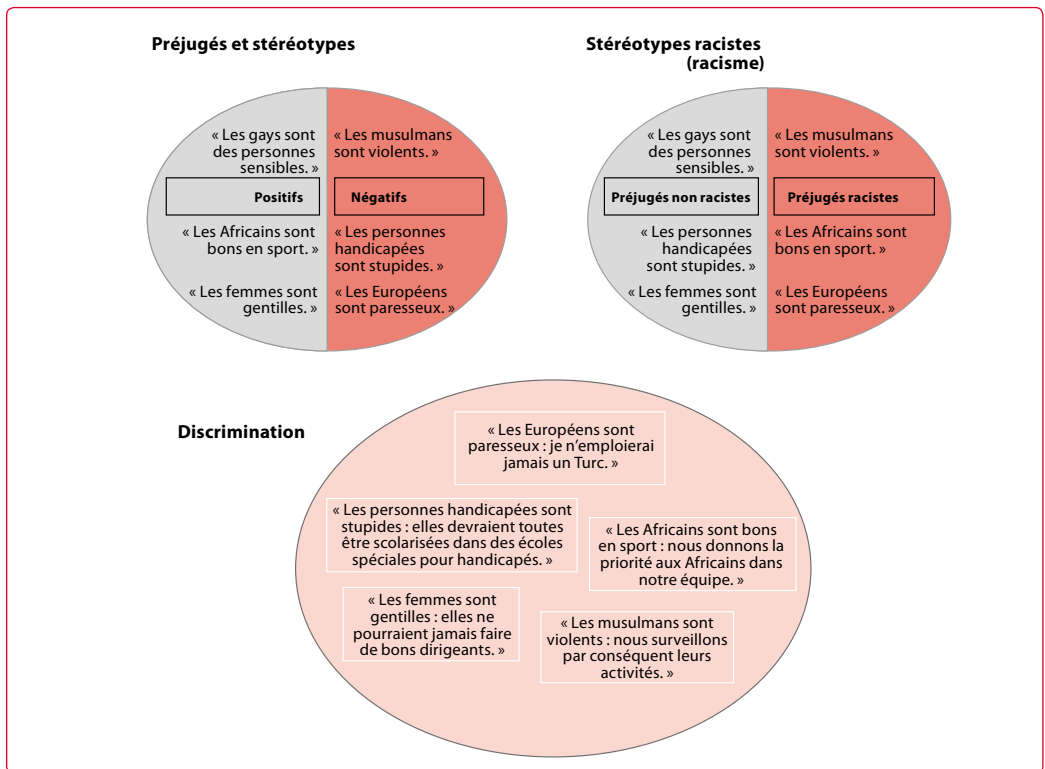
lorsqu'ils sont appliqués rigide­ment aux individus et servent à justifier des traitements ou des comportements différents à l'égard de certains groupes. Les stéréotypes sont des généralisations qui ne peuvent être valables pour tous les individus !

Voici quelques exemples de stéréotypes : « les hommes sont plus forts que les femmes », « les footballeurs courent plus vite que les autres » et « tous les cygnes sont blancs ».

LES PRÉJUGÉS

Un préjugé est un type de stéréotype spécifique, qui contient une évaluation ou un jugement. De nombreux stéréotypes, neutres à première vue, contiennent en réalité un élément de jugement. Par exemple, « les femmes ne sont pas douées pour les jeux informatiques » semble être un constat mais, en réalité, il s'agit d'un jugement sur les capacités techniques des femmes.

Même lorsque les stéréotypes ou les préjugés semblent positifs, ils ont presque toujours une connotation négative. L'affirmation selon laquelle « les Australiens sont les personnes les plus généreuses au monde » est certes positive au sujet des Australiens, mais elle implique que les autres peuples ne sont pas aussi généreux ! L'affirmation « les Africains sont bons en sport » peut aussi être interprétée comme « les Africains ne sont bons qu'en sport ». Si le nationalisme et le patriotisme peuvent paraître positifs sur le fond, ils peuvent rapidement laisser la place au racisme.



LE RACISME

Lorsqu'un stéréotype ou un préjugé a pour motif la couleur d'une personne, ou encore son origine ethnique ou nationale, il est probablement raciste, qu'il soit positif ou négatif. Le racisme est une idéologie qui détermine des comportements discriminatoires ou insultants à l'encontre de personnes à cause de leur « infériorité » supposée. Il est important de souligner que la « race » est désormais considérée comme une classification sociale, et non plus biologique. Il n'a été trouvé aucune caractéristique physique ou génotypique commune à une « race » et non partagée par une autre.

LA DISCRIMINATION

Lorsque des attitudes négatives à l'encontre d'un groupe particulier font que ce groupe se retrouve incapable, ou moins capable, de jouir de ses droits, cela constitue une discrimination. La discrimination est en soi une violation des droits humains ; elle peut être le résultat soit d'attitudes racistes, soit d'autres préjugés non raciaux par nature mais simplement préjudiciables du point de vue de leurs conséquences sur leurs victimes directes et la société dans son ensemble.

RELIER LES CONCEPTS

Le **CRIME DE HAINE** est un acte illicite à l'encontre d'un groupe ou d'un individu, fondé sur des préjugés au sujet de son identité perçue.



Le **DISCOURS DE HAINE** est une *expression* négative – au sujet d'un individu ou d'un groupe –, souvent basée sur des préjugés, et qui répand, incite, promeut ou justifie l'intolérance ou la haine raciale. Les cas spécifiques de discours de haine peuvent être ou pas un crime selon les lois du pays concerné et le contexte de leur expression.



La **DISCRIMINATION** est un traitement injuste découlant de toute forme de préjugé, y compris les préjugés non raciaux.



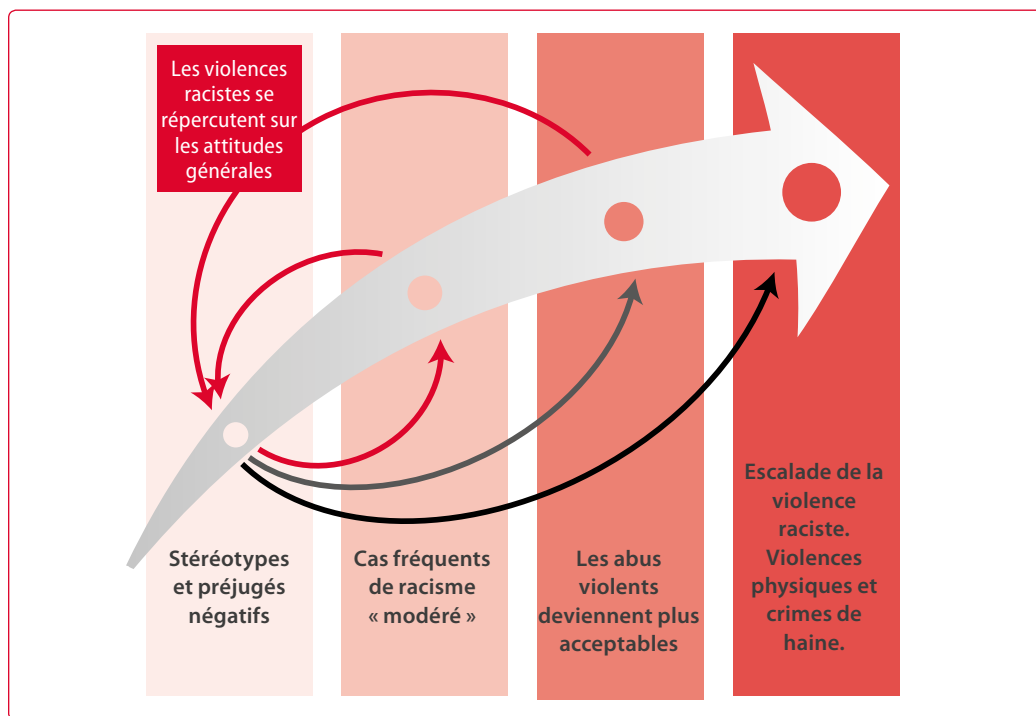
Le **RACISME** est un préjugé fondé sur l'idée de « race » ou d'ethnie, ou encore toute autre caractéristique corrélée, et qui conduit souvent au traitement injuste des personnes visées.



Un **PRÉJUGÉ** est une généralisation qui contient un jugement généralement négatif au sujet d'autres personnes ou groupes sociaux.



Les **STÉRÉOTYPES** sont des généralisations au sujet de groupes de personnes, qui peuvent ou non contenir certains jugements.



LES DROITS HUMAINS ET LA DISCRIMINATION

La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Article 2, Déclaration universelle des droits de l'homme

La discrimination, qui constitue une violation des droits humains, est interdite par pratiquement tous les grands instruments de défense des droits humains, tout comme le racisme. Certains groupes sont également protégés de la discrimination par des lois spécifiques, nationales ou internationales.

Quelles sont dans votre pays les lois qui s'opposent à la discrimination ? Votre gouvernement a-t-il signé le Protocole 12 de la CEDH ?



- L'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) interdit toute discrimination relativement aux autres droits – et tous les Etats membres du Conseil de l'Europe sont liés par les obligations qui en découlent. Cela signifie aussi que, dans vos relations avec les pouvoirs publics, les fournisseurs d'accès à internet, les fournisseurs de contenus et de services en ligne, ou avec d'autres utilisateurs ou groupes d'utilisateurs, vous ne devez subir aucune discrimination sous quelque motif que ce soit, qu'elle se fonde sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, l'appartenance ethnique, l'âge ou l'orientation sexuelle.
- De nombreux Etats membres ont également signé une interdiction plus générale de la discrimination prévue par un protocole (facultatif) à la CEDH, le Protocole 12. Celui-ci interdit la discrimination conformément à toutes les lois, et pas seulement celle qui frappe les droits énoncés par la Convention.
- Il existe d'autres traités de défense des droits humains, au niveau européen et des Nations Unies, qui couvrent la discrimination à l'encontre de groupes spécifiques du fait de leur vulnérabilité, par exemple, les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les représentants de différents groupes nationaux ou ethniques.
- De nombreux pays se sont aussi dotés de législations nationales qui protègent des groupes spécifiques ou tout autre groupe à l'encontre de la discrimination.

5.5 LA VIE PRIVÉE ET LA SÉCURITÉ

LE LIEN AVEC LE DISCOURS DE HAINE

Il n'y a discours de haine que lorsque son auteur pense savoir quelque chose au sujet du groupe ou de l'individu qu'il cible. Des identités totalement anonymes ne peuvent être visées par le discours de haine, à l'exception peut-être du cas où cet anonymat est identifié à certaines caractéristiques « personnelles » ! Pour beaucoup de groupes, révéler des aspects essentiels de leur identité peut très facilement les amener à faire l'objet de discours de haine ; c'est souvent le cas en particulier des femmes, des personnes handicapées et des minorités ethniques. Pour une personne qui appartient au groupe visé, révéler des informations à son sujet en permettant que soient établis des liens avec son identité hors ligne peut même présenter un risque pour sa sécurité personnelle.

Les informations à caractère privé ou personnel peuvent présenter un risque particulier dans le cas du cyberharcèlement et du discours de haine en ligne. De nombreuses personnes mettent en ligne des informations personnelles, y compris des photos d'elles, des renseignements sur leurs amis ou encore des précisions sur leur lieu de vie ou d'études. Si elles deviennent la cible de cyberharcèlement, ces informations seront probablement utilisées pour leur porter atteinte.

LA VIE PRIVÉE DANS LE MONDE VIRTUEL

Internet est un espace public, dans le même sens que l'est la rue ou un centre commercial : d'autres personnes y « évoluent » et peuvent voir ce que nous faisons. La vie dans le monde virtuel présente certes des caractéristiques spécifiques, mais la question de vie privée y est un sujet de préoccupation plus important encore que dans la rue.

Dans la rue, nous sommes en général conscients que d'autres personnes nous regardent, ou pouvons voir si elles décident de le faire. Sur internet, nous ne savons pas vraiment pourquoi les autres nous « regardent » et encore moins comment nous pouvons nous protéger de leurs regards. Dans ces conditions, nous sommes exposés à des menaces et à diverses formes d'exploitation, tant physiques que psychologiques. Ceux qui souhaitent harceler, faire souffrir, menacer ou exploiter autrui auront d'autant plus de facilité à le faire qu'ils disposent d'informations sur leurs « victimes ». Les questions relatives à la vie privée sont donc particulièrement indissociables du cyberharcèlement.

QUELQUES MESSAGES CLÉS

- Les jeunes ne doivent pas oublier qu'internet est un espace public, où les gens peuvent voir ce qu'ils font et de quoi ils ont l'air, même lorsqu'ils pensent que ce n'est pas le cas.
- Internet présente ses propres dangers : il s'y trouve des personnes susceptibles d'utiliser des faits ou des informations à caractère personnel pour insulter ou blesser autrui. Les jeunes devraient limiter ce risque autant que possible en prenant certaines précautions.

- Tout ce qui est posté sur internet va y rester ! Les jeunes doivent être conscients de cette réalité et se demander s'ils pourraient regretter plus tard les informations personnelles qu'ils révèlent aujourd'hui.
- Les jeunes doivent être conscients qu'il leur faut respecter la vie privée et la sécurité d'autrui. Cela ne signifie pas seulement qu'ils ne doivent pas adopter eux-mêmes des comportements blessants ou insultants ; cela signifie également qu'ils doivent faire attention lorsqu'ils partagent des informations concernant d'autres personnes qui pourraient être utilisées aux fins de les blesser.
- Il existe des protections des droits humains qui s'appliquent dans les cas où soit d'autres accèdent à des informations nous concernant alors que nous ne les y avons pas autorisés, soit des contenus sont postés en ligne à notre sujet qui blessent notre intégrité personnelle.
- Il existe de nombreuses organisations et institutions publiques qui peuvent apporter leur contribution dans de tels cas, notamment lorsque les jeunes sont concernés. Les jeunes doivent avoir le sentiment qu'ils ont la possibilité de signaler tout cas d'abus ou d'exploitation dont ils auraient été victimes en ligne.
- L'anonymat n'existe pas. Il est possible de remonter jusqu'à tout individu ayant publié des contenus en ligne. Il n'y a donc pas non plus d'impunité : de nombreuses formes de discours de haine en ligne et de cyberharcèlement sont punissables par la loi.

LA VIE PRIVÉE, LA VIE PRIVÉE EN LIGNE ET LES DROITS HUMAINS

Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. (Ce droit vaut aussi dans les environnements internet.)

Article 8, alinéa 1, Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)

1. Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.
2. L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 16, Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

LE DROIT À LA VIE PRIVÉE

Le droit au respect de la vie privée est protégé par divers traités de défense des droits humains. En vertu du droit des droits humains, la « vie privée » englobe bien davantage que la confidentialité ; elle inclut les aspects de la vie personnelle qui sont essentiels pour l'identité de l'individu et son sentiment de dignité. Sur internet, la vie privée englobe notre correspondance, y compris les courriers électroniques sur le lieu de travail, mais aussi nos photographies et nos vidéos clips. Ces domaines de notre vie sont censés être protégés des immixtions des pouvoirs publics, et l'Etat est censé nous protéger contre les immixtions d'autrui. La Cour européenne des droits de l'homme applique le principe de « l'intégrité physique et psychologique » de l'individu pour apprécier de nombreuses requêtes présentées au titre de l'article 8. Cela s'applique aussi à la vie et aux relations dans le cyberspace.

Les gouvernements sont censés veiller à ce que les individus puissent vivre une vie « normale », conformément à leurs préférences individuelles, sans que les autres ne les forcent à entrer dans un moule ou ne les persécutent parce qu'ils ont des besoins différents des autres. Ce qui compte, c'est l'impact de ce que l'Etat a fait, ou n'a pas fait, sur l'individu : la vie privée, en revanche, est une question personnelle !

Toutefois, le droit au respect de la vie privée n'est pas un droit « absolu » ; en d'autres termes, les pouvoirs publics doivent mettre en balance la vie privée de l'individu et d'autres exigences de la société, ou encore des autres citoyens. De façon très occasionnelle, il peut se justifier que l'Etat accède à des données à caractère personnel, éventuellement pour protéger autrui. Parfois, il peut décider de ne pas protéger la vie privée d'un individu, soit parce que le risque encouru par l'individu concerné n'est pas suffisamment sérieux, soit parce que le coût à payer par les autres en serait trop élevé.

Parvenir au juste équilibre n'est pas toujours facile. Dans l'affaire *Copland c. Royaume-Uni*, la Cour européenne des droits de l'homme a examiné si le fait, pour un établissement d'enseignement supérieur, de surveiller tous les courriels et toutes les conversations téléphoniques de ses employés constituait une violation de l'article 8. La Cour a décidé qu'il y avait eu violation du droit au respect de la vie privée.

Dans l'affaire *K.U. c. Finlande*, la Cour a estimé que la protection de la vie privée et de la sécurité d'un mineur était plus importante que la protection de la vie privée d'une personne qui avait posté une fausse annonce au nom du mineur.

D'une manière générale, comme pour tous les droits humains, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de garantir qu'il n'y ait pas d'immixtion dans la vie privée et la dignité personnelle des individus, que ce soit par l'Etat ou d'autres parties. Cela vaut autant en ligne que hors ligne.

LA CONFIDENTIALITÉ ET LES DROITS HUMAINS

La confidentialité est un aspect spécifique de la « vie privée », qui est également protégé par l'article 8 de la CEDH. La confidentialité renvoie à ces domaines de notre vie physique, sociale ou psychologique que nous ne voulons pas partager publiquement. A moins que nous ne donnions notre autorisation expresse, ou à moins que nous n'ayons de solides raisons en relation avec la protection des droits d'autrui, ce que nous souhaitons garder privé doit *rester privé* ! Aucun individu ni aucune organisation n'a le droit de savoir des choses au sujet de notre vie privée que nous ne souhaitons pas porter à sa connaissance.

Cependant, les paramètres par défaut de nombreux forums ou sites Internet ne sont pas toujours faciles à comprendre et ne sont pas toujours conçus principalement pour protéger la vie privée des utilisateurs. Les données stockées (tant les données fournies que les données observées, telles que les comportements) et traitées constituent également une responsabilité importante pour la protection de la vie privée. Garantir que les données à caractère privé restent effectivement privées demande de l'attention et du soin, et une prise de conscience générale des dangers potentiels.

À cet égard, le Conseil de l'Europe a adopté en 2016 une version modernisée de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108+). L'Union européenne a adopté le Règlement général sur la protection des données (RGPD) afin de donner

aux personnes privées le contrôle de leurs données à caractère personnel, de simplifier l'environnement réglementaire des échanges internationaux et d'unifier les dispositions relatives au traitement des données à caractère personnel. Le RGPD, qui s'applique aux situations où le responsable du traitement, le sous-traitant ou la personne concernée (l'individu) est basé dans l'Union européenne et l'Espace économique européen, a eu des effets significatifs au niveau mondial. Il a établi que les personnes doivent donner leur consentement éclairé au traitement des données et être en mesure de le retirer à tout moment. De même, il a établi un droit d'accès aux données et aux informations sur la manière dont ces données sont traitées et partagées, un droit de demander le transfert de données et le droit de s'opposer au traitement d'informations individuelles à des fins de contrôle, de vente et autres fins non liées au service, ainsi qu'un droit d'effacement, où les personnes peuvent demander l'effacement de leurs données personnelles pour plusieurs raisons dans un délai de 30 jours. La Convention 108+ du Conseil de l'Europe et le RGPD exigent que tous les responsables du traitement de données intègrent le respect de la vie privée dès la conception et le début du projet, à un niveau élevé par défaut.

Les questions relatives à la vie privée peuvent être importantes eu égard au partage de contenus en ligne. Les jeunes doivent savoir que leur vie privée est tout aussi importante que la vie privée d'autrui. La facilité du partage de photos, de messages ou de toute autre information peut induire un manque de prudence et, parfois, se traduire par des dommages à autrui. Le message clé adressé aux jeunes est que le matériel qui concerne directement autrui ne devrait être partagé que s'il est déjà dans le domaine public (et s'il n'est ni insultant ni blessant), ou encore que si la personne a donné son consentement pour qu'il soit partagé. Il faut également noter que, dans la plupart des situations de communication en ligne, le matériel n'est jamais véritablement privé. Les courriels et tous contenus mis en ligne peuvent presque toujours être consultés par autrui. Il se peut aussi qu'ils ne soient jamais totalement supprimés des espaces virtuels.

Des mots de passe faibles ou des précautions insuffisantes en matière de sécurité peuvent permettre à d'autres personnes d'accéder à des informations stockées dans des espaces « privés » de profils utilisateurs ou de boîtes de courriels. Même un mot de passe sécurisé ne peut être une garantie totale contre l'intrusion de pirates, voire l'intrusion d'agences de sécurité de l'État !

Les jeunes doivent prendre conscience de ces risques. Ils doivent faire preuve de prudence et de responsabilité pour protéger les aspects de leur vie qu'ils ne souhaitent pas divulguer. Ils doivent aussi savoir que, s'ils prennent *effectivement* les précautions adaptées mais que quelqu'un parvient à accéder à leurs informations privées, il est très probable que cela soit illicite et constitue une violation de leurs droits au respect de la vie privée.

La section sur le cyberharcèlement traite de quelques-unes des précautions que les jeunes peuvent prendre pour s'assurer que leurs données à caractère personnel ne tombent pas dans le domaine public.

5.6 LA DÉMOCRATIE ET LA PARTICIPATION

LE LIEN AVEC LE DISCOURS DE HAINE

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DIALOGUE DÉMOCRATIQUE

Le lien entre démocratie et discours de haine peut être observé sous deux angles différents. Selon un premier point de vue, il peut sembler que la démocratie rende le discours de haine plus probable, en tout cas plus difficile à combattre. La meilleure façon de comprendre cela est d'imaginer une société non démocratique, qui applique une sévère censure : en théorie, il devrait être possible d'éliminer le discours de haine, et le discours de haine en ligne, dans une telle société. Tout acte jugé offensif pour autrui pourrait être interdit, et toute violation pourrait être sévèrement sanctionnée. Mais une telle société présenterait bien des inconvénients étant donné l'absence de liberté d'expression.

Dans une démocratie, où les individus sont libres d'exprimer leurs opinions, il est probable que nous ayons à écouter des points de vue auxquels nous n'adhérons pas. Certains seront peut-être irritants, d'autres sévères ou dérangeants, et d'autres encore sembleront même dépasser les limites acceptables et être profondément offensants, voire même dangereux. Une petite quantité de discours de haine est peut-être la conséquence inévitable de la possibilité que nous avons d'exprimer librement nos opinions et qu'elles soient prises en compte. Aucune démocratie n'est parfaite !

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION

Cependant, l'un des avantages de la démocratie et de la liberté d'expression est aussi de nous fournir les outils pour lutter contre le discours de haine, de façon probablement plus efficace et très certainement d'une façon qui respecte mieux les autres libertés. Par conséquent, selon un deuxième point de vue, la démocratie offre l'espoir le plus prometteur qui soit de combattre le discours de haine tout en protégeant les droits humains.

Dans une démocratie qui fonctionne correctement, où les individus jouent un rôle actif en faveur de la protection des droits et des libertés auxquels tous sont attachés, la défense de la société contre le discours de haine peut être plus élaborée et potentiellement bien plus globale qu'elle ne le serait dans le cadre d'un régime strict de censure. Si la tâche qui consiste à « surveiller » le discours de haine et à en gérer les pires exemples n'était pas considérée comme incombant exclusivement au gouvernement ou à une « cyberpolice », et si la « surveillance » englobait la surveillance de notre propre comportement et de celui d'autrui, alors il serait possible de préserver le droit à la liberté d'expression tout en continuant d'assurer que les individus sont protégés des abus.

L'apport d'une réponse effective au discours de haine est conditionné à une bonne compréhension des bénéfiques, des défis et des exigences d'une société démocratique, ainsi qu'à l'active participation des individus qui forment cette société. Beaucoup des compétences nécessaires au fonctionnement efficace d'une démocratie sont aussi les compétences nécessaires à la lutte contre le discours de haine ; et une conscience de la valeur de la diversité et de la discussion démocratique peut aider à préparer les participants à réagir à des expressions particulières d'intolérance ou de haine.

DÉMOCRATIE, PARTICIPATION ET DROITS HUMAINS

(1) Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

(3) La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics.

Article 21, Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

« Les Hautes Parties contractantes s'engagent à organiser, à des intervalles raisonnables, des élections libres au scrutin secret, dans les conditions qui assurent la libre expression de l'opinion du peuple sur le choix du corps législatif. »

Article 3, Protocole n° 1 à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)

Le fait que les droits humains imposent les mêmes obligations à tous les gouvernements du monde ne signifie pas que les lois et régimes gouvernementaux de tous les pays doivent être identiques. Les droits humains autorisent tout un éventail de systèmes et différentes modalités pour assurer le respect des droits humains fondamentaux.

Pour autant, l'article 21 de la DUDH (et le premier Protocole facultatif de la CEDH) indique que toutes les formes de gouvernement ne sont pas acceptables. Les Etats ont l'obligation d'assurer que ceux qui légifèrent sont représentatifs de la « volonté du peuple ». En d'autres termes, seul un système démocratique est cohérent avec les droits humains. L'une des raisons qui l'explique est l'importance de l'autonomie et de la participation en tant que valeurs fondamentales des droits humains.

LES RESPONSABILITÉS DE LA DÉMOCRATIE

Un régime démocratique autorise ceux qui ne sont pas en position de pouvoir à exercer un certain contrôle sur les lois en vertu desquelles nous sommes supposés vivre. Il est facile d'y voir un lien avec les droits humains, dont l'objet est en grande partie de nous conférer une certaine autonomie personnelle sur nos actions – en d'autres termes, l'assurance de ne pas être soumis à des immixtions arbitraires ou de devoir vivre en vertu d'un système préjudiciable à nos besoins fondamentaux.

Toutefois, et malgré ses nombreux avantages, la démocratie est à certains égards une forme de gouvernement plus exigeante que ses alternatives. Il en découle des exigences concernant à la fois ce que nous devrions faire et ce que nous devrions tolérer, ou comment nous devrions nous comporter lorsque nous désapprouvons certaines décisions ou opinions. Cela s'applique autant aux décisions et actes de ceux en

position de pouvoir qu'aux comportements des autres individus. Dans une démocratie, nous sommes tous « responsables » dans une certaine mesure de la façon dont fonctionne le système.

La liste qui suit inclut les principales capacités ou domaines de compréhension qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie. Chacun de ces aspects est également important pour pouvoir lutter contre le discours de haine.

PARTICIPER ACTIVEMENT

Un gouvernement ne peut représenter la volonté du peuple si « le peuple » n'exprime pas sa volonté ! Nous ne pouvons avoir des représentants gouvernementaux que si chacun d'entre nous fait connaître ses volontés. Bien évidemment, cela ne signifie pas simplement de voter lors des élections ; cela signifie aussi de s'assurer que nous répondons aux nouvelles initiatives, que nous alertons nos députés ou d'autres autorités lorsque les choses ne nous conviennent pas, que nous proposons des changements, faisons pression pour obtenir une meilleure protection, exigeons davantage d'ouverture, etc.

Si la participation des citoyens est essentielle à la démocratie, le gouvernement a quant à lui l'obligation de faire en sorte que les *opinions* de ses citoyens puissent être entendues. Pour cette raison, la liberté d'expression doit être garantie, du moins tant qu'elle ne porte pas atteinte à d'autres valeurs fondamentales ou ne menace pas des groupes ou des individus.

Il est possible d'exercer son droit à la participation hors ligne et en ligne. Internet est devenu un outil important grâce auquel les citoyens peuvent jouer un rôle actif dans la construction et la consolidation de sociétés démocratiques. De chez soi, il est possible de participer aux débats politiques et à l'élaboration des lois, de signer des pétitions, de surveiller ce que font nos décideurs et de faire campagne en ligne. Chacun peut jouer en ligne des rôles différents, qui vont de celui de spectateur à celui d'acteur.

ÊTRE INFORMÉ

Pour pouvoir réagir et répondre aux décisions prises en leur nom, les citoyens doivent être informés de ces décisions, ainsi que des façons de faire entendre leur voix. Cela crée aussi des exigences qui s'imposent d'une part aux individus, et d'autre part aux gouvernements – qui doivent s'assurer que l'information est disponible. C'est pourquoi le droit à l'information constitue un aspect important de la liberté d'expression. Les individus, quant à eux, doivent veiller à se tenir informés et faire pression sur les autorités pour qu'elles rendent publique toute information qui ne l'aurait pas été.

Un des domaines importants dans lequel un public informé est essentiel est celui des droits humains. Le respect des droits humains n'est pas une tâche qui peut être déléguée aux défenseurs « professionnels » des droits humains, ni confiée aux gouvernements de façon systématique ! Chaque individu doit connaître les normes fondamentales des droits humains et jouer son rôle pour garantir qu'elles soient toujours respectées.

FAIRE PREUVE D'UNE CERTAINE TOLÉRANCE

Ce n'est pas parce qu'un gouvernement est représentatif que tous les souhaits ou exigences de tous les individus obtiennent satisfaction. Les droits humains sont censés garantir que les besoins *fondamentaux* de tout un chacun sont satisfaits. Mais, inévitablement, toute une diversité d'opinions va s'exprimer sur la

meilleure façon de répondre à ces besoins fondamentaux, ainsi que relativement à d'autres besoins. Dans une société démocratique, les désaccords sont inévitables !

Il n'est pas facile de définir dans quelle mesure nous devrions « tolérer » des décisions avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Lorsque les droits humains sont en jeu, cette « tolérance » n'est pas souhaitable, et il est vital que les personnes responsables soient tenues de rendre des comptes. Mais, il y aura bien des circonstances et des opinions publiquement exprimées qui ne nous satisferont pas et avec lesquelles, finalement, nous devons vivre – autrement dit, que nous devons tolérer. La section sur la liberté d'expression explore plus en profondeur cet équilibre à trouver.

LA GOUVERNANCE D'INTERNET

Notre existence dans le monde « réel » est régie par des règles et des lois à différents niveaux. Le monde du travail ou les « espaces » qui appartiennent à des sociétés privées ont leur propre règlement ; les pouvoirs locaux et les gouvernements nationaux imposent d'autres lois et règles ; enfin, les organisations régionales ou internationales, comme les Nations Unies ou le Conseil de l'Europe, peuvent établir d'autres règles ou principes qui s'appliquent aux gouvernements eux-mêmes.

Alors que l'activité humaine – sous des formes diverses – s'intensifie en ligne, des questions commencent à se poser quant aux « règles » qui la régissent. Chaque site web possède son propre règlement ou code de conduite et il en va de même pour les fournisseurs d'hébergement ; ces règlements sont comparables aux lois qui réglementent les espaces privés hors ligne. Certains gouvernements se sont dotés de lois qui s'appliquent aux activités en ligne, et certaines lois internationales, notamment celles qui concernent la protection des droits humains, s'appliquent également à internet. Toutefois, de plus en plus, il est reconnu qu'il faudrait des principes et des règles générales qui garantissent que les usagers d'internet soient protégés comme il se doit dans le cadre de leurs activités en ligne. La question de la détermination de ces principes, et leurs modalités d'application, relèvent de ce que l'on appelle la « gouvernance d'internet ».

La gouvernance d'internet présente une pertinence particulière eu égard à la question du discours de haine en ligne, parce que dans certains pays, notamment aux Etats-Unis, la liberté d'expression bénéficie de solides protections. Dans la mesure où de nombreux sites internet sont hébergés aux Etats-Unis, il peut s'avérer très difficile de contrer le discours de haine en ligne, et même ses cas les plus excessifs et violents.

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA GOUVERNANCE D'INTERNET

Il est donc essentiel de protéger et de préserver l'internet en ne portant pas atteinte à son fonctionnement, afin que l'exercice en ligne des droits protégés par les articles 10 et 11 de la Convention européenne des droits de l'homme soit garanti. Parallèlement, cette liberté implique la nécessité, pour les citoyens, d'être dûment informés afin de pouvoir faire une utilisation responsable des services proposés sur internet. Pour que les usagers aient confiance dans l'internet, la protection des données à caractère personnel et le respect de la vie privée sur internet sont indispensables.

Tiré de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour la gouvernance de l'internet

Le Conseil de l'Europe s'est engagé sur la question de la gouvernance d'Internet. En 2007, le Comité des Ministres a publié une recommandation qui rappelle que les utilisateurs peuvent légitimement s'attendre à ce que « les services d'internet soient accessibles et abordables financièrement, sécurisés, fiables et continus » (CM/Rec (2007)16). En 2012, les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont adopté une Stratégie sur la gouvernance d'Internet afin de « protéger les droits humains, l'Etat de droit et la démocratie en ligne ». Une nouvelle Stratégie de la gouvernance d'Internet, adoptée en 2016 pour les années 2016-2019, vise à faire en sorte que les politiques publiques concernant Internet soient centrées sur les utilisateurs afin de bâtir la démocratie en ligne, de protéger les internautes et d'assurer le respect et la protection des droits humains en ligne. La Stratégie est définie en particulier comme une série d'actes et d'activités clés qui visent à protéger la liberté, le respect de la vie privée et la sécurité des internautes et à leur donner un pouvoir de décision en tant qu'acteurs du dialogue sur la gouvernance d'Internet.

Le Conseil de l'Europe promeut une vision des droits humains et des libertés fondamentales qui s'applique hors ligne comme en ligne. En 2014, le Comité des Ministres a adopté le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet, qui comprend des informations sur la façon dont s'exercent ces droits et ces libertés en ligne et sur les voies de recours en cas de violation. En 2018, l'Organisation a adopté les lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique, Recommandation CM/Rec(2018)7 qui donne aux Etats membres des règles de base pour ré-examiner leur législation, leurs politiques et mesures dans tous les domaines. Les lignes directrices, qui résultent d'un projet participatif, recommandent d'offrir un mécanisme participatif aux enfants et aux jeunes.

LE RÔLE DES UTILISATEURS

Le rôle des utilisateurs eux-mêmes est central au moment de déterminer le fonctionnement d'internet. Pour être « démocratique », internet a besoin d'une communauté d'internautes qui soient des « citoyens en ligne », qui participent à l'établissement des normes et des règles de communication et exercent une influence sur la façon dont internet devrait fonctionner. Un exemple en est le rôle que des ONG et des mouvements de citoyens ont joué dans l'arrêt de l'adoption au Parlement européen d'un accord international, ACTA, visant à renforcer le respect des droits de propriété intellectuelle. L'opposition à cet accord a été motivée par la menace qu'il représentait pour les libertés civiles et les droits humains.

QUELQUES MESSAGES POUR LES JEUNES

Si l'on veut assurer que les jeunes interviennent activement dans le fonctionnement d'internet, les principes ci-après sont importants :

- Les usagers d'internet sont plus que des consommateurs ! Ils possèdent une influence qu'ils peuvent exercer en jouant un rôle plus actif dans la façon dont internet devrait préserver les droits humains ; cette influence peut s'exercer au moyen de campagnes et par la façon dont les jeunes, en tant qu'usagers d'internet, se comportent les uns envers les autres dans le cyberspace.
- Les usagers d'internet ont besoin que leurs droits soient protégés en ligne ; à cette fin, il est important qu'ils connaissent leurs droits et s'opposent à toute violation.
- Du fait de son architecture dynamique, internet est un terrain mouvant. Il peut autoriser des violations



des droits humains, tout comme être un outil pour l'exercice des droits et des libertés et un véhicule pour la mobilisation des communautés dans l'objectif de leur meilleure protection.

- Les enfants, les jeunes et d'autres usagers ont besoin d'être soutenus au moyen de programmes éducatifs qui les aident à mieux comprendre internet et à développer les compétences nécessaires à une utilisation effective de ce média.
- Les enfants et les jeunes devraient bénéficier d'une protection spéciale contre les atteintes à leur bien-être physique, mental et moral auxquelles ils s'exposent en tant qu'utilisateurs d'internet.
- Malgré l'existence de forces économiques et politiques puissantes, qui jouent un rôle significatif dans le modelage d'internet, ceux qui l'utilisent doivent affirmer leur droit à faire du monde virtuel un espace public dans lequel les principes, les valeurs et les pratiques des droits humains s'appliquent.
- Les enfants et les jeunes devraient pouvoir connaître et apprendre qui gouverne internet, et comment, dans le cadre de leur apprentissage de la citoyenneté démocratique. La transparence et la responsabilité de la gouvernance d'internet sont donc importantes, y compris la façon dont les jeunes peuvent effectivement influencer sur cette gouvernance, du moins dans l'espace public qui fait également partie d'internet.

5.7 LES STRATÉGIES DE CAMPAGNE

La Campagne du Conseil de l'Europe contre le discours de haine en ligne a permis de recenser beaucoup d'exemples de bonnes pratiques et d'apprentissage liés à la stratégie et aux actions de campagnes. Alors qu'elle a pris fin, il est essentiel que l'on poursuive les interventions et les actions contre le discours de haine. Il existe quantité de façons dont votre groupe d'amis et vous, vous pouvez contribuer à la lutte contre le discours de haine et entretenir l'héritage de la Campagne. Veuillez consulter le Compendium des ressources élaboré dans le cadre de la Campagne : www.mouvementcontrelahaine.org.

La liste établie a été divisée en plusieurs rubriques :

1. Eduquer et sensibiliser
2. Lutter contre les préjugés ou le discours de haine déjà en ligne
3. Mobiliser les autres
4. Apporter son soutien ou manifester sa solidarité aux victimes ou groupes les plus visés
5. Déployer des stratégies sur le long terme

Bien souvent, ces rubriques se chevauchent, et le cas échéant, il est généralement possible de renforcer une activité en la complétant au moyen d'actions répertoriées dans une autre rubrique.

Par exemple :

- S'attaquer au discours de haine directement, en proposant un discours alternatif, aura aussi un impact éducatif. Si le dialogue ou le discours alternatif est publié par le biais des réseaux sociaux, il peut aussi servir à mobiliser les autres.
- Une action de sensibilisation destinée à informer sur les problèmes du discours de haine en ligne est aussi une puissante expression de solidarité envers les personnes qui en sont victimes. Elle pourrait aussi servir à recueillir des signatures pour une pétition appelant les responsables politiques à s'attaquer au problème.
- Signaler un exemple de discours de haine et publier sur un blog la réponse du responsable du site peut motiver d'autres personnes à signaler des cas similaires et à soumettre leurs propres plaintes.

La liste ci-dessous n'est pas complète ; ce ne sont que quelques idées auxquelles votre groupe pourrait certainement ajouter les siennes !

Certaines suggestions peuvent ne pas être appropriées en toutes circonstances. Par exemple, signaler un commentaire ou un contenu peut parfois être excessif ; il peut être plus simple de soumettre une question à l'auteur du commentaire original pour voir s'il va modifier son propos ou retirer son commentaire. Souvent, prendre directement contact avec une personne qui a posté un commentaire insultant peut être inadapté. Il convient donc de toujours faire appel à son jugement pour déterminer l'action la plus appropriée ou la plus efficace.

Vous pouvez aussi vous servir de ces suggestions pour compléter les activités proposées dans le manuel et encourager vos amis ou votre groupe à intervenir.

- N'oubliez pas de faire participer vos amis ou votre groupe à la sélection et à la planification de toute

action. Ces personnes s'engageront plus volontiers si elles ont choisi elles-mêmes les méthodes et la cible de leur action !

- Rappelez-leur que les actions créatives sont plus susceptibles de retenir l'attention : pour attirer l'attention en ligne, il faut savoir sortir du lot !
- Rappelez-leur que l'information peut être diffusée au moyen d'images, de vidéos et de musique, ainsi qu'uniquement par des mots. Le médium peut être tout aussi important que le message.

LISTE D'ACTIONS POSSIBLES

ÉDUCUER ET SENSIBILISER

- Utiliser les blogs et les plateformes de réseaux sociaux pour sensibiliser à ce qu'il est possible de faire quand on est victime ou témoin de discours de haine.
- Utiliser le langage des droits humains : sensibiliser aux droits qui nous protègent sur internet et hors ligne et aux liens entre les droits humains et le discours de haine en ligne.
- Elaborer une fiche pour le « débulonnage des mythes » destinée aux groupes souvent ciblés par le discours de haine. La poster sur les plateformes de réseaux sociaux ou concevoir des prospectus à distribuer hors ligne.
- Partager des sites ou des commentaires qui mettent en exergue les caractéristiques positives des groupes les plus ciblés.
- Relater les histoires d'individus qui ont été victimes de discours de haine en ligne ou hors ligne. S'en servir pour informer sur le problème et encourager l'empathie à l'égard des victimes.
- Créer son propre site web ou son profil sur un réseau social. L'utiliser pour fournir des informations alternatives au sujet des groupes les plus ciblés, en citant ses sources comme il se doit.
- Organiser des actions, des sessions de formation ou encore des manifestations de sensibilisation hors ligne, axées sur :
 - le problème général du discours de haine en ligne et hors ligne;
 - les préjugés concernant un groupe cible spécifique ;
 - les méthodes de lutte contre le discours de haine en ligne et hors ligne;
 - l'impact du discours de haine ;
 - la nécessité pour les individus d'assumer la responsabilité de leurs actes et des actes d'autrui ;
 - les initiatives prises par d'autres groupes de jeunes, dont le Mouvement contre le discours de haine ;
 - autre chose !

LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS OU LE DISCOURS DE HAINE DÉJÀ EN LIGNE

- Modifier des articles de Wikipédia, ou d'autres sites à contenus gratuits, qui diffusent des informations inadaptées ou erronées au sujet de groupes souvent victimes de discours de haine.
- Poster des commentaires sur des sites dont les contenus sont inexacts, partiels ou racistes. Envoyer des questions ou des plaintes aux auteurs de tout commentaire intolérant ou raciste.

- Prendre contact avec toute personne qui utiliserait un langage insultant pour tenter de la sensibiliser à l'impact de son comportement sur autrui.
- Inviter les internautes à ignorer les « provocateurs » qui adoptent des comportements insultants.
- Utiliser les mécanismes de signalement ou les procédures de plainte en ligne pour alerter les propriétaires de sites de la présence de discours de haine.
- Signaler les cas de discours de haine au moyen des mécanismes de signalement nationaux ou par le biais des réseaux de médias concernés
- Signaler les cas de discours de haine aux modérateurs au moyen des mécanismes de signalement en ligne
- Signaler aux organisations et aux institutions qui travaillent sur la question tout cas de discours de haine. Vérifier sur le site web de la Campagne de quelle façon vous pouvez signaler des cas de discours de haine sur des plateformes de médias sociaux (<https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/reporting-on-social-media-platforms>) et aux organes nationaux responsables (<https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/reporting-to-national-bodies>).
- Boycotter les sites haineux, et exhorter les autres à faire de même.
- Collecter des informations sur les sites haineux répertoriés dans votre pays, et les transmettre à vos députés.

MOBILISER LES AUTRES

- Exhorter les autres à condamner ou à signaler le discours de haine, à exprimer leur solidarité envers les victimes ou à s'engager dans d'autres actions.
- Utiliser les réseaux sociaux pour inviter les suiveurs sur des sites web utiles ou des initiatives de campagne intéressantes.
- Rendre publics des exemples positifs, où des cas de discours de haine ont pu être retirés de certains sites.
- Sensibiliser au Mouvement contre le discours de haine : insérer le lien sur votre profil de réseau social ou ajouter le logo à votre signature.
- Organiser des sessions de formation ou de sensibilisation avec des représentants de groupes souvent ciblés pour leur montrer comment se protéger, eux et les autres, en s'associant à la campagne.
- Utiliser des actions en ligne et hors ligne pour faire connaître toute autre action – choisie dans d'autres rubriques – que vous pourriez mener!

APPORTER SON SOUTIEN OU MANIFESTER SA SOLIDARITÉ AUX VICTIMES OU GROUPES LES PLUS VISÉS

- Envoyer des messages privés aux individus publiquement ciblés par le discours de haine ; exprimer votre solidarité et les informer de ce qu'ils peuvent faire.
- Aider à battre en brèche les préjugés ou les idées fausses au sujet des groupes les plus ciblés. Elaborer un discours alternatif et le publier où vous pouvez.



- Informer les jeunes de leurs droits et des méthodes qu'ils peuvent utiliser pour se protéger.
- Organiser une action publique en solidarité avec les groupes visés par le discours de haine.
- Publier tout exemple d'expressions racistes ou discriminatoires de la part d'hommes politiques, de médias ou de personnalités publiques. Les exhorter à rendre des comptes !
- Travailler avec les groupes souvent visés par le discours de haine : les encourager à s'associer à la campagne.

DÉPLOYER DES STRATÉGIES SUR LE LONG TERME

- Organiser votre propre campagne au niveau local ou sur internet ; produire une vidéo pour votre campagne, imaginer une chanson ou une action amusante, et la mettre en ligne.
- Rédiger une pétition en ligne contre le discours de haine, ou contre la politique d'un site web particulier en relation avec le discours de haine en ligne.
- Contacter des organisations basées en ligne qui travaillent sur le problème pour les informer de ce que vous faites et leur demander comment participer à leur action.
- Contacter des organisations locales qui œuvrent contre le racisme et la discrimination, ou d'autres questions corrélées. Les alerter au sujet du problème du discours de haine en ligne et les encourager à se joindre à la campagne.
- Organiser une surveillance du discours de haine sur un site particulier, ou sur les groupes visés. Envoyer les résultats de votre étude à l'observatoire du discours de haine, à des ONG qui luttent contre le problème, à des responsables politiques ou à d'autres personnes d'influence.
- Inviter les responsables gouvernementaux à se mobiliser sur le front de ce problème : prendre contact avec vos députés.

5.8 LA MAÎTRISE D'INTERNET

La maîtrise d'internet est la capacité d'accès, de compréhension, de critique et de création d'informations et de contenus de communication en ligne.

Sonia Livingstone, « internet Literacy: Young People's Negotiation of New Online Opportunities »¹

LA NÉCESSITÉ DE MAÎTRISER INTERNET

Aujourd'hui, internet est probablement la principale source d'information de beaucoup de jeunes en Europe. Parfois, internet est utilisé directement comme outil de référence ; d'autres fois, des informations y sont recueillies dans le cadre de « relations sociales » ou de participation à d'autres activités. Dans les deux cas, il est important que les utilisateurs soient en mesure de comprendre, d'analyser, d'évaluer et de vérifier non seulement les contenus explicites, mais également tout message implicite. Cela est d'autant plus important lorsque les utilisateurs se trouvent confrontés à des expressions de haine.

La somme de compétences et les domaines de connaissance dont les jeunes ont besoin pour pouvoir trouver et traiter les informations sont l'un des aspects de la maîtrise des médias – et, plus précisément de la maîtrise d'internet, dans la mesure où il s'agit du cyberespace.

Toutefois, la maîtrise d'internet dépasse la collecte et le traitement d'informations ; elle englobe bien d'autres compétences et outils qui sont nécessaires pour préparer les jeunes à faire face au discours de haine en ligne. Parmi ceux-ci figurent les aspects plus techniques d'internet, et tous ceux liés à la mise en ligne et au partage de contenus.

Points clés (basés sur le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet)

- Les enfants et les jeunes utilisateurs devraient pouvoir utiliser internet en toute sécurité et dans le respect de leur vie privée.
- Les enfants et les jeunes devraient recevoir des informations et une formation de la part de leurs enseignants, éducateurs et parents.
- Les enfants et les jeunes devraient recevoir des informations adaptées à leur âge et à leur situation sur les différents types de contenus et de comportements illicites.

APPRENDRE EN FAISANT

En général, tout utilisateur d'internet se procure les méthodes et les règles nécessaires en ligne dans le cadre des activités qu'il y pratique. Il devient suffisamment compétent en matière d'internet pour s'y retrouver et répondre à la plupart de ses besoins. Toutefois, si l'on veut éviter que les jeunes reproduisent certains des aspects « négatifs » et des mauvaises habitudes qui sont la conséquence du discours de haine

¹ *Digital Youth, Innovation, and the Unexpected (2008), MIT Press*

en ligne et si, notamment, ils doivent apprendre à y faire front, alors une plus grande maîtrise d'internet devient nécessaire. Les listes figurant dans cette section incluent quelques-unes des compétences et connaissances nécessaires à cette fin.

DES OUTILS DIFFÉRENTS POUR DES RÔLES DIFFÉRENTS

Il est important de noter que, par rapport au discours de haine, les jeunes peuvent être amenés à assumer divers rôles à des moments différents. Chaque rôle requiert des compétences différentes – et toute démarche éducative devrait en tenir compte.

LES SPECTATEURS/OBSERVATEURS

A chaque fois que nous sommes confrontés à des contenus plus ou moins préjudiciables pour autrui, nous devenons des participants à part entière d'un dialogue virtuel. Nous pouvons ignorer le contenu, le relayer en le partageant, ou encore décider d'y faire barrage. Beaucoup des activités présentées dans ce manuel sont destinées à faire passer les jeunes de l'attitude passive de « celui qui voit mais n'agit pas » à une prise de position face au problème, quelle que soit la façon la plus appropriée de le faire. Ce positionnement exige une capacité de jugement et d'analyse critique, ainsi qu'une conscience des formes d'action envisageables.

LES VICTIMES

Les personnes qui sont directement ciblées par le discours de haine en ligne ou qui font partie des groupes les plus souvent visés par les expressions insultantes ou racistes, ou encore par le cyberharcèlement, doivent disposer de stratégies pour se protéger et faire face aux expressions de haine. Elles ont également besoin de compétences et de connaissances grâce auxquelles gérer le problème, par exemple en demandant à l'auteur des abus de rendre des comptes, en signalant les comportements abusifs, ou encore en encourageant les autres à prendre position.

LES « HAINEURS » ET LES « HAINEURS POTENTIELS »

Ce groupe englobe les individus qui contribuent à la diffusion du discours de haine en ligne, ou sont tentés de le faire, soit en partageant les contenus existants, soit en créant leurs propres contenus. De la même façon qu'il existe des formes de haine « pires » que d'autres, le rôle de « haineur » endossé par certains peut avoir des conséquences plus ou moins graves. Ceux qui partagent des contenus modérément racistes contribuent aussi au problème globalement, même si leurs actes ne sont pas illicites et n'incitent pas directement les autres à la violence. Pour autant, leurs actes sont un premier maillon dans une chaîne d'expressions racistes. De nombreuses personnes contribuent à la diffusion du discours de haine en ligne simplement en partageant des contenus qu'elles ne jugent pas blessants, insultants ou erronés. Pour l'éviter, il faut avoir la capacité de repérer les préjugés ou les partis pris qu'ils véhiculent et faire preuve d'une plus grande responsabilité lors du partage ou de la création de contenus.

LES ACTIVISTES ET LES MILITANTS

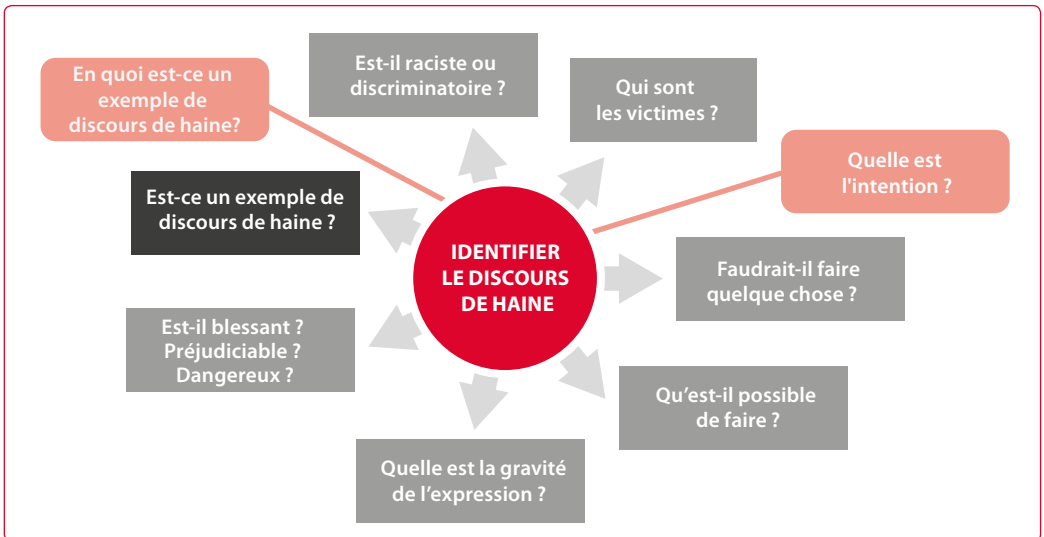
La campagne contre le discours de haine en ligne considère tous les jeunes et tous les internautes comme des militants potentiels ! Parmi les objectifs de la campagne figure celui d'encourager les « spectateurs » du discours de haine à se mobiliser et à se joindre au mouvement planétaire contre le discours de haine. Faire campagne sur internet exige des compétences particulières, y compris toutes les compétences de publication, de promotion et de soutien, mais aussi celles nécessaires à la construction de différents messages et discours.

UTILISER INTERNET POUR LUTTER CONTRE LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

La liste qui suit met en lumière quelques-uns des domaines les plus importants de la maîtrise d'internet en rapport avec les activités de ce manuel, et la campagne d'une manière plus générale. Une meilleure compréhension de ces domaines permettra aux jeunes de jouer un rôle plus efficace dans la campagne, mais également de modifier leur comportement en ligne.

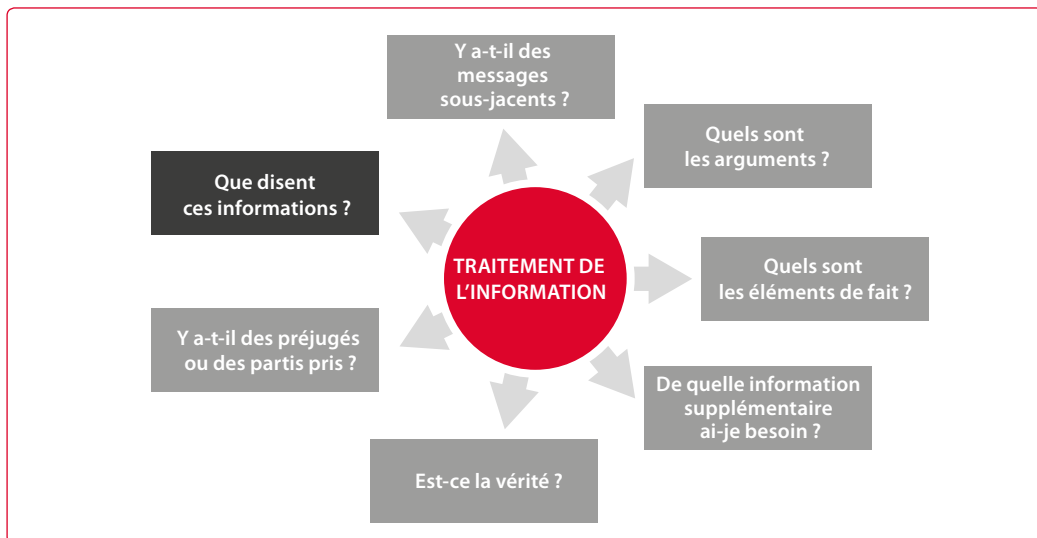
L'IDENTIFICATION DU DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

Dans la lutte contre le discours de haine, la première tâche consiste à être en mesure d'identifier ce type de discours lorsque nous y sommes confrontés. Cela requiert de savoir en quoi consiste le discours de haine et comment évaluer son impact éventuel. Mais cela peut aussi exiger de prendre conscience des messages sous-jacents et de savoir repérer les préjugés et les partis pris lorsqu'ils ne sont qu'implicites.



LA RÉFLEXION CRITIQUE ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

On trouve en ligne une très grande quantité d'informations, et les jeunes ont besoin de compétences pour ne pas prendre toutes ces informations « pour argent comptant ». Cela vaut en particulier pour quelques-unes des informations erronées, ou dont les sources sont insuffisamment citées, qui alimentent les préjugés à l'encontre de groupes particuliers. Les utilisateurs doivent être capables d'identifier les éventuelles erreurs dans les argumentations et être conscients de la nécessité de contrôler les faits et d'« entendre l'autre partie », du moins dans les cas où une personne risque d'être blessée.



Conseils utiles : vérifier l'argumentation

- Les sources des affirmations étaient-elles indiquées, ou les arguments étaient-ils simplement basés sur le « sens commun » ?
- Les sources sont-elles citées et reconnues comme faisant autorité sur le sujet ?
- Les arguments étaient-ils irréfutables ou laissaient-ils la place à d'autres conclusions ?
- Les arguments reposaient-ils sur des « faits » ou faisaient-ils appel aux émotions, à des croyances traditionnelles, voire seulement à des issues *probables* ?
- Les « faits » ou les arguments avancés pouvaient-ils être testés ?
- Les arguments contenaient-ils des généralisations sur des individus ou des groupes ?
- Y avait-il des généralisations racistes ou discriminatoires ?
- D'autres perspectives sont-elles envisageables et prouveraient-elles la fausseté de l'argument ?
- Les affirmations s'appuyaient-elles sur des arguments *ad hominem*, en d'autres termes, des arguments qui s'en prennent à la partie opposée pour ce qu'elle est, et non pour ce qu'elle dit ?
- L'argument est-il rendu plus convaincant par le *mode de présentation*, par exemple par l'utilisation d'images frappantes ou du multimédia ?

TROUVER L'INFORMATION

Rechercher d'autres sources et savoir comment effectuer ces recherches de façon efficace fait partie de la « vérification des faits » et de la « prise en compte des arguments de la partie opposée ». La plupart des personnes savent comment utiliser un moteur de recherche, mais pas comment fonctionnent ces moteurs de recherche, ni comment utiliser d'autres outils pour affiner leurs recherches et obtenir des résultats différents.

Conseils pour les recherches

- Essayer d'utiliser plusieurs moteurs de recherche plutôt que de se contenter d'un seul.
- Essayer de bloquer les cookies et d'effacer l'historique des recherches postérieures avant de procéder à une nouvelle recherche. Les résultats devraient être différents, car beaucoup de moteurs de recherche affichent les résultats correspondant à ce qu'ils pensent que l'utilisateur recherche (sur la base de ce qu'ils « savent » de l'utilisateur).
- Procéder à plusieurs recherches en utilisant différents mots-clés, même en cas de recherche sur un seul thème.
- Essayer d'effectuer des recherches plus « sophistiquées », par exemple en limitant le champ de la recherche sur un seul site web, en s'assurant qu'un contenu incluant certains termes n'apparaît pas dans les résultats, ou encore en utilisant l'opérateur « et » pour faire en sorte que tous les termes recherchés soient inclus. Les instructions afférentes sont données par chaque moteur de recherche.
- Vérifier si les sites web font foi avant d'utiliser un résultat de recherche pour l'identification d'un contenu pertinent.
- Faire attention aux sites web « dissimulés ». Il s'agit de sites identifiés par les moteurs de recherche comme présentant tel ou tel contenu, alors que la page visible présente en réalité un contenu sans aucun rapport. L'objectif est souvent de tromper l'utilisateur et de présenter leur contenu sous la forme de « connaissances », alors qu'il s'agit en fait d'informations idéologiquement déformées.

CONTRÔLER LA FIABILITÉ

Il est possible de mettre en ligne pratiquement ce que l'on veut ! Etant donné la quantité de contenus en ligne et la non-régulation d'une grande partie d'internet, il est relativement facile de présenter une opinion comme un fait établi et d'avancer de fausses affirmations sans que personne ne les conteste. C'est ainsi que le discours de haine peut en grande partie apparaître à l'observateur occasionnel comme des faits attestés et proprement argumentés. Outre une attitude critique face aux faits et aux arguments avancés, il est utile de savoir à quel type de site on a affaire et de vérifier la fiabilité de son auteur ; ce sont autant d'informations qui peuvent mettre les jeunes en garde contre la possibilité de discours de haine.

Il existe des milliers de sites web dont l'objectif est de promouvoir le racisme et d'autres formes de discrimination. Ces « sites haineux » sont souvent reliés et se servent parfois de l'autorité d'autres sites haineux pour faire valoir leurs revendications racistes. Aujourd'hui, beaucoup de sites racistes sont plus subtils, au point parfois de tenter de masquer leur position raciste, par exemple en revendiquant la « défense de valeurs nationales ». Quelques contrôles de base peuvent aider à identifier si les sites visités sont dignes de confiance.

Conseils utiles : vérifier si les sites font foi

- Le site est-il reconnu en tant que source d'information ou d'opinion ? D'autres sites contiennent-ils un lien vers ce site ?
- Les propriétaires et auteurs du site sont-ils clairement identifiés ? Pourquoi peut-on leur faire confiance ?
- Que dit le site sur ses intentions ?
- Le site est-il susceptible de présenter des partis pris du fait de sa localisation, de l'identité de ses auteurs et de ce qu'il affirme à propos de sa mission ?
- Le site web présente-t-il plus d'un point de vue ?
- A quel rythme est-il mis à jour, et présente-t-il des contenus récents ?
- Trouve-t-on des contenus similaires sur d'autres sites web (respectés) ?
- Peut-il y avoir des conflits d'intérêts, par exemple en lien avec des intérêts commerciaux ou des affiliations politiques ?
- Le site web fournit-il des références et des sources relativement aux contenus postés ?
- Le site a-t-il une politique relative aux contenus racistes ou discriminatoires ?
- Comment gère-t-il ce type de contenu, et comment répond-il aux plaintes ?

PRODUIRE ET PARTAGER DES CONTENUS

La possibilité de créer des contenus en ligne, qui plus est facilement accessibles par autrui, a ouvert le champ des possibles pour l'utilisateur « ordinaire », tout en créant certaines responsabilités. En relation au discours de haine, notamment, les responsabilités et une prudence nécessaire lors de la mise en ligne de contenus sont de la première importance ; c'est à ce stade en effet que l'utilisateur peut aisément se transformer en vecteur de haine, consciemment ou inconsciemment.

À des fins de campagnes, d'autres considérations sont importantes en ce qui concerne la mise en ligne de contenus. Pour qu'une campagne soit efficace, elle doit porter des messages forts, susceptibles de mobiliser largement et d'être facilement compris. Les jeunes doivent avoir connaissance des diverses possibilités techniques à leur disposition pour toucher de vastes audiences, en particulier grâce aux médias sociaux, et être capables de formuler leurs messages de façon suffisamment convaincante pour que leurs destinataires souhaitent les relayer. Une utilisation efficace du multimédia peut aider à transformer un message à caractère sérieux en un message qui saura susciter l'intérêt d'un large public.

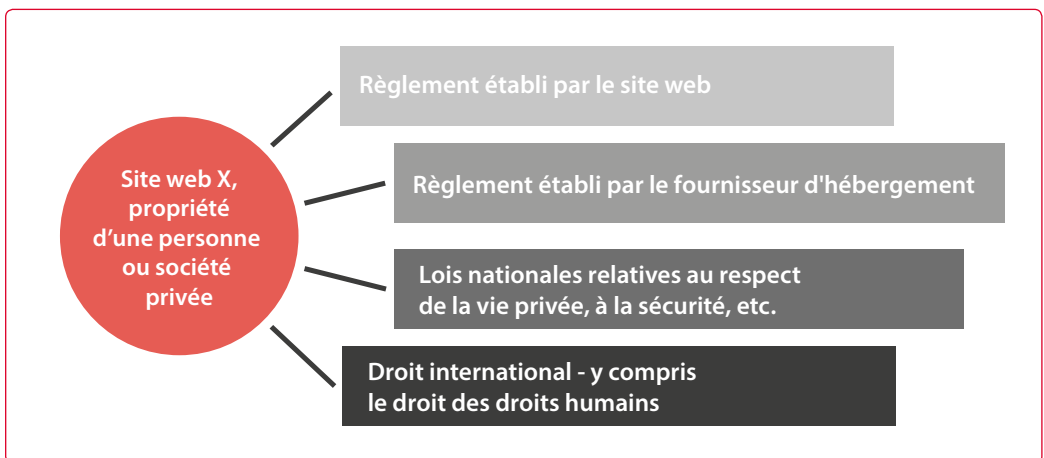
Conseils utiles pour le partage de contenus

- Veiller à ce qu'aucun contenu partagé ne véhicule des partis pris, des préjugés, des idées racistes ou des incitations à la haine.
- Vérifier que les informations sont fiables de manière à ne pas diffuser d'informations erronées.
- Ne rien partager concernant d'autres personnes qui pourrait porter atteinte à leur vie privée ou à leur sécurité. Mieux vaut demander en cas de doute!
- Avant de reposter des informations, vérifier qu'elles ne sont pas protégées par des droits d'auteur.
- Consulter le règlement de tout site web avant de mettre des contenus en ligne. Il peut s'y trouver certaines restrictions sur le type de contenu autorisé ; il se peut aussi que le site s'arroge des droits sur les contenus ou les données à caractère personnel mis en ligne.
- Vérifier si d'autres personnes sont susceptibles d'utiliser les informations mises en ligne à mauvais escient, dans l'objectif de véhiculer une fausse image ou de porter préjudice à autrui. Vérifier que le contenu mis en ligne ne contient aucune ambiguïté.
- Ne pas oublier que tout propos mis en ligne peut facilement être mal compris et blesser s'il n'est pas soigneusement formulé. Tenter de toujours relire ce que vous mettez en ligne « avec des yeux neufs ».

COMPRENDRE LES RÈGLES

Une meilleure connaissance de quelques-unes des politiques et lois qui s'appliquent à l'activité en ligne peut aider à réguler son propre comportement ; elle est par ailleurs essentielle dans la lutte contre le discours de haine en ligne. Connaître les processus impliqués dans la gouvernance d'internet, y participer et savoir de quelle façon ils influent sur les utilisateurs d'internet fait donc partie de la maîtrise d'internet et de l'éducation à la citoyenneté démocratique. Etant donné le rôle d'internet dans le modelage des formes contemporaines de citoyenneté et de participation, les questions de gouvernance ne sauraient être laissées entre les seules mains des entreprises et des experts.

LES STRATES DES LOIS



internet est en grande partie la propriété de sociétés privées. Même un blog privé va être hébergé sur un serveur privé. La société qui possède le serveur peut décider – ou pas – de restreindre le type de contenus postés sur le blog !

Les règles que les utilisateurs du site web doivent respecter sont souvent énoncées dans le règlement ; elles peuvent être très différentes d'un site à l'autre. Outre le règlement, il peut exister des lois établies par les gouvernements qui s'appliquent aux utilisateurs d'internet et aux propriétaires de sites. Il existe notamment des lois relatives au respect de la vie privée et de la sécurité, ou encore des lois relatives au discours de haine extrême. Même si un gouvernement ne dispose pas de loi spécifique pour protéger la sécurité des personnes dans le cyberspace, le cas est généralement couvert par le droit international des droits humains (voir l'exemple ci-dessous).

Exemple : Les gouvernements doivent protéger leurs citoyens en ligne comme hors ligne

K.U. c. Finlande

En mars 1999, une personne non identifiée publia sur un site de rencontres par internet une annonce au nom d'un jeune garçon, alors âgé de 12 ans, à l'insu de celui-ci. L'annonce contenait un lien vers la page web du garçon et indiquait qu'il recherchait une relation intime avec un garçon de son âge ou plus âgé que lui, afin qu'il lui « montre comment on fait ». Le garçon n'a pris connaissance de cette annonce que lorsqu'il a reçu un courrier électronique d'un homme qui lui proposait de le rencontrer. Le fournisseur d'accès a refusé de divulguer l'identité de la personne qui avait publié l'annonce, prétendant que cela constituerait une violation de la confidentialité. Les tribunaux finlandais ont conclu que le fournisseur d'accès ne pouvait être légalement contraint à divulguer l'information demandée.

L'affaire a été portée devant la Cour européenne des droits de l'homme. La Cour a jugé que l'Etat finlandais avait failli à son obligation de protéger les enfants comme tout autre individu vulnérable. L'annonce a fait de l'enfant la cible des pédophiles et l'Etat a failli à son obligation de protéger la vie privée et la vie familiale.

(Article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme)

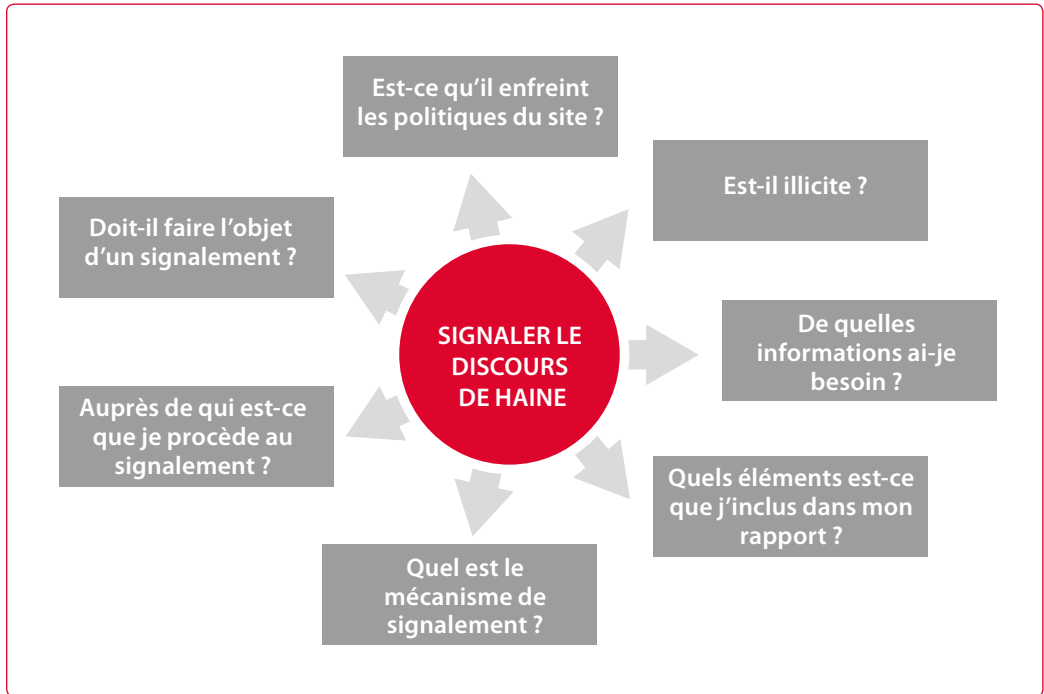
Internet est donc à bien des égards comparable à un centre commercial ou à une boîte de nuit ! Même s'il n'y a pas de loi contre le port de jeans ou une tenue débraillée, on peut vous refuser l'entrée d'une boîte de nuit si les règles l'interdisent. De la même façon, les sites web peuvent édicter leurs propres règles pour réguler leur « espace privé » sur internet. Toutefois, ces règles doivent être compatibles avec les lois nationales et avec le droit international.

Les droits humains, qui sont universels et indivisibles, et les normes qui leur sont associées prévalent sur les conditions générales imposées aux utilisateurs par quelque acteur que ce soit du secteur privé.

Ce que cela signifie pour les utilisateurs

Les jeunes doivent avoir connaissance des lois ou des politiques qui s'appliquent aux sites web qu'ils utilisent, en particulier en ce qui concerne le discours de haine en ligne. Souvent, il est possible de s'opposer au discours de haine en se servant du règlement et du mécanisme de plaintes du site. Lorsque ces procédures sont déficientes, les militants peuvent s'en prendre directement aux politiques des sites !

SIGNALER LES COMPORTEMENTS ABUSIFS

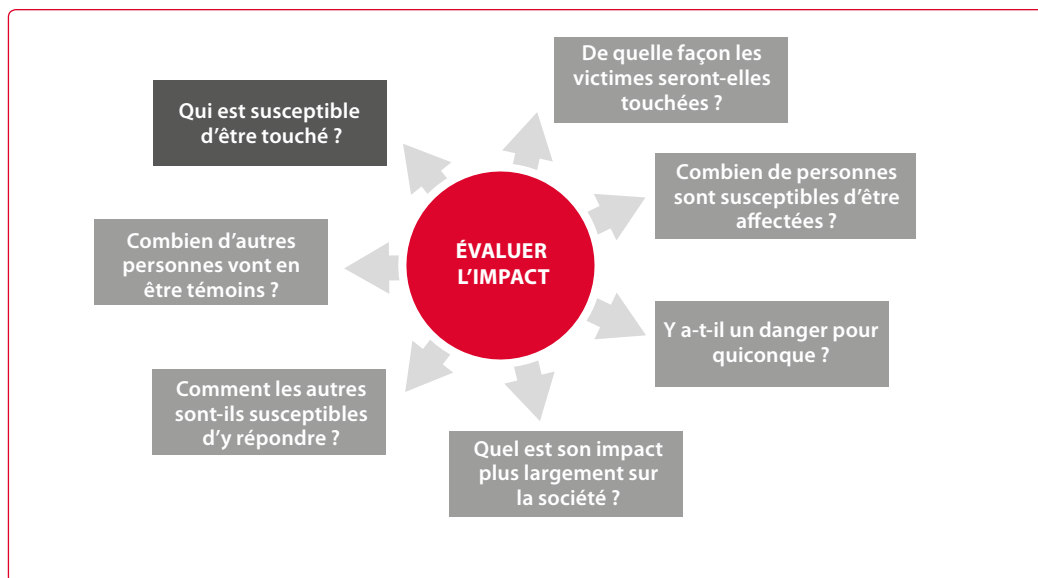
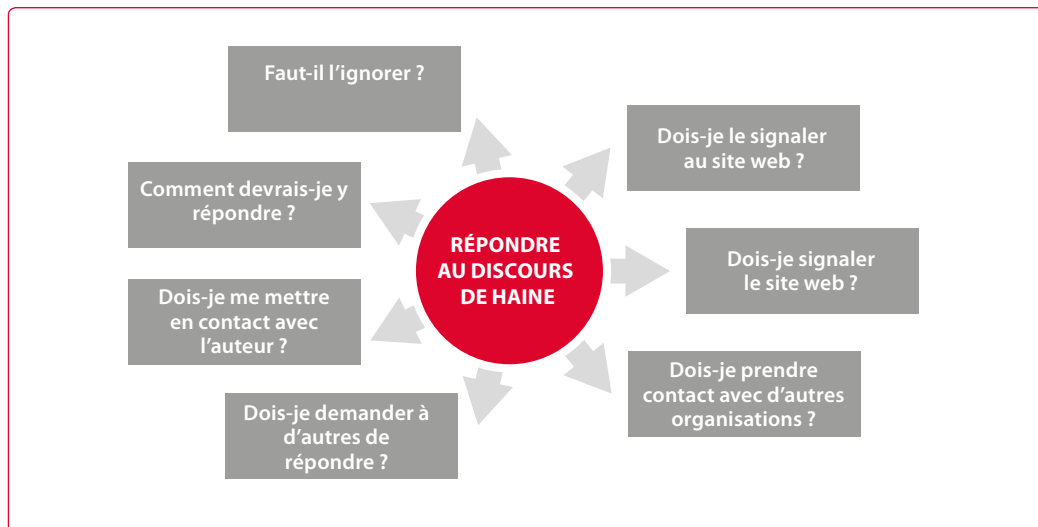


RÉAGIR ET FAIRE CAMPAGNE

Le signalement n'est pas la seule réponse possible au discours de haine. Il est important que les jeunes soient conscients qu'il existe d'autres approches du problème, et qu'ils soient capables d'évaluer la plus appropriée dans chaque cas.

Le premier diagramme ci-dessous illustre quelques-unes des réponses possibles à des expressions individuelles de haine. Vous trouverez d'autres exemples d'approches du problème dans la section consacrée aux stratégies de campagne. Le choix de la réponse ou de la stratégie la plus appropriée dépendra souvent de la gravité du cas. Dans le cas de partis pris ou de préjugés « modérés », il sera souvent mieux de s'adresser directement à leurs auteurs pour leur signaler les préjudices potentiels. Il sera parfois préférable d'ignorer totalement un « provocateur » qui se manifeste régulièrement sur un site principalement utilisé par des militants contre le discours de haine. Enfin, à l'autre extrémité du spectre, un site de haine qui incite à la violence à l'encontre de groupes particuliers devra faire l'objet d'un signalement à la police.

L'une des considérations majeures dans le choix de la réponse la plus appropriée est l'impact probable de l'expression de haine ou du site dans son ensemble. Le deuxième diagramme ci-après présente quelques-unes des questions à examiner lorsqu'il s'agit d'évaluer l'impact.



SE PROTÉGER

Les jeunes doivent être conscients des dangers potentiels en ligne et savoir quelles précautions prendre pour éviter de mettre en péril leur vie privée. Il y a également certaines mesures grâce auxquelles faire en sorte que les jeunes soient moins exposés au cyberharcèlement ; un certain nombre d'entre elles sont décrites dans la section sur le cyberharcèlement.

5.9 LE CYBERHARCÈLEMENT

« ... Le cyberharcèlement désigne toute communication électronique qui serait, sans s'y limiter, apparemment motivée par la race d'un élève, sa couleur, sa religion, son origine nationale, son ascendance ou son origine ethnique, son orientation sexuelle, un handicap physique, mental, psychologique ou une difficulté d'apprentissage, son genre, son identité ou expression de genre, ou tout autre trait personnel qui le distingue, réel ou présumé, ou fondée sur l'association à toute personne identifiée ci-dessus, lorsque l'acte écrit, verbal ou physique ou encore la communication électronique vise à :

- (i) blesser physiquement un élève ou porter atteinte à ses biens ; ou
- (ii) porter sensiblement atteinte aux possibilités d'apprentissage d'un élève ; ou
- (iii) être grave, continue ou systématique au point d'instaurer un environnement d'apprentissage intimidant ou menaçant ; ou
- (iv) perturber profondément le bon fonctionnement de l'école. »

Responding to Cyberhate, Toolkit for Action (Anti-Defamation League)

Il y a harcèlement lorsqu'une personne ou un groupe de personnes adopte délibérément un comportement hostile ou insultant à l'égard d'un autre individu. Généralement, le harcèlement a lieu sur une période donnée, pendant laquelle la victime est constamment harcelée.

Dans le cas du cyberharcèlement, les faits ont lieu en ligne, ou sous forme électronique. Le cyberharcèlement met à profit les courriels, la messagerie instantanée, les groupes de discussion, les bipeurs, les téléphones portables et d'autres technologies de l'information. L'impact sur l'individu peut être tout aussi grave que dans les cas de harcèlement hors ligne ; le cyberharcèlement reste une forme de harcèlement.

Il est particulièrement difficile de s'attaquer au cyberharcèlement, car internet est bien plus favorable à l'anonymat que la communication hors ligne. Le cyberharcèlement peut aussi être plus intrusif, ou plus constamment intrusif, parce qu'il peut opérer même lorsque le harceleur n'est pas physiquement présent. A partir du moment où un harceleur sait comment contacter sa « victime », le harcèlement peut devenir permanent et difficile à éviter. C'est la raison pour laquelle il est important que les jeunes soient informés du danger que présente le fait de divulguer des données à caractère personnel.

L'AMPLEUR DU CYBERHARCÈLEMENT

Le cyberharcèlement est un problème grave et persistant chez les jeunes. Il peut être à l'origine de dommages durables et a même conduit certains jeunes au suicide. Plusieurs études ont montré que de grands nombres d'adolescents sont touchés par le problème.

- Le rapport 2014 du projet EU Net Children Go Mobile a montré que 12% d'un échantillon de 3 500 enfants âgés de 9 à 16 ans avaient été harcelés.
- Les auteurs du rapport 2011 du réseau EU Kids Online ont constaté que 6% d'un échantillon de 25 142 mineurs ayant entre 9 et 16 ans avaient été harcelés en ligne en Europe et que 3% s'étaient livrés eux-mêmes à des actes de harcèlement en ligne.

- Les victimes de cyberharcèlement sont davantage susceptibles d'être l'auteur de harcèlement en ligne que les non-victimes.
- Les données sur le cyberharcèlement de 2019 établies par le Centre de recherche sur le cyberharcèlement aux Etats-Unis parmi des jeunes âgés de 12 à 17 ans révèlent que 37% des élèves ont été victimes de cyberharcèlement au cours de leur vie, tandis que 15% reconnaissent qu'ils se sont livrés à du cyberharcèlement sur autrui. De même, les formes les plus courantes de cyberharcèlement rencontrées étaient les suivantes : commentaires méchants et insultants et rumeurs diffusées en ligne.
- Le harcèlement traditionnel et le cyberharcèlement sont étroitement liés : ceux qui sont harcelés à l'école le sont en ligne et ceux qui se livrent au harcèlement à l'école le font aussi en ligne.

LE CYBERHARCÈLEMENT ET LES DROITS HUMAINS

Le harcèlement et le cyberharcèlement sont des formes d'abus qui, dans bien des cas, bafouent divers droits humains protégés. Dans les cas les plus « modérés », le droit au respect de la vie privée est concerné et, très souvent, engagé. Dans les cas plus extrêmes, le droit à ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants, voire le droit à la vie, peuvent aussi être bafoués. La notion de traitements inhumains ou dégradants peut inclure les cas d'abus sexuels, les violences psychologiques et l'exploitation sexuelle. Le droit à la vie est engagé à la fois lorsque le harcèlement hors ligne se traduit par un risque physique pour la vie de la victime, ou si la souffrance a atteint un tel degré que la victime envisage le suicide. Le fait de ne pas protéger un individu de ces risques est susceptible de constituer une violation de son droit à la vie.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LE CYBERHARCÈLEMENT ET LE DISCOURS DE HAINE ?

Le cyberharcèlement est une relation de pouvoir qui se joue au détriment d'un individu, tandis que le discours de haine appelle généralement à l'hostilité et à la violence à l'encontre d'un groupe d'individus. Toutefois, pour leurs victimes, il s'agit dans les deux cas de formes de violence et d'humiliation. Le discours de haine et le cyberharcèlement utilisent les mêmes canaux en ligne. Ils visent souvent des individus considérés comme étant différents du fait de leurs antécédents, de leur handicap, de leurs origines ethniques ou pour d'autres raisons. Les deux recourent à une communication qui insulte et harcèle. Dans bien des cas, le cyberharcèlement et le discours de haine s'associent ; ils sont alors très préjudiciables pour certains individus et groupes, par exemple lorsque le harcèlement se fonde sur l'identité de genre de ses victimes, leur orientation sexuelle ou encore leur origine ethnique.

Au même moment, renforcer la capacité des jeunes à combattre le discours de haine peut renforcer leur capacité de résistance face au cyberharcèlement, et vice versa. La maîtrise d'internet peut aider les jeunes à comprendre les valeurs en jeu en ligne, afin qu'ils puissent se protéger et réagir aux abus le cas échéant.

SE PROTÉGER

Les jeunes doivent savoir que les formes de comportement répertoriées dans la section qui suit sont inacceptables, et probablement illicites. Un seul cas de harcèlement peut être soit le déclencheur d'une situation d'abus qui va se prolonger, soit le précurseur de formes plus graves d'abus. Les jeunes doivent être capables d'identifier les signes annonciateurs, de se servir de leur jugement pour répondre au mieux à chaque cas et connaître les précautions à prendre face à une menace réelle. Ils doivent aussi savoir

qu'il existe des organisations qui peuvent les soutenir ou les conseiller, voire les aider si des mesures plus « formelles » doivent être prises – y compris des mesures juridiques. Certaines des campagnes nationales du Mouvement contre le discours de haine fournissent des informations sur les lignes téléphoniques d'aide permettant les signalements à la police. Le réseau InSafe, par exemple, fournit des conseils pour le signalement et répertorie un grand nombre de lignes téléphoniques d'aide grâce auxquelles les jeunes peuvent faire un signalement ou demander de l'aide : www.saferinternet.org. InSafe est un projet d'Euroschoolnet, un partenaire européen du Mouvement contre le discours de haine.

EXEMPLES D'ABUS EN LIGNE

- Envoyer des menaces, des provocations, des insultes raciales ou ethniques.
- Persécuter les gays, lancer des insultes fondées sur le genre ou d'autres formes de discrimination.
- Essayer d'infecter l'ordinateur d'une victime au moyen d'un virus.
- Inonder une boîte mail de messages insultants.
- Mettre en ligne ou répandre des informations erronées au sujet d'une personne, dans l'objectif de la blesser ou de salir sa réputation.
- S'en prendre à une personne en particulier, et inciter d'autres à faire de même ou à se moquer d'elle.
- Se faire passer pour quelqu'un afin de faire dire à cette personne des choses qu'elle ne pense pas ou qui sont fausses au sujet d'autrui.
- Partager des photos d'une personne, plus particulièrement dans une situation gênante, sans sa permission.
- Partager des courriels sans la permission de son auteur.
- Faire pression sur les autres afin qu'ils excluent quelqu'un d'une communauté (en ligne ou hors ligne).
- Envoyer à quelqu'un, de façon répétée, des messages insultants, désagréables ou mesquins.

LA SÉCURITÉ EN LIGNE : UNE LISTE DE CONTRÔLE POUR LES JEUNES

Limiter les risques d'abus

- Vérifier régulièrement ses paramètres de confidentialité sur les sites de réseaux sociaux, et les mettre à jour.
- Ne pas donner d'informations à caractère personnel, comme son numéro de téléphone portable, son adresse électronique ou postale, excepté à des personnes que l'on connaît et en qui l'on a confiance.
- Ne pas communiquer d'informations personnelles à des inconnus (par exemple, dans les groupes de discussion en ligne où l'on rencontre des étrangers).
- Tenir compte de « l'espace » que l'on utilise, des règles de comportement acceptées et du type de personnes qui utilisent également cet espace. Comme dans le monde réel, certains « lieux » présentent un plus grand risque pour la sécurité ; il convient donc également de réagir en fonction du contexte spécifique.
- Respecter la « netiquette » : en ligne, il convient de traiter les autres comme vous aimeriez l'être.
- Veiller à protéger ses profils et adresses électroniques ; se déconnecter des ordinateurs publics et changer ses mots de passe régulièrement.
- Signaler les abus rencontrés en ligne ou qui vous sont adressés au réseau qui héberge le contenu ou les commentaires, ou aux services spécialisés de police et de justice dans votre pays (pour des conseils, voir sur www.saferinternet.org).

Si vous recevez des menaces ou des insultes

Examinez les actions ci-après. Chaque cas est différent ; il est donc important que les jeunes apprennent à se servir de leur jugement pour décider de la conduite à tenir. Il sera toujours utile d'en discuter avec des personnes en qui ils ont confiance.

- Ne pas répondre ! Très souvent, c'est précisément une réponse que veut obtenir le harceleur. Ne jamais user de représailles qui ne feraient qu'alimenter l'escalade de la violence.
- Parler du problème avec une personne de confiance, et demander conseil.
- Signaler le problème à une organisation qui travaille sur la sécurité des jeunes en ligne.
- Signaler le comportement au propriétaire du site web/au fournisseur d'hébergement.
- Bloquer/signaler les contacts non désirés et les personnes qui se comportent de façon inappropriée.
- Changer d'adresse électronique ou de numéro de téléphone portable s'ils sont utilisés pour vous harceler.
- Si nécessaire, signaler le comportement abusif à la police ou contacter un avocat. **Les abus en ligne sont illicites s'ils ont des répercussions graves sur la santé, la sécurité ou le bien-être psychologique de la victime.**
- Toujours conserver des preuves des messages abusifs reçus, y compris l'adresse électronique ou le profil du harceleur. Ces preuves seront indispensables s'il s'avère nécessaire de porter plainte.

LA SÉCURITÉ EN LIGNE : UNE LISTE DE CONTRÔLE POUR LES ÉDUCATEURS

Les éducateurs, les parents et, d'une manière générale, les personnes qui interviennent régulièrement auprès des jeunes peuvent prendre des mesures pour les protéger des dangers du cyberharcèlement, et notamment :

- En adoptant une approche proactive, en discutant des risques avec les jeunes et en les aidant à s'en protéger dans la mesure du possible. Être prêt à en discuter. Utiliser des exemples dans la classe, et ne pas hésiter à soulever ces questions. Encourager une politique cohérente contre le cyberharcèlement au sein de l'école.
- En prenant conscience du lien entre discours de haine en ligne et hors ligne : les deux vont souvent de pair !
- En autonomisant les enfants en les informant et en abordant la question avec eux. Si vous avez le sentiment de ne pas avoir les compétences nécessaires pour ce faire, prendre contact avec des organisations et des centres d'aide aux victimes. Indiquer aux jeunes vers qui se tourner s'ils ont besoin d'aide.
- En autonomisant les parents, qui doivent prendre conscience de l'existence du cyberharcèlement et de la façon dont ils peuvent le contrer.

5.10 LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il compte 47 États membres. Tous ont signé la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'Etat de droit.

L'action du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie est largement basée sur l'éducation : l'éducation à l'école, l'éducation pour l'apprentissage de la pratique de la démocratie tout au long de la vie, par exemple dans le cadre d'activités d'apprentissage non formelles. L'éducation aux droits humains et l'éducation à la citoyenneté démocratique font partie intégrante des ingrédients indispensables à la construction de démocraties durables.

Le Service de la Jeunesse du Conseil de l'Europe a conduit entre 2013 et 2017 la campagne de jeunesse du Mouvement contre le discours de haine en mettant l'accent sur l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté comme moyen de permettre aux jeunes d'acquérir les compétences pour savoir identifier le discours de haine et défendre les droits humains en ligne.

Le Conseil de l'Europe a concentré son action contre le discours de haine en ligne dans quatre domaines principaux :

1. Les approches juridiques du problème, en utilisant la CEDH et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.
2. Les instruments de politique, par son travail sur la gouvernance d'internet et une série de recommandations et de documents d'orientation adressés à ses États membres.
3. Les activités de suivi, par l'action de la Commission européenne contre le racisme et la discrimination et le travail du Commissaire aux droits de l'homme.
4. L'éducation, la prévention et le renforcement des capacités de divers acteurs sociaux, dont les journalistes, les activistes d'ONG, les enseignants et les jeunes.

Le discours de haine en ligne est en lien étroit avec diverses problématiques ; c'est la raison pour laquelle il faisait aussi partie de diverses initiatives dans d'autres domaines, et notamment :

Les droits de l'enfant	La protection des minorités	La formation des juges
La lutte contre la cybercriminalité	La lutte contre le cyberharcèlement et la protection des enfants	La maîtrise des médias
La liberté d'expression	La promotion d'une société pluraliste	L'éducation aux médias
Les politiques de lutte contre le racisme	La promotion du dialogue interculturel	La formation des enseignants
Les politiques de jeunesse	La participation des jeunes	L'éducation non formelle et le travail de jeunesse

Cette liste illustre la diversité des préoccupations et des problèmes en relation avec le discours de haine en ligne. Cela indique par ailleurs que la question du discours de haine en ligne peut être abordée sous des angles très différents, au moyen d'un large éventail de méthodes.

Les brèves informations ci-dessous ne couvrent que les domaines de travail les plus significatifs ou en relation directe avec la lutte contre le discours de haine.

LES INSTRUMENTS JURIDIQUES

- La Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) a été ratifiée par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle protège un vaste ensemble de droits civils et politiques, y compris le droit au respect de la vie privée et à la sécurité, et la protection contre les traitements inhumains ou dégradants. Si la Convention protège également la liberté d'expression, elle prévoit toutefois des restrictions aux formes d'expression susceptibles de mettre en danger autrui ou de causer des préjudices à la société dans son ensemble.
- La Cour européenne des droits de l'homme a pour responsabilité la protection des droits énoncés dans la CEDH. La jurisprudence de la Cour a fourni une interprétation du « discours de haine » qui garantit que les pires abus ne sont pas protégés par le droit à la liberté d'expression.
- La Convention sur la cybercriminalité élaborée par le Conseil de l'Europe, avec son protocole additionnel, est le seul traité international contraignant en la matière. Entrée en vigueur en juillet 2004, elle énonce des orientations à destination de tous les gouvernements qui souhaitent développer une législation contre la cybercriminalité.

LES INSTRUMENTS STRATÉGIQUES ET DE POLITIQUE

- La Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance d'internet (2011) identifie plusieurs domaines clés pour garantir le développement d'internet à la manière d'un espace sécurisé qui protège la liberté d'expression et garantit le libre accès à l'information.
- Des recommandations de politique, concernant la lutte contre le discours de haine en ligne, ont été élaborées par le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ils intègrent :
 - Recommandation CM/Rec(1997)20 sur le discours de haine ;
 - Recommandation CM/Rec(2018)7 du Comité des Ministres (2018) aux Etats membre sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique ; elles comprennent des mesures destinées à protéger les mineurs contre des contenus et des comportements nocifs et à promouvoir la participation active dans le monde en ligne ;
- Le Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet est basé sur la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres conventions et instruments du Conseil de l'Europe consacrés à divers aspects de la protection des droits humains. Le guide est destiné aux utilisateurs d'internet, qu'il se propose d'aider à connaître leurs droits humains en ligne et leurs limites possibles, et les

recours disponibles concernant ces limites. Il contient aussi des informations pour comprendre la signification de ces droits dans la pratique dans les environnements internet, pour les affirmer et les exercer concrètement, et pour accéder à des recours.

LES INSTRUMENTS DE SUIVI

- La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un organe de défense des droits humains du Conseil de l'Europe. Formée d'experts indépendants, l'ECRI publie des rapports de suivi, y compris des rapports sur la question du discours de haine. Elle a également abordé la question du discours de haine dans sa Recommandation de politique générale n° 15 sur la lutte contre le discours de haine. Elle procède à une surveillance du problème grâce à son travail de suivi par pays et à ses rapports thématiques.
- Le Commissaire aux droits de l'homme a attiré l'attention sur le discours de haine en tant que préoccupation pour les droits humains (par exemple, en relation aux Roms, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile). Le Commissaire a également appelé à adopter des mesures contre le discours de haine.

L'ÉDUCATION, LA PRÉVENTION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Le projet d'éducation à la citoyenneté numérique du Conseil de l'Europe vise à donner les moyens nécessaires aux mineurs par l'éducation ou l'acquisition de compétences d'apprentissage et de participation active à la société numérique.
- Le jeu en ligne « A travers la forêt sauvage du Web (Through the Wild Web Woods) » est un outil destiné aux enfants, avec lequel apprendre les méthodes de base pour se préserver en ligne.
- Le *Manuel de maîtrise de l'internet* est un outil d'apprentissage en ligne destiné aux parents, aux enseignants et aux jeunes, avec lequel renforcer leurs compétences à l'utilisation d'internet.
- Le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe gère un programme d'éducation aux droits humains pour les organisations de jeunesse et les activistes. Le travail contre le racisme et le dialogue inter-culturel y jouent un rôle important. Des stages de formation au niveau local et international sont organisés pour des activistes et des éducateurs aux droits humains, et divers supports pédagogiques ont été produits : par exemple, *Repères*, *Repères Juniors* et *Questions de genre*.

LES AUTRES ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA JEUNESSE POUR LUTTER CONTRE LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

- Des recherches sur le discours de haine en ligne, et la publication *Starting Points for Combating Hate Speech Online*, qui traite des réalités du discours de haine pour les jeunes et présente plusieurs projets et campagnes de lutte contre ce problème.
- Une enquête sur les jeunes et le discours de haine, a été conduite en 2012 et en 2015 afin d'analyser la perception du discours de haine par les jeunes, et son impact sur ces derniers.
- L'octroi de subventions par le Fonds européen pour la Jeunesse à des projets d'organisations de jeunesse consacrés à la lutte contre le discours de haine.



- Des stages de formation pour les activistes en ligne.
- Des ateliers et des séminaires pour les organisateurs de campagne et les militants.
- Des sessions d'études avec des organisations internationales de jeunesse.

OÙ TROUVER PLUS D'INFORMATIONS ?

Affaires en lien avec le discours de haine traitées par la Cour européenne des droits de l'homme

http://www.echr.coe.int/Documents/FS_Hate_speech_FRA.pdf

Aperçu du travail du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression et la gouvernance d'Internet.

<https://www.coe.int/en/web/freedom-expression/home>

Projet d'éducation à la citoyenneté numérique

<https://www.coe.int/en/web/digital-citizenship-education/home>

A travers la forêt sauvage du Web (Through the Wild Web Woods)

www.wildwebwoods.org/popup_langSelection.php

Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes

www.coe.int/compass

Manuel de maîtrise de l'internet

<https://edoc.coe.int/fr/internet/7514-manuel-de-maitrise-de-l-internet.html>

Manuel sur le discours de haine, d'Anne Weber, Les Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg 2009

Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet

<http://www.coe.int/fr/web/internet-users-rights/guide>



CHAPITRE 6

ANNEXES

6.1 Déclaration universelle des droits de l'homme (Résumé)	220
6.2 Convention européenne des droits de l'homme et ses protocoles (Résumé) ..	222
6.3 Autres ressources pour la lutte contre le discours de haine en ligne	225
6.4 Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'internet (version simplifiée).....	227
6.5 Suggestions d'ateliers basés sur <i>Connexions</i>	229



6.1 DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

(RÉSUMÉ)

1. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.
2. Tout individu a le droit d'être traité sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.
3. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.
4. Personne n'a le droit de vous traiter comme un esclave ni de vous tenir en servitude.
5. Nul ne sera soumis à la torture, ni à des traitements inhumains ou dégradants.
6. Chacun a le droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique.
7. La loi est la même pour tous ; elle doit s'appliquer à tout individu de la même façon.
8. Toute personne a droit à un recours effectif lorsque ses droits n'ont pas été respectés.
9. Personne n'a le droit de vous arrêter ou de vous emprisonner de manière injuste, ni de vous expulser de votre propre pays.
10. Toute personne a droit à un procès public équitable.
11. Toute personne est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie.
12. Toute personne a droit au respect de sa vie privée (y compris son domicile et sa vie familiale).
13. Toute personne a le droit de vivre et de circuler librement à l'intérieur d'un Etat.
14. Toute personne a le droit de chercher asile dans un autre pays et de demander à bénéficier d'une protection si elle est persécutée ou risque de l'être.
15. Tout individu a droit à une nationalité.
16. Tout individu a le droit de se marier et de fonder une famille.
17. Toute personne a droit à la propriété.
18. Toute personne a le droit de croire en ce qu'elle veut (y compris, mais sans s'y limiter, en matière de religion).
19. Tout individu a le droit de dire ce qu'il pense, de communiquer et de recevoir des informations librement.
20. Toute personne a le droit de faire partie d'une association et de se réunir pacifiquement.
21. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, qui sera déterminée au moyen d'élections libres et équitables.
22. Toute personne a droit à la sécurité sociale.
23. Tout individu a le droit de travailler pour un salaire équitable dans un environnement protégé et de s'affilier à un syndicat.
24. Toute personne a droit au repos et aux loisirs.
25. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux.



26. Toute personne a droit à l'éducation, y compris un enseignement primaire gratuit.
27. Toute personne a le droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.
28. Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.
29. Tout individu doit respecter les droits d'autrui, la communauté et la propriété publique.
30. Personne n'a le droit de supprimer aucun des droits énoncés dans cette Déclaration.



6.2 CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET SES PROTOCOLES

(VERSION SIMPLIFIÉE DE QUELQUES ARTICLES)

RÉSUMÉ DU PRÉAMBULE

Les gouvernements membres du Conseil de l'Europe œuvrent pour la paix et une union plus étroite qui reposent sur les droits humains et les libertés fondamentales. Par cette Convention, ils décident de prendre les premières mesures propres à assurer l'application d'un grand nombre de droits énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

ARTICLE 1 - OBLIGATION DE RESPECTER LES DROITS HUMAINS

Les Etats doivent garantir que tout individu bénéficie des droits énoncés dans cette Convention.

ARTICLE 2 - DROIT À LA VIE

Tout individu a droit à la vie.

ARTICLE 3 - INTERDICTION DE LA TORTURE

Personne n'a le droit de vous blesser ou de vous torturer. Même en détention, la dignité humaine doit être respectée.

ARTICLE 4 - INTERDICTION DE L'ESCLAVAGE ET DU TRAVAIL FORCÉ

Il est interdit de vous contraindre à l'esclavage ou à un travail forcé.

ARTICLE 5 - DROIT À LA LIBERTÉ ET À LA SÛRETÉ

Vous avez droit à la liberté. En cas d'arrestation, vous avez le droit d'en connaître les raisons, de bénéficier d'un procès rapide, ou d'être relâché avant le procès.

ARTICLE 6 - DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE

Vous avez droit à un procès équitable devant un juge indépendant et impartial. Si vous êtes accusé d'avoir commis un crime, vous êtes considéré innocent jusqu'à ce que votre culpabilité soit établie. Vous avez le droit d'être assisté par un avocat qui sera payé par l'Etat si vous êtes démuné.

ARTICLE 7 - PAS DE PEINE SANS LOI

Vous ne pouvez pas être condamné pour un crime s'il n'existait pas de loi l'érigeant en infraction au moment où vous l'avez commis.

ARTICLE 8 - DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET FAMILIALE

Vous avez droit au respect de votre vie privée et de votre vie familiale, de votre domicile et de votre correspondance.

ARTICLE 9 - LIBERTÉ DE PENSÉE, DE CONSCIENCE ET DE RELIGION

Vous avez droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Vous avez le droit de pratiquer votre religion en privé ou en public, et de changer de religion si vous le souhaitez.

ARTICLE 10 - LIBERTÉ D'EXPRESSION

Vous avez le droit de dire et d'écrire ce que vous pensez, de façon responsable, de communiquer et de recevoir des informations. Ce droit inclut la liberté de la presse.

ARTICLE 11 - LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

Vous avez le droit de participer à des réunions pacifiques, de constituer ou de prendre part à des associations, y compris des syndicats.

ARTICLE 12 - DROIT AU MARIAGE

Vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille.

ARTICLE 13 - DROIT À UN RECOURS EFFECTIF

En cas de violation de vos droits, vous pouvez porter plainte officiellement devant un tribunal ou une autre instance publique.

ARTICLE 14 - INTERDICTION DE DISCRIMINATION

Vous possédez ces droits sans considération de couleur de peau, de sexe, de langue, de convictions politiques ou religieuses, ou d'origines.

ARTICLE 15 - DÉROGATION EN CAS D'ÉTAT D'URGENCE

En temps de guerre ou en situation d'état d'urgence, un gouvernement peut prendre des mesures qui vont à l'encontre de vos droits, mais seulement lorsque cela est strictement nécessaire. Même dans ce cas, les gouvernements n'ont pas le droit de vous torturer ou de vous tuer arbitrairement.

ARTICLE 16 - RESTRICTIONS À L'ACTIVITÉ POLITIQUE DES ÉTRANGERS

Les gouvernements peuvent restreindre l'activité politique des étrangers, même si cela est contraire aux articles 10, 11 ou 14.

ARTICLE 17 - INTERDICTION DE L'ABUS DE DROIT

Aucune disposition de cette Convention ne peut être utilisée pour porter atteinte aux droits et libertés énoncés par cette Convention.

ARTICLE 18 - LIMITATION DE L'USAGE DES RESTRICTIONS AUX DROITS

La plupart des droits énoncés par cette Convention peuvent faire l'objet de restrictions au moyen d'une loi générale qui s'applique à tous. De telles restrictions ne sont autorisées que si elles sont strictement nécessaires.

ARTICLES 19 À 51

Ces articles expliquent le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme.

ARTICLE 34 - REQUÊTES INDIVIDUELLES



Si vos droits reconnus par la Convention ont été violés dans l'un des Etats membres, vous devez commencer par saisir toutes les autorités nationales compétentes. Si aucune solution n'est trouvée, vous pouvez faire appel directement à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

ARTICLE 52 - ENQUÊTES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Si le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe l'exige, un gouvernement doit expliquer comment son droit interne protège les droits de cette Convention.

PROTOCOLES À LA CONVENTION

ARTICLE 1 DU PROTOCOLE N° 1 - PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ

Vous avez le droit d'avoir des biens et d'en faire usage.

ARTICLE 2 DU PROTOCOLE N° 1 - DROIT À L'INSTRUCTION

Vous avez le droit d'aller à l'école.

ARTICLE 3 DU PROTOCOLE N° 1 - DROIT À DES ÉLECTIONS LIBRES

Vous avez le droit d'élire le gouvernement de votre pays à bulletin secret.

ARTICLE 2 DU PROTOCOLE N° 4 - LIBERTÉ DE CIRCULATION

Si vous vous trouvez en situation régulière sur un territoire, vous avez le droit d'aller où vous voulez et de vivre là où vous le souhaitez au sein de ce territoire.

ARTICLE 1 DU PROTOCOLE N° 6 - ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Vous ne pouvez être condamné à mort ou exécuté par l'Etat.

ARTICLE 2 DU PROTOCOLE N° 7 - DROIT À UN DOUBLE DEGRÉ DE JURIDICTION EN MATIÈRE PÉNALE

Vous pouvez faire appel à une juridiction supérieure si vous avez été déclaré coupable d'une infraction.

ARTICLE 3 DU PROTOCOLE N° 7 - DROIT D'INDEMNISATION EN CAS D'ERREUR JUDICIAIRE

Vous avez droit à une indemnisation si vous avez été accusé d'un crime et qu'il s'avère que vous êtes innocent.

ARTICLE 1 DU PROTOCOLE N° 12 - INTERDICTION GÉNÉRALE DE LA DISCRIMINATION

Vous ne pouvez pas faire l'objet de discrimination de la part des pouvoirs publics au motif, par exemple, de votre couleur de peau, de votre sexe, de votre langue, de vos convictions politiques ou religieuses, ou encore de vos origines.

6.3 AUTRES RESSOURCES POUR LA LUTTE CONTRE LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

Si vous avez du temps et que vous souhaitez en savoir davantage sur le discours de haine en ligne et sur les autres activités éducatives que vous pouvez employer avec votre groupe, vous trouverez ci-dessous un certain nombre de points de départ. Cette liste n'est pas exhaustive ; elle suggère simplement quelques pistes à suivre !

CONSEIL DE L'EUROPE

- **Repères** - Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes ; **Repères Juniors** – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les enfants ; et d'autres ressources éducatives pour l'éducation aux droits humains et l'éducation antiraciste avec les jeunes
www.coe.int/compass
- **Alternatives** - Contre-récits pour combattre le discours de haine. Agir contre le discours de haine par des contre-récits, c'est recourir à une approche et à des outils communicatifs et éducatifs pour la jeunesse et les militants des droits humains afin d'élaborer dans son pays des contres-récits, des récits destinés à supplanter le discours de haine. Cet ouvrage complète Connexions.
<https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/we-can-alternatives1>
- **Manuel de maîtrise de l'internet** – outil d'apprentissage en ligne destiné aux parents, aux enseignants et aux jeunes, avec lequel renforcer leurs compétences à l'utilisation d'internet
http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/internetliteracy/Source/Lit_handbook_3rd_fr.swf
- **Wild Web Woods** – jeu en ligne destiné aux enfants pour l'apprentissage des règles de sécurité essentielles sur internet
www.wildwebwoods.org/popup_langSelection.php
- **Manuel sur le discours de haine**, par Anne Weber, Les Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg 2009
- **Starting Points for Combating Hate Speech Online** – trois études sur le discours de haine en ligne, et comment y faire face, par Gavan Titley, Ellie Keen et László Földi ; les Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg 2012
- **Page du Conseil de l'Europe sur les médias et la liberté d'expression**
http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/media/Themes/Education_fr.asp
- **Projet d'éducation à la citoyenneté numérique** - Le Projet d'éducation à la citoyenneté numérique vise à renforcer l'autonomie des mineurs par l'éducation ou l'acquisition de compétences d'apprentissage et de participation active à la société numérique.
<https://www.coe.int/fr/web/digital-citizenship-education/digital-citizenship-education-project>
- **Programme européen d'éducation aux droits de l'homme destiné aux professionnels du droit (HELP)** Aides au professionnels du droit pour renforcer leurs capacités d'appliquer avec cohérence et efficacité les normes européennes liées aux droits humains par des cours en ligne et hors ligne. Plusieurs cours en ligne sont également accessibles au grand public.
<http://help.elearning.ext.coe.int/>

- **Fiches thématiques de la Cour européenne des droits de l'homme** (entre autres, sur le discours de haine)
<http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=press/factsheets&c=fra>
- **Liste des recommandations du Comité des Ministres, des Résolutions et des Déclarations**
http://www.coe.int/T/CM/adoptedTexts_fr.asp

AUTRES RESSOURCES ET LIENS

- **INSAFE et INHOPE** œuvrent de concert par un réseau de centres internet sûrs dans toute l'Europe – comprenant en général un centre de sensibilisation, une ligne d'assistance téléphonique, une ligne d'urgence et des comités de jeunesse. Les lignes d'assistance téléphonique proposent au grand public un moyen de signaler de façon anonyme des matériels internet, y compris des matériels de violences sexuelles pédophiles qu'ils estiment illégaux.
<https://www.betterinternetforkids.eu/web/portal/policy/insafe-inhope>
- Guide de bonnes pratiques Insafe pour jeunes
<https://www.betterinternetforkids.eu/web/portal/practice/awareness/detail?articleId=199791>
- **Teachtoday** est un portail d'information et de conseil pour établissements éducatifs sur l'utilisation positive, responsable et sans danger des nouvelles technologies.
<https://www.teachtoday.de/en/>
- Le site web **MediaSmarts** contient un large éventail d'activités éducatives, des informations de référence ainsi que des outils sur l'utilisation d'internet.
www.mediasmarts.ca
- Le **Web We Want** est un manuel éducatif destiné aux 13-16 ans, élaboré avec et par des jeunes sur le thème de la maîtrise d'internet.
<http://webwewant.eu>
- **European Schoolnet**, réseau de 30 ministres européens de l'Éducation, propose aux enseignants et aux élèves des ressources concernant la société de l'information et l'utilisation d'internet.
www.eun.org/
- Le **Centre européen Wergeland** met à disposition un large éventail de ressources éducatives sur l'éducation aux droits humains.
www.theewc.org
- La boîte à outils de la **Anti-Defamation League** contient des suggestions d'actions contre la haine en ligne.
www.adl.org/assets/pdf/combating-hate/ADL-Responding-to-Cyberhate-Toolkit.pdf
- L'Inach – **International Network Against Cyber Hate** (réseau international contre la haine en ligne) – rassemble et renforce l'autonomie d'organisations auxquelles il donne les moyens de promouvoir le respect, la responsabilité et la citoyenneté sur internet en luttant contre le discours de haine et en sensibilisant à la discrimination en ligne.
www.inach.net

6.4 GUIDE DES DROITS DE L'HOMME POUR LES UTILISATEURS DE L'INTERNET

(Adopté par le Comité des Ministres le 16 avril 2014 à la 1197^e réunion des Délégués des Ministres)

VERSION SIMPLIFIÉE

VOS DROITS EN LIGNE

Accès à internet et non-discrimination

- Votre accès à internet devrait être à un coût abordable.
- En naviguant sur internet, vous ne devez subir aucune discrimination, qu'elle se fonde sur le genre, la race, la couleur, la langue, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle ou d'autres motifs.

Liberté d'expression et d'information

- Vous avez la liberté de vous exprimer en ligne, tant que vos propos n'incitent pas à la discrimination, à la haine ou à la violence.
- Vous avez le droit d'accès à l'information.
- Vous êtes libre de créer, réutiliser et diffuser des contenus en respectant le droit à la protection de la propriété intellectuelle, y compris le droit d'auteur.
- Vous pouvez utiliser un pseudonyme en ligne mais, dans certains cas, les pouvoirs publics peuvent révéler votre identité.

Réunion, association et participation

- Vous êtes libre de vous associer avec d'autres personnes utilisant internet.
- Vous avez le droit d'émettre des protestations en ligne de manière pacifique.
- Vous êtes libre d'utiliser des outils en ligne pour adhérer à un groupe de la société ou participer aux débats publics.

LE RÔLE DES AUTORITÉS ET/OU DES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET

- Vous fournir un accès à internet si vous vivez dans des zones rurales ou enclavées, si vous avez de faibles revenus ou si vous avez des handicaps.
- Prendre des mesures en cas de discrimination en ligne et vous assurer protection et soutien.
- Vous informer de la façon de porter plainte ou de signaler les violations.
- Répondre à vos réclamations.
- Révéler l'identité d'une personne en cas d'infractions ou de violations des droits humains.
- Vous fournir des outils pour vous permettre de participer en ligne.
- Tenir compte de votre opinion.

VOS DROITS EN LIGNE

Protection de la vie privée et des données personnelles

- Vous avez droit au respect de la vie privée et familiale sur internet.
- Vous devriez être conscient du fait que, lorsque vous utilisez internet, vos données personnelles sont soumises à une série de traitements.
- La confidentialité de votre correspondance et de vos communications privées en ligne doit aussi être respectée sur le lieu de travail.

Education et connaissances générales

- Vous avez un droit à l'instruction, y compris l'accès aux connaissances.
- Vous devez avoir la possibilité d'acquérir des capacités pour comprendre et utiliser différents outils en ligne, pour évaluer la justesse et la fiabilité des contenus et des services auxquels vous accédez.

Enfants et jeunes

- Vous avez le droit d'exprimer librement votre opinion et de participer à la vie publique.
- Vous devriez être conscient du fait que les contenus que vous créez sur internet, ou ceux créés par d'autres et qui vous concernent, peuvent nuire à votre dignité, à votre sécurité et à votre vie privée.
- Ces contenus peuvent être accessibles dans le monde entier et avoir des répercussions aujourd'hui ou plus tard dans votre vie.
- Vous avez droit à une éducation afin de pouvoir vous protéger des ingérences et des abus en ligne.

Voies de recours

- Vous avez le droit de bénéficier d'aide et de soutien lorsque vos droits et vos libertés ont subi des restrictions ou des violations.
- Vous avez le droit d'engager une action en justice.

LE RÔLE DES AUTORITÉS ET/OU DES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET

- Respecter des règles et procédures spécifiques lors du traitement de vos données personnelles.
- Obtenir votre consentement pour le traitement de vos données personnelles.
- Vous protéger des méthodes illicites de surveillance et d'interception.
- Vous fournir une assistance pour l'utilisation de services de protection des données.

- Vous assurer un accès à l'éducation en ligne et aux contenus culturels, scientifiques et spécialisés sur internet.
- Vous permettre d'acquérir des connaissances dans le domaine des médias.

- Vous former aux moyens d'utiliser internet sans risque.
- Vous donner des informations claires sur les contenus et les comportements interdits sur internet (par exemple le harcèlement en ligne), ainsi que sur la possibilité de signaler des contenus illicites.
- Vous donner des conseils et de l'aide d'une manière qui respecte votre droit à la confidentialité et à l'anonymat.
- Vous garantir une protection contre les atteintes à votre bien-être physique, mental et moral, en particulier contre l'exploitation et les abus sexuels sur internet et d'autres formes de cybercriminalité.

- Vous informer au sujet de vos droits.
- Vous informer sur la façon de signaler des atteintes à vos droits.
- Vous informer des recours disponibles si vos droits sont violés.
- Protéger votre identité numérique et votre ordinateur de toute intrusion ou manipulations illégales.



6.5 SUGGESTIONS D'ATELIERS BASÉS SUR CONNEXIONS

1. ATELIER INTRODUCTIF SUR LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE (1-2 HEURES)

Cet atelier est une introduction à l'utilisation des activités proposées par *Connexions*. Lors de cet atelier, les participants vont pouvoir :

- apprendre en quoi consiste le discours de haine et comment il se manifeste ;
- découvrir la campagne de jeunesse en ligne du Mouvement contre le discours de haine.

L'atelier est prévu pour un groupe de 25 participants maximum, encadré par un facilitateur.

INSTRUCTIONS PAS À PAS :

1. Introduction de l'atelier (5 minutes)

Expliquez aux participants en quoi consiste l'atelier.

2. Présentation du discours de haine en ligne (15 minutes)

- Demandez aux participants s'ils ont été confrontés au discours de haine en ligne et invitez-les à en donner quelques exemples ; sinon, vous pouvez vous-même présenter des exemples (voir l'archive de la Campagne/observatoire du discours de haine).
- Demandez à ceux qui ont été affectés par le discours de haine en ligne comment ils se sentent, et quelles pourraient en être les conséquences pour les victimes ou d'autres membres de la société.
- Présentez le concept de dignité humaine, qui est en jeu lorsque des individus sont confrontés au discours de haine, et donnez la définition du discours de haine en ligne proposée par le Conseil de l'Europe, que vous trouverez en page 11 de *Connexions*.

3. Passez à l'activité « De mal en pis », tirée de *Connexions*. (45-60 minutes)

Il s'agit d'une activité introductive au discours de haine en ligne. Les participants classent différents exemples de discours de haine à l'encontre des gays en fonction de leur degré de gravité. Pour plus d'informations, voir page 122.

4. Après cette activité, vous pouvez : (20-30 minutes)

- Montrer aux participants la vidéo de la campagne de jeunesse du Mouvement contre le discours de haine ou la vidéo du projet « No Hate Ninja project », *A story about cats, unicorns and hate speech* (<https://www.coe.int/en/web/no-hate-campaign/videos1>), et leur expliquer en quoi consiste cette campagne. Pour plus d'informations sur le Mouvement contre le discours de haine, voir le chapitre 2 de *Connexions*, en page 11.
- Lancer une discussion sur la façon dont les jeunes pourraient utiliser internet de façon à ne pas promouvoir le discours de haine et, sur la base de la discussion, établir la liste de ce qu'il faut faire et de ce qu'il ne faut pas faire pour une utilisation d'internet respectueuse des droits humains.
- Procédez à une brève évaluation de l'atelier (par exemple, en demandant à chaque participant de donner un mot pour signifier ce qu'il a appris durant l'atelier). (5-10 minutes)

VARIANTES

Si vous souhaitez focaliser cet atelier sur un thème plus spécifique du manuel *Connexions*, vous pouvez choisir une autre activité, par exemple :

- « Changeons les règles du jeu », sur le sexisme dans les jeux en ligne ;
- « Face au cyberharcèlement », qui examine différentes façons de répondre au cyberharcèlement ;
- « Groupe X », sur le racisme dont sont victimes les Roms ;
- « Profils web », sur les préjugés et les stéréotypes qui nourrissent le discours de haine en ligne.

2. ATELIER SUR LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE, LES DROITS HUMAINS ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION (4 HEURES)

Il s'agit d'un atelier plus long, basé sur *Connexions*. Lors de cet atelier, les participants vont pouvoir :

- apprendre en quoi consiste le discours de haine et comment il se manifeste ;
- s'informer sur le cadre des droits humains et les limites à la liberté d'expression ;
- apprendre ce qu'est le discours de haine en ligne, le cadre des droits humains et les limites de la liberté d'expression.

L'atelier est prévu pour un groupe de 25 participants maximum, encadré par un facilitateur.

INSTRUCTIONS PAS À PAS :

1. Introduction de l'atelier (5 minutes)

Expliquez aux participants en quoi consiste l'atelier.

2. Présentation du discours de haine en ligne (15 minutes)

- Demandez aux participants s'ils ont été confrontés au discours de haine en ligne et invitez-les à en donner quelques exemples ; sinon, vous pouvez vous-même présenter des exemples (notamment en vous référant au contenu archivé du site de l'Observatoire du discours de haine).
- Présentez le concept de dignité humaine, qui est en jeu lorsque des individus sont confrontés au discours de haine, et donnez la définition du discours de haine en ligne proposée par le Conseil de l'Europe, que vous trouverez en page 11 de *Connexions*.

3. Lancez l'activité « Une liberté sans limite? », tirée de *Connexions*. (60 minutes)

Les participants explorent le concept de liberté d'expression sur la base de plusieurs études de cas. Ils doivent décider comment gérer des commentaires ou des messages controversés, insultants, voire potentiellement dangereux. Pour plus d'informations, voir page 76.

4. À l'issue de cette première activité, vous pouvez explorer plus en profondeur les racines du discours de haine en ligne et ses conséquences. Vous pouvez dans cet objectif vous servir de l'activité « Des racines et des branches », tirée de *Connexions* (60 minutes), en page 118. Vous pouvez utiliser tout autre exemple de l'activité précédente en guise de point de départ pour dessiner « l'arbre des problèmes » dans cette activité.
5. Faites une courte pause. (20 minutes)

6. Sur la base de « l'arbre des problèmes », vous pouvez demander aux participants de concevoir des actions et des activités de campagne pour lutter contre certaines conséquences du discours de haine. Vous pouvez répartir les participants en petits groupes de travail, leur demander de choisir une conséquence du discours de haine sur laquelle travailler et de réfléchir à des façons de faire changer les choses. Donnez au groupe 20 minutes pour en discuter et 20 autres minutes pour présenter leurs conclusions. (40 minutes)
7. Suite à cette activité, vous pouvez : (30 minutes)
 - Montrer aux participants la vidéo de la campagne de jeunesse du Mouvement contre le discours de haine ou la vidéo du projet « No Hate Ninja project », *A story about cats, unicorns and hate speech* (<https://www.coe.int/en/web/no-hate-campaign/videos1>), et leur expliquer en quoi consistait cette campagne. Pour plus d'informations sur le Mouvement contre le discours de haine, voir le chapitre 2 de *Connexions*, en page 11.
 - Lancer une discussion sur la façon dont les jeunes pourraient utiliser internet de façon à ne pas promouvoir le discours de haine et, sur la base de la discussion, établir la liste de ce qu'il faut faire et de ce qu'il ne faut pas faire pour une utilisation d'internet respectueuse des droits humains.
8. Procédez à une brève évaluation de l'atelier (par exemple, en demandant à chaque participant de donner un mot pour signifier ce qu'il a appris durant l'atelier). (5-10 minutes)

3. ATELIER SUR LE DISCOURS DE HAINE EN LIGNE, LES DROITS HUMAINS ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION (4 HEURES) – AVANCÉ

Il s'agit d'un atelier plus long, basé sur *Connexions*. Lors de cet atelier, les participants vont pouvoir :

- apprendre en quoi consiste le discours de haine et comment il se manifeste ;
- s'informer sur le cadre des droits humains, et en particulier la relation entre la liberté d'expression et le discours de haine ;

L'atelier est prévu pour un groupe de 25 participants maximum, encadré par un facilitateur.

INSTRUCTIONS PAS À PAS :

1. Introduction de l'atelier (5 minutes)

Expliquez aux participants en quoi consiste l'atelier.

2. Présentation du discours de haine et des droits humains en ligne (20 minutes)
 - Demandez aux participants s'ils ont été confrontés au discours de haine en ligne et invitez-les à en donner quelques exemples ; sinon, vous pouvez vous-même présenter des exemples (notamment en vous référant au site de l'observatoire du discours de haine en ligne .
 - Présentez le concept de dignité humaine, qui est en jeu lorsque des individus sont confrontés au discours de haine, et donnez la définition du discours de haine en ligne proposée par le Conseil de l'Europe, que vous trouverez en page 11 de *Connexions*.



3. Passez à l'activité « Une journée au tribunal », tirée de *Connexions*. (120 minutes)

Les participants simulent un mini-procès qui leur permet d'examiner une affaire qui a été jugée par la Cour européenne des droits de l'homme. Pour plus d'informations, voir page 27.

4. Faites une courte pause. (20 minutes)

5. A l'issue de cette activité, répartissez les participants en petits groupes et invitez-les à rechercher sur leurs sites web interactifs favorisés les politiques conduites par leurs pays en réponse aux injures à caractère raciste et à d'autres formes de discours de haine. Donnez-leur pour cela 20 minutes, puis rassemblez les participants pour examiner et comparer les différentes politiques qu'ils ont identifiées. Demandez-leur s'ils estiment certaines de ces politiques inadaptées à la protection des utilisateurs et comment ils pourraient les modifier. (40 minutes)

Il s'agit d'une variante de l'activité « Des règles à lire ! » de *Connexions*. Pour plus d'informations sur l'activité, voir page 111.

6. Suite à cette activité, vous pouvez : (30 minutes)

- Montrer aux participants la vidéo de la campagne de jeunesse du Mouvement contre le discours de haine ou la vidéo du projet « No Hate Ninja project », *A story about cats, unicorns and hate speech* (<https://www.coe.int/en/web/no-hate-campaign/videos1>), et leur expliquer en quoi consiste cette campagne. Pour plus d'informations sur le Mouvement contre le discours de haine, voir le chapitre 2 de *Connexions*, en page 11.
- Lancer une discussion sur la façon dont les jeunes pourraient utiliser internet de façon à ne pas promouvoir le discours de haine et, sur la base de la discussion, établir la liste de ce qu'il faut faire et de ce qu'il ne faut pas faire pour une utilisation d'internet respectueuse des droits humains par les jeunes.

7. Procédez à une brève évaluation de l'atelier (par exemple, en demandant à chaque participant de donner un mot pour signifier ce qu'il a appris durant l'atelier). (5 minutes)

Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -
The European Bookshop
Rue de l'Orme, 1
BE-1040 BRUXELLES
Tel.: + 32 (0)2 231 04 35
Fax: + 32 (0)2 735 08 60
E-mail: info@libeurop.eu
http://www.libeurop.be

Jean De Lannoy/DL Services
c/o Michot Warehouses
Bergense steenweg 77
Chaussée de Mons
BE-1600 SINT PIETERS LEEUW
Tel.: + 32 (0)2 706 52 27
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com
http://www.jean-de-lannoy.be

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.
22-1010 Polytek Street
CDN-OTTAWA, ONT K1J 9J1
Tel.: + 1 613 745 2665
Fax: + 1 613 745 7660
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
http://www.renoufbooks.com

CROATIA/CROATIE

Robert's Plus d.o.o.
Marasovičeva 67
HR-21000 SPLIT
Tel.: + 385 21 315 800, 801, 802, 803
Fax: + 385 21 315 804
E-mail: robertsplus@robertsplus.hr

CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco CZ, s.r.o.
Klecakova 347
CZ-180 21 PRAHA 9
Tel.: + 420 2 424 59 204
Fax: + 420 2 848 21 646
E-mail: import@suweco.cz
http://www.suweco.cz

DENMARK/DANEMARK

GAD
Vimmelskaflet 32
DK-1161 KØBENHAVN K
Tel.: + 45 77 66 60 00
Fax: + 45 77 66 60 01
E-mail: reception@gad.dk
http://www.gad.dk

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
PO Box 128
Keskuskatu 1
FI-00100 HELSINKI
Tel.: + 358 (0)9 121 4430
Fax: + 358 (0)9 121 4242
E-mail: akatilaus@akateeminen.com
http://www.akateeminen.com

FRANCE

Please contact directly /
Merci de contacter directement
Council of Europe Publishing
Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81
Fax: + 33 (0)3 88 41 39 10
E-mail: publishing@coe.int
http://book.coe.int

Librairie Kléber
1, rue des Francs-Bourgeois
F-67000 STRASBOURG
Tel.: + 33 (0)3 88 15 78 88
Fax: + 33 (0)3 88 15 78 80
E-mail: librairie-kléber@coe.int
http://www.librairie-kléber.com

NORWAY/NORVÈGE

Akademika
Postboks 84 Blindern
NO-0314 OSLO
Tel.: + 47 2 218 8100
Fax: + 47 2 218 8103
E-mail: support@akademika.no
http://www.akademika.no

POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC
25 Obroncow Street
PL-03-933 WARSZAWA
Tel.: + 48 (0)22 509 86 00
Fax: + 48 (0)22 509 86 10
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl
http://www.arspolona.com.pl

PORTUGAL

Marka Lda
Rua dos Correiros 61-3
PT-1100-162 LISBOA
Tel: 351 21 3224040
Fax: 351 21 3224044
E mail: apoio.clientes@marka.pt
www.marka.pt

RUSSIAN FEDERATION/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ves Mir
17b, Butlerova ul. - Office 338
RU-117342 MOSCOW
Tel.: + 7 495 739 0971
Fax: + 7 495 739 0971
E-mail: orders@vesmirbooks.ru
http://www.vesmirbooks.ru

SWITZERLAND/SUISSE

Planetis Sàrl
16, chemin des Pins
CH-1273 ARZIER
Tel.: + 41 22 366 51 77
Fax: + 41 22 366 51 78
E-mail: info@planetis.ch

TAIWAN

Tycoon Information Inc.
5th Floor, No. 500, Chang-Chun Road
Taipei, Taiwan
Tel.: 886-2-8712 8886
Fax: 886-2-8712 4747, 8712 4777
E-mail: info@tycoon-info.com.tw
orders@tycoon-info.com.tw

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd
PO Box 29
GB-NORWICH NR3 1GN
Tel.: + 44 (0)870 600 5522
Fax: + 44 (0)870 600 5533
E-mail: book.enquiries@tso.co.uk
http://www.tso.co.uk

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Co
670 White Plains Road
USA-10583 SCARSDALE, NY
Tel: + 1 914 472 4650
Fax: + 1 914 472 4316
E-mail: coe@manhattanpublishing.com
http://www.manhattanpublishing.com

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe

F-67075 STRASBOURG Cedex

Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: + 33 (0)3 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: http://book.coe.int

L'action du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie est fortement axée sur l'éducation : l'éducation à l'école, mais aussi l'éducation en tant que pratique de la démocratie tout au long de la vie, comme dans le cadre des activités d'apprentissage non formel. L'éducation aux droits humains et l'éducation à la citoyenneté démocratique font partie intégrante du socle que nous devons bâtir pour faire de la démocratie une réalité durable.

Le discours de haine est l'une des formes les plus inquiétantes de racisme et de discrimination qui sévit aujourd'hui en Europe, amplifiée par Internet et par les médias sociaux. Le discours de haine en ligne n'est que la partie visible de l'iceberg de l'intolérance et de l'ethnocentrisme. Les jeunes sont directement concernés, en tant qu'acteurs et victimes d'atteintes aux droits humains en ligne. L'Europe a besoin que les jeunes veillent aux droits de l'homme et les protègent : c'est là l'assurance-vie de la démocratie.

Connexions a été créé dans le cadre du Mouvement contre le discours de haine, autrement dit, la campagne de la jeunesse du Conseil de l'Europe pour les droits humains en ligne. C'est un outil précieux pour les éducateurs qui souhaitent aborder le discours de haine en ligne sous l'angle des droits de l'homme, tant dans le système éducatif formel que dans le cadre de l'éducation informelle. Ce manuel a été conçu pour travailler avec des apprenants de 13 à 18 ans, mais les activités proposées peuvent être adaptées à d'autres groupes d'âge.

Cette édition de Connexions a été révisée après que le Conseil de l'Europe a mis fin à la coordination de la campagne de jeunesse liée au Mouvement contre le discours de haine. Bien que la campagne ait pris officiellement fin, il importe de poursuivre l'éducation et la sensibilisation des jeunes pour combattre le discours de haine et promouvoir les valeurs liées aux droits humains.



MOUVEMENT CONTRE
LE DISCOURS
DE HAINE

www.mouvementcontrelahaine.org

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 Etats membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les Etats membres.



Council of Europe Publishing
<http://book.coe.int>
ISBN : 978-92-871-9024-6
€ 15 / US\$ 30

